

Mise à l'essai d'une stratégie d'emplois communautaires destinés aux chômeurs

Résultats préliminaires du Projet d'innovation en emploi communautaire

David Gyarmati

Shawn de Raaf

Claudia Nicholson

Darrell Kyte

Melanie MacInnis

SRDC  SRSA
**SOCIÉTÉ DE RECHERCHE
SOCIALE APPLIQUÉE**

Novembre 2006

Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) est financé par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et par le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE). Les constatations et les conclusions présentées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de RHDSC ou du MSC-NE.

La Société de recherche sociale appliquée est un organisme sans but lucratif et caritatif enregistré ayant des bureaux à Ottawa et Vancouver. La SRSa a été créée dans le but précis d'élaborer, de mettre à l'essai sur le terrain et d'évaluer rigoureusement des programmes sociaux. Sa mission, qui comporte deux volets, consiste à aider les décideurs et les praticiens à déterminer les politiques et programmes sociaux qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens, en se penchant particulièrement sur les effets qu'ils auront sur les personnes défavorisées, et à améliorer les normes relatives aux éléments probants utilisés pour évaluer les politiques sociales. En tant qu'organisation faisant office d'intermédiaire, la SRSa tente de jeter des passerelles entre les milieux de la recherche universitaire, les décideurs gouvernementaux et les responsables de programmes sur le terrain. La Société, qui fournit un outil pour l'élaboration et la gestion de projets pilotes complexes, cherche à collaborer étroitement avec les provinces, le gouvernement fédéral, les programmes locaux et les sociétés philanthropiques privées.

Copyright © 2006 par la Société de recherche sociale appliquée

Table des matières

Tableaux et figures	v
Préface	ix
Remerciements	xi
Sommaire	S-1
1 Historique et aperçu	1
Le contexte politique du PIEC	1
Le modèle du PIEC	6
L'élaboration de l'évaluation du PIEC	9
Aperçu de l'étude d'impacts après 18 mois	10
L'échantillon du rapport après 18 mois	12
Les grandes lignes du rapport	17
2 La mise en œuvre du PIEC	19
Sommaire des résultats	19
Les collectivités participant au PIEC	20
La mise sur pied du bureau du PIEC	21
Le recrutement des participants	23
La participation au PIEC	26
Les projets et les affectations du PIEC	29
Les non-participants	32
Résumé	34
3 Les impacts sur l'emploi, le revenu et les salaires	35
Résumé des conclusions	35
Le marché du travail au Cap-Breton	36
Les emplois du groupe témoin du PIEC	37
L'emploi dans le cadre du PIEC	39
Les impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein, l'emploi à temps partiel et l'emploi en général	40
Les impacts du PIEC sur le revenu mensuel	45
Les mesures cumulatives des impacts du PIEC sur 18 mois	48
Les impacts du PIEC sur les salaires et sur les heures au 16 ^e mois	50
Résumé	52
4 Les impacts sur l'a.-e., l'aide sociale et le revenu personnel et celui du ménage	53
Résumé des conclusions	53
Les impacts sur les prestations d'a.-e. et d'aide sociale	54
Les impacts sur le revenu personnel et celui du ménage	61
La situation de faible revenu	64
Résumé	65
5 Les impacts sur le capital social et le bénévolat	67
Résumé des conclusions	67
Aperçu : Le capital social	68
Les impacts du PIEC sur le capital social après 18 mois	72
Les impacts du PIEC sur le bénévolat après 18 mois	80
Résumé	84

6 Les autres impacts	87
Résumé des conclusions	87
La santé et le bien-être subjectif	88
La mobilité	91
L'éducation	93
Les compétences professionnelles	95
Les convictions relatives au travail et aux paiements de transfert	99
Résumé	101
7 Conclusions	103
Les hypothèses de recherche et les principales conclusions	103
Le suivi postérieur au programme	107
Annexes	
A Le régime d'a.-e.	109
B Le programme d'aide sociale de la Nouvelle-Écosse	113
C La satisfaction à l'égard du programme	117
D Les estimations des impacts corrigés par régression	119
E Les impacts sur les sous-groupes	135
Bibliographie	147

Tableaux et figures

Tableau	Page	
1.1	Caractéristiques des membres de l'échantillon de l'a.-e. — groupe programme et groupe témoin	14
1.2	Caractéristiques des membres de l'échantillon de l'aide sociale — groupe programme et groupe témoin	16
2.1	Recrutement pour le PIEC	25
2.2	La participation à des activités secondaires du PIEC durant les 18 premiers mois suivant l'inscription, par les membres du groupe programme (échantillon de l'enquête après 18 mois)	29
2.3	Motifs pour avoir refusé l'offre du PIEC	33
3.1	Caractéristiques du marché du travail au Cap-Breton, à Halifax et en Nouvelle-Écosse, 2000–2003	37
3.2a	Impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel — Échantillon de l'a.-e.	41
3.2b	Impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel — Échantillon de l'aide sociale	42
3.3	Impacts cumulatifs du PIEC sur le revenu, les heures et le nombre de mois avec emploi, au 18 ^e mois	49
3.4	Impacts du PIEC sur la répartition des salaires et des heures (16 ^e mois)	51
4.1	Impacts du PIEC sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale — Échantillon de l'a.-e.	57
4.2	Impacts du PIEC sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale	60
4.3	Impacts du PIEC sur le revenu personnel et celui du ménage avant l'entrevue de suivi après 18 mois	62
4.4	Impacts du PIEC sur la situation de faible revenu (SFR) des ménages avant l'entrevue de suivi après 18 mois	65
5.1	Répartition des contacts totaux et des types de ressources	73
5.2	Caractéristiques structurelles des réseaux sociaux	75
5.3	Hétérogénéité des réseaux — Répartition des caractéristiques des contacts	77
5.4	Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes	81
5.5	Impacts sur le bénévolat informel	83
6.1	Impacts du PIEC sur la santé et le bien-être subjectif, à l'entrevue de suivi après 18 mois	90
6.2	Impacts du PIEC sur la mobilité, à l'entrevue de suivi après 18 mois	92

6.3	Impacts du PIEC sur la formation non offerte par le PIEC, à l'entrevue de suivi après 18 mois	94
6.4	Impacts du PIEC sur les compétences professionnelles, à l'entrevue de suivi après 18 mois	97
6.5	Impacts du PIEC sur les attitudes à l'égard du travail et des paiements de transfert, à l'entrevue de suivi après 18 mois	100
A.1	Heures assurables requises	110
A.2	Dénominateur minimal par taux de chômage	112
C.1	Satisfaction à l'égard du programme au 18 ^e mois suivant l'inscription, parmi les répondants du groupe programme qui ont signé une Entente de participation au projet	118
D.1	Impacts du PIEC sur l'emploi à temps partiel et à temps plein — Échantillon de l'a.-e. (tableau 3.2a, impacts corrigés)	123
D.2	Impacts du PIEC sur l'emploi à temps partiel et à temps plein — Échantillon de l'aide sociale (tableau 3.2b, impacts corrigés)	124
D.3	Impacts du PIEC sur la répartition des salaires et des heures (16 ^e mois) (tableau 3.4, impacts corrigés)	125
D.4	Impacts du PIEC sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale — Échantillon de l'a.-e. (tableau 4.1, impacts corrigés)	126
D.5	Impacts du PIEC sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale (tableau 4.2, impacts corrigés)	126
D.6	Impacts du PIEC sur le revenu personnel et celui du ménage (tableau 4.3, impacts corrigés)	127
D.7	Impacts du PIEC sur la situation de faible revenu (SFR) des ménages avant l'entrevue de suivi après 18 mois (tableau 4.4, impacts corrigés)	128
D.8	Répartition des contacts totaux et des types de ressources (tableau 5.1, impacts corrigés)	129
D.9	Caractéristiques structurelles des réseaux sociaux (tableau 5.2, impacts corrigés)	130
D.10	Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes (tableau 5.4, impacts corrigés)	131
D.11	Impacts du PIEC sur la santé et le bien-être subjectif, à l'entrevue de suivi après 18 mois (tableau 6.1, impacts corrigés)	133
D.12	Impacts du PIEC sur les compétences professionnelles, à l'entrevue de suivi après 18 mois (tableau 6.4, impacts corrigés)	134
E.1	Impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein, par sous-groupe	139
E.2	Impacts du PIEC sur les versements totaux d'a.-e., par sous-groupe	140
E.3	Impacts du PIEC sur les versements totaux d'aide sociale, par sous-groupe	141
E.4	Impacts du PIEC sur la situation de faible revenu, par sous-groupe	142
E.5	Impacts du PIEC sur les réseaux sociaux, par sous-groupe	143
E.6	Impacts du PIEC sur la densité des réseaux sociaux, par sous-groupe	144

E.7	Impacts du PIEC sur la satisfaction à l'égard de la vie, par sous-groupe	145
E.8	Impacts du PIEC sur l'attitude par rapport au travail, par sous-groupe	146

Figure		Page
S.1	Taux d'emploi à temps plein — Échantillon de l'a.-e.	S-6
S.2	Taux d'emploi à temps plein — Échantillon de l'aide sociale	S-7
S.3	Impacts sur le capital social — taille des réseaux	S-9
S.4	Impacts sur le capital social — densité des réseaux	S-10
S.5	Impacts sur le bénévolat	S-11
2.1	Taux de participation au PIEC, par mois, à partir de l'inscription	27
2.2	Projets du PIEC, par organisme ou secteur desservi (2000–2003)	30
2.3	Emplois du PIEC — Total des postes occupés par profession	31
2.4	Total des affectations, par profession	32
3.1	Taux d'emploi à temps plein du groupe témoin, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire	38
3.2a	Taux d'emploi à temps plein, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire — Échantillon de l'a.-e.	43
3.2b	Taux d'emploi à temps plein, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire — Échantillon de l'aide sociale	44
3.3a	Revenu mensuel moyen pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC, par trimestre — Échantillon de l'a.-e.	46
3.3b	Revenu mensuel moyen pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC, par trimestre — Échantillon de l'aide sociale	47
4.1	Pourcentage de prestataires ordinaires d'a.-e. — Échantillon de l'a.-e.	56
4.2	Pourcentage de prestataires de l'aide sociale — Échantillon de l'a.-e.	58
4.3	Pourcentage de prestataires d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale	59
4.4	Pourcentage de prestataires ordinaires d'a.-e. — Échantillon de l'aide sociale	61

Préface

En dépit de l'ajout de nouveaux objectifs sociaux ces dernières années, l'objectif principal du programme canadien de l'assurance-emploi (a.-e.) demeure de fournir un remplacement temporaire de revenu aux chômeurs pendant qu'ils se cherchent un autre emploi. Le système fonctionne bien dans les régions du pays où de nouvelles possibilités d'emploi s'ouvrent régulièrement ou dans lesquelles les ralentissements économiques sont relativement brefs. Il existe cependant au Canada des régions qui ont connu un effilochement considérable de leur tissu économique en raison de l'incapacité de l'industrie locale de base, le plus souvent fondée sur l'exploitation des ressources, de résister à la concurrence internationale, à l'évolution des préférences des consommateurs ou à tout autre type de bouleversement mettant sa rentabilité en péril. Dans ces régions, le chômage chronique ne tarde pas à s'installer et le système d'a.-e. ne constitue au mieux qu'une solution partielle au problème.

Le Cap-Breton industriel en est un exemple. Autrefois une région industrielle florissante tirant ses ressources de l'exploitation des mines de charbon et de la sidérurgie, cette région est en perte de vitesse depuis plus d'un demi-siècle. En dépit des interventions gouvernementales, rares ont été les nouvelles perspectives prometteuses pour remplacer l'assise de l'économie du Cap-Breton, dont l'érosion se poursuit. Il en est résulté un chômage élevé chronique et une importante migration de sortie, surtout chez les jeunes.

Des interventions novatrices s'imposent. C'est dans cet esprit que Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) a conçu le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) — un projet de recherche appliquée à long terme visant à tester une nouvelle forme de soutien de revenu aux personnes sans emploi habitant des régions touchées par un chômage chronique élevé. Il s'agit d'une stratégie de réemploi actif prenant la forme d'un « salaire communautaire » versé aux chômeurs qui se portent volontaires pour travailler à des projets communautaires locaux. Au-delà du besoin d'assurer un emploi immédiat, le PIEC espère exercer une influence sur l'employabilité à long terme des participants en les aidant à conserver, voire améliorer, leur capital social et leur capital humain.

Bien que les concepteurs du PIEC aient vu dans l'emploi communautaire une approche prometteuse, le fonctionnement du système comme tel donnait lieu à beaucoup d'incertitudes. Son efficacité restait à prouver étant donné qu'on avait déjà tenté divers programmes de création d'emplois mais que peu d'entre eux avaient fait l'objet d'une évaluation minutieuse. On ne peut justifier les coûts afférents à ce genre d'initiative que si les avantages compensent les coûts ou s'il est possible de prouver que les avantages nets dépassent ceux des programmes qui seront ainsi remplacés. RHDSC et le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE) ont donc décidé de financer un essai d'emploi communautaire dans des conditions réelles et de l'évaluer à l'aide des méthodes les plus rigoureuses qui soient.

Le présent rapport présente les résultats provisoires de l'étude l'impacts du PIEC, qui évalue les effets du projet sur les particuliers affectés à des emplois communautaires dans le cadre du PIEC. Bien que les résultats soient préliminaires, puisqu'ils ne portent que sur les 18 premiers mois de la période d'admissibilité de trois ans, les résultats à ce jour sont

prometteurs. Dans de futurs rapports, nous évaluerons les effets du PIEC sur les collectivités de même que ses impacts à long terme sur les particuliers.

Le directeur exécutif,

Jean-Pierre Voyer

Remerciements

Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) est le fruit d'une collaboration entre un grand nombre d'organismes et de particuliers. Nous tenons à remercier ceux qui ont contribué de façon particulière à son succès au fil des ans.

D'abord et avant tout, il convient de souligner que le PIEC n'aurait jamais vu le jour sans l'appui de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC), le principal bailleur de fonds du projet et l'auteur de l'idée à son origine. Satya Brink a coordonné les consultations aux échelons provincial et local, fourni le cadre conceptuel de l'utilisation de l'économie sociale comme source d'emploi, et a été une importante promotrice de l'étude des aspects du capital social du projet. Tout récemment, avec Urvashi Dhawan-Biswal et Julie Dubois, des membres de son équipe, elle a constitué notre contact quotidien pour le projet. À la Direction générale de la recherche appliquée de l'ancien ministère du Développement des ressources humaines du Canada (DRHC), Allen Zeesman et Louis Grignon ont assuré l'orientation du PIEC pendant ses quatre premières années. Margaret Laing, puis Jean-François Bertrand ont servi de conseillers et ont siégé au Comité de mise en œuvre du projet. Au bureau de DRHC pour la région de la Nouvelle-Écosse, Howard Green a conseillé l'équipe et assuré l'accès de celle-ci aux ressources du Ministère, tandis que Paul McNeill a aidé à diriger les premières étapes de la conception du projet. Au Cap-Breton, Wayne Talbot, de DRHC, a assuré la présidence du Comité de mise en œuvre du projet et son équipe de gestion, formée notamment de Bruce Reardon, Alice Almond et Bernadette Thériault, a prêté main-forte à l'équipe du PIEC durant toute la période de démarrage. De plus, Ginger Fillier, de DRHC, a été détachée à l'équipe de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) pour la première année du projet. Sa participation a compté pour beaucoup dans le lancement du projet et nous lui en sommes particulièrement reconnaissants.

À l'origine, Ron L'Esperance dirigeait la participation du ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE), l'autre bailleur de fonds du PIEC. Shulamith Medjuck et Mike Townsend ont ensuite pris la relève. Paul Conroy a siégé au Comité de mise en œuvre du projet et a fourni des données précieuses sur l'aide sociale, données qui ont aiguillé la conception du projet et l'analyse de l'information recueillie. Après son départ, Adam Holmes a assumé la responsabilité des transferts de données et a fourni du soutien connexe. À l'échelon local, Pat Drohan, Rosemary Lewis, Keith MacMillan, Elaine O'Quinn et Robert Schella, tous membres du Comité de mise en œuvre du projet, nous ont aidés à comprendre le fonctionnement du système d'aide sociale.

Nous avons une dette de reconnaissance envers plusieurs de nos collègues actuels et passés de la SRSA. D'abord et avant tout, nous tenons à remercier l'ancien directeur exécutif, John Greenwood, sans qui le projet n'aurait même pas vu le jour. M. Greenwood a dirigé le projet pendant la plus grande partie de la phase de conception et le début de sa mise en œuvre et il a par la suite continué à participer à son orientation jusqu'à son départ à la retraite à l'été de 2006. Alors qu'il faisait partie de l'ancienne Direction de la recherche appliquée de DRHC, l'actuel directeur exécutif, Jean-Pierre Voyer, a compté parmi les premiers promoteurs de l'étude et lui a conféré sa première orientation. Reuben Ford a pris

une part active à l'élaboration du plan de recherche pour le projet, en plus de diriger l'équipe à titre de directeur du projet pendant la phase de mise en œuvre. Par la suite, il n'a cessé de lui accorder son soutien. Saul Schwartz a dirigé l'élaboration de la proposition originale et du plan du projet. Susanna Gurr, pour sa part, s'est chargée de la conception et de la validation du système d'information sur la gestion du projet. Dan Doyle a formé le consortium d'organismes locaux de prestation et, avec Debbie Martell, a coordonné les premières activités opérationnelles. Sheila Currie a pris la relève de la gestion des activités du projet et assuré un soutien critique à la recherche sur les activités et leur mise en œuvre pendant toute l'année 2005. Doug Tattrie faisait partie de l'équipe de conception du projet à l'origine et a continué par la suite à servir de conseiller. Barbara Holler était le principal contact de la SRSA avec MSC-NE pendant le lancement du projet et elle a contribué à de nombreux éléments de la recherche qualitative entreprise dans le cadre de l'étude. Allan Moscovitch a été le directeur du PIEC durant presque toute la période de sa mise en œuvre et Dan Bunbury a mené la majorité des travaux de recherche sur la mise en œuvre durant les quatre premières années du projet. Cathleen Johnson a conçu la section sur le réseau social des questionnaires de départ et de suivi. June Hart a assuré le soutien administratif au début de la phase de mise en œuvre. Elle a été remplacée par Kimberley Crane-Maclean qui, en plus d'assumer en permanence ses tâches administratives, a fourni du soutien aux activités et aux efforts de recherche. Elizabeth Bennett a également soutenu de manière inlassable la recherche destinée aux activités locales à Sydney. June Lane, puis Nathalie Girard, ont administré la liste de paie des participants au PIEC. Leann Arbuckle a fourni du soutien à l'octroi de contrats et administré les subventions à la planification du conseil communautaire. Taylor Shek-Wai Hui a assuré la rétroaction et pris part à la vérification des faits du présent rapport. Barbara Greenwood Dufour a fourni du soutien aux communications pendant toute la préparation du présent rapport et a assumé la responsabilité de la révision du document.

Nous tenons également à souligner la contribution apportée par les partenaires en matière de prestation de services de la SRSA dans la municipalité régionale du Cap-Breton. Nous exprimons notre gratitude envers Charlene Giovanetti-King et le Cape Breton Family YMCA; Mary McNeil et le Breton Business Center; Judy McMullen, Matthew Brufatto, Wendy Marinelli et le Atlantic Coastal Action Program – Cape Breton; et Mike et Sharon Currie des Breton Rehab Services. L'établissement et l'exploitation d'un bureau exigent un solide esprit d'équipe et nous nous devons de remercier le personnel dévoué du bureau du PIEC que nos partenaires en matière de prestation de services ont choisi : Bill McCarron, Anita Maynard, David Hillier, Diana Jensen, Ian MacIntyre, Bernadette Gillis, Janie MacDonald, Kathie Ball, Margie Paruch, Terri-Lynn Jennings, Ron Cote et Jacqueline Buchanan.

La collecte et le traitement des données des questionnaires du PIEC représentent une tâche herculéenne que se partagent Statistique Canada et l'Institute for Social Research (ISR) de l'Université York. Nous remercions plus particulièrement Hélène Lavoie, la Division des enquêtes spéciales de Statistique Canada, ainsi que Michael Ornstein et David Northrup, de l'ISR, pour les conseils et l'aide qu'ils continuent à offrir au projet. Le système d'information sur la gestion du projet a été mis au point par EDS Systemhouse sous la direction de Judy Sampson et de Faye Hicks.

Nous désirons reconnaître l'apport des bénévoles dévoués qui siègent aux conseils communautaires du PIEC — la New Waterford & Area Social and Economic Action Society,

la Sydney Mines CEIP Association, la District 7 Innovation Project Association, la Glace Bay Community Improvement Society et la North Sydney–Barra Community Development Association, ainsi que des nombreux organismes qui ont parrainé un projet dans leur communauté. Enfin, nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères aux personnes qui sont associées au PIEC à titre personnel, tant celles qui participent à un projet que celles qui font partie du groupe témoin et qui nous parlent de l’incidence de l’intervention. Sans leur concours, le PIEC n’existerait pas.

Les auteurs

Sommaire

INTRODUCTION

Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) est un projet de recherche appliquée à long terme visant à tester une nouvelle forme de soutien aux personnes sans emploi habitant dans des régions touchées par un chômage chronique élevé. Il a pour but d'encourager l'employabilité à long terme des participants tout en soutenant le développement des collectivités locales. La mise en place du PIEC dans la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) en Nouvelle-Écosse remonte à 1999. Le projet a été conçu par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et est financé conjointement par RHDSC et le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE). Il est géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), un organisme à but non lucratif voué à la recherche sur les politiques sociales et spécialisé dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets pilotes de grande envergure et à long terme visant à mettre à l'essai des politiques et des programmes sociaux innovateurs.

Le PIEC teste une nouvelle forme de versements aux prestataires d'assurance-emploi (a.-e.) et d'aide sociale. Il propose une stratégie de réemploi « actif » sous la forme d'un « salaire communautaire » versé aux chômeurs qui se portent bénévoles pour travailler à des projets communautaires locaux. Le PIEC a offert jusqu'à trois ans d'emploi dans le cadre de projets communautaires, ce qui a donné aux participants une période importante de stabilité de revenu ainsi que l'occasion d'acquérir une expérience de travail variée et de nouvelles compétences, en plus d'élargir leurs réseaux de contacts. En bref, on espérait que le PIEC, en plus de répondre au besoin immédiat de l'emploi, exercerait une influence sur l'employabilité à long terme des participants en les aidant à conserver, voire améliorer, leur capital social et leur capital humain.

Le PIEC a été conçu comme un projet pilote utilisant plusieurs méthodes d'évaluation de ses effets tant sur les personnes que sur les collectivités. Ces méthodes comprennent une évaluation par assignation aléatoire — largement reconnue comme la façon la plus fiable d'évaluer les impacts d'un programme — pour évaluer les effets du PIEC sur les particuliers prenant part au programme. Le présent rapport présente les résultats de l'analyse d'impacts sur 18 mois de participation au programme. Il examine l'impact du PIEC sur le niveau d'emploi, le revenu, la perception de paiements de transfert et le niveau global de revenu des membres du groupe programme. Au-delà des résultats économiques, il aborde aussi les impacts du PIEC sur le capital social, le bénévolat, la santé et le bien-être, les attitudes et la mobilité résidentielle, entre autres éléments.

LE MODÈLE DU PIEC

L'offre faite aux particuliers

L'invitation à participer au PIEC a été lancée à un échantillon aléatoire de prestataires d'assurance-emploi (a.-e.) de la MRCB âgés d'au moins 18 ans et qui avaient reçu entre 10 et 13 semaines de prestations. Pour éviter de choisir des personnes susceptibles de réintégrer la main-d'œuvre rapidement après leur sélection, la période d'admissibilité restante des personnes choisies devait aussi être d'au moins 12 semaines. La même invitation a été faite à un échantillon aléatoire de prestataires d'aide sociale résidants de la MRCB et âgés d'au moins 18 ans.

Essentiellement, ce que le PIEC offrait aux particuliers admissibles était l'occasion d'échanger leur droit aux prestations d'a.-e. ou d'aide sociale contre la possibilité de travailler pendant une période maximale de trois ans à l'intérieur de projets mis en œuvre dans certaines communautés de la MRCB. À bien des égards, le travail dans le cadre du PIEC a été conçu pour ressembler le plus possible à un « emploi réel ». Les participants devaient travailler pendant 35 heures par semaine. En retour, ils recevaient un salaire communautaire. Établi au départ à 280 \$ par semaine, ce salaire, qui était indexé en fonction des augmentations du salaire minimum de la province, a par la suite été haussé à 325 \$ par semaine. La participation au PIEC constituait un emploi assurable dans le cadre de l'a.-e. et était couverte par le programme d'indemnisation des accidentés du travail de la Nouvelle-Écosse et le Régime de pensions du Canada.

Bien que la principale activité des participants du PIEC était de travailler dans le cadre de projets communautaires, un certain nombre d'activités supplémentaires ont été incorporées au modèle du programme, dont une évaluation de leur employabilité, une formation de base à l'emploi et l'acquisition de compétences transférables et du soutien à la recherche d'emploi.

Le rôle des collectivités

Un petit nombre de collectivités de la région industrielle du Cap-Breton ont été choisies pour participer au PIEC. Ces collectivités étaient des « participants » au PIEC au même titre que les particuliers recrutés. Si les participants individuels avaient la possibilité d'occuper un emploi, c'était aux collectivités qu'il incombait de créer des possibilités d'emploi.

Le rôle joué par les collectivités était bidimensionnel. En premier lieu, chacune devait se doter d'une structure démocratique pour prendre les décisions nécessaires concernant l'utilisation des ressources du PIEC. Ces conseils communautaires du PIEC étaient chargés au départ d'élaborer des plans stratégiques et de fixer des priorités quant aux types de projets qui devraient bénéficier de la participation des travailleurs fournis par le PIEC. En deuxième lieu, les collectivités étaient responsables de l'organisation des projets précis qui emploieraient des travailleurs du PIEC et qui répondraient aux besoins cernés dans la collectivité. Tout organisme communautaire ou tout particulier pouvait élaborer une proposition de parrainage de projet (mais il devait être en mesure de gérer le projet, notamment fournir toutes les autres ressources nécessaires, comme des installations, des outils et du matériel, des superviseurs et des travailleurs spécialisés). C'étaient les conseils communautaires qui avaient la responsabilité de décider des propositions qui seraient approuvées et qui bénéficieraient du travail des participants du PIEC. Le principal élément offert aux collectivités participant au PIEC était la chance de profiter d'une « main-d'œuvre

gratuite » fournie par le projet, et on espérait que cette occasion servirait de catalyseur à l'action communautaire.

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU PIEC

Le PIEC est un projet pilote qui permettra de déterminer s'il est possible de mettre en œuvre un programme d'emploi communautaire destiné aux chômeurs de longue date, d'évaluer les avantages apportés par un tel programme et de déterminer s'il serait avantageux pour les gouvernements, sur les plans social et fiscal, d'offrir ce genre de mesure sur une grande échelle. Dans l'évaluation des avantages du projet, le PIEC tient compte à la fois de ceux dont bénéficient les particuliers employés dans le cadre des projets communautaires et de ceux qu'en retirent les collectivités où se déroulent les projets.

En quoi le modèle de programme du PIEC pourrait-il avoir des effets bénéfiques? D'abord, pour les personnes participantes, le programme offre l'occasion de revenir sur le marché du travail plus rapidement qu'elles ne l'auraient fait autrement en contribuant à éviter l'érosion des compétences et des réseaux sociaux qui risque d'être associée à une longue période de chômage. En travaillant à des projets communautaires, les participants ont eu l'occasion d'acquérir de l'expérience de travail ainsi que de nouvelles compétences. En leur offrant une longue période d'emploi stable, le PIEC peut contribuer à préserver, voire améliorer, l'employabilité des participants, et ainsi provoquer une hausse du taux d'emploi et du revenu futurs et une diminution du recours aux paiements de transfert. En plus d'augmenter le « capital humain », le PIEC peut aussi contribuer au « capital social » d'une personne. En travaillant ensemble, les participants peuvent développer de plus solides réseaux de soutien par les pairs. En participant au projet, les personnes entrent aussi en contact avec les organismes parrains et avec les personnes et les organismes bénéficiant des services offerts. Cela leur donne l'occasion de développer des réseaux sociaux plus solides au sein de la collectivité.

Deuxièmement, le PIEC pourrait contribuer de façon positive au développement des collectivités. Les produits et services fournis par les projets communautaires sont axés sur les besoins cernés à l'échelle locale et ajoutent ainsi une valeur directe à la collectivité. La main-d'œuvre gratuite que constituent les participants au PIEC, ainsi que les services assurés par les organismes qui les emploient, peut renforcer les organismes communautaires existants ou mener à la création de nouveaux organismes. Les bénévoles qui font partie des conseils communautaires ou qui contribuent au parrainage de projets peuvent, pour leur part, acquérir de nouvelles compétences ou bâtir des réseaux sociaux plus solides. À long terme, la résilience d'une collectivité et sa capacité à surmonter l'adversité peuvent s'en trouver rehaussées.

Enfin, pour les gouvernements qui financent le PIEC et pour la société dans son ensemble, ce modèle de programme peut constituer une solution de rechange rentable aux paiements de transfert habituels. Si les gouvernements doivent fournir, sur une courte période, les salaires communautaires des participants, ainsi que le soutien initial aux collectivités pour les aider à s'organiser et à mettre sur pied des projets adéquats, ils pourraient récupérer ces coûts grâce aux économies réalisées en prestations d'a.-e. et d'aide sociale et aux impôts supplémentaires résultant de l'emploi à long terme.

Conçue pour aborder toutes ces questions, la stratégie d'évaluation du PIEC comprend quatre grands éléments : la recherche sur la mise en œuvre, une étude d'impacts sur les participants, une étude des retombées pour les collectivités et une analyse avantages-coûts. Le présent rapport porte essentiellement sur le deuxième élément de la méthodologie de recherche, l'étude des impacts sur les participants.

La méthodologie

L'analyse des impacts sur les participants a pour but de mesurer les changements qu'apporte le PIEC pour ceux qui y prennent part. La différence entre les résultats observés chez les participants au programme et ce qui se serait produit sans le programme s'appelle un « impact ». La mesure de ce qu'auraient été les résultats en l'absence du programme est le « contrefactuel ». En général, pour un scénario contrefactuel, on crée d'abord un « groupe de comparaison » qui ressemble le plus possible au groupe qui prend part au programme. Il est généralement reconnu que la meilleure méthode pour créer un groupe de comparaison est l'assignation aléatoire. La méthode d'assignation aléatoire fait en sorte qu'il n'y a pas de différences systématiques préexistantes entre le groupe programme et le groupe témoin. La seule différence entre les deux groupes est que l'un est admissible au programme et l'autre, non. Par conséquent, toute différence observée sur une période de temps dans la situation des deux groupes peut être attribuée avec certitude au programme.

L'enquête de suivi après 18 mois constitue la source de données principale utilisée lors de cette étude d'impacts. Statistique Canada a procédé à cette étape par le biais d'une enquête téléphonique auprès des membres du groupe programme et du groupe témoin 18 mois après leur inscription à l'étude. L'enquête couvrait les principaux résultats ne pouvant être analysés à l'aide des sources de données administratives, notamment les antécédents de travail, le revenu personnel et le revenu du ménage, le capital social, la composition du ménage, les attitudes et la santé et le bien-être.

Le recrutement

Pendant la phase d'inscription, on a choisi au hasard 5 980 prestataires d'a.-e. et 804 prestataires d'aide sociale admissibles auxquels on a adressé des lettres d'invitation à une séance d'information sur le PIEC, au cours de laquelle ils avaient l'occasion de s'inscrire au programme. Le taux de participation à ces séances a été de 27 % parmi les prestataires d'a.-e. et de 69 % parmi les prestataires d'aide sociale invités. La grande majorité des personnes qui se sont présentées à une séance d'information ont signé le formulaire d'inscription au PIEC. Sur les 1 620 prestataires d'a.-e. présents, 1 006 ont signé le formulaire. Du côté des prestataires d'aide sociale, 516 des 557 participants les ont imités. La moitié des personnes inscrites provenant des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale ont été assignées de façon aléatoire au groupe programme, ce qui les rendait admissibles au PIEC, et l'autre moitié au groupe témoin, constitué de personnes non admissibles au PIEC.

Le présent rapport porte sur les 1 363 personnes inscrites au PIEC qui ont répondu à l'enquête après 18 mois. Il s'agit de 898 prestataires d'a.-e. (470 membres du groupe programme et 428 membres du groupe témoin) et de 465 prestataires d'aide sociale (237 membres du groupe programme et 228 membres du groupe témoin). Un rapport antérieur intitulé *Le Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre* (2003) renferme un examen détaillé de la mise en œuvre du PIEC, notamment du

processus d'implication des collectivités, de la mise sur pied du bureau du programme du PIEC au Cap-Breton et du recrutement des participants à l'étude.

LA PARTICIPATION AU PIEC

À la suite de l'assignation aléatoire, la grande majorité des membres du groupe programme ont signé une Entente de participation au projet (EPP) puis ont pris part aux activités du PIEC pendant les 18 mois qui ont suivi leur inscription. Sur une base mensuelle, le taux de participation a atteint 77 % pour l'échantillon d'a.-e. au cours du quatrième mois après l'inscription et a décliné graduellement au cours des 16 mois suivants. Le taux de participation le plus élevé (89 %) parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale a été observé cinq mois après l'inscription et a diminué faiblement pendant le reste de la période de suivi.

Les projets et les affectations du PIEC

Pendant leur période d'admissibilité, les participants ont essentiellement été affectés à des projets de travaux communautaires mis sur pied par les collectivités. En tout, 292 projets ont été élaborés par les cinq collectivités participant au PIEC durant les trois premières années et demie, ce qui a généré un total de 1 224 emplois et de 1 885 affectations, permettant à de nombreux participants de travailler à différents postes. Comme le recrutement s'est étendu sur deux ans, il a fallu attendre trois ans et demi pour que tous les membres de l'échantillon aient fait partie du programme pendant au moins 18 mois, soit la période couverte par le présent rapport.

La catégorie la plus vaste de besoins communautaires ciblés par les projets du PIEC fut constituée des services communautaires, notamment des programmes d'implication communautaire et des clubs philanthropiques. Les deux catégories suivantes de projets comprenaient les églises et les organismes caritatifs et ceux offrant des services de loisirs à la collectivité. Venaient ensuite les projets dans les domaines des arts et de la culture, des services offerts aux aînés, aux jeunes et aux handicapés. Ces projets ont ouvert une vaste gamme de possibilités d'emploi pour les participants au PIEC dans les 10 classifications nationales des professions (CNP). La catégorie la plus vaste était de loin celle des services, suivie des sciences naturelles et appliquées, des affaires, des finances et de l'administration.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Pendant les 18 premiers mois du programme, le PIEC a offert une longue période de stabilité d'emploi à temps plein aux membres du groupe programme de l'a.-e. et de l'aide sociale, allant bien au delà de ce qu'ils auraient connu en l'absence du programme. Les impacts sur le revenu ont été importants, tout comme la réduction du recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale. Cela s'est traduit par une hausse de revenu, surtout au sein de l'échantillon de l'aide sociale, où l'on a observé de fortes diminutions dans l'incidence du faible revenu. En plus de cette amélioration du revenu et de la stabilité d'emploi, on a relevé des impacts faibles mais positifs sur les réseaux sociaux, la satisfaction à l'égard de la vie et les attitudes envers le travail. Ces premiers résultats sont encourageants puisqu'ils couvrent une période de suivi relativement brève. On ne s'attendait guère à observer des impacts,

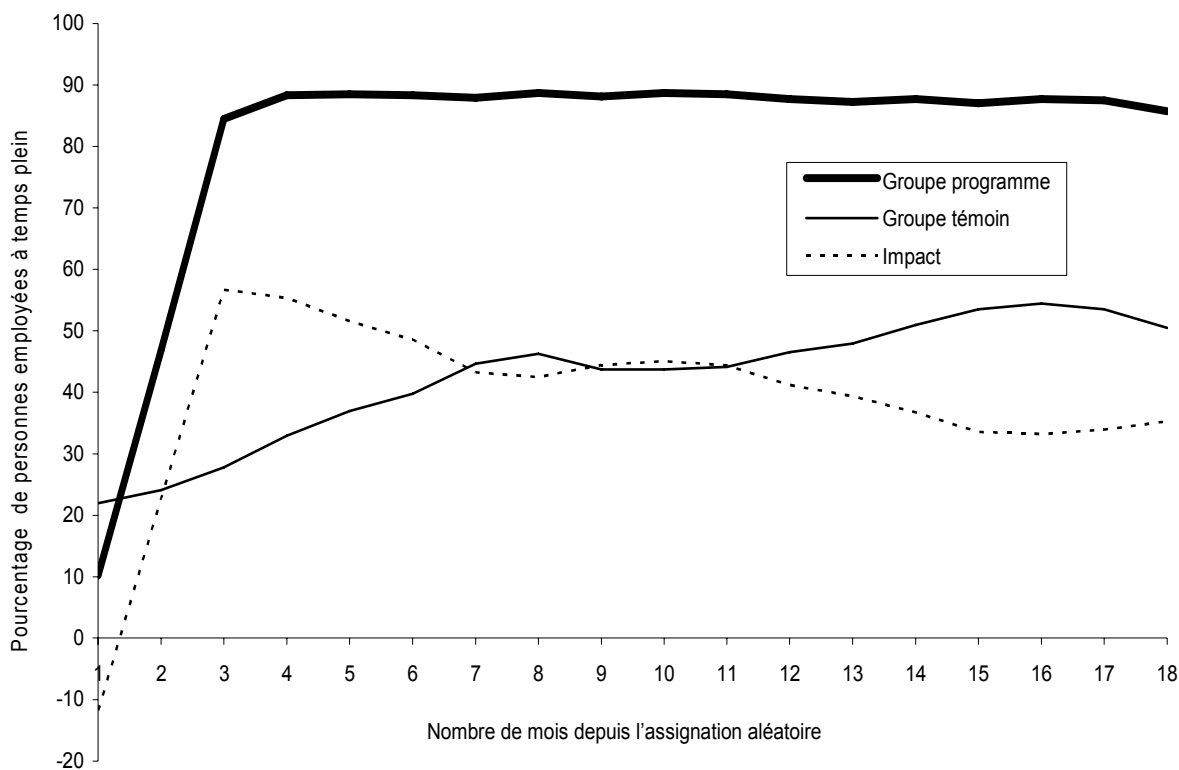
autres que sur l'emploi et le revenu, au terme de la moitié seulement de la période d'admissibilité.

On peut résumer comme suit les principales conclusions du présent rapport :

Le PIEC a donné lieu à des hausses notables de l'emploi et du revenu tant chez les membres du groupe programme de l'a.-e. que chez ceux de l'aide sociale.

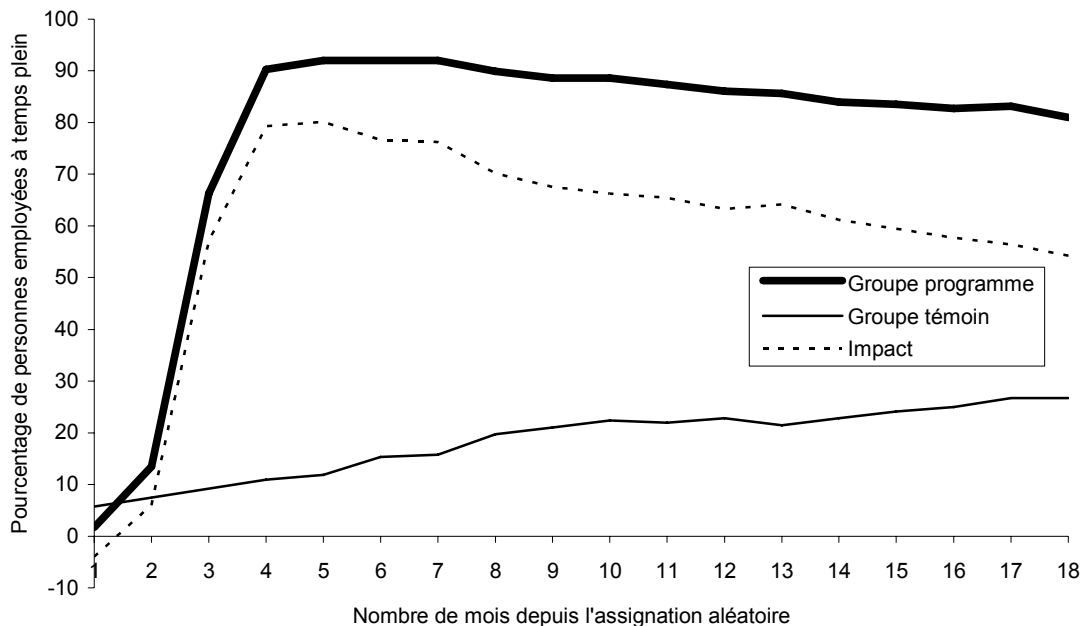
Comme le PIEC offrait directement de l'emploi à temps plein, on s'attendait à assister à des hausses de l'emploi à temps plein au sein du groupe programme. Néanmoins, il est important d'évaluer les niveaux d'emploi, par rapport au groupe témoin, pour mesurer l'ampleur de l'effet d'accroissement du PIEC comparativement à ce qu'on aurait pu constater en l'absence du programme. À son maximum, comme l'illustre la figure S.1, le PIEC a engendré une hausse de presque 60 points de pourcentage de l'emploi à temps plein parmi les membres du groupe programme de l'a.-e. comparativement à ceux du groupe témoin.

Figure S.1 : Taux d'emploi à temps plein — Échantillon de l'a.-e.



Parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale, comme le montre la figure S.2, on a noté une hausse remarquable de 80 points de pourcentage. Ces figures illustrent les taux d'emploi à temps plein parmi les membres des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale au cours des 18 premiers mois d'admissibilité au PIEC. Bien que les impacts aient commencé à baisser depuis leur point maximum, ils sont demeurés à un niveau élevé pendant toute la période, ce qui suggère que le PIEC a permis d'atteindre une période d'emploi plus stable et plus longue que ce n'aurait été le cas en l'absence du projet.

Figure S.2 : Taux d'emploi à temps plein — Échantillon de l'aide sociale



Le PIEC a aussi eu une incidence remarquable sur le revenu mensuel des membres du groupe programme de l'aide sociale, qui ont atteint un revenu mensuel moyen de plus de 1 100 \$ au deuxième trimestre de la période de suivi, comparativement à 150 \$ seulement pour les membres du groupe témoin. À son maximum, le PIEC a permis aux membres du groupe programme de l'a.-e. de doubler leur revenu puisqu'ils ont reçu en moyenne environ 1 250 \$ par mois comparativement à près de 650 \$ pour les membres du groupe témoin.

Le PIEC a nettement réduit le recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale.

L'effet le plus perceptible du PIEC sur la réception d'a.-e. est survenu tôt pendant la période de suivi puisque le programme a encouragé les participants à quitter l'a.-e. plus tôt qu'ils ne l'auraient fait autrement. Au 4^e mois, la probabilité de voir les membres du groupe programme recevoir de l'a.-e. était inférieure de 61 points de pourcentage à celle du groupe témoin. Cet impact a cependant diminué rapidement à mesure que les membres du groupe témoin ont eux aussi commencé à quitter l'a.-e., ayant épuisé leurs prestations ou étant parvenus à se trouver un emploi. Au 18^e mois, le PIEC avait réduit la perception d'a.-e. de 15 points de pourcentage seulement. Il a également eu une grande incidence sur la perception de l'aide sociale, réduisant à peu près de moitié la proportion des membres du groupe programme qui recevaient des prestations d'aide sociale. À l'encontre de l'a.-e. cependant, la baisse du nombre de prestataires d'aide sociale s'est maintenue pendant toute la période de suivi de 18 mois. Au 18^e mois, on observait encore une réduction de 32 points de pourcentage dans le taux de perception d'aide sociale au sein du groupe programme.

Le PIEC a eu un impact positif sur les salaires de nombreux membres des groupes programme.

Le PIEC a donné lieu à une hausse de la perception des salaires compris entre deux et trois dollars au-dessus du salaire minimum parmi les membres des groupes programme de

l'a.-e. et de l'aide sociale (à raison de 51 et 63 points de pourcentage, respectivement). La plus grande partie de cette hausse résulte tout simplement des niveaux plus élevés d'emploi attribuables au PIEC. Fait particulièrement remarquable, le PIEC a donné lieu à des hausses de salaires pour de nombreux participants qui, sans le programme, auraient eu un salaire moindre, ce qu'illustre bien la proportion de membres du groupe témoin qui gagnaient un salaire moindre que celui du PIEC (8 % de l'échantillon de l'a.-e. et 11 % de celui de l'aide sociale). Simultanément, le PIEC a aussi donné lieu à une baisse de la proportion de salariés de l'échantillon de l'a.-e. ayant reçu plus de trois dollars l'heure de plus que le salaire minimum (16 points de pourcentage de moins recevaient plus de trois dollars l'heure de plus que le salaire minimum dans le groupe programme que dans le groupe témoin). On n'a observé aucun effet négatif sur la perception de salaires plus élevés au sein de l'échantillon de l'aide sociale.

Le PIEC a nettement haussé le revenu familial des membres du groupe programme de l'aide sociale au-dessus du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Le PIEC a eu un effet considérable sur le revenu du ménage des membres du groupe programme de l'aide sociale, le faisant augmenter de plus de 5 500 \$, ce qui est près de 40 % de plus que le revenu du ménage des membres du groupe témoin. Cela s'est traduit par une forte réduction des niveaux de pauvreté parmi les ménages bénéficiaires d'aide sociale, qui étaient moins susceptibles, par une marge de 18 points de pourcentage, d'avoir un revenu sous le SFR par rapport aux membres du groupe témoin. L'effet le plus notable est survenu dans la tranche des plus bas revenus, dans laquelle les membres du groupe programme étaient moins susceptibles que les membres du groupe témoin, par une marge de 23 points de pourcentage, d'avoir un revenu du ménage inférieur à 50 % du SFR. Parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., bien que le PIEC ait eu un effet positif sur le revenu individuel, il a semblé réduire le montant du revenu des autres membres du ménage, de sorte que l'effet du PIEC sur le revenu familial total est incertain.

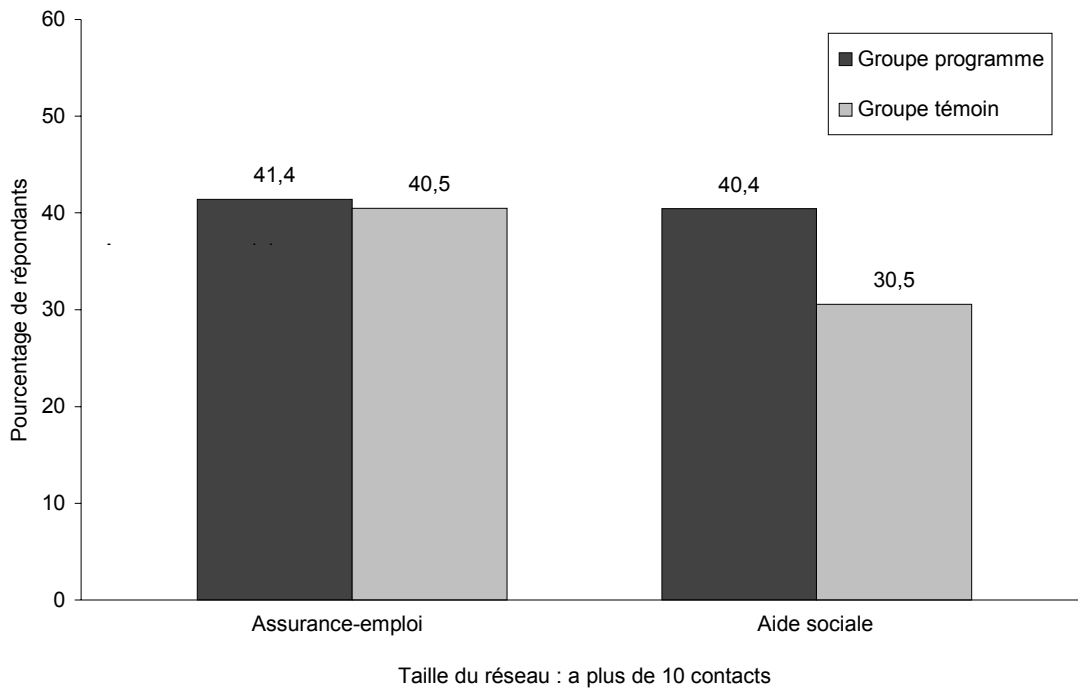
Le PIEC a donné lieu à de faibles augmentations dans la taille des réseaux sociaux des membres du groupe programme tout en réduisant leur densité et leur homogénéité.

En plus d'assurer une réintégration plus rapide sur le marché du travail et une stabilité d'emploi, le PIEC visait aussi à donner aux participants des possibilités de développer leur capital social. Comme le prônent les travaux conceptuels publiés dernièrement, le PIEC mesure le capital social en termes de réseaux de contacts et de ressources disponibles au sein de ceux-ci.

Bien qu'on ne s'attendait guère à observer ce genre d'impacts au terme de la moitié seulement de la période d'admissibilité, le PIEC a donné lieu à une augmentation de la taille des réseaux sociaux, surtout au sein du groupe programme de l'aide sociale. La figure S.3 illustre que, bien qu'on n'ait guère observé d'effet sur la taille des réseaux sociaux au sein de l'échantillon de l'a.-e., les membres du groupe programme de l'aide sociale étaient plus susceptibles que les membres du groupe témoin, par une marge de près de 10 points de pourcentage, de compter plus de 10 contacts dans leur réseau. Les données recueillies suggèrent que cela est lié au développement de capital social instrumental (liens « verticaux »

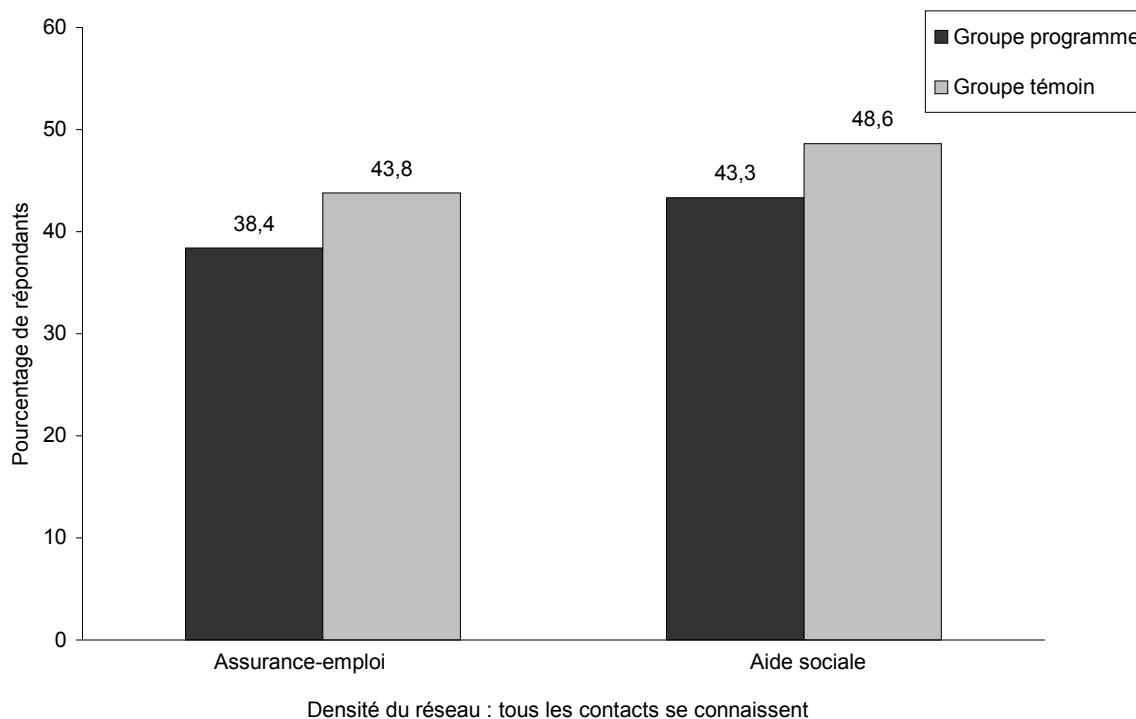
avec des contacts qui sont d'une classe socio-économique supérieure ou qui occupent des postes conférant de l'autorité ou de l'influence), puisqu'on n'a constaté d'effets importants que sur le nombre de contacts pouvant donner des conseils spécialisés. On n'a pas constaté le même genre d'effets sur le capital social d'attachement (liens étroits qu'une personne a avec des gens semblables à elle pouvant offrir un soutien social).

Figure S.3 : Impacts sur le capital social — taille des réseaux



Au-delà de la taille des réseaux sociaux, la densité et l'homogénéité des contacts d'un réseau sont définies comme des caractéristiques importantes dans le développement du capital social. La « densité » fait référence à la mesure dans laquelle les contacts d'un réseau se connaissent, tandis que l'« homogénéité » fait référence à la similarité entre les contacts selon une série de caractéristiques démographiques. Des réseaux moins denses et plus hétérogènes sont associés au développement de capital social d'accointances et de capital social instrumental, ce que le PIEC tend à améliorer, et pourraient aider les particuliers à se servir de leurs contacts pour développer de nouvelles possibilités, notamment de meilleures perspectives d'emploi. La figure S.4 montre que le PIEC a eu un effet positif sur la densité des réseaux au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, puisque les membres du groupe programme ont été moins nombreux, par une marge de 5,4 points de pourcentage, à signaler que tous leurs contacts se connaissaient, ce qui reflète un réseau moins dense. On a aussi observé une légère diminution de l'homogénéité des réseaux, surtout dans le cas de l'échantillon de l'a.-e. en ce qui a trait à leur sexe et à leur lieu de travail (résultats non illustrés).

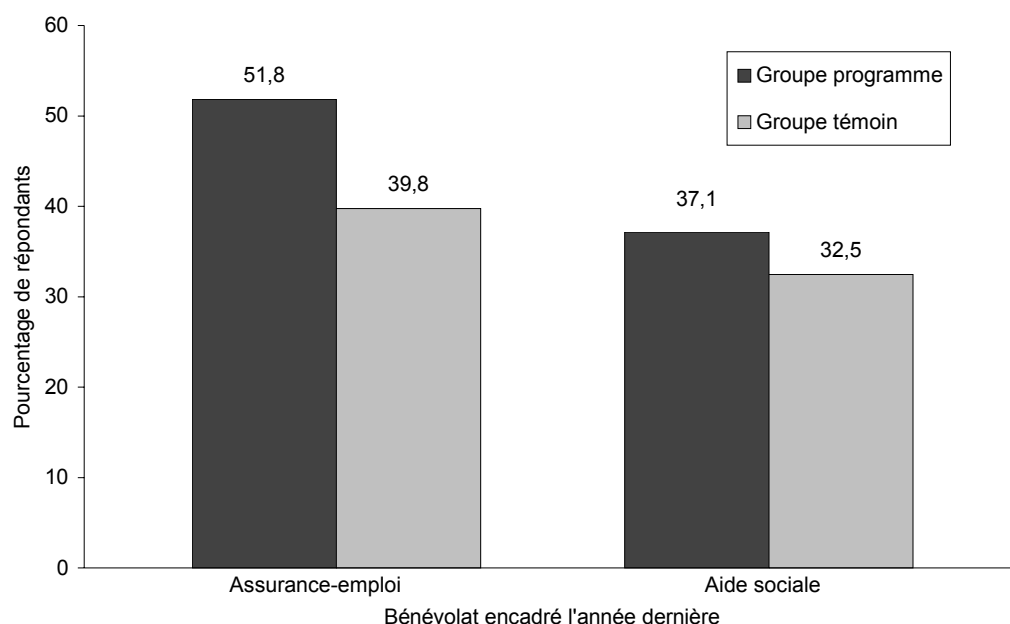
Figure S.4 : Impacts sur le capital social — densité des réseaux



On a observé un certain nombre d'autres effets positifs restreints sur l'ampleur du bénévolat, la satisfaction à l'égard de la vie, les attitudes envers le travail et la mobilité résidentielle.

La figure S.5 illustre les effets du PIEC sur l'ampleur du bénévolat. Le « bénévolat encadré » désigne les activités non rémunérées offertes par l'entremise d'une organisation ou d'un groupe communautaire. Par opposition, le « bénévolat informel » désigne l'aide non rémunérée qu'une personne offre directement et non par l'entremise d'une organisation. La figure suggère que le PIEC a donné lieu à une intensification du bénévolat encadré, surtout parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., où davantage de personnes, par une marge de 12 points de pourcentage, ont signalé faire du bénévolat par rapport aux membres du groupe témoin. On a aussi observé une augmentation de 2,4 heures par mois du temps consacré en moyenne au bénévolat par les membres du groupe programme de l'a.-e. (résultat non illustré).

Figure S.5 : Impacts sur le bénévolat



Le PIEC a également eu un impact restreint mais favorable sur le bien-être subjectif et semble avoir renforcé certaines des convictions positives des membres de l'échantillon sur des indicateurs de mesure particuliers liés au travail (sentiment plus positif à l'égard du travail et soutien accru de la famille à l'acceptation d'un emploi). En ce qui a trait à la mobilité, le PIEC n'a pas eu d'impact sur la migration de sortie à l'étape des 18 mois, mais il a bel et bien donné lieu à de petits changements dans le mouvement résidentiel au sein des collectivités et vers d'autres régions du Cap-Breton.

RÉSUMÉ

Les résultats concernant les impacts après 18 mois montrent que, comme l'hypothèse en avait été posée, le PIEC a offert aux membres du groupe programme de l'a.-e. et de l'aide sociale une période considérable de stabilité d'emploi à temps plein, plus longue que ce qu'ils auraient connu en l'absence du programme. Les impacts sur le revenu étaient importants, tout comme les réductions du recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale. Cela s'est traduit par une hausse de revenu pour les participants, surtout ceux de l'échantillon de l'aide sociale, où l'on a pu observer de fortes réductions de l'incidence du faible revenu. En plus de cette hausse de revenu et de stabilité d'emploi, on a assisté à des impacts limités mais positifs sur les réseaux sociaux, le bénévolat, la satisfaction à l'égard de la vie et les attitudes envers le travail.

Mais les impacts après 18 mois du PIEC se traduiront-ils par une amélioration de l'employabilité et de la qualité de vie à plus long terme des participants? C'est là l'une des principales questions que le projet s'efforce d'aborder, mais à laquelle on ne pourra répondre qu'aux étapes ultérieures. Le prochain rapport prévu sera fondé sur les données de l'enquête de suivi après 40 mois, soit quatre mois après la fin de la période d'admissibilité au PIEC.

Les données de l'enquête de suivi finale après 54 mois, menée plus d'un an et demi après la fin du programme, serviront à évaluer les impacts à plus long terme du PIEC.

Chapitre 1 : Historique et aperçu

Ce chapitre est une présentation du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC). Nous examinerons notamment l'historique du contexte politique et de la théorie qui a conduit à cette initiative et décrirons de façon détaillée sa conception au regard du modèle du programme et de la stratégie d'évaluation. Dans la première section, nous examinerons les fondements contextuels et théoriques du PIEC, notamment l'évolution vers des stratégies de réemploi plus dynamiques et l'intérêt croissant que l'on observe envers l'économie sociale et le capital social. Nous expliquerons également les raisons qui ont présidé au choix du Cap-Breton pour cette étude. Dans la deuxième section, nous examinerons le modèle du PIEC du point de vue de l'offre présentée aux particuliers et le rôle des collectivités dans le cadre de cette étude. La troisième section sera consacrée à l'examen du plan de recherche et nous mettrons tout particulièrement l'accent sur l'étude d'impact expérimentale, qui fait l'objet du présent rapport. Enfin, la dernière section brosse les grandes lignes du rapport et donne des détails sur l'échantillon du rapport, les sources de données utilisées pour effectuer l'étude ainsi qu'une description du chapitre.

LE CONTEXTE POLITIQUE DU PIEC

Nous examinerons dans cette section le contexte politique et les principales motivations qui ont conduit à l'élaboration du PIEC ainsi que le désir de mettre à l'essai cette initiative. Dans un premier temps, nous évoquerons l'intérêt de se tourner vers des mesures de réemploi plus « actives », dans le contexte de processus à l'intérieur de deux composantes du système de sécurité du revenu du Canada — le programme national d'assurance-emploi (a.-e.) et les programmes provinciaux d'aide sociale. Et dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur l'intérêt croissant que l'on observe envers les notions d'économie sociale et de capital social, et leurs liens avec l'emploi.

Les politiques de mesures actives en matière d'emploi

Depuis la fin des années 1980, les discussions sur les politiques en matière d'emploi ont essentiellement porté sur la mise en œuvre de ce que l'on appelle des mesures d'emploi plus « actives »¹. L'idée est que les programmes de transfert devraient encourager les prestataires à travailler plutôt que de leur procurer « passivement » des indemnités en espèces, qu'ils travaillent ou non pendant qu'ils en bénéficient. Cet intérêt accru pour les mesures actives a eu des répercussions sur l'élaboration des politiques à la fois sur le plan du programme fédéral d'a.-e. et des programmes provinciaux d'aide sociale au Canada. Il est également à l'origine de l'élaboration du PIEC et a largement contribué à la mise en œuvre de cette initiative.

¹Voir, par exemple, les analyses de l'Organisation de coopération et de développement économiques (1989, 1990).

L'assurance-emploi²

La *Loi sur l'assurance-emploi* de 1996 prévoit la mise en œuvre de mesures « actives » connues sous le nom de *Prestations d'emplois et mesures de soutien* (PEMS), notamment les suppléments de revenu, les subventions salariales et l'aide au travail indépendant. Ces mesures sont destinées à encourager (et à subventionner) les prestataires d'a.-e. qui veulent quitter l'a.-e. pour le travail actif. Un programme de supplément de revenu peut, par exemple, accroître les revenus des personnes qui quittent l'a.-e. pour occuper un emploi rémunéré. De tels paiements sont, en effet, une autre façon de fournir des paiements de transfert qui rend le travail plus attrayant que la prestation d'indemnités en espèces sans avoir de travail. Parmi les PEMS figurent notamment les mesures de soutien de la recherche et l'innovation — source de financement du PIEC — qui permettent de financer la mise à l'essai de programmes innovateurs visant à aider les particuliers à retourner sur le marché du travail.

Le PIEC tente de proposer une solution de rechange à la réception « passive » de prestations. Dans ce cas, on encourage les prestataires de paiements de transfert à faire du travail communautaire, reconnaissant les possibilités restreintes de travail actif dans des secteurs connaissant un chômage élevé et chronique.

Le désir de mettre à l'essai une politique de mesures d'emploi actives a eu plusieurs répercussions sur la conception du PIEC. Le modèle du programme ne pouvait en effet pas fournir aux participants des prestations financières beaucoup plus élevées que celles que le projet souhaitait remplacer. Il ne pouvait pas non plus fournir des montants importants de capital financier ou autre, dans la mesure où la fourniture de ce genre de capital ne relève généralement pas d'un programme de transfert. Par ailleurs, bien que le programme puisse, en principe, offrir de la formation en cours d'emploi, d'autres éléments actuels du système d'a.-e. dispensent de la formation, et les bailleurs de fonds avaient d'autres moyens de découvrir les effets de la formation et de l'accumulation de capital humain.

L'aide sociale

Parallèlement aux changements survenus dans l'a.-e., on a pu observer des changements semblables, et peut-être encore plus radicaux, dans les programmes d'aide sociale. Selon les termes mêmes du Conseil national du bien-être social, « [t]oute chose considérée, les années 90 ont été une période de transformations continues dans les programmes d'aide sociale des provinces et des territoires. Le système d'aide sociale a changé davantage ces dernières années qu'il ne l'avait fait dans toutes les années suivant l'instauration du Régime d'assistance publique du Canada en 1966 » (Conseil national du bien-être social, 1997).

Il en est résulté une tendance générale vers une « réforme de l'aide sociale par le travail ». Les mesures visant à accroître la participation au marché du travail sont considérées comme essentielles si l'on veut réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale et l'exclusion sociale, et faire diminuer en même temps le nombre de cas à traiter et les coûts afférents. Les provinces et les territoires n'accordent pas tous la même importance aux mesures incitatives et aux sanctions; ils présentent également des différences dans la façon dont les ressources sont réparties entre, d'une part, le contrôle des règles s'appliquant à l'aide sociale et le retrait des prestataires jugés inadmissibles et, d'autre part, la prestation des

²Pour un examen plus complet des éléments nouveaux du programme d'assurance-emploi concernant la conception du PIEC, veuillez consulter *Le Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre* (2003).

programmes et des services de soutien visant à faciliter la transition entre l'aide sociale et le travail. Dans l'ensemble, toutefois, la notion d'admissibilité liée aux ressources (les prestations n'étant fonction que du revenu) tend à céder sa place à la notion d'obligation réciproque. On exige de plus en plus que les bénéficiaires de paiements de transfert participent à un programme d'une forme ou d'une autre visant à accroître leurs chances de trouver un emploi et de subvenir eux-mêmes à leurs besoins.

En Nouvelle-Écosse, parallèlement à l'élaboration du PIEC, le gouvernement provincial avait commencé à planifier des changements plus vastes au régime d'aide sociale. Le nouveau programme, mis en œuvre le 1^{er} août 2001, était régi par une nouvelle loi, la *Employment Support and Income Assistance Act* (remplaçant deux lois, la *Family Benefits Act* et la *Social Assistance Act*). Parmi les changements apportés, on trouvait une modification de la structure des taux de prestations et l'introduction d'une prestation intégrée pour enfants, qui réunissait la prestation nationale et la prestation de la Nouvelle-Écosse pour les enfants. Le nouveau programme exigeait également qu'une évaluation de l'aptitude à l'emploi soit effectuée à l'égard de tous les prestataires d'aide sociale et prévoyait des mesures de soutien à l'emploi améliorées pour faciliter la transition entre l'aide sociale et le travail³. Au moment de présenter ces changements, le ministre des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse a fait la déclaration suivante :

Avec la nouvelle loi, l'emploi apparaît clairement comme la clé de l'autosuffisance. Nous remplaçons un système d'aide sociale passif vieux de 30 ans par un autre système qui reconnaît qu'avec les bonnes mesures de soutien, les habitants de la Nouvelle-Écosse peuvent se libérer, et libérer leurs familles, d'une vie de dépendance. (ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, 2001, p. 1, traduction)

Du fait qu'il fournit de nouvelles possibilités d'emploi pour les assistés sociaux, le modèle de programme du PIEC fait écho aux changements apportés par le gouvernement provincial dans les programmes et à l'importance accrue accordée à l'emploi.

L'économie sociale et le capital social

Un autre élément contextuel du PIEC est l'intérêt croissant que l'on observe envers les notions d'économie sociale et de capital social, et leurs liens avec l'emploi. Comme Ninacs (2002) le souligne, la notion d'économie sociale n'est pas nouvelle, mais elle a subi une certaine évolution (p. ex., l'« ancienne » économie sociale se définissait par rapport aux aspects structurels des organisations — coopératives, sociétés mutuelles — qui la constituaient, alors que la « nouvelle » économie sociale se définit par rapport aux aspects « relationnels et sociologiques » des organisations, à leurs activités et aux personnes qui les constituent).

Le PIEC entend explorer le potentiel de l'économie sociale, qui pourrait servir de source d'emploi dans les endroits où les secteurs privé et public n'ont pas créé suffisamment d'emplois. La mise en place de mesures de soutien à l'emploi dans l'économie sociale

³Les mesures de soutien à l'emploi améliorées comprenaient la prolongation du régime d'assurance-médicaments jusqu'à 12 mois suivant le début d'un emploi, le remboursement des frais de garde d'enfants jusqu'à concurrence de 400 \$ par mois et des frais de transport jusqu'à 150 \$, un versement unique d'une allocation de « nouveau départ » de 200 \$ pour un emploi à temps partiel et de 400 \$ pour un emploi à temps plein, la non-prise en compte, dans le calcul de l'admissibilité aux prestations d'aide sociale, de 30 % du revenu net, le remboursement des frais pour certains articles liés au travail (p. ex., bottes de travail, uniformes, outils et fournitures) et une augmentation du remboursement des frais en matière de formation liée à l'emploi.

pourrait contribuer à renforcer ce secteur; toutefois, le but principal est de se servir des activités de l'économie sociale pour fournir des débouchés aux chômeurs de longue date.

Offrir des emplois temporaires pour améliorer l'employabilité à long terme n'est pas un nouveau mécanisme non plus, mais il a récemment rallié plus d'appuis. Johnson (1997) fait valoir que l'idée d'utiliser les fonds publics pour créer des emplois rémunérateurs dans le secteur des organismes sans but lucratif et le secteur public pour les personnes qui ne pourraient autrement trouver du travail suscite un intérêt renouvelé aux États-Unis; elle cite, comme exemples intéressants de ces nouvelles initiatives, le Vermont's Community Service Employment Program et le projet New Hope de Milwaukee. Selon McGregor, Clark, Ferguson et Scullion (1997), il y aurait environ 3 700 organisations en activité dans le secteur de l'économie sociale dans les Basses-Terres d'Écosse, procurant du travail à 42 000 personnes; les principaux avantages de ces entreprises seraient notamment la création de possibilités d'emplois facilitant la réintégration, dans la société, de personnes appartenant à des groupes défavorisés. La Conference of Religious of Ireland (1998) fait état d'un projet pilote qui offrait des emplois à temps partiel à des chômeurs qui pouvaient ainsi, à titre bénévole, faire un travail à « valeur publique ou sociale ». Finalement, Borzaga (1999) décrit l'utilisation répandue en Italie d'« entreprises d'économie sociale pour l'intégration au travail » qui produisent des biens et services privés ainsi que des biens publics et qui fournissent des services sociaux et des soins communautaires tout en créant des emplois pour les travailleurs défavorisés.

Dans le cadre du PIEC, les collectivités étaient encouragées à se concentrer sur l'économie sociale; toutefois, on ne leur a imposé aucune définition particulière de ce que constitue l'économie sociale⁴. Dès le départ, les concepteurs du projet ont tenté par tous les moyens de trouver un équilibre entre, d'une part, l'établissement de cadres ou de lignes directrices permettant d'orienter le projet dans certaines directions (p. ex., vers les activités de l'économie sociale) et, d'autre part, la délégation des responsabilités et de la prise de décisions aux citoyens à l'échelle locale (dont bon nombre préféreraient diriger les ressources vers la création d'infrastructures économiques plus conventionnelles et la création d'emplois dans le secteur privé). Le seul avantage que pouvait apporter le PIEC à des projets était la disponibilité temporaire de travailleurs « gratuits »; toutes les autres ressources éventuellement nécessaires devaient être fournies par les organismes parrains des projets. Par conséquent, les projets appuyés par le PIEC étaient plus susceptibles d'être axés sur la main-d'œuvre et d'être parrainés par des organisations ayant des antécédents et un intérêt dans l'amélioration communautaire. En outre, les lignes directrices générales régissant les projets admissibles exigeaient notamment que les profits éventuellement générés servent les intérêts de la collectivité, et non pas ceux d'un plus petit groupe de particuliers⁵. Cet accent mis sur

⁴À un certain moment, il a été question que les projets soient basés dans des « entreprises sociales », s'inspirant probablement du Québec, ce qui aurait signifié que seuls les projets dont les caractéristiques étaient définies plus spécifiquement (p. ex., des entreprises à but non lucratif fournissant des biens et services, qui ont des structures organisationnelles démocratiques et dont les employés sont actionnaires) auraient été admissibles au PIEC. Cette approche n'a pas été retenue puisque les collectivités auraient été limitées dans leurs choix et que le soutien des infrastructures aurait été beaucoup plus complexe — comme le fait le Chantier de l'économie sociale au Québec. De plus, il aurait fallu consacrer beaucoup plus de temps à la création d'emplois dans des entreprises sociales, ce qui aurait probablement signifié moins de possibilités d'emplois pour les participants (il est peu probable que 750 emplois aient été créés dans des entreprises sociales dans les délais prescrits par le PIEC).

⁵Les lignes directrices du projet sont exposées dans le chapitre 4 du *Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre* (2003).

les intérêts communautaires orientait nécessairement les projets vers des activités propres à l'économie sociale.

En bout de ligne, toutefois, les décisions concernant la nature des projets communautaires faisant partie du PIEC ont, pour la plupart, été laissées à la discrétion des représentants des collectivités. S'il en avait été autrement, la capacité du PIEC de favoriser l'engagement communautaire s'en serait trouvée compromise. Les effets que peuvent avoir la mobilisation communautaire ou les organisations de base populaire sur les collectivités concernées sont depuis longtemps documentés (Fisher, 1995). Néanmoins, on a mené peu d'études pour examiner de près le lien entre les efforts externes visant à stimuler cette mobilisation et ce développement communautaires et les effets observés dans la collectivité. Dans une analyse documentaire sur les effets des projets communautaires sur l'économie sociale, Mathieu (1996) conclut ce qui suit à propos des études effectuées : elles ont « généralement peu ou pas développé cette question de l'impact social des organismes communautaires et de leur rapport au développement » (p. 89).

Le PIEC explore également la notion de capital social et la mesure dans laquelle un programme d'emploi communautaire peut favoriser son émergence. Sur le plan conceptuel, il existe des liens entre les notions d'économie sociale et de capital social, en particulier en ce qui concerne le rôle potentiel de l'« activité associative ». Certains chercheurs ont étudié les effets sur les particuliers et les collectivités de ce type d'activité — participation à des organismes informels et semi-formels et à des réseaux, comme les sociétés d'aide mutuelle, les clubs philanthropiques, les associations communautaires, les groupes protestataires et les groupes de pression, l'Église et, grâce aux célèbres travaux de Putnam (2000), les ligues de quilles organisées. Ainsi, une étude sur les associations de quartier aux États-Unis (Berry, Portney et Thomson, 1993), revue par Smock (1997), a conclu qu'il y a une relation solide et positive entre le niveau de participation et le sentiment de collectivité. La responsabilisation communautaire par l'entremise de la participation à des projets a également été associée à des changements positifs dans l'image qu'ont les gens de leur quartier (Eisen, 1994; cité dans la même source). Ainsi, des avantages sur le plan de la cohésion sociale ont été reliés à la formation d'organisations dans les quartiers.

Les études publiées confirment également dans une certaine mesure que l'activité associative peut influencer sur les résultats économiques — principalement par le biais de ses effets positifs sur le capital social. Putnam (1993, 2000) utilise une définition du capital social qui se traduit par la confiance et des normes de comportement civique, et il fait valoir que le capital social est essentiel au progrès économique d'une société. Plus loin, il affirme qu'une détérioration du capital social peut avoir des conséquences économiques néfastes. Knack et Keefer (1997) démontrent également que la confiance et les normes civiques peuvent avoir une influence importante sur la performance économique, bien que, dans ce cas, les résultats portent à croire que cette influence n'est pas reliée à l'activité associative (et donc ne serait pas causée par celle-ci).

Dans une autre définition du capital social, plus précise, on affirme qu'il est « constitué d'obligations sociales ("relations") qui, dans certaines circonstances, peuvent se transformer en capital économique... » et qu'il est « la somme des ressources réelles ou potentielles liées au fait de posséder un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées de connaissance ou de reconnaissance mutuelles » (Bourdieu, 1986, p. 243, 248; traduction). Le PIEC reprend cette notion du capital social, qui met l'accent sur les *réseaux* qu'ont les

personnes (Johnson, 2003). C'est par le réseau social auquel appartient une personne qu'elle a accès au capital social. Si son réseau ne renferme que des liens *d'attachement* (à la famille et aux amis proches) ou des liens d'accointances avec des amis plus distants et des associés de même statut socioéconomique, la capacité qu'a le capital social à l'intérieur du réseau de générer un changement social et économique sera vraisemblablement moins grande que si le réseau possédait une dimension verticale. Les *liens* verticaux à l'intérieur des réseaux vers des gens de statut plus élevé (ou possédant des réseaux plus vastes) donnent à une personne la capacité d'exploiter des ressources, des idées et de l'information qui peuvent l'aider à améliorer son sort. Le PIEC vise à accroître le *capital social instrumental* de ce type auquel peuvent avoir accès les résidents des collectivités et les particuliers participant au programme.

Le mécanisme du PIEC qui permet de modifier le capital social accessible aux participants est la succession d'emplois au sein de projets communautaires. Ceux-ci devraient élargir les réseaux auxquels appartiennent les participants en les mettant en contact avec un vaste éventail de personnes (organismes parrains des projets, autres participants, organismes de formation). Les mécanismes qui peuvent modifier le capital social accessible aux résidents des collectivités sont le processus d'organisation communautaire (réunions, sollicitation, bénévolat au sein de conseils ou d'organismes parrainant les projets) et les résultats des projets communautaires (prestation de nouveaux services comme des garderies ou des centres de l'âge d'or, qui réunissent différents groupes de personnes).

LE MODÈLE DU PIEC

L'offre faite aux particuliers

L'invitation à participer au PIEC a été lancée à un échantillon aléatoire de prestataires d'a.-e. de la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) qui avaient au moins 18 ans, avaient reçu au moins un dollar de prestations ordinaires d'a.-e. au cours du mois où se déroulait la sélection de l'échantillon, et qui avaient touché entre 10 et 13 semaines de prestations alors qu'il leur restait au moins 12 semaines de prestations dans le cadre de leur demande d'a.-e.⁶ La même invitation a été faite à un échantillon aléatoire de prestataires d'aide sociale résidents de la MRCB, qui avaient au moins 18 ans et avaient reçu au moins un dollar de prestations au cours du mois où ils ont été choisis comme membres potentiels de l'échantillon.

Essentiellement, ce que le PIEC offrait aux particuliers admissibles était l'occasion d'échanger leur droit aux prestations d'a.-e. ou d'aide sociale contre la possibilité de travailler pendant une période maximale de trois ans à l'intérieur de projets mis en œuvre dans certaines communautés de la MRCB. À la plupart des égards, le travail dans le cadre du PIEC a été conçu pour ressembler le plus possible à un « emploi réel ». Les participants devaient travailler (ou être occupés à d'autres activités admissibles) pendant 35 heures par

⁶Une sélection partielle a permis au PIEC d'éviter de recruter de nouveaux requérants ainsi que des personnes n'ayant reçu des prestations d'a.-e. que durant une courte période — susceptibles de retourner au travail sous peu — ainsi que des personnes à qui il ne restait pas ou peu de prestations à toucher et pour qui le PIEC n'aurait représenté qu'une prolongation de leurs droits aux prestations. Du fait qu'il leur restait au moins 12 semaines de prestations dans leur demande, les personnes sélectionnées devaient soupeser l'effet qu'aurait le PIEC sur leurs prestations d'a.-e. futures avant de prendre part à l'étude. Le chapitre 2 traite plus en détail du processus de sélection et de recrutement.

semaine. En retour, ils recevaient un salaire communautaire. Établi au départ à 280 \$ par semaine, ce salaire, qui est indexé en fonction des augmentations du salaire minimum de la province, a depuis été haussé à 325 \$ par semaine. La participation au PIEC constituait un emploi assurable dans le cadre de l'a.-e. et était visée par le programme d'indemnisation des accidentés du travail de la Nouvelle-Écosse et le Régime de pensions du Canada. Les participants recevaient une rémunération pour les jours fériés et ils accumulaient des « jours personnels » qui pouvaient être pris en congés annuels ou en congés de maladie. Ils pouvaient également souscrire à un régime de soins de santé privé, dont les primes étaient payées à parts égales par le PIEC et les participants.

Un des éléments importants du modèle du PIEC est le fait que, pendant toute sa période d'admissibilité au PIEC, le participant était libre de quitter le projet, par exemple pour accepter un emploi ou suivre une formation, et pouvait ensuite revenir au PIEC si la période de trois ans n'était pas terminée. Toutefois, un participant qui quittait le PIEC et retournait à l'a.-e. ou à l'aide sociale renonçait à toute participation ultérieure au PIEC⁷.

Bien que la principale activité des participants du PIEC était de travailler dans le cadre de projets communautaires, un certain nombre d'activités supplémentaires ont été incorporées au modèle du programme.

L'évaluation de l'employabilité

Les deux premières semaines de la participation au PIEC ont consisté en une période d'orientation pendant laquelle les participants étaient soumis à une évaluation de l'employabilité visant à déterminer leur aptitude à l'emploi et à recueillir de l'information sur leur expérience antérieure de travail, leurs compétences et leur intérêt envers le placement dans les emplois — le procédé d'affectation des participants à des emplois communautaires.

La formation de base à l'emploi et l'acquisition de compétences transférables

Bien que le PIEC ne soit pas un programme de formation, les participants ont reçu quelques éléments de formation notamment une formation préparatoire à l'emploi et quelques modules sur les compétences transférables. La plupart des participants ont suivi les modules d'introduction avant leur première affectation; d'autres ont suivi d'autres modules qui les aidaient à régler les problèmes de rendement décelés. Tous les participants ont reçu une certaine formation en vue de l'acquisition de compétences transférables, qui se composait de cours de durée limitée sur des sujets tels que les premiers soins, la santé et la sécurité au travail et une introduction à l'informatique.

Les projets d'emplois transitoires et projets gérés par les participants

Bien que la plupart des affectations du PIEC s'effectuaient dans le cadre communautaire — avec des organismes parrains — certains participants, qui se trouvaient entre deux affectations ou qui étaient jugés inaptes à l'emploi, ont pu être affectés pendant quelque temps à des *emplois transitoires* proposés par le consortium du PIEC plutôt que par la collectivité. Les projets gérés par les participants constituaient une autre option. Les participants pouvaient, à leur gré, présenter *un projet géré par eux-mêmes* à partir de leurs

⁷Le PIEC a toutefois permis aux participants de recevoir des paiements complémentaires d'aide sociale afin de compléter leur revenu du PIEC, en autant que leurs prestations d'aide sociale ne constituaient pas leur source principale de revenu (plus que la moitié de leur revenu total).

propres idées; ils avaient alors droit à une semaine de formation en entrepreneuriat et à une période supplémentaire de 11 semaines au cours de laquelle ils pouvaient élaborer une proposition de projet.

Le soutien à l'élaboration du dossier de présentation et à la recherche d'emploi

Vers la fin de leur période d'admissibilité, les participants ont reçu de l'aide pour *constituer un dossier de présentation* réunissant de la documentation (comme les descriptions des postes occupés, des attestations de formation et des lettres de recommandation) accumulée pendant les trois années de leur participation au PIEC. Enfin, au cours des trois derniers mois de leur période d'admissibilité, les participants pouvaient consacrer jusqu'à sept heures rémunérées par semaine à des activités de *recherche d'emploi*.

Le rôle des collectivités

Un petit nombre de communautés de la région industrielle du Cap-Breton ont été choisies pour participer au PIEC. Ces communautés étaient des « participants » au PIEC au même titre que les particuliers recrutés. Les participants individuels avaient la possibilité d'occuper un emploi; toutefois, c'était aux collectivités qu'il incombait de créer des possibilités d'emploi.

Le rôle joué par les collectivités était bidimensionnel. En premier lieu, chacune devait se doter d'une structure démocratique pour prendre les décisions nécessaires concernant l'utilisation des ressources du PIEC. Ces « conseils communautaires » du PIEC étaient chargés au départ d'élaborer des plans stratégiques et de fixer des priorités quant aux types de projets qui devraient bénéficier de la participation des travailleurs fournis par le PIEC. En deuxième lieu, les collectivités étaient responsables de l'organisation des projets précis qui emploieraient des travailleurs du PIEC et qui répondraient aux besoins cernés dans la collectivité. Il s'agissait là d'une responsabilité partagée. Tout organisme communautaire ou tout particulier pouvait élaborer une proposition de parrainage de projet (mais il devait être en mesure de gérer le projet, notamment fournir toutes les autres ressources nécessaires, comme des installations, des outils et du matériel, des superviseurs et des travailleurs spécialisés). C'étaient les conseils communautaires qui avaient la responsabilité de décider des propositions qui seraient approuvées et qui bénéficieraient du travail des participants au PIEC.

Le principal élément offert aux collectivités participant au PIEC était la chance de profiter d'une « main-d'œuvre gratuite » fournie par le projet, et on espérait que cette occasion servirait de catalyseur à l'action communautaire. Toutefois, on a tenu compte du fait que les collectivités n'ont pas toutes les mêmes capacités d'entreprendre les tâches qui leur sont confiées. Par conséquent, chaque conseil communautaire était admissible à une subvention de planification pouvant aller jusqu'à 30 000 \$ qui servirait à payer certains des coûts directement reliés aux activités du PIEC à l'échelle locale. On a également prévu, dans le budget du PIEC, des fonds visant à engager des experts-conseils qui seraient mis au service des conseils communautaires pour les aider à entreprendre les tâches liées au PIEC (p. ex., mise sur pied et fonctionnement des conseils communautaires de bénévoles, activités de marketing et de communications, mobilisation de la collectivité et planification stratégique).

L'ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION DU PIEC

Le PIEC est géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), un organisme à but non lucratif voué à la recherche sur les politiques sociales et spécialisé dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de grande envergure et à long terme visant à mettre à l'essai des politiques et des programmes sociaux innovateurs. Le PIEC est un projet pilote qui permettra de déterminer s'il est possible de mettre en œuvre un programme d'emploi communautaire destiné aux chômeurs de longue date et d'évaluer les avantages apportés par un tel programme par rapport aux coûts qui y sont reliés. À ce chapitre, le PIEC s'intéresse aussi bien aux avantages du programme pour les particuliers employés dans le cadre des projets communautaires qu'aux retombées pour les collectivités où se déroulent les projets.

Pourquoi le modèle de programme du PIEC pourrait-il avoir des effets bénéfiques? Premièrement, le programme pourrait améliorer l'employabilité des participants individuels, ce qui entraînerait pour eux des emplois de plus longue durée et un revenu plus élevé à l'avenir. Le travail dans le cadre de projets communautaires leur permet d'acquérir de l'expérience et de nouvelles compétences. Le PIEC contribue non seulement au « capital humain », mais également au « capital social » d'une personne. Les participants qui travaillent ensemble peuvent établir des réseaux de soutien par les pairs plus solides. La participation à des projets leur permet aussi d'entrer en contact avec les organismes qui parrainent les projets et avec les personnes et organisations qui bénéficient des services offerts. Les participants ont ainsi l'occasion de tisser des liens plus solides à l'intérieur de la collectivité.

Deuxièmement, le projet pourrait contribuer de façon positive au développement des collectivités. Les produits et services fournis par les projets sont axés sur les besoins cernés à l'échelle locale et ajoutent ainsi une valeur directe à la collectivité. La main-d'œuvre gratuite que constituent les participants au PIEC ou les services assurés par les organismes qui les emploient peuvent renforcer les organismes communautaires existants ou mener à la création de nouveaux organismes. Les bénévoles qui font partie des conseils communautaires ou qui contribuent au parrainage de projets peuvent, pour leur part, acquérir de nouvelles compétences ou bâtir des réseaux sociaux plus solides. À long terme, la résistance d'une collectivité et sa capacité à surmonter l'adversité peuvent s'en trouver rehaussées. Enfin, pour les gouvernements qui financent le PIEC et pour la société dans son ensemble, ce modèle de programme peut constituer une solution de rechange rentable aux paiements de transfert habituels.

Conçue pour aborder toutes ces questions, la stratégie d'évaluation du PIEC comprend quatre grands éléments :

1. **la recherche sur la mise en œuvre** veillera à documenter avec soin la façon dont le projet a été exécuté, à déterminer dans quelle mesure le programme appliqué sur le terrain correspond au plan initial, à évaluer à quel point les participants potentiels comprennent l'offre qui leur est faite et à cerner les questions entourant la prestation qui peuvent aider à mieux comprendre comment et pourquoi le programme a été efficace (ou ne l'a pas été);
2. **une étude d'impacts sur les participants**, faisant appel à une méthode d'assignation aléatoire et visant à comparer l'expérience des membres du groupe programme

participant au PIEC avec celle des membres du groupe témoin non admissibles aux projets communautaires;

3. **une étude des retombées pour les collectivités**, basée aussi bien sur une « théorie du changement » que sur une comparaison quasi expérimentale des collectivités, pour évaluer les effets du PIEC sur les collectivités participantes;
4. **une analyse avantages–coûts** permettant de mettre en balance les avantages économiques du PIEC pour les participants individuels et les collectivités, et les coûts connexes.

APERÇU DE L'ÉTUDE D'IMPACTS APRÈS 18 MOIS

Le présent rapport porte essentiellement sur le deuxième élément de la stratégie d'évaluation, soit l'étude d'impacts sur les participants. Il présente les résultats de l'analyse des impacts après 18 mois de participation au programme et, de ce fait, les impacts en cours de programme alors que les membres du groupe programme étaient encore admissibles au PIEC. Seront examinés les impacts du PIEC sur les niveaux d'emploi, le revenu, la perception des paiements de transfert et les niveaux de revenus globaux des membres du groupe programme. Outre les résultats économiques, le rapport analyse également les impacts du PIEC sur le capital social, le bénévolat, la santé et le bien-être, les comportements et la mobilité résidentielle, entre autres. Bien que le PIEC ait pu provoquer ces types d'impacts après seulement 18 mois, il semblait peu probable qu'on puisse les observer après la moitié seulement de la période d'admissibilité. D'autres rapports examineront ultérieurement les impacts à long terme du PIEC, après l'expiration de la période d'admissibilité de trois ans.

À la fin du présent chapitre, nous décrirons brièvement la méthodologie utilisée pour effectuer cette analyse d'impacts et indiquerons les sources de données et l'échantillon utilisés pour l'élaboration de ce rapport. Nous concluons par une description des grandes lignes de chacun des chapitres suivants.

La méthodologie

L'analyse des impacts pour les particuliers a pour but de mesurer les changements qu'apporte le PIEC pour ceux qui y prennent part. Pour cette analyse, on fera appel à une méthodologie d'évaluation par assignation aléatoire. Si l'on examine seulement et de façon isolée les résultats obtenus par les participants à un programme comme celui qui est offert par le PIEC, ils paraîtront presque toujours plus importants qu'ils ne le sont en réalité car tous les développements positifs sont alors attribués au programme; on ne peut déterminer dans quelle mesure les résultats observés sont le fruit de ce que les gens auraient fait de leur propre initiative. La difficulté dans une évaluation d'impacts consiste donc à déterminer les changements résultant du programme lui-même.

La différence entre les résultats observés chez les participants au programme et ce qui se serait produit sans le programme s'appelle un « impact ». La mesure de ce qu'auraient été les résultats en l'absence du programme est le « contrefactuel ». En général, pour un scénario contrefactuel, on crée d'abord un « groupe de comparaison » qui ressemble le plus possible au groupe qui prend part au programme. Il est généralement reconnu que la meilleure

méthode pour créer un groupe de comparaison est l'assignation aléatoire. On prend d'abord un groupe de personnes qui répondent toutes aux critères de sélection du programme mis à l'essai et on assigne ensuite chacune d'entre elles, au hasard, soit à un groupe qui pourra participer au programme, soit à un groupe qui n'y sera pas admissible. Les sujets qui forment ce dernier groupe fournissent le point de comparaison pour l'évaluation; et lorsqu'on procède par assignation aléatoire, le groupe de comparaison est appelé « groupe témoin ».

La méthode d'assignation aléatoire fait en sorte qu'il n'y a pas de différences systématiques préexistantes entre le groupe programme et le groupe témoin⁸. La seule différence entre les deux groupes est que l'un est admissible au programme et l'autre, non. Par conséquent, toute différence observée sur une période de temps dans la situation des deux groupes peut être attribuée avec certitude au programme.

Les sources de données

Les sources de données utilisées pour l'étude d'impacts dans le présent rapport sont au nombre de six. Chacune d'elle est décrite de façon détaillée ci-dessous.

L'enquête de référence

Une enquête de référence a été menée auprès de tous les participants au PIEC au moment de l'inscription à l'étude. Cette enquête a permis de recueillir des renseignements sur un éventail de caractéristiques démographiques, la composition du ménage, le revenu et les antécédents de travail. En plus de fournir une description de la population participant à l'étude, l'enquête de référence rassemble des données pour étayer l'analyse d'impacts.

Premièrement, on utilise l'enquête de référence afin d'établir des covariables lors des régressions d'impacts corrigés. En raison de l'assignation aléatoire, les caractéristiques du groupe programme et du groupe témoin devraient être similaires. Néanmoins, en raison de la variation d'échantillonnage, des différences peuvent être observées entre les deux groupes. Il s'agit d'un problème de précision plutôt que de biais, qui peut être réglé par la correction par régression en utilisant les covariables de référence. Bien que ce rapport présente les impacts non corrigés, les impacts corrigés par régression ont été calculés et sont mentionnés quand les impacts corrigés diffèrent nettement des impacts non corrigés. L'annexe D présente également des tableaux d'impacts corrigés. Deuxièmement, on peut utiliser l'enquête de référence pour créer des sous-groupes afin d'évaluer les variations des impacts au sein du groupe programme. Le présent rapport ne traite que brièvement des impacts sur les sous-groupes, dans chaque chapitre, quand il y a lieu. L'annexe E présente une sélection de tableaux d'impacts sur les sous-groupes. Les rapports à venir examineront plus en profondeur les impacts sur les sous-groupes lorsque la période d'admissibilité au PIEC sera écoulée.

⁸À vrai dire, les *valeurs probables* des moyennes pour toutes les caractéristiques préexistantes du groupe programme et du groupe témoin sont les mêmes, quoique leurs *valeurs réelles* puissent différer quelque peu, surtout dans le cas des échantillons de petite taille. L'assignation aléatoire assure que les deux groupes ne seront pas systématiquement différents mais ne garantit pas qu'ils seront identiques. Des écarts aléatoires peuvent toujours se produire et bien qu'ils n'introduisent pas de biais systématique dans les prévisions d'impacts, ils ont pour effet de diminuer la précision des estimations. Il est possible de recueillir des données relatives aux caractéristiques de l'échantillon avant l'assignation aléatoire, qui pourront être utilisées dans des modèles de régression en vue de neutraliser ces différences aléatoires et d'améliorer la précision des estimations. Voir par exemple Mohr (1995) et Orr (1999).

L'enquête après 18 mois

L'enquête de suivi après 18 mois constitue la source de données principale utilisée lors de cette étude d'impacts. Statistique Canada a procédé à cette étape par le biais d'une enquête téléphonique auprès des membres du groupe programme et du groupe témoin 18 mois après leur inscription à l'étude. Les modules couvraient les principaux résultats ne pouvant être analysés à l'aide des sources de données administratives, notamment les antécédents de travail, le revenu personnel et le revenu du ménage, le capital social, la composition du ménage, les attitudes et la santé et le bien-être.

Les fichiers de données administratives

Les dossiers administratifs d'a.-e. et d'aide sociale sont utilisés pour déterminer les montants et la durée des perceptions de paiements de transfert des membres de l'échantillon.

Le SIGP

Un système d'information sur la gestion du projet (SIGP) a été mis en place dans le bureau du PIEC en vue de faciliter les activités et la prestation de services tout en recueillant des données de recherche indispensables, notamment les taux de participation au PIEC, les types d'emplois communautaires, la durée du travail et les montants des salaires communautaires reçus. Cette information est utilisée en conjonction avec les données d'enquête et des données administratives afin d'établir les résultats sur les plans de l'emploi et du revenu.

Les sources des données qualitatives

En plus des données d'enquête et des données administratives, on a eu recours à des entrevues qualitatives auprès des participants au PIEC et du personnel en charge de la prestation du programme pour corroborer l'étude d'impacts. Ces méthodes qualitatives ont été utilisées dans le cadre de la recherche sur la mise en œuvre afin d'examiner les questions concernant la prestation du programme. Elles peuvent également être utiles pour examiner les impacts estimés à l'aide des sources de données quantitatives. Ce rapport se sert d'entrevues qualitatives menées auprès d'un échantillon de participants au PIEC, six mois après leur inscription.

L'ÉCHANTILLON DU RAPPORT APRÈS 18 MOIS

Ce rapport porte sur les membres de l'échantillon de recherche qui ont répondu à l'enquête de suivi après 18 mois (l'échantillon du rapport après 18 mois). Comme dans toute enquête longitudinale, les participants ayant répondu à l'enquête de référence n'ont pas tous répondu à l'enquête de suivi après 18 mois. Dans le présent rapport, l'analyse se limite aux 1 363 participants au PIEC qui ont répondu à l'enquête après 18 mois, dont 898 membres de l'échantillon de l'a.-e. (470 du groupe programme et 428 du groupe témoin) et 465 membres de l'échantillon de l'aide sociale (237 du groupe programme et 228 du groupe témoin). Ces répondants représentent un taux de réponse de 90 % de l'échantillon de référence, qui comptait à l'origine 1 522 participants.

Les caractéristiques de départ de l'échantillon du rapport

Les tableaux 1.1 et 1.2 présentent les caractéristiques de départ respectives des membres de l'échantillon de l'a.-e. et des membres de l'échantillon de l'aide sociale qui ont répondu à l'enquête de suivi après 18 mois. Parmi les répondants prestataires d'a.-e., il y a un plus grand nombre d'hommes et leur moyenne d'âge est de 41 ans comparativement à 36 ans pour les prestataires d'aide sociale. La plupart des membres de l'échantillon de l'a.-e. ont un diplôme d'études secondaires et une expérience de travail appréciable. Une proportion plus élevée des répondants prestataires d'aide sociale n'ont pas de diplôme d'études secondaires, avaient beaucoup moins d'expérience de travail et avaient plus souvent reçu des paiements de transfert au cours de l'année précédant leur inscription au PIEC. La majorité des répondants prestataires d'a.-e. et d'aide sociale ont vécu au Cap-Breton toute leur vie, ont des liens très solides envers leur communauté et ont des réseaux sociaux petits, denses et homogènes.

L'assignation aléatoire et la non-réponse à l'enquête

Tel qu'indiqué dans le premier rapport sur la mise en œuvre du PIEC (Greenwood et al., 2003), on a appliqué l'assignation aléatoire sans écarts systématiques entre le groupe programme et le groupe témoin. Quelques écarts sont apparus, en raison de la variation d'échantillonnage, mais ne provoqueront pas d'impacts biaisés. Toutefois, la non-réponse à l'enquête pourrait exacerber certains des écarts présents dans l'échantillon de référence, qui devront donc être réévalués dans l'échantillon du rapport après 18 mois. Dans les tableaux 1.1 et 1.2, les écarts entre les membres du groupe programme et ceux du groupe témoin reflètent cette variation d'échantillonnage ainsi que les effets de la non-réponse à l'enquête.

Le tableau 1.1 révèle quelques écarts entre les membres du groupe programme et ceux du groupe témoin de l'a.-e., qui n'étaient pas significatifs d'un point de vue statistique dans l'échantillon de référence, mais qui le sont dans l'échantillon du rapport après 18 mois. Il y a moins de femmes que d'hommes dans le groupe programme de l'a.-e. comparativement au groupe témoin (40,4 % de femmes dans le groupe programme de l'a.-e. par rapport à 47,7 % dans le groupe témoin), une plus grande proportion n'ont pas d'enfants (57,7 % du groupe programme comparativement à 51,6 % du groupe témoin) et ont des enfants ayant entre 6 et 12 ans (35,4 % du groupe programme de l'a.-e. et 25,1 % du groupe témoin). Un nombre moins élevé de membres du groupe programme de l'a.-e. ont un revenu du ménage de 30 000 \$ ou plus (32,9 % du groupe programme de l'a.-e. comparativement à 40,6 % du groupe témoin). Les répondants à l'enquête après 18 mois du groupe programme de l'a.-e. semblent également avoir des réseaux sociaux moins larges que le groupe témoin (37,2 % ont au moins 10 contacts pour le groupe programme de l'a.-e. comparativement à 44,4 % pour le groupe témoin). Ils semblent également faire moins de bénévolat que les membres du groupe témoin (51,1 % du groupe programme comparativement à 56,7 % du groupe témoin).

Tableau 1.1 : Caractéristiques des membres de l'échantillon de l'a.-e. — groupe programme et groupe témoin

Caractéristiques de départ	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Antécédents d'a.-e.				
Nombre moyen de mois d'a.-e. au cours des 12 derniers mois	6,2	6,2	0,0	(0,2)
Moyenne mensuelle du versement d'a.-e. durant un mois d'assignation aléatoire (en dollars)	855	865	-10	(34,3)
Antécédents de travail				
Années de travail rémunéré depuis l'âge de 16 ans	18,8	18,2	0,6	(0,7)
Avait un emploi rémunéré, au départ (en %)	19,9	17,7	2,2	(2,6)
Caractéristiques personnelles				
Femmes (en %)	40,4	47,7	-7,2 **	(3,3)
Âge au moment de la sélection	40,8	40,8	-0,1	(0,7)
Célibataires/séparés/divorcés/veufs, au départ (en %)	41,1	37,2	3,8	(3,3)
Activités limitées ou problèmes de santé, au départ (en %)	30,9	26,4	4,4	(3,0)
Pas de diplôme d'enseignement secondaire (en %)	31,5	29,7	1,8	(3,1)
Au moins 10 contacts, au départ (en %)	37,2	44,4	-7,2 **	(3,3)
Attachement à la collectivité (en %)				
Années vécues au Cap-Breton (en %)				
Moins de 10 ans	4,5	4,2	0,3	(1,4)
Plus de 10 ans	95,5	95,8	-0,3	(1,4)
Toute la vie	75,5	78,1	-2,6	(2,8)
Nombre d'années à l'adresse actuelle (en %)				
Moins de 10 ans	10,9	11,9	-1,0	(2,1)
Entre 1 et 4 ans	19,2	19,2	0,0	(2,6)
Entre 5 et 9 ans	10,0	14,3	-4,2 *	(2,2)
10 ans ou plus	59,9	54,7	5,2	(3,3)
Toute la vie	14,3	13,1	1,2	(2,3)
Caractéristiques du ménage (en %)				
Enfants dans le ménage				
Aucun enfant	57,7	51,6	6,0 *	(3,3)
1 ou 2 enfants	37,2	41,6	-4,4	(3,3)
3 enfants ou plus	5,1	6,8	-1,7	(1,6)
Âge de l'enfant le plus jeune				
Moins de 3 ans	15,7	15,9	-0,3	(3,6)
Entre 3 et 5 ans	12,6	22,2	-9,6 **	(3,8)
Entre 6 et 12 ans	35,4	25,1	10,2 **	(4,5)
Entre 13 et 17 ans	34,3	35,3	-0,9	(4,7)
Nombre de personnes dans le ménage				
1 personne	7,4	5,4	2,1	(1,6)
2 ou 3 personnes	56,6	61,4	-4,9	(3,3)
4 personnes ou plus	36,0	33,2	2,8	(3,2)

(suite)

Tableau 1.1 : Caractéristiques des membres de l'échantillon de l'a.-e. — groupe programme et groupe témoin (suite)

Caractéristiques de départ	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Revenu du ménage				
Moins de 10 000 \$	11,1	9,9	1,3	(2,1)
De 10 000 \$ à moins de 20 000 \$	31,2	30,3	0,9	(3,1)
De 20 000 \$ à moins de 30 000 \$	24,8	19,2	5,5 **	(2,8)
30 000 \$ et plus	32,9	40,6	-7,7 **	(3,2)
Attitude face au travail (en %)				
Suivraient une formation complémentaire pour améliorer leurs perspectives	97,0	97,9	-0,9	(1,1)
Déménageraient de façon permanente à l'extérieur du Cap-Breton pour obtenir un emploi	16,2	15,9	0,3	(2,5)
Déménageraient une partie de l'année pour obtenir un emploi	29,3	25,4	3,9	(3,0)
Travailleraient à un salaire inférieur pour obtenir un emploi	51,8	51,9	-0,2	(3,4)
Travailleraient dans un type d'emploi différent ou un secteur différent pour obtenir un emploi	91,8	91,2	0,6	(1,9)
Activités bénévoles				
Bénévoles pour un groupe/organisme	51,1	56,7	-5,6 *	(3,3)
Bénévolat informel	88,3	85,0	3,3	(2,3)
Taille de l'échantillon (total = 898)	470	428		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des dossiers administratifs de l'assurance-emploi.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts de caractéristiques entre le groupe programme et le groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Le tableau 1.2 révèle qu'il y a également quelques écarts entre les membres du groupe programme de l'aide sociale et ceux du groupe témoin, bien que peu soient significatifs du point de vue statistique. Le groupe programme de l'aide sociale semble plus ouvert à l'idée de déménager pour obtenir un emploi (22,6 % du groupe programme comparativement à 15,8 % du groupe témoin). Comme pour le groupe programme de l'a.-e., une proportion plus élevée fait partie de ménages sans enfants (41,1 % du groupe programme de l'aide sociale comparativement à 32,5 % du groupe témoin).

Bien que ces écarts ne reflètent pas de problèmes systématiques dans l'assignation aléatoire ou le biais de non-réponse⁹, l'analyse a permis de vérifier les impacts corrigés par régression, qui comprennent une gamme de ces covariables de référence, surtout lorsque la différence de départ constitue également un résultat de suivi mesuré digne d'intérêt (p. ex., les impacts sur le revenu, le capital social et le bénévolat). Toutefois, les impacts corrigés ne sont examinés que s'ils diffèrent de manière significative des résultats non corrigés.

⁹Une analyse du biais de non-réponse, effectuée indépendamment de l'analyse de la variation de l'échantillonnage des caractéristiques de départ, n'a révélé aucune préoccupation importante. Étant donné le taux élevé de ré-entrevue (plus de 90 %), la taille de l'échantillon du groupe de non-répondants était trop petite pour qu'il soit possible de communiquer des résultats dans de nombreuses catégories de départ. Les rapports d'impacts futurs présenteront des analyses similaires ultérieurement au cours du suivi, au moment où il sera important d'examiner la non-réponse.

Tableau 1.2 : Caractéristiques des membres de l'échantillon de l'aide sociale — groupe programme et groupe témoin

Caractéristiques de départ	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Antécédents de l'aide sociale				
Nombre moyen de mois d'aide sociale au cours des 12 derniers mois	10,4	0,4	0,0	(0,3)
Moyenne mensuelle du versement d'aide sociale durant un mois d'assignation aléatoire (en dollars)	517	518	-2	(26,6)
Antécédents de travail				
Années de travail rémunéré depuis l'âge de 16 ans	7,5	8,2	-0,7	(0,9)
Ont un emploi rémunéré, au départ (en %)	16,1	17,0	-0,9	(3,7)
Caractéristiques personnelles				
Femmes (en %)	61,6	65,4	-3,7	(4,5)
Âge au moment de la sélection	35,8	36,2	-0,4	(0,9)
Célibataires/séparés/divorcés/veufs, au départ (en %)	79,1	82,8	-3,8	(3,7)
Activités limitées ou problèmes de santé, au départ (en %)	36,7	33,8	2,9	(4,4)
Pas de diplôme d'enseignement secondaire (en %)	42,5	35,7	6,8	(4,6)
Au moins 10 contacts, au départ (en %)	33,5	32,2	1,3	(4,4)
Attachement à la collectivité (en %)				
Années vécues au Cap-Breton (en %)				
Moins de 10 ans	4,2	3,1	1,2	(1,7)
Plus de 10 ans	95,8	96,9	-1,2	(1,7)
Toute la vie	76,7	71,5	5,2	(4,1)
Nombre d'années à l'adresse actuelle (en %)				
Moins de 10 ans	23,2	22,4	0,8	(3,9)
Entre 1 et 4 ans	38,0	32,9	5,1	(4,4)
Entre 5 et 9 ans	11,8	16,7	-4,9	(3,2)
10 ans ou plus	27,0	28,1	-1,1	(4,2)
Toute la vie	11,4	11,0	0,4	(2,9)
Caractéristiques du ménage (en %)				
Enfants dans le ménage				
Aucun enfant	41,1	32,5	8,6 *	(4,5)
1 ou 2 enfants	47,5	53,1	-5,6	(4,6)
3 enfants ou plus	11,4	14,5	-3,0	(3,1)
Âge de l'enfant le plus jeune				
Moins de 3 ans	24,3	21,4	2,9	(4,9)
Entre 3 et 5 ans	21,4	22,7	-1,3	(4,9)
Entre 6 et 12 ans	31,4	33,1	-1,7	(5,5)
Entre 13 et 17 ans	20,0	20,8	-0,8	(4,7)
Nombre de personnes dans le ménage				
1 personne	10,6	10,5	0,1	(2,9)
2 ou 3 personnes	57,6	64,0	-6,4	(4,5)
4 personnes ou plus	31,8	25,4	6,3	(4,2)

(suite)

Tableau 1.2 : Caractéristiques des membres de l'échantillon de l'aide sociale — groupe programme et groupe témoin (suite)

Caractéristiques de départ	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Revenu du ménage				
Moins de 10 000 \$	56,5	60,8	-4,3	(4,6)
De 10 000 \$ à moins de 20 000 \$	35,9	35,7	0,2	(4,5)
De 20 000 \$ à moins de 30 000 \$	4,6	2,6	2,0	(1,7)
30 000 \$ et plus	3,0	0,9	2,1	(1,3)
Attitude face au travail (en %)				
Suivraient une formation complémentaire pour améliorer leurs perspectives	96,2	98,2	-2,1	(1,5)
Déménageraient de façon permanente à l'extérieur du Cap-Breton pour obtenir un emploi	22,6	15,8	6,8 *	(3,7)
Déménageraient une partie de l'année pour obtenir un emploi	25,7	21,6	4,0	(4,0)
Travailleraient à un salaire inférieur pour obtenir un emploi	43,5	41,1	2,4	(4,8)
Travailleraient dans un type d'emploi différent ou un secteur différent pour obtenir un emploi	90,4	87,1	3,3	(3,1)
Activités bénévoles				
Bénévoles pour un groupe/organisme	44,9	52,4	-7,5	(4,6)
Bénévolat informel	86,0	82,9	3,1	(3,4)
Taille de l'échantillon (total = 465)	237	228		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des dossiers administratifs de l'aide sociale.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts de caractéristiques entre le groupe programme et le groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

LES GRANDES LIGNES DU RAPPORT

Le chapitre 2 présente un bref aperçu de la mise en œuvre du PIEC, y compris la participation des collectivités, la mise en place du bureau et l'évolution des services du PIEC, le recrutement des participants et les détails relatifs aux types de projets et d'emplois auxquels ont travaillé les participants au programme. Après un aperçu de la mise en œuvre, nous verrons dans les deux chapitres suivants les impacts du PIEC sur les principaux résultats économiques pertinents à l'étude. Le chapitre 3 présente les impacts sur les taux d'emploi, le revenu et les salaires tandis que le chapitre 4 examine les impacts sur la perception de paiements de transfert pour l'a.-e. et l'aide sociale, sur le revenu personnel et familial et sur les mesures de l'incidence du faible revenu. Dans le chapitre 5, nous irons au-delà des impacts économiques pour présenter les impacts du PIEC sur le capital social et l'ampleur du bénévolat. Le chapitre 6 examine un ensemble de différents résultats, notamment l'impact du PIEC sur la santé et le bien-être des membres du groupe programme ainsi que sur leur mobilité résidentielle, leur scolarisation et leur attitude à l'égard du travail et des paiements de transfert. Finalement, le chapitre 7 présente un résumé des impacts clés après 18 mois et soulève d'importantes questions quant aux impacts critiques à surveiller dans les rapports à venir, qui couvriront la période complète d'admissibilité au PIEC, et plus.

Chapitre 2 : La mise en œuvre du PIEC

Le présent chapitre offre un bref aperçu de la mise en œuvre du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC)¹. Il examine d'abord le processus de participation des collectivités et le rôle qu'elles jouent dans l'étude. Il décrit ensuite la mise en place du bureau du PIEC au Cap-Breton — le centre principal de prestation des services. Le reste du chapitre donne des détails concernant le recrutement des participants et leur réponse à l'offre en termes de taux d'acceptation et de participation aux divers éléments du programme. Il donne également des détails concernant les types de projets et d'emplois auxquels travaillaient les participants. Enfin, le chapitre présente une analyse des non-participants et des motifs les ayant amenés à décliner l'offre.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

- **Cinq des six collectivités qui ont été approchées pour participer au PIEC ont réussi à organiser un conseil communautaire, à préparer un plan stratégique et à mobiliser des organismes parrains.** Les villes de Dominion, New Waterford, Sydney Mines, North Sydney et Glace Bay, telles qu'elles étaient avant les fusions, ainsi que le quartier de Whitney Pier de la ville de Sydney, pré-fusion, ont été sélectionnés dans le cadre du PIEC. Ces collectivités ont toutes accepté de participer au PIEC et cinq des six villes ont donné leur approbation à des projets.
- **Un bureau de programme a été établi pour mettre en œuvre et offrir le programme du PIEC dans la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB).** Un consortium de quatre organismes — le Cape Breton Family YMCA (YMCA), le Breton Business Center, le Breton Rehab Services et l'Atlantic Action Program–Cape Breton — s'est réuni en décembre 1999 pour planifier l'ouverture du bureau du PIEC. L'ouverture officielle du bureau du PIEC a eu lieu en août 2000 et le recrutement des participants a alors débuté.
- **Le PIEC a réussi à recruter et à inscrire au projet des prestataires de l'assurance-emploi (a.-e.) et de l'aide sociale.** Comme prévu, le PIEC a pu recruter un nombre suffisant de membres de l'échantillon au cours de la période d'inscription de deux ans. À la fin de la période d'inscription, 998 prestataires admissibles d'a.-e. et 516 prestataires d'aide sociale étaient inscrits au projet².

¹Le *Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre* (2003) renferme des détails sur la mise en œuvre du PIEC.

²Au total, 1 006 personnes sélectionnées parmi les prestataires d'a.-e. ont rempli un formulaire d'inscription. Toutefois, huit personnes ont été écartées de l'analyse de recherche. Sept de celles-ci habitaient la réserve d'Eskasoni qui, bien qu'elle soit entourée par la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB), n'en fait pas partie officiellement. Ces personnes répondaient aux critères d'admissibilité aux fins de la sélection des personnes parmi les prestataires d'a.-e. et ont pu s'inscrire au PIEC. Toutefois, on a décidé de les retirer de l'échantillon de recherche étant donné que la nature des paiements de transfert et de l'aide auxquels elles ont droit diffèrent considérablement de ce que les autres membres de l'échantillon reçoivent. L'autre personne a été retirée de l'étude parce que le contrôle d'intégrité des données effectué par Statistique Canada a révélé qu'elle n'avait pas été sélectionnée aux fins du PIEC. Elle avait le même nom et vivait à la même adresse que la personne à qui l'on avait offert de participer au PIEC et, de cette façon, avait pu déjouer le premier contrôle.

- **Les projets du PIEC ont été répartis assez également dans les cinq collectivités. Ils consistaient en un éventail d'activités et faisaient appel à différentes compétences professionnelles.** Les collectivités ont conçu des projets offrant des services à une large gamme de secteurs communautaires tout en fournissant aux participants du PIEC une variété d'emplois. La création de 1 224 postes pour les participants au cours des 18 premiers mois d'admissibilité a permis à plusieurs d'occuper de nombreux postes.
- **Les raisons pour lesquelles des prestataires d'a.-e. ont refusé l'offre étaient différentes de celles des prestataires d'aide sociale.** Les prestataires d'a.-e. admissibles ayant refusé l'offre du PIEC l'ont fait principalement parce qu'ils ne considéraient pas le salaire assez élevé ou parce qu'ils avaient trouvé un emploi ou s'attendaient à retourner à leur emploi précédent. Les motifs de refus les plus courants des non-participants prestataires d'aide sociale étaient liés à des questions personnelles, familiales ou de santé.

LES COLLECTIVITÉS PARTICIPANT AU PIEC

On a offert à six collectivités locales du Cap-Breton de participer au PIEC — les villes de Dominion, Glace Bay, New Waterford, North Sydney et Sydney Mines, telles qu'elles étaient avant les fusions et le quartier de Whitney Pier de la ville de Sydney, pré-fusion.

Les collectivités sélectionnées devaient montrer leur volonté de participer au PIEC par la tenue de réunions publiques où la majorité des participants devaient accorder leur appui au PIEC. Les six collectivités choisies ont décidé qu'elles y participeraient. Par la suite, elles devaient suivre une série d'étapes visant à mobiliser leurs membres dans la planification et la réalisation des projets qui devaient employer les participants au PIEC. Ce processus a été mis en place pour favoriser la participation et l'interaction des membres des collectivités en vue d'encourager le développement du capital social et d'améliorer l'inclusion et la cohésion sociales à l'échelle de la collectivité. Il avait également pour but d'augmenter les probabilités que les projets soient axés sur les besoins perçus par les membres des collectivités et qu'ils apportent ainsi des avantages aux collectivités.

Chaque collectivité devait d'abord former un conseil communautaire et le faire approuver par le Comité de mise en œuvre du projet (comité établi par les bailleurs de fonds du PIEC, soit Développement des ressources humaines Canada [DRHC]³ et le MSC-NE, pour superviser la concrétisation du projet). Pour être approuvé, le conseil devait démontrer qu'il avait l'appui de la collectivité et qu'il avait été créé de manière à fonctionner efficacement. Une fois accepté, chaque conseil communautaire devait dresser un plan stratégique. Aucun processus n'a été imposé aux conseils à cette étape; la seule exigence était que les plans comprennent un ensemble de priorités bien définies, élaborées par le biais d'un processus de consultation avec l'ensemble de la collectivité, qui serviraient lors de la sollicitation, de l'examen et de la sélection des projets. Ces plans stratégiques devaient également être soumis au Comité de mise en œuvre du projet. Cette étape terminée, les conseils communautaires pouvaient commencer à approuver les propositions soumises par les organismes désirant

³Durant la mise en œuvre du PIEC, ce ministère était appelé DRHC. Toutefois, il a depuis changé de nom pour devenir Ressources humaines et Développement social Canada.

parrainer des projets. Le fait d'être « approuvé » signifiait qu'un projet communautaire pouvait alors bénéficier de la participation des travailleurs recrutés pour le PIEC.

Finalement, les six collectivités ont accepté de participer au PIEC et toutes, sauf la ville de Dominion, ont commencé à approuver des projets. Les premiers projets ont été approuvés en octobre 2000 (à Sydney Mines et à New Waterford) et, en août 2001, les cinq collectivités actives avaient commencé à en approuver. À partir du moment où les premiers projets ont été acceptés, en octobre 2000, jusqu'à la fin de décembre 2003 (le moment où tous les participants avaient passé leurs 18 mois d'admissibilité), les cinq collectivités ont approuvé 292 projets, fournissant aux participants un total de 1 885 affectations.

LA MISE SUR PIED DU BUREAU DU PIEC

Pour assurer la réussite de la mise en œuvre du PIEC, il fallait un ensemble bien précis de services et de partenaires de prestation. Le processus de recrutement d'organismes locaux ainsi que l'élaboration d'un consortium de partenaires locaux sont définis ci-dessous. Vient ensuite une brève description des services offerts par le personnel du bureau du PIEC, notamment ceux qui sont liés au recrutement, à la prestation des services et à l'administration du programme.

La mise sur pied du consortium du PIEC

Le PIEC recelant un important potentiel pour ce qui est de tirer parti des réseaux communautaires existants, la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) a lancé une demande de propositions (DP), en septembre 1999, afin d'obtenir des soumissions de particuliers et d'organismes intéressés à fournir des services dans le cadre du PIEC, notamment l'évaluation des compétences, des services de recherche d'emploi et de formation, la supervision générale des participants et des services de consultation en développement communautaire à l'intention des groupes communautaires.

Pour s'assurer que le PIEC soit bien connu dans la collectivité en tant qu'entité autonome, la SRSA a proposé à chacun des finalistes de participer au PIEC en tant que partenaire du consortium gérant le bureau du PIEC. Le bureau offrirait directement les services aux participants et coordonnerait l'affectation des participants à des projets approuvés par les conseils communautaires. Tous les organismes ont accepté le rôle que leur proposait la SRSA; des contrats décrivant la portée de la participation de chaque organisme sur le plan du personnel et des tâches ont été rédigés.

Les organismes qui ont accepté de former le consortium du PIEC sont énumérés ci-dessous, avec une brève description du rôle qu'ils ont accepté de jouer au sein du bureau du PIEC.

- **Cap-Breton Family YMCA (YMCA).** Cet organisme communautaire sans but lucratif a accepté quatre responsabilités : la gestion du bureau, la coordination des inscriptions, la supervision des participants et la prestation des services de formation.
- **Breton Business Center (BBC).** Cette agence locale de placement a accepté de se charger du jumelage participant-emploi.

- **Breton Rehab Services (BRS).** Entreprise locale spécialisée en évaluation des particuliers dans le contexte de la réhabilitation, BRS a reçu le mandat d'évaluer l'employabilité des participants au PIEC.
- **Atlantic Coastal Action Program – Cape Breton (ACAP-CB).** Organisme sans but lucratif qui mène de vastes programmes de protection de l'environnement, l'ACAP-CB a accepté de gérer les activités transitoires qui permettent aux participants d'occuper des emplois utiles entre deux affectations à des projets communautaires.

Le bureau du PIEC

En décembre 1999, les membres du consortium se sont réunis pour planifier l'ouverture du bureau du PIEC. Ils ont collaboré à une série de tâches initiales, comme l'installation d'un bureau, l'application de directives et de procédures, l'élaboration des documents d'information à employer pour présenter le PIEC aux recrues et l'essai du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

À la fin d'août 2000, le bureau du PIEC était officiellement ouvert et le recrutement allait bon train. L'effectif initial⁴ comptait cinq employés, soit un directeur, un superviseur des participants, un coordonnateur de l'évaluation, un coordonnateur de la formation et un coordonnateur de placement.

Les rôles et responsabilités

Le recrutement des participants

Le bureau du PIEC a joué un rôle essentiel dans le processus de recrutement aux côtés de Statistique Canada (qui a effectué une sélection aléatoire parmi les dossiers administratifs, géré les données de l'échantillon de référence et procédé à une assignation aléatoire), avant et après l'assignation aléatoire. Après l'invitation faite aux participants de se joindre à l'étude, le bureau du PIEC est devenu leur point de contact et avait la responsabilité de faciliter les séances d'information et d'obtenir le consentement éclairé des personnes intéressées à y participer. Après l'assignation aléatoire des participants, le bureau du PIEC a annoncé les résultats aux participants à l'étude et a coordonné l'inscription des membres du groupe programme dans le cadre d'une séance d'orientation. Ce processus de recrutement est présenté de façon détaillée dans la section suivante.

La prestation de services

Les participants dûment inscrits ont reçu une orientation de deux semaines⁵ pendant laquelle leur employabilité a été évaluée, et ils ont reçu une formation sur les compétences

⁴À mesure que le recrutement s'est intensifié pendant l'année 2001, il a fallu plus d'espace pour recevoir les participants aux séances d'information et d'orientation. En janvier 2002, le centre de ressources du PIEC a ouvert ses portes et a permis d'offrir plus d'espace pour les activités de recrutement ainsi que pour les séances d'information des participants et certains projets transitoires. Au milieu de 2002, l'effectif du bureau du PIEC comptait 10 employés, en raison de l'ajout de trois superviseurs de participants, d'un secrétaire du projet et d'un agent du suivi sur le terrain.

⁵Les premiers participants ont reçu leur orientation pendant la semaine du 2 au 6 octobre 2000. À l'origine, l'orientation ne durait qu'une semaine et était axée sur l'évaluation de l'employabilité. En janvier 2002, on a ajouté une semaine, au cours de laquelle certaines composantes concernant la préparation à l'emploi et les compétences transférables étaient enseignées. Les participants qui avaient reçu l'orientation avant son expansion ont pu revenir pour bénéficier de la deuxième semaine de formation.

transférables et la préparation à l'emploi. Cependant, la majorité des services du bureau du PIEC ont été offerts après la période d'orientation, lorsque les participants ont été admissibles à des affectations du PIEC et à d'autres services du programme. L'essentiel de ces services et procédures opérationnelles comprenait les activités liées au processus de jumelage emploi-participant et à la gestion des participants, et l'administration de procédures disciplinaires, de projets transitoires, de l'atelier sur la recherche d'emploi et de l'élaboration du dossier de présentation. Pour un compte rendu complet des activités et des services du PIEC, veuillez consulter *Le Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre* (2003).

LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS

Comme il a été mentionné au chapitre 1, les participants au PIEC ont été sélectionnés parmi les prestataires d'a.-e. et d'aide sociale résidant dans la MRCB. Des critères et un processus de sélection distincts ont été formulés pour chaque groupe, s'inspirant des règles qui s'appliquent à chaque type de paiement de transfert.

Les prestataires d'assurance-emploi

Les résidents de la MRCB qui avaient au moins 18 ans, qui avaient reçu au moins un dollar de prestations ordinaires d'a.-e. au cours du mois où se déroulait la sélection de l'échantillon et qui ne participaient à aucun programme de formation parrainé par l'a.-e. ont été invités à participer au PIEC. Les membres de l'échantillon devaient également avoir touché entre 10 et 13 semaines de prestations et il devait leur rester au moins 12 semaines de prestations dans le cadre de leur demande d'a.-e. Chaque personne ne pouvait faire partie du groupe de personnes choisies qu'une seule fois.

Une sélection partielle a permis au PIEC d'éviter de recruter de nouveaux requérants ainsi que des personnes n'ayant reçu des prestations d'a.-e. que durant une courte période — susceptibles de retourner au travail sous peu — ainsi que des personnes à qui il ne restait pas ou peu de prestations à toucher et pour qui le PIEC n'aurait représenté qu'une prolongation de leurs droits aux prestations. Du fait qu'il leur restait au moins 12 semaines de prestations dans leur demande, les personnes sélectionnées devaient soupeser l'effet qu'aurait le PIEC sur leurs prestations d'a.-e. futures avant de prendre part à l'étude.

Les prestataires d'aide sociale

L'offre a été faite aux assistés sociaux, résidents de la MRCB, jugés employables par le biais d'une évaluation de l'employabilité — la Nova Scotia Employability Assessment — effectuée par le personnel de première ligne du ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE). L'évaluation de l'employabilité était une caractéristique importante du processus d'inscription du MSC-NE s'appliquant aux demandeurs d'aide sociale avant la mise en place du PIEC. Le processus d'évaluation examinait les antécédents du demandeur en matière d'emploi ou de travail bénévole, ses aptitudes à la recherche d'emploi, ses études, ses compétences générales, sa situation de vie, sa santé physique et mentale et sa motivation au travail.

Comme dans le cas de l'a.-e., les personnes sélectionnées dans les dossiers d'aide sociale devaient avoir au moins 18 ans et demeurer dans la MRCB. Elles devaient, elles aussi, avoir

reçu au moins un dollar de prestations au cours du mois où se déroulait la sélection de l'échantillon. Pour les dossiers visant deux adultes d'un même ménage, un seul pouvait être sélectionné. Comme il n'y avait pas assez de prestataires d'aide sociale pour qu'un critère d'admissibilité temporel puisse être appliqué, les personnes avaient une chance d'être sélectionnées et pouvaient l'être à n'importe quel point de leurs prestations.

La sélection de l'échantillon et l'inscription

C'est à Statistique Canada qu'il incombait de sélectionner l'échantillon aussi bien pour les prestataires d'a.-e. que pour les assistés sociaux⁶. Les prestataires d'a.-e. ont été sélectionnés et inscrits entre juillet 2000 et juin 2002 tandis que la sélection des prestataires d'aide sociale a eu lieu entre juin 2001 et juin 2002. Les prestataires d'a.-e. ont été sélectionnés aléatoirement à partir d'un dérivé mensuel du fichier principal des prestations et des trop-payés (FPTP) de DRHC, qui sert à l'administration des demandes d'a.-e. et au versement des prestations. Les prestataires d'aide sociale admissibles ont été sélectionnés parmi ceux qui avaient fait part de leur intérêt à participer au PIEC à la suite d'un avis du MSC-NE les informant de leur admissibilité au programme.

À la suite de leur sélection, les personnes ont été invitées à participer à une séance d'information décrivant le PIEC et ses avantages. Durant ces séances, le personnel du bureau du PIEC a fourni une quantité suffisante d'information aux participants éventuels pour les aider à décider de s'inscrire ou non. Principalement, les renseignements suivants leur ont été transmis.

- Le PIEC était un projet de recherche et ceux qui s'inscrivaient avaient 50 % de chances d'être admissibles à des emplois communautaires rémunérés pendant une période maximale de trois ans.
- Le PIEC était un projet à participation volontaire et les participants pouvaient se retirer du programme en tout temps.
- La décision de ne pas prendre part à l'étude n'affecterait pas leur admissibilité aux prestations d'a.-e. ou d'aide sociale.
- Les règlements pertinents à l'a.-e. et à l'aide sociale s'appliqueraient s'ils étaient choisis pour participer à des emplois communautaires et que, par la suite, ils démissionnaient ou que l'on mettait fin à leur emploi sans motif valable.

Les participants ne pouvaient s'inscrire que par le biais de la séance d'information. Après avoir été informés des avantages que pouvait leur apporter le PIEC, les personnes intéressées à participer devaient ensuite remplir un formulaire d'inscription comprenant un consentement éclairé ainsi qu'un questionnaire fournissant des mesures de référence sur les caractéristiques individuelles et socio-économiques.

Comme l'indique le tableau 2.1, pendant la période de recrutement, 5 980 lettres d'invitation à une séance d'information ont été postées à des prestataires d'a.-e. admissibles et 804, à des prestataires d'aide sociale admissibles. Parmi les prestataires d'a.-e. admissibles, 27 % ont assisté aux séances d'information et 69 %, parmi les prestataires d'aide sociale. La grande majorité des personnes qui se sont présentées à la séance d'information

⁶Le chapitre 5 du *Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre* (2003) donne une description détaillée du processus de sélection des prestataires d'a.-e. et d'aide sociale.

ont accepté de participer au PIEC et ont signé le formulaire d'inscription. Parmi les 1 620 prestataires d'a.-e. qui se sont présentés, 1 006 ont signé le formulaire d'inscription⁷ ainsi que 516 des 557 personnes de l'échantillon de l'aide sociale.

Tableau 2.1 : Recrutement pour le PIEC

	Échantillon de l'a.-e.	Échantillon de l'aide sociale
Personnes sélectionnées aléatoirement à qui une lettre d'invitation à la séance d'information a été envoyée	5 980	804
Personnes qui ont assisté à une séance d'information	1 620	557
Personnes qui ont signé un formulaire de consentement et qui ont bénéficié de l'assignation aléatoire	998	516
Personnes assignées aléatoirement à un groupe programme	499	258
Personnes qui ont assisté à une séance d'orientation	444	240
Personnes qui ont signé une Entente de participation au projet	430	238

Sources : Dossiers de recrutement et données du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

L'assignation aléatoire

Une fois le formulaire rempli, la prochaine étape du processus de recrutement consistait pour le PIEC à déterminer qui devait recevoir une offre de travail communautaire. Statistique Canada a effectué l'assignation aléatoire à l'aide du logiciel de la SRSA conçu à cette fin. Le processus d'assignation aléatoire était complètement automatisé et s'effectuait à l'aide de fichiers anonymes. Pour ce faire, les formulaires d'inscription remplis ont été regroupés par le personnel du bureau du PIEC et envoyés à Statistique Canada. Avant de lancer le programme d'assignation aléatoire, Statistique Canada devait faire une vérification complète de l'admissibilité des personnes, saisir les données fournies sur les formulaires et préparer une liste de codes anonymes pour les personnes ayant rempli le formulaire. La liste était ensuite soumise, par le biais d'une communication sécurisée, au programme d'assignation aléatoire de la SRSA. Le logiciel assignait chaque personne à un des deux groupes de recherche — le groupe programme et le groupe témoin — et générait une liste d'assignations. Durant la période de recrutement de deux ans, 1 006 prestataires de l'a.-e. et 516 de l'aide sociale se sont inscrits au PIEC. La moitié des personnes des deux groupes d'échantillon ont été assignées aléatoirement au groupe programme (c.-à-d. qu'on leur a offert un travail communautaire) et l'autre moitié au groupe témoin.

L'orientation

Lorsque l'assignation aléatoire a été complétée, le bureau du PIEC a été avisé du résultat de la recherche pour chaque personne et a ensuite envoyé une lettre à chacune d'elles pour l'aviser de son assignation aléatoire. Afin de compléter le processus d'inscription au PIEC, les membres du groupe programme devaient participer à une séance d'orientation et signer une Entente de participation au projet (EPP) dans un délai de cinq semaines suivant la réception de la lettre. Seuls les membres du groupe programme ayant signé l'EPP pouvaient être affectés à un travail communautaire.

⁷Huit membres de l'échantillon n'ont pas été retenus pour l'étude, ramenant le total des membres de l'échantillon à 998. Voir la note de bas de page 2.

La séance d'orientation avait aussi pour but d'informer les participants en ce qui concerne leurs droits et obligations et de s'assurer qu'ils comprenaient clairement l'offre du PIEC. Au cours de la séance d'orientation, en plus d'une révision détaillée et de la signature de l'EPP, les participants ont rempli plusieurs documents administratifs, y compris des documents requis pour l'administration du système de la paye du PIEC, un régime facultatif de soins de santé et une vérification des antécédents judiciaires. Comme l'indique le tableau 2.1, sur les 757 personnes assignées au groupe programme (499 prestataires d'a.-e. et 258 d'aide sociale), 684 ont participé à une séance d'orientation et 668 ont signé l'EPP.

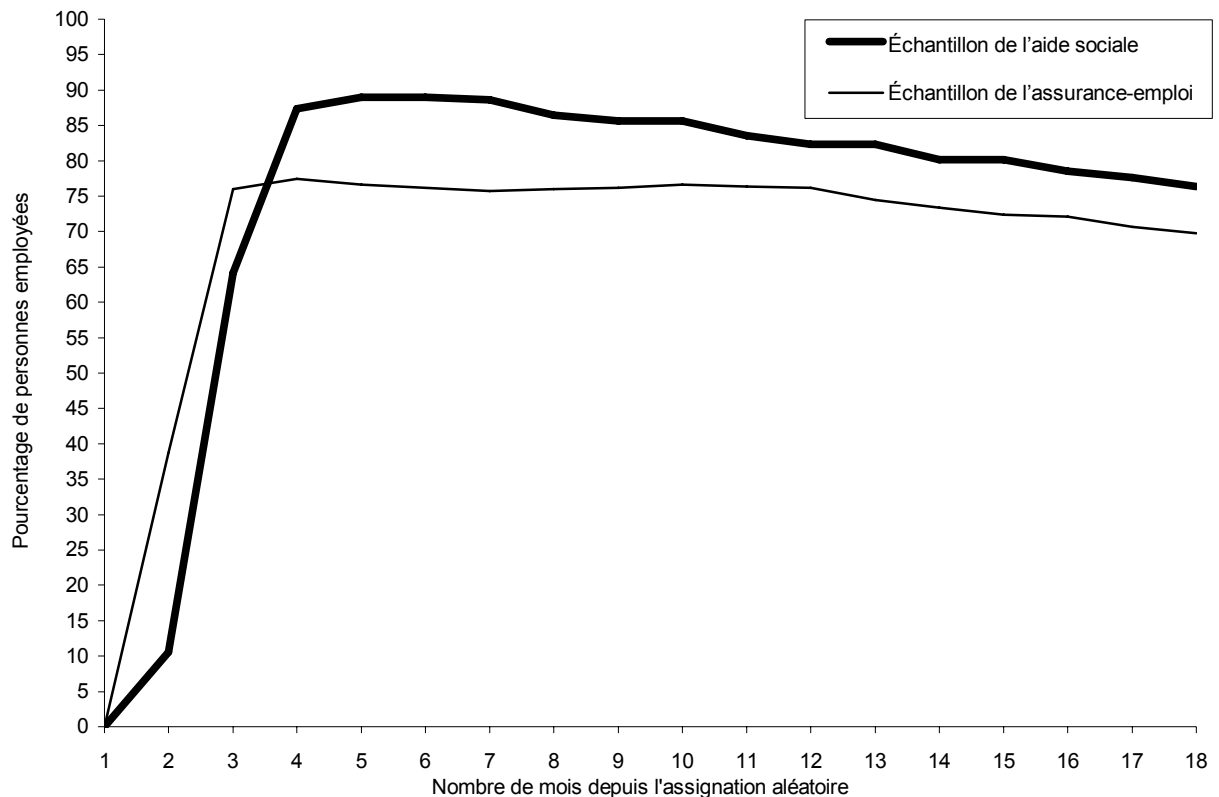
LA PARTICIPATION AU PIEC

Les statistiques mentionnées ci-dessus concernant l'inscription ont été obtenues à l'aide de l'échantillon de recherche complet du PIEC. Toutefois, comme il est indiqué au chapitre 1, ce rapport porte sur les 1 363 participants au PIEC ayant répondu à l'enquête après 18 mois. La répartition est de 898 membres de l'échantillon d'a.-e. (470 au groupe programme et 428 au groupe témoin) et 465 membres de l'échantillon d'aide sociale (237 au groupe programme et 228 au groupe témoin).

La grande majorité des membres du groupe programme ont signé l'EPP et ont ensuite participé à au moins une activité liée au PIEC au cours des 18 mois suivant l'inscription. Des 470 membres du groupe programme d'a.-e. de l'échantillon du rapport après 18 mois, 418 ont participé à une séance d'orientation et 404 ont signé une entente de participation au projet. De même, une proportion élevée des 237 membres du groupe programme de l'aide sociale ont assisté à l'orientation (224 personnes) et ont signé l'EPP (222 personnes).

La figure 2.1 présente le pourcentage du groupe programme de l'échantillon du rapport qui a participé à une activité liée au PIEC au cours des 18 premiers mois suivant la signature du formulaire d'inscription. Ces activités comprennent la participation à des projets ou à des activités du PIEC. Pour compléter le processus d'inscription et pour pouvoir participer aux projets du PIEC, les membres du groupe programme devaient obligatoirement signer l'EPP. Par contre, les personnes qui ont signé une EPP n'ont pas toutes travaillé ultérieurement à des emplois communautaires. Parmi les participants ayant signé l'EPP, 390 membres de l'échantillon d'a.-e. et 217 de l'échantillon d'aide sociale ont participé à des activités au cours de la période de 18 mois. Le PIEC offre à chaque membre du groupe programme jusqu'à trois ans de participation à du travail communautaire mais, au cours de cette période d'admissibilité, les participants peuvent quitter le PIEC pour un autre emploi ou une formation, et revenir ensuite au PIEC. Il n'y avait pas de limite pour la durée ou la fréquence de ces absences. D'autres raisons pouvaient également amener les membres du groupe programme à ne pas participer à des projets dans le cadre du PIEC après avoir signé l'EPP (par exemple, pour raison de santé ou de migration). Durant le quatrième mois suivant l'inscription, le taux de participation a atteint 77 % pour l'échantillon d'a.-e. et a décliné graduellement au cours des 16 mois suivants. Le taux de participation le plus élevé (89 %) parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale a été observé cinq mois après l'inscription et a diminué faiblement pendant le reste de la période.

Figure 2.1 : Taux de participation au PIEC, par mois, à partir de l'inscription



Source : Calculs tirés du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

Un taux de participation très faible a été enregistré durant les deux mois qui ont suivi l'inscription parce que la plupart des participants n'avaient pas encore complété le processus d'inscription. En moyenne, 44 jours se sont écoulés entre la signature du formulaire d'inscription et la signature de l'EPP, mais dans certains cas, la période s'est étendue jusqu'à 112 jours. La plus grande partie de cette période a servi à effectuer des tâches nécessaires à l'avancement du processus. Comme il a été mentionné précédemment, la signature du formulaire d'inscription ne constituait qu'une des premières étapes du processus d'inscription. Les formulaires étaient par la suite envoyés à Statistique Canada, qui vérifiait l'admissibilité et saisisait les données avant l'assignation aléatoire. Quand l'assignation aléatoire a été terminée, les personnes ont été avisées de leur assignation par courrier. Les membres du groupe programme devaient alors assister à une séance d'orientation dans les cinq semaines suivant la date de l'avis et signer une EPP afin de pouvoir participer aux projets et aux activités secondaires du PIEC.

Le PIEC n'est pas une initiative de formation; il s'agit plutôt d'un programme d'emploi communautaire. Cependant, les participants pouvaient profiter d'activités secondaires, telles que des modules de préparation à l'emploi et d'acquisition de compétences transférables. À la suite de la signature de l'EPP, les participants ont pris part à une session d'orientation de deux semaines. Durant cette période, ils ont été soumis à une évaluation détaillée de l'employabilité et ont suivi des modules de préparation à l'emploi et d'acquisition de compétences transférables. Les résultats de cette évaluation ont permis de décider si un

participant devait suivre un ou plusieurs modules de préparation à l'emploi ou occuper un emploi transitoire avant d'être affecté à un projet communautaire. De plus, l'information a été utile pour trouver une affectation à un projet communautaire convenant au participant parmi celles qui étaient disponibles. Une brève description des modules de formation préparatoire à l'emploi et de compétences transférables est donnée ci-dessous.

La formation préparatoire à l'emploi

La deuxième semaine d'orientation consistait en ateliers de préparation à l'emploi. Les ateliers, portant sur la survie en milieu de travail et sur la manière de devenir plus efficace, ont été conçus en vue d'offrir aux participants l'information nécessaire pour améliorer leur vie personnelle et professionnelle. Le cours Christopher Leadership était disponible sur demande et a fourni aux participants les outils et les connaissances nécessaires pour devenir de meilleurs communicateurs et pour acquérir de la confiance et une meilleure estime d'eux-mêmes.

Les compétences transférables

Au cours des 18 premiers mois du PIEC, les participants avaient accès à des ateliers sur la réanimation cardiorespiratoire (RCR), la santé et sécurité au travail (SST) et le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Les participants pouvaient également recevoir une formation dans les domaines du service à la clientèle, de l'entrepreneuriat et de l'informatique. La formation en entrepreneuriat n'était offerte qu'aux participants désirant élaborer leur propre projet dans le cadre du PIEC⁸.

Le tableau 2.2 présente les taux de participation à des activités secondaires durant les 18 premiers mois suivant l'inscription en vue de l'échantillon du rapport.

Comme prévu, les participants de l'aide sociale étaient plus susceptibles d'être assignés à une formation préparatoire à l'emploi; de nombreux participants de l'aide sociale n'avaient que peu d'expérience de travail, ou aucune. Plus des trois quarts des membres de l'échantillon d'aide sociale ont suivi au moins un module de formation préparatoire à l'emploi tandis qu'environ un tiers des membres de l'échantillon de l'a.-e. l'ont fait.

Plusieurs membres du groupe programme ont également profité des divers modules d'acquisition de compétences transférables que leur offrait le PIEC. Comme l'indique le tableau 2.2, les séances d'enseignement sur la santé et sécurité au travail (SST), le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et la réanimation cardiorespiratoire (RCR) ont été les cours les plus suivis par les participants du PIEC pendant leurs 18 premiers mois au PIEC. La formation en entrepreneuriat, qui n'était offerte qu'aux participants désirant organiser leur propre projet, n'a été suivie que par 6 % de l'échantillon de l'a.-e. et par 2 % de l'échantillon de l'aide sociale. À l'échéance de 18 mois, peu de participants avaient complété le cours d'introduction à l'informatique offert par le PIEC. Cependant, comme ce cours peut être suivi à n'importe quel moment de la période

⁸La plupart des projets communautaires étaient parrainés par des organismes locaux. Cependant, les participants ou les groupes de participants avaient la possibilité d'élaborer leurs propres projets. Ceux qui désiraient suivre cette voie disposaient de 12 semaines pour le faire. Durant la première semaine, ils devaient participer à un programme de formation en entrepreneuriat. Pendant les 11 semaines suivantes, les participants s'occupaient de l'élaboration de leur projet au centre de ressources du PIEC, où une personne-ressource était à leur disposition un jour par semaine pour leur fournir de l'aide et de l'encouragement.

d'admissibilité de trois ans, le taux de participation pourrait augmenter de façon importante au cours de la durée du projet.

Tableau 2.2 : La participation à des activités secondaires du PIEC durant les 18 premiers mois suivant l'inscription, par les membres du groupe programme (échantillon de l'enquête après 18 mois)

	Assurance-emploi	Aide sociale
Formation préparatoire à l'emploi		
Préparation à l'emploi	31,9	76,8
Christopher leadership	14,5	16,5
Acquisition de compétences transférables		
Réanimation cardiorespiratoire	46,2	73,0
Santé et sécurité au travail	78,5	89,5
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail	79,4	88,6
Service à la clientèle	6,0	2,1
Formation en entrepreneuriat	6,0	2,5
Formation en informatique	1,1	9,3
Taille de l'échantillon	470	237

Source : Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

LES PROJETS ET LES AFFECTATIONS DU PIEC

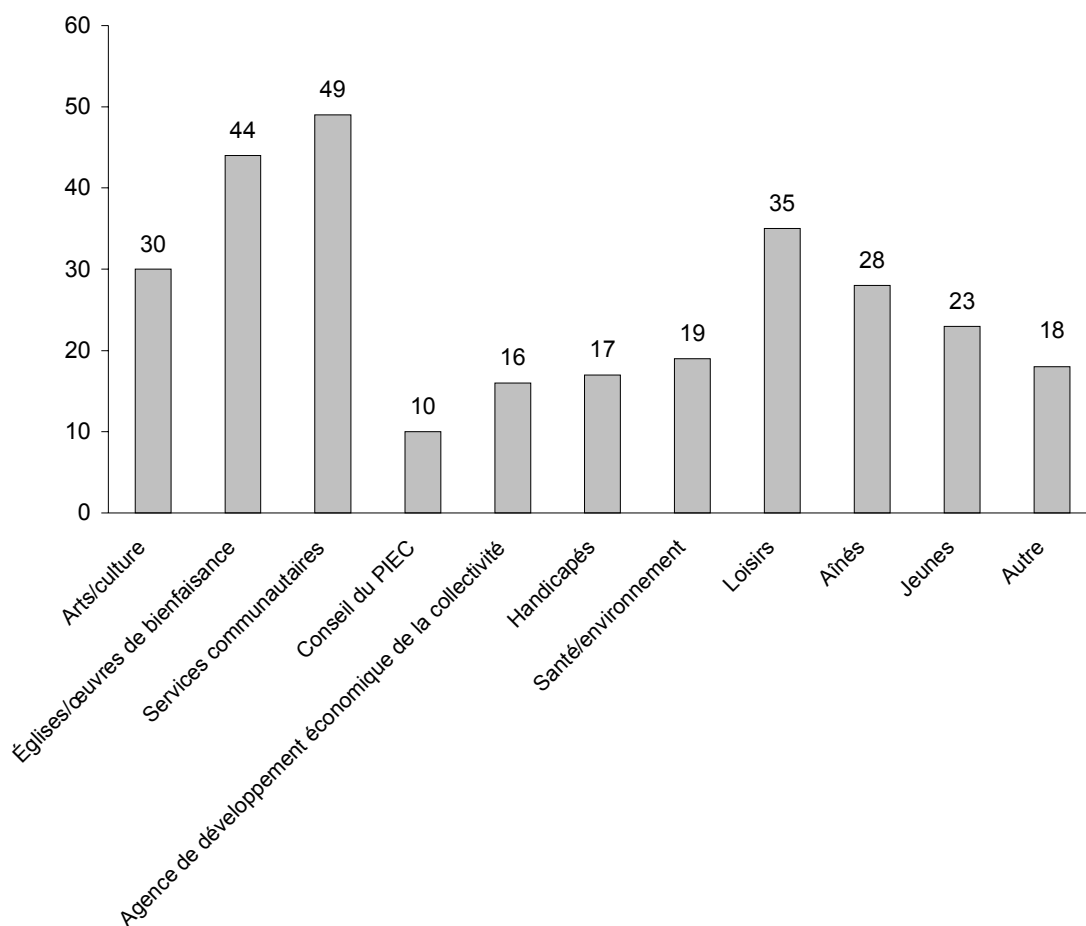
Quand on a considéré que les participants étaient prêts à travailler et qu'ils ont eu terminé leur période d'orientation initiale, ils ont été assignés à des affectations communautaires⁹. La section suivante présente des détails concernant les types de projets communautaires qui ont été élaborés par les cinq collectivités participantes et les types d'emplois que ces projets ont fournis aux participants au PIEC. Au total, 292 projets ont été élaborés par les collectivités dans le cadre du PIEC durant les trois premières années et demie¹⁰, ce qui a généré un total de 1 224 emplois et de 1 885 affectations, permettant à de nombreux participants de travailler à différents postes.

La figure 2.2 présente une classification des projets du PIEC qui ont été élaborés selon le type d'organisme ou de secteur communautaire desservi par le projet. Ces projets visaient une large gamme de besoins des collectivités. La catégorie la plus importante était constituée des services communautaires (49), notamment des programmes d'implication communautaire et des clubs philanthropiques. Les deux catégories suivantes de projets comprenaient les églises et les œuvres de bienfaisance (44) et les organismes fournissant des services de loisirs à la collectivité (35). Venaient ensuite les projets dans le domaine des arts et de la culture (30), des services offerts aux aînés (28) et des services offerts aux jeunes (23).

⁹Certains peuvent avoir travaillé à des projets transitoires en attendant une affectation communautaire leur convenant. Les projets transitoires étaient dirigés par le bureau du PIEC et le membre du consortium ACAP Cape Breton.

¹⁰En raison de la période de recrutement d'une durée de deux ans, il a fallu trois ans et demi pour que tous les membres de l'échantillon fassent partie du programme pendant au moins 18 mois — la période couverte dans le présent rapport.

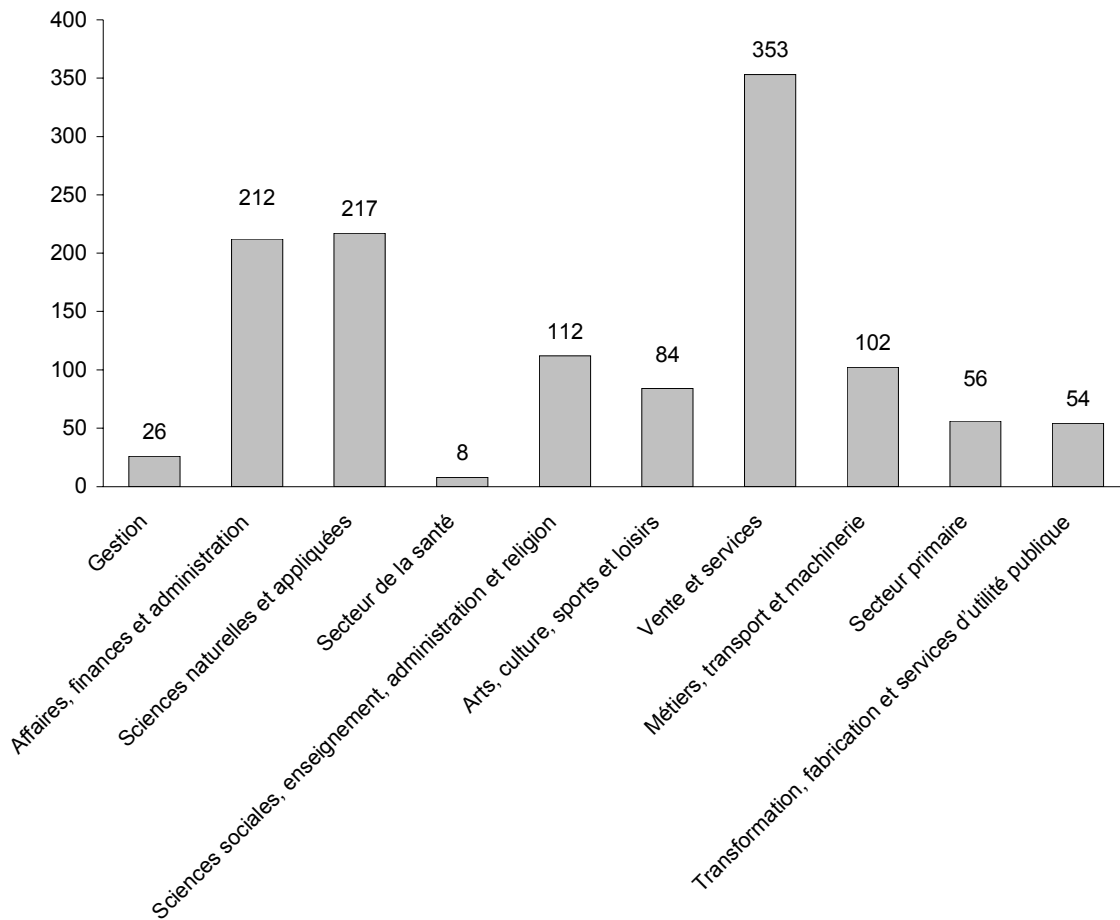
Figure 2.2 : Projets du PIEC, par organisme ou secteur desservi (2000–2003)



Source : Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

La figure 2.3 présente le nombre total de postes qui ont été occupés par des participants au PIEC selon le type de profession. Elle illustre que les projets du PIEC ont offert un éventail d'emplois aux participants parmi les 10 classifications nationales des professions (CNP). La catégorie la plus importante comprenait les postes dans le secteur des services (353), notamment certains postes spécialisés (superviseurs des ventes, cuisiniers, pompiers : 21 emplois), des postes intermédiaires en ventes et service (commis aux ventes/service à la clientèle, techniciens des services à l'enfance et aide ménagère : 38 emplois), et des postes non spécialisés (accompagnateurs, nettoyeurs et agents de sécurité : 294 emplois). La catégorie suivante d'affectations comprenait les sciences naturelles et appliquées (217) et les affaires, la finance et l'administration (212). Cette dernière comprenait certains emplois techniques (géomètres, programmeurs en informatique : 8 emplois) et des postes spécialisés (gardiens de la faune, paysagistes : 209 emplois). Les postes en affaires, finance et administration comprenaient certains emplois professionnels (gestionnaires en finance ou en ressources humaines : 8 emplois), des postes spécialisés (soutien administratif et financier : 29 emplois) et des postes non spécialisés (personnel de bureau, opérateurs de machines de bureau : 204 emplois).

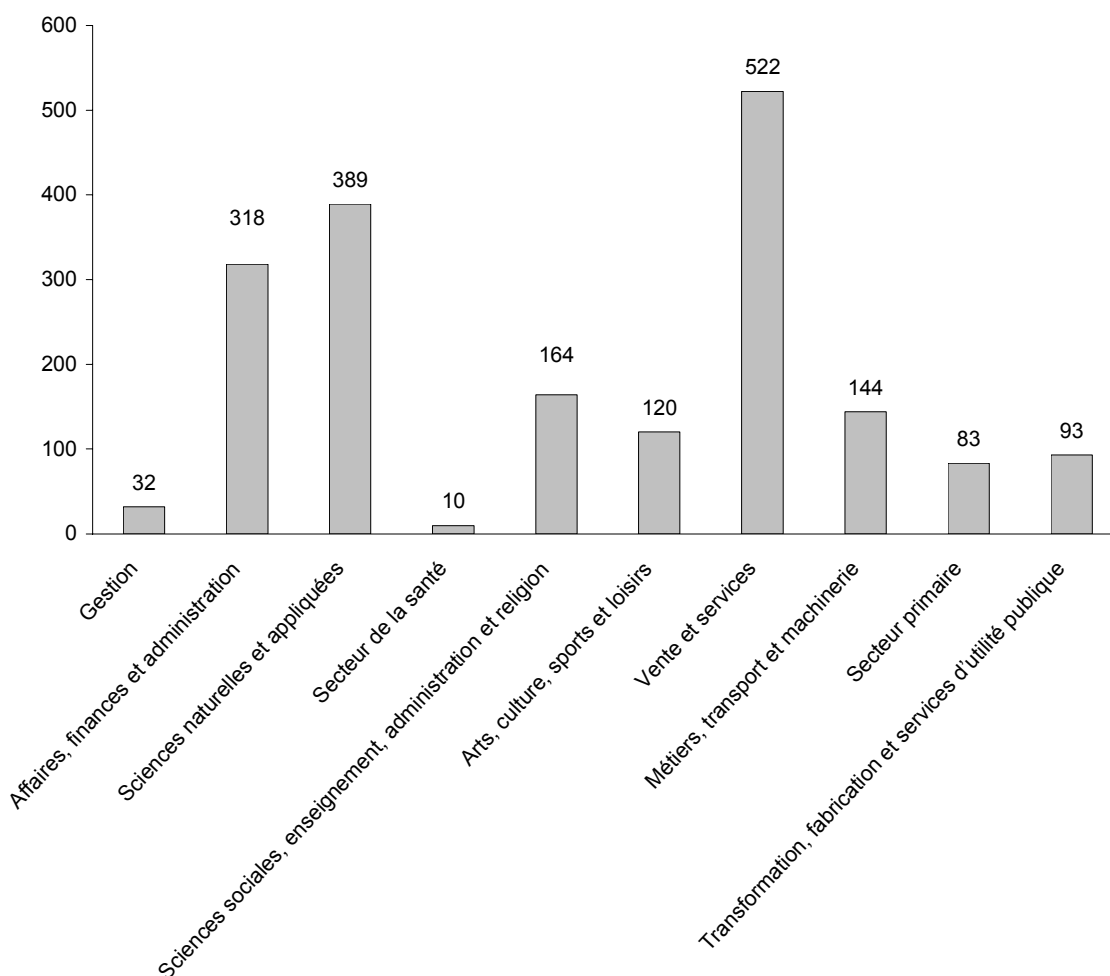
Figure 2.3 : Emplois du PIEC — Total des postes occupés par profession



Source : Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

Le nombre d'affectations dans le cadre du PIEC est différent du nombre de postes, les participants pouvant occuper divers emplois durant leur admissibilité. Plusieurs participants pouvaient occuper le même emploi pendant la durée du poste. Il était prévu qu'il y aurait certaines transitions entre les affectations pendant la durée du projet, donnant ainsi la possibilité aux participants d'acquérir différentes compétences et expériences de travail et la chance d'améliorer leurs réseaux sociaux. La figure 2.4 présente le nombre d'affectations dans le cadre du PIEC pour lesquelles les participants ont travaillé, par type de profession. Elle illustre qu'il y a déjà eu des transitions entre les affectations durant les 18 premiers mois d'admissibilité. Le nombre d'affectations est plus élevé que le nombre de postes dans chaque catégorie d'emploi, ce qui indique qu'il y avait des transitions dans l'ensemble des travaux dans le cadre du PIEC. Un rapport à venir fournira de plus amples détails sur la nature des affectations, quand la période d'admissibilité complète pourra être évaluée.

Figure 2.4 : Total des affectations, par profession



Source : Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

LES NON-PARTICIPANTS

Bien que ce rapport soit axé sur les participants au PIEC et sur l'impact que le projet a eu sur eux, une autre partie importante de la mise en œuvre et de l'évaluation du PIEC est la proportion de personnes admissibles qui ont refusé l'offre du PIEC et les motifs pour lesquels elles ont fait ce choix. Comme il a été mentionné plus haut, des 6 784 personnes (5 980 prestataires d'a.-e. et 804 d'aide sociale) invitées à participer au PIEC, 1 522 (1 006 prestataires d'a.-e. et 516 d'aide sociale) se sont joints au PIEC. Afin d'établir les raisons pour lesquelles les autres ont décidé de ne pas participer au programme, on a effectué une enquête auprès d'un échantillon aléatoire de personnes ayant décliné l'offre du PIEC. L'échantillon se composait de 1 092 non-participants d'a.-e. admissibles et de 173 prestataires d'aide sociale admissibles ayant reçu une invitation à se joindre au PIEC mais ayant refusé l'offre. Au total, 893 personnes (780 prestataires d'a.-e. et 113 d'aide sociale) ont répondu à l'enquête. Il y avait deux catégories de non-participants : ceux qui ont participé à une séance d'information mais qui ne se sont pas inscrits au PIEC et ceux qui n'ont pas assisté à une séance d'information. Le tableau 2.3 présente les motifs de ces deux groupes pour ne pas participer à l'étude.

Tableau 2.3 : Motifs pour avoir refusé l'offre du PIEC

	Assurance- emploi	Aide sociale
Motifs pour ne pas avoir assisté à la séance d'information (en %)^a		
A déjà un emploi ou prévoit retourner à un ancien emploi	57,5	18,4
Est en formation	3,2	12,6
Raisons personnelles, familiales ou de santé	7,2	31,0
N'est pas intéressé par le PIEC	8,6	5,7
N'est pas au courant des séances	14,3	16,1
Problèmes de transport	5,2	8,0
N'a pas assez d'argent	1,5	+++
N'est pas présent ou s'apprête à quitter la province	2,8	+++
Retraité / trop vieux	2,5	+++
Reçoit une compensation et de l'aide du syndicat dans sa recherche d'emploi	1,2	+++
N'a pas compris le PIEC	3,1	+++
A oublié les séances	3,5	+++
Autre	29,7	17,2
Parmi ceux qui ont reçu une lettre d'invitation et qui ont assisté à la séance d'information, motifs, en pourcentage, pour avoir refusé l'offre^a		
Manque d'argent	51,7	21,7
Problèmes personnels, familiaux ou de santé	14,6	30,4
A déjà un emploi ou prévoit retourner à un ancien emploi	49,4	+++
Qualité des emplois offerts par le PIEC	6,7	+++
Retraité / trop vieux	7,9	+++
N'est pas intéressé	19,1	+++
Autre	29,2	56,5
Taille de l'échantillon	780	113

Source : Calculs de Statistique Canada à l'aide des données de l'enquête auprès des non-participants.

Notes : Les répondants n'ayant pas répondu à une question n'ont pas été inclus dans les calculs.

+++ indique que ce chiffre est basé sur un échantillon de moins de cinq personnes. Pour protéger les renseignements personnels des participants à l'étude, les statistiques fondées sur des groupes de moins de cinq répondants ne sont pas publiées par la SRSA.

^aLes catégories de réponses ne donnent pas un total de 100 % parce que certaines personnes avaient plus d'un motif pour ne pas avoir assisté à la séance.

Comme l'indique le tableau 2.3, la plupart des personnes ne s'étant pas inscrites au PIEC n'avaient pas non plus assisté à une séance d'information. La raison la plus courante des prestataires d'a.-e. pour ne pas assister à la séance d'information était qu'ils avaient déjà un emploi ou prévoyaient retourner à leur ancien emploi (57,5 %). Parmi les prestataires d'aide sociale, la raison la plus courante était liée à des questions personnelles, familiales ou de santé.

Les répondants à l'enquête auprès des non-participants ayant assisté à la séance d'information ont fourni de nombreuses raisons de ne pas se joindre à l'étude, notamment le manque d'argent, des questions personnelles, familiales ou de santé, un emploi actuel ou le retour prévu à un ancien emploi, des préoccupations à l'égard de la qualité des emplois offerts par le PIEC, ou simplement le manque d'intérêt envers le PIEC.

RÉSUMÉ

Comme il a été établi dans le présent chapitre, malgré le taux de participation relativement bas, le PIEC a réussi à recruter des prestataires d'a.-e. et d'aide sociale durant la période de recrutement de deux ans. De plus, la majorité des personnes assignées au groupe programme ont participé activement au PIEC durant les 18 premiers mois du projet et ont pris part à divers projets communautaires du PIEC. Celles qui ont refusé l'offre l'ont fait pour diverses raisons. Les salaires peu élevés du PIEC, un emploi actuel ou la prévision d'un retour au travail ont été les motifs mentionnés le plus souvent par les non-participants de l'a.-e. Les raisons les plus courantes des non-participants de l'aide sociale pour ne pas se joindre au PIEC ont été les problèmes personnels, familiaux et de santé.

Chapitre 3 :

Les impacts sur l'emploi, le revenu et les salaires

Dans le présent chapitre, nous examinerons les impacts du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) sur l'emploi, en comparant les taux d'emploi, le revenu, les heures de travail et les salaires des membres du groupe programme du PIEC à un échantillon repère, le groupe témoin — un groupe de prestataires d'a.-e. et d'aide sociale semblables aux membres du groupe programme du PIEC mais qui n'étaient pas admissibles au PIEC. Le présent rapport ne couvre que les 18 premiers mois de la période d'admissibilité de 36 mois des participants. Par conséquent, les conclusions du présent chapitre se limitent aux impacts du PIEC sur l'emploi pour la période durant laquelle les membres du groupe programme étaient admissibles aux emplois du PIEC. Des rapports ultérieurs présenteront une analyse allant au-delà de la période d'admissibilité et examineront l'impact du PIEC sur les résultats à long terme liés à l'emploi des membres du groupe programme au terme de leur admissibilité au programme.

Nous examinerons d'abord la situation de l'emploi au Cap-Breton durant la période d'activités du PIEC afin de mieux comprendre les possibilités d'emploi des participants en l'absence du PIEC. Nous étudierons ensuite l'offre du PIEC en matière d'emploi et analyserons la mesure dans laquelle les membres du groupe programme ont répondu à l'offre, en estimant l'impact du PIEC sur l'emploi à temps plein et sur le revenu mensuel. Des estimés des mesures cumulatives de l'impact du PIEC sur l'emploi et sur le revenu sont également présentés en vue de déterminer l'effet global du PIEC sur le revenu et sur l'emploi au-delà de la période de 18 mois. Finalement, nous examinerons les impacts du PIEC sur les salaires horaires et les heures de travail hebdomadaires. En raison des caractéristiques particulières et des antécédents d'emploi des deux échantillons, les impacts seront présentés séparément pour chacun des échantillons.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

- **Les groupes programme des deux échantillons, celui de l'a.-e. et celui de l'aide sociale, ont atteint des taux d'emploi d'environ 90 % à la fin du deuxième trimestre du projet.** Les taux d'emploi des deux échantillons sont demeurés élevés tout au long de la période de suivi de 18 mois.
- **Le PIEC a eu des impacts importants sur l'emploi et le revenu des membres des deux échantillons tout au long de la période de 18 mois.** Au cours du deuxième trimestre d'activités du programme, les impacts sur l'emploi ont atteint un sommet, à près de 45 points de pourcentage pour l'échantillon de l'a.-e. et à près de 75 points de pourcentage pour l'échantillon de l'aide sociale, pour ensuite diminuer graduellement jusqu'au dix-huitième mois. Le PIEC a eu un impact immédiat sur le revenu des membres du groupe programme; à son sommet, au deuxième trimestre du projet, le revenu des membres de l'échantillon de l'a.-e. avait augmenté d'environ 600 \$ par mois et celui des membres de l'échantillon de l'aide sociale, d'environ 950 \$ par mois.

- **La plupart des emplois offerts dans le cadre du PIEC étaient des emplois à temps plein.** Bien que les impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein aient été importants pour l'échantillon de l'a.-e., les impacts les plus importants se sont produits au sein de l'échantillon de l'aide sociale en raison du faible taux d'emploi à temps plein parmi les membres du groupe témoin de l'aide sociale.
- **Dans l'ensemble, le PIEC a eu un impact positif sur les salaires horaires et les heures de travail hebdomadaires.** Les impacts les plus importants ont été observés dans la catégorie de salaires de deux à trois dollars au-dessus du salaire minimum pour les membres du groupe programme des deux échantillons. Une faible diminution de la proportion de membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. ayant les taux de salaires les plus élevés a été observée, ce qui indique que certains membres du groupe programme ont vu leur salaire diminuer en raison du PIEC. Le PIEC a eu un impact similaire sur les heures de travail hebdomadaires; elles ont augmenté pour la plupart des membres du groupe programme, tandis qu'elles ont diminué pour une faible proportion aux niveaux les plus élevés.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU CAP-BRETON

Avant d'examiner l'impact du PIEC sur l'emploi, il est important d'étudier la santé sociale et économique de la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) durant la période d'activités du PIEC. L'état de l'économie du Cap-Breton est incontestable et il est bien connu que la région a éprouvé des difficultés sociales et économiques en raison de l'effondrement, ces dernières années, des industries du charbon, de l'acier et de la pêche. Bien que d'autres industries du Cap-Breton s'annoncent prometteuses, la région continue d'accuser un certain retard par rapport au reste de la Nouvelle-Écosse à l'égard du nombre d'emplois prolongés à temps plein.

Dans le rapport sur la conception et la mise en œuvre du PIEC de 2003, il est indiqué que, bien que la région ait souffert de la perte d'emplois reliés aux industries lourdes du charbon et de l'acier, on observait un « optimisme prudent » au sujet de l'économie régionale en raison d'une demande croissante de travailleurs dans les industries des centres d'appels, des services et du tourisme ainsi que dans les exploitations extracôtières de gaz et de pétrole. Toutefois, le taux de chômage au Cap-Breton demeure élevé par rapport au reste de la province, et la population, en particulier les jeunes, continue de diminuer. Entre 2000 et 2004, la population a diminué de près de 3 %. Dans la Revue du marché du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2005), on indique que « l'augmentation de l'emploi a été lente dans la région au cours des vingt dernières années, ce qui fait que les taux de chômage sont demeurés les plus hauts de la province. De plus, l'économie de l'Île n'a pas généré assez de possibilités d'emplois pour éviter l'exode de ses jeunes. Pour ces raisons, la main-d'œuvre au Cap-Breton tend à être plus âgée » (Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2005, traduction).

Bien que, durant les activités du PIEC, il était toujours plus difficile de trouver un emploi au Cap-Breton qu'ailleurs dans la province de la Nouvelle-Écosse, il y a eu quelques signes d'amélioration. Le tableau 3.1 indique qu'entre 2000 et 2003, le taux de chômage sur l'Île du Cap-Breton est passé de 17,6 % à 15,9 % et que le taux de participation est passé de 50,7 % à

51,8 %¹. Cependant, l'augmentation du taux de participation a été ralentie par une diminution de la population de la région et par conséquent, la taille de la population active de la région est demeurée sensiblement la même en 2003 qu'en 2000. En résumé, il y avait des raisons d'être optimiste puisqu'une proportion de plus en plus grande de travailleurs du Cap-Breton a trouvé du travail; toutefois, la région a eu du mal à freiner l'exode, en particulier de ses jeunes.

Tableau 3.1 : Caractéristiques du marché du travail au Cap-Breton, à Halifax et en Nouvelle-Écosse, 2000–2003

Région	Population active (en milliers)	Taux de participation (en %)	Emploi (en milliers)	Taux de chômage (en %)
Cap-Breton				
2000	61,2	50,7	50,5	17,6
2001	63,4	53,1	52,5	17,2
2002	61,5	51,8	52,2	15,1
2003	61,1	51,8	51,4	15,9
Halifax				
2000	200,9	69,7	188,3	6,3
2001	203,9	69,6	189,4	7,1
2002	206,1	69,2	190,4	7,6
2003	210,2	69,4	196,2	6,6
Nouvelle-Écosse				
2000	452,4	61,2	411,1	9,1
2001	460,4	62,0	415,4	9,8
2002	467,2	62,5	422,4	9,6
2003	474,7	63,1	431,3	9,1

Source : *Nova Scotia Statistical Review* (23^e éd.), par le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, Division des statistiques, 2005, Halifax : ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, p. 49.

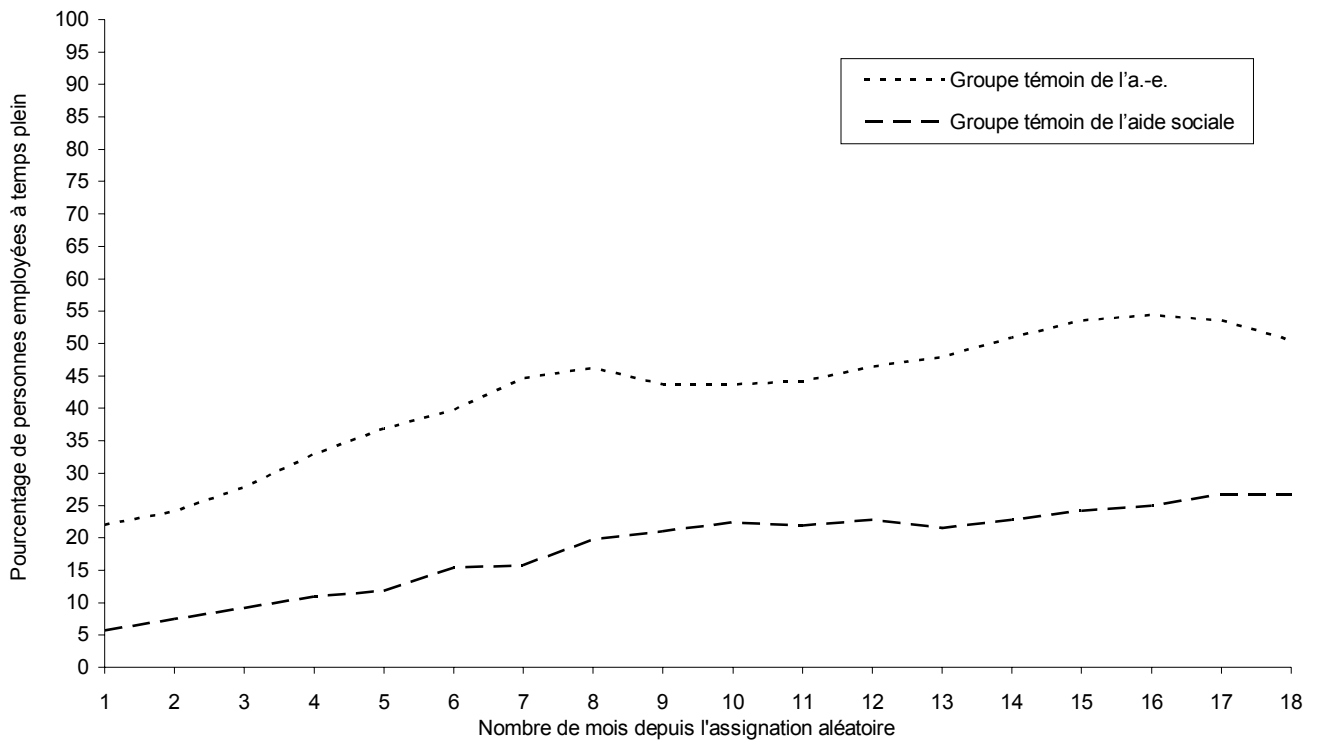
LES EMPLOIS DU GROUPE TÉMOIN DU PIEC

Une des façons d'observer les emplois qui étaient disponibles pour les personnes désirant trouver du travail dans la municipalité régionale du Cap-Breton durant les activités du PIEC consiste à examiner les résultats des membres du groupe témoin du PIEC en matière d'emploi. Ce groupe témoin représente un groupe de personnes recrutées des programmes d'a.-e. et d'aide sociale mais qui n'étaient pas admissibles au PIEC (mais qui étaient toujours admissibles à recevoir tous les autres paiements de transfert de revenu, programmes et services auxquels elles auraient autrement eu droit). Puisque les caractéristiques des membres du groupe témoin étaient en général similaires à celles des membres du groupe programme, leur attitude à l'égard du travail est le reflet de ce qui serait advenu au groupe programme en l'absence du PIEC.

¹Les données du Recensement de 2001 montrent que le taux de chômage dans les collectivités du PIEC était aussi élevé, sinon plus, que le taux de chômage général de l'Île du Cap-Breton. En 2001, par exemple, le taux de chômage à Sydney Mines était de 21,0 % (Nova Scotia Community Counts, 2004–2006).

La figure 3.1 présente les taux mensuels d'emploi à temps plein du groupe témoin pour les échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale pendant les 18 mois de la période de suivi². La différence entre les taux d'emploi des groupes témoins des deux échantillons illustre bien la différence entre les participants recrutés de l'a.-e. et ceux recrutés de l'aide sociale. Puisque, au moment de leur sélection au PIEC, les membres de l'échantillon de l'a.-e. avaient une plus grande expérience de travail et se trouvaient au chômage en raison d'une mise à pied, de l'expiration d'un contrat ou du déménagement ou de la cessation des activités de leur employeur, il fallait s'attendre à ce que leur taux de réemploi soit beaucoup plus élevé que celui des membres du groupe témoin de l'échantillon de l'aide sociale, qui n'avaient qu'une expérience de travail limitée et aucune relation à long terme avec l'industrie dans laquelle ils avaient trouvé leur dernier emploi.

Figure 3.1 : Taux d'emploi à temps plein du groupe témoin, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire



Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois et sur les données du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

La figure indique également que, malgré l'amélioration des conséquences sur l'emploi des membres des groupes témoins des deux échantillons pendant la période de 18 mois, la plupart n'avaient pas trouvé d'emploi à temps plein après un an et demi de chômage. Le taux d'emploi à temps plein pour le groupe témoin de l'échantillon de l'a.-e. a augmenté de 22 à 50 % entre le 1^{er} et le 18^e mois, tandis que le taux pour le groupe témoin de l'échantillon de l'aide sociale est

²Un emploi à temps plein signifie un emploi de 30 heures ou plus par semaine ou plusieurs emplois dont les heures totalisent 30 heures ou plus par semaine pendant un mois civil.

passé de 6 à 27 % durant la même période³. Bien que les résultats des deux groupes témoins se soient améliorés au cours de la période, la moitié du groupe témoin de l'a.-e. et environ le quart du groupe témoin de l'aide sociale occupaient un emploi à temps plein après 18 mois, ce qui donne une indication de la difficulté qu'auraient les membres du groupe programme à trouver un emploi à temps plein en l'absence du PIEC.

Toutefois, même sans l'offre d'emploi du PIEC, le taux d'emploi du groupe témoin indique qu'une grande proportion de membres du groupe programme aurait réussi à trouver un emploi à temps plein et que cette proportion aurait augmenté au fil du temps. Afin d'éviter que ces changements à l'égard de l'emploi soient attribués au PIEC, la conception expérimentale du programme permet de mesurer les impacts en fonction du point de référence offert par les résultats du groupe témoin. Pour illustrer que le PIEC a permis d'augmenter l'emploi à temps plein au sein du groupe programme, par exemple, il est nécessaire de montrer que l'augmentation était indépendante de l'augmentation de l'emploi à temps plein au sein du groupe témoin.

L'EMPLOI DANS LE CADRE DU PIEC

Le PIEC a été créé en vue de vérifier comment des chômeurs demeurant dans une région où le chômage chronique est élevé répondraient à une offre d'emploi stable pendant une période maximale de trois ans. Le PIEC représente une autre formule de paiement de transfert de revenu, par laquelle les participants échangent leurs droits aux prestations d'a.-e. ou d'aide sociale contre la possibilité de travailler à temps plein dans le cadre de projets communautaires dans l'économie sociale, à un « salaire communautaire » fixe⁴. La présente section décrit le salaire communautaire payé aux participants du PIEC et présente les impacts du programme sur leurs taux d'emploi.

L'emploi dans le cadre du PIEC a été conçu pour ressembler le plus possible à un emploi réel et, du point de vue des participants, le salaire communautaire représentait un vrai salaire pour le travail qu'ils effectuaient dans le cadre du programme. Toutefois, du point de vue des politiques publiques, le salaire communautaire du PIEC représentait une autre forme de transfert pour les participants au projet. De cette perspective, le PIEC leur offrait non seulement un salaire au lieu de prestations d'a.-e. ou d'aide sociale, mais également une préparation à l'emploi et une formation axée sur les compétences ainsi qu'une expérience de travail pertinente dans le cadre de projets mis en œuvre dans certaines communautés de la

³Bien que les personnes sélectionnées dans le cadre du PIEC étaient au chômage au moment de leur sélection, jusqu'à huit semaines ont pu s'écouler à partir du moment où elles ont été invitées à participer au programme et celui où elles ont assisté à une séance d'information, ont été assignées aléatoirement au groupe programme ou au groupe témoin et ont répondu à l'enquête de référence. Ce délai explique pourquoi une petite proportion des membres du groupe témoin avait déjà trouvé un emploi à temps plein lors du premier mois de la période de suivi.

⁴Le salaire communautaire offert par le PIEC était différent des salaires du marché; il était établi à un taux fixe et était indexé en fonction des augmentations du salaire minimum de la province. Tous les participants ont reçu le même salaire, indépendamment de leur expérience de travail ou de leur niveau d'enseignement et ont été payés pour tout travail effectué dans le cadre de projets du PIEC ou pour leur participation à d'autres activités admissibles, comme l'orientation et la formation préparatoire à l'emploi. Au début du projet, le salaire a été établi à 280 \$ par semaine (ou 8 \$ de l'heure pour 35 heures par semaine) et a augmenté en phase avec le salaire minimum provincial. Quand le PIEC a été créé, le salaire communautaire a été établi à un montant correspondant approximativement aux prestations hebdomadaires d'a.-e. payées dans la région d'a.-e. dans laquelle les participants au PIEC étaient recrutés. Pour obtenir une description complète du salaire communautaire, veuillez vous référer au *Programme d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre* (2003).

MRCB. De plus, on s'attend à ce que les prestataires participant au programme aient développé des réseaux sociaux plus solides à l'intérieur de la communauté, qui se traduiront à long terme en possibilités d'emploi.

En tenant compte du fait que seule une minorité des membres du groupe témoin a travaillé à temps plein durant les 18 premiers mois de la période de suivi, il est à prévoir que l'offre d'emploi à temps plein du PIEC aura des impacts importants sur l'emploi et le revenu au cours de cette période puisque la plupart des membres du groupe programme ont choisi de participer au projet et d'occuper un emploi dans le cadre du PIEC. En raison du salaire fixe offert par le PIEC, l'offre d'emploi à temps plein était plus intéressante pour les personnes qui avaient moins de possibilités d'emploi et ne pouvaient autrement trouver d'emploi comparable. Par conséquent, il est à prévoir que les impacts sur l'emploi les plus importants seront ressentis dans l'échantillon de l'aide sociale puisque les résultats d'emploi de son groupe témoin étaient moins élevés que ceux du groupe témoin de l'a.-e.

LES IMPACTS DU PIEC SUR L'EMPLOI À TEMPS PLEIN, L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL ET L'EMPLOI EN GÉNÉRAL

Les taux d'emploi des groupes témoins présentés ci-dessus indiquent qu'en l'absence du PIEC, la plupart des membres du groupe programme n'auraient pas occupé d'emploi à temps plein à l'entrevue après 18 mois. Puisque le PIEC a fourni aux participants des emplois à temps plein, il est normal que le programme ait des impacts importants sur le taux d'emploi à temps plein des membres du groupe programme pendant toute la période de suivi de 18 mois. L'importance de l'impact sur l'emploi à temps plein est le résultat de deux effets : l'augmentation de l'emploi parmi les participants qui, autrement, n'auraient pas travaillé et l'augmentation de l'emploi à temps plein parmi ceux qui, autrement, auraient travaillé à temps partiel.

L'échantillon de l'a.-e.

Le tableau 3.2a présente les taux d'emploi d'ensemble, à temps plein et à temps partiel, pour le groupe programme et le groupe témoin de l'échantillon de l'a.-e., ainsi que leur écart, ou leur impact, pour les six premiers trimestres de la période de suivi⁵. Selon toute attente, le PIEC a eu des impacts importants sur l'emploi en général durant toute la période de 18 mois. Les impacts ont atteint leur sommet à 41,1 points de pourcentage au cours du deuxième trimestre de la période de suivi pour diminuer graduellement à 24,9 points de pourcentage au sixième trimestre.

La deuxième partie du tableau présente les estimations d'emploi à temps plein et, comme prévu, elle indique que la plupart des emplois créés dans le cadre du PIEC étaient des emplois à temps plein. Au deuxième trimestre, près de 90 % des membres du groupe programme travaillaient à temps plein et cette proportion s'est maintenue durant les quatre autres trimestres. Les impacts estimés sur l'emploi à temps plein les plus importants se sont produits au deuxième trimestre, durant lequel le PIEC a permis d'augmenter l'emploi à temps plein de 51,8 points de pourcentage. Au sixième trimestre, l'impact avait diminué à 34,1 points de pourcentage, principalement en raison de l'augmentation du taux d'emploi à temps plein du groupe témoin.

⁵Les estimations pour chacun des trimestres sont calculées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Tableau 3.2a : Impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel — Échantillon de l'a.-e.

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Taux d'emploi (en %)				
1 ^{er} trimestre	52,1	36,4	15,7 ***	(2,6)
2 ^e trimestre	90,1	49,1	41,1 ***	(2,5)
3 ^e trimestre	89,9	58,8	31,1 ***	(2,5)
4 ^e trimestre	89,9	58,1	31,8 ***	(2,6)
5 ^e trimestre	89,7	63,6	26,2 ***	(2,5)
6 ^e trimestre	89,7	64,8	24,9 ***	(2,4)
Taux d'emploi à temps plein (en %)^a				
1 ^{er} trimestre	47,2	24,6	22,6 ***	(2,3)
2 ^e trimestre	88,4	36,5	51,8 ***	(2,5)
3 ^e trimestre	88,2	44,9	43,4 ***	(2,6)
4 ^e trimestre	88,3	44,8	43,5 ***	(2,6)
5 ^e trimestre	87,3	50,8	36,5 ***	(2,6)
6 ^e trimestre	87,0	52,8	34,1 ***	(2,6)
Taux d'emploi à temps partiel (en %)^b				
1 ^{er} trimestre	3,9	9,6	-5,7 ***	(1,5)
2 ^e trimestre	1,3	10,5	-9,2 ***	(1,5)
3 ^e trimestre	1,3	11,9	-10,6 ***	(1,5)
4 ^e trimestre	1,3	11,6	-10,3 ***	(1,5)
5 ^e trimestre	2,2	10,7	-8,5 ***	(1,5)
6 ^e trimestre	2,5	10,4	-7,9 ***	(1,5)
Taille de l'échantillon (total = 898)	470	428		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi après 18 mois et du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Notes : Les estimations pour chacun des trimestres sont calculées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

^aUn « emploi à temps plein » se définit comme un emploi à raison de 30 heures ou plus par semaine normalement ou comme plusieurs emplois représentant 30 heures ou plus par semaine en moyenne pendant un mois civil.

^bUn « emploi à temps partiel » se définit comme un emploi à raison de moins de 30 heures par semaine normalement ou comme plusieurs emplois représentant moins de 30 heures par semaine en moyenne pendant un mois civil.

La dernière partie du tableau présente les impacts estimés sur l'emploi à temps partiel. Le PIEC a eu des impacts importants sur la proportion des membres de l'échantillon de l'a.-e. travaillant à temps partiel; en effet, il semble que, grâce au PIEC, une grande proportion des membres du groupe programme, qui auraient autrement travaillé à temps partiel, ont pu augmenter leurs heures de travail à un niveau de travail à temps plein. Au troisième trimestre, par exemple, la proportion des participants travaillant à temps partiel a diminué de 10,6 points de pourcentage grâce au PIEC.

L'échantillon de l'aide sociale

Le tableau 3.2b présente le même groupe d'impacts pour l'échantillon de l'aide sociale. Par rapport à l'échantillon de l'a.-e., l'impact du PIEC sur l'emploi en général pour les membres du groupe programme de l'aide sociale a été plus important, atteignant un sommet

de 70,7 points de pourcentage au deuxième trimestre pour descendre à 45 points de pourcentage au sixième trimestre. Pour l'échantillon de l'aide sociale, comme pour l'échantillon de l'a.-e., la majorité des emplois créés dans le cadre du PIEC étaient des emplois à temps plein; plus de quatre membres du groupe programme sur cinq ont travaillé à temps plein entre le deuxième et le sixième trimestres. Il semble que le PIEC ait également permis à une proportion importante de membres du groupe programme de l'aide sociale, qui auraient autrement travaillé à temps partiel, d'augmenter leurs heures de travail au niveau d'un travail à temps plein. En effet, au cours des six premiers trimestres, il y a eu peu d'impacts sur l'emploi à temps partiel mais ils se sont avérés significatifs.

Tableau 3.2b : Impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel — Échantillon de l'aide sociale

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Taux d'emploi (en %)				
1 ^{er} trimestre	29,7	13,5	16,2 ***	(2,7)
2 ^e trimestre	91,4	20,8	70,7 ***	(3,1)
3 ^e trimestre	90,7	28,1	62,6 ***	(3,3)
4 ^e trimestre	87,9	33,0	54,9 ***	(3,5)
5 ^e trimestre	84,8	34,1	50,7 ***	(3,7)
6 ^e trimestre	82,6	37,6	45,0 ***	(3,8)
Taux d'emploi à temps plein (en %)^a				
1 ^{er} trimestre	27,1	7,5	19,7 ***	(2,2)
2 ^e trimestre	91,4	12,7	78,7 ***	(2,7)
3 ^e trimestre	90,2	18,9	71,3 ***	(3,0)
4 ^e trimestre	87,3	22,4	65,0 ***	(3,3)
5 ^e trimestre	84,4	22,8	61,6 ***	(3,5)
6 ^e trimestre	82,3	26,2	56,1 ***	(3,6)
Taux d'emploi à temps partiel (en %)^b				
1 ^{er} trimestre	1,5	4,4	-2,8 *	(1,5)
2 ^e trimestre	0,0	6,0	-6,0 ***	(1,5)
3 ^e trimestre	0,3	7,2	-6,9 ***	(1,6)
4 ^e trimestre	0,0	8,9	-8,9 ***	(1,8)
5 ^e trimestre	0,4	9,1	-8,6 ***	(1,9)
6 ^e trimestre	0,3	9,2	-8,9 ***	(1,8)
Taille de l'échantillon (total = 465)	237	228		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi après 18 mois et du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Notes : Les estimations pour chacun des trimestres sont calculées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

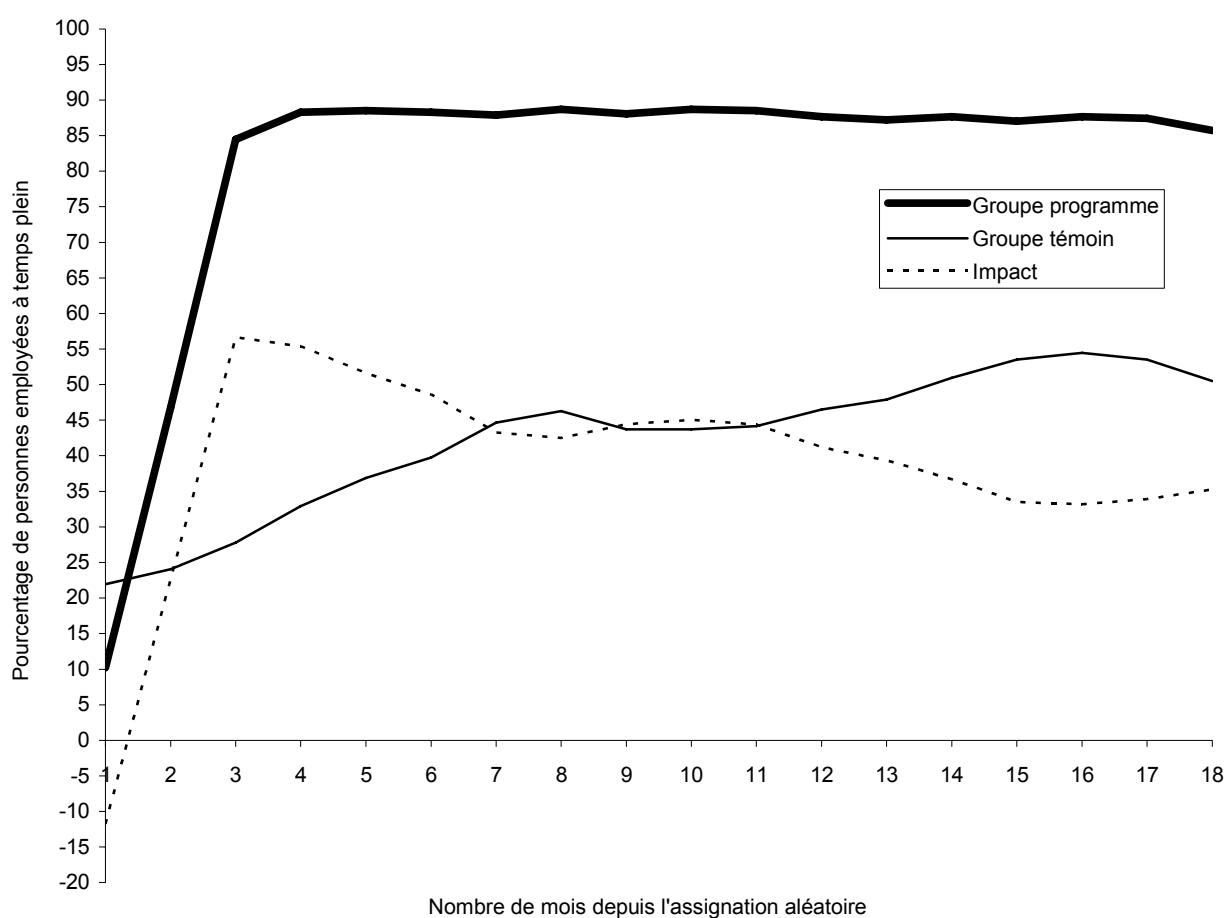
^aUn « emploi à temps plein » se définit comme un emploi à raison de 30 heures ou plus par semaine normalement ou comme plusieurs emplois représentant 30 heures ou plus par semaine en moyenne pendant un mois civil.

^bUn « emploi à temps partiel » se définit comme un emploi à raison de moins de 30 heures par semaine normalement ou comme plusieurs emplois représentant moins de 30 heures par semaine en moyenne pendant un mois civil.

Les impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein

Les figures 3.2a et 3.2b présentent des estimations mensuelles des taux d'emploi des membres du groupe programme et du groupe témoin ainsi que l'écart, ou l'impact, relevé durant les 18 premiers mois de la période de suivi. Elles indiquent que, grâce au PIEC, les taux d'emploi des groupes programme des deux échantillons ont été élevés tout au long de la période. Pour les membres du groupe programme de l'a.-e., l'emploi à temps plein a atteint son sommet à 89 % et est demeuré très stable par la suite, ne diminuant qu'à 86 % au 18^e mois. Du côté de l'échantillon de l'aide sociale, le taux d'emploi à temps plein a atteint son maximum à 92 %. Toutefois, il a diminué plus rapidement jusqu'à 81 % au 18^e mois.

Figure 3.2a : Taux d'emploi à temps plein, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire — Échantillon de l'a.-e.

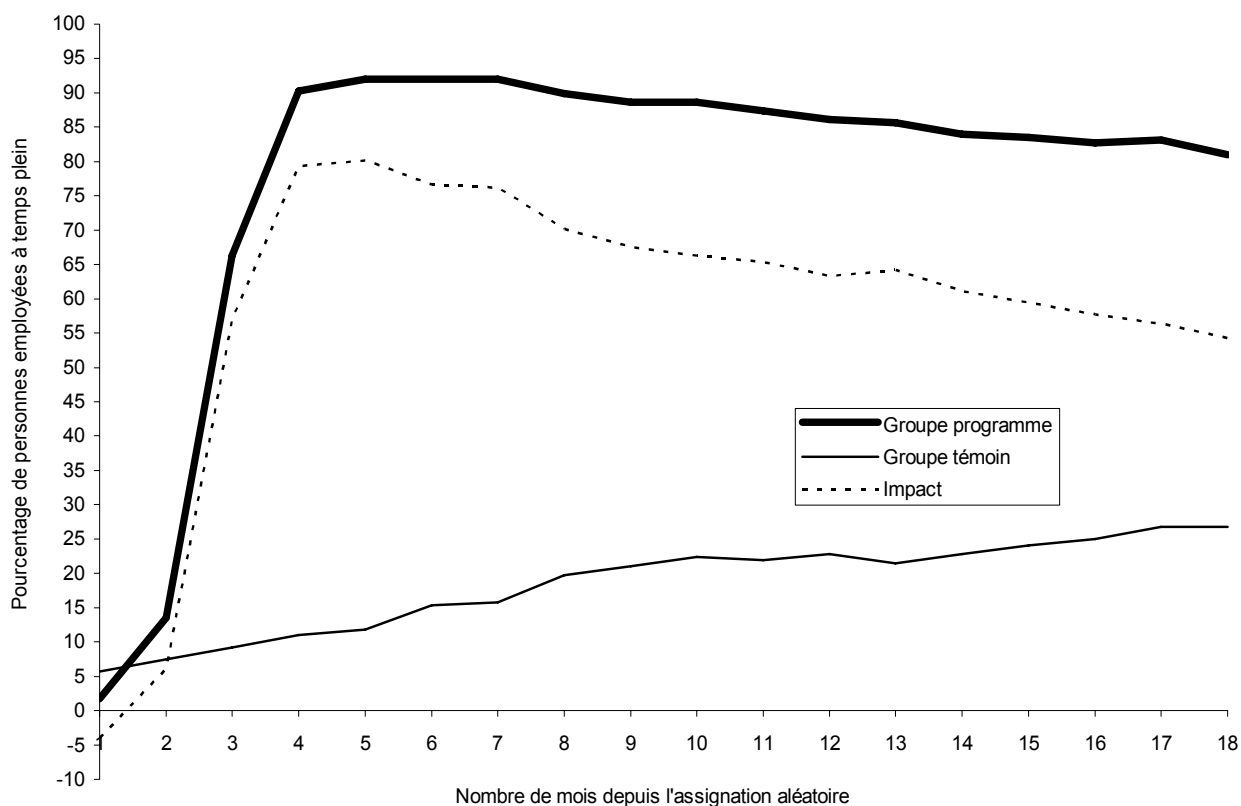


Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi après 18 mois et du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Les figures indiquent également que les impacts sur l'emploi à temps plein de l'échantillon de l'aide sociale ont été beaucoup plus élevés que dans le cas de l'échantillon de l'a.-e. Pour l'échantillon de l'a.-e., les impacts sur l'emploi à temps plein ont atteint leur maximum au 3^e mois, à 57 points de pourcentage, et ont diminué jusqu'à 35 points de pourcentage au 18^e mois. Pour l'échantillon de l'aide sociale, les impacts ont atteint leur

maximum au 5^e mois, à 80 points de pourcentage, pour diminuer jusqu'au 18^e mois, à 54 points de pourcentage. Bien que pour les deux échantillons, on puisse en grande partie attribuer la diminution de l'impact à l'augmentation des taux d'emploi à temps plein du groupe témoin, la diminution de l'impact pour l'échantillon de l'aide sociale est également due en partie à la diminution du taux d'emploi à temps plein du groupe programme de l'aide sociale au 18^e mois.

Figure 3.2b : Taux d'emploi à temps plein, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire — Échantillon de l'aide sociale



Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi après 18 mois et du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Il semble que le PIEC soit très bien parvenu à augmenter les taux d'emploi à temps plein parmi les membres des groupes programme de l'a.-e. et de l'aide sociale. Toutefois, pour pouvoir déterminer si l'impact du PIEC varie entre les deux échantillons, une analyse supplémentaire de sous-groupes a été réalisée afin d'estimer les différences d'impacts à l'intérieur de chacun des échantillons. Un ensemble de sous-groupes a été défini selon les caractéristiques démographiques et socioéconomiques enregistrées au moment de l'inscription. En comparant l'impact du PIEC sur ces différents sous-groupes des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, il semble qu'il y ait peu de différences quant à l'efficacité du programme à augmenter l'emploi à temps plein dans une gamme de caractéristiques de

départ. Les seules différences importantes entre les impacts sur l'emploi à temps plein des deux sous-groupes ont été observées à l'intérieur de l'échantillon de l'a.-e., où le PIEC a eu un impact un peu plus important sur le nombre de mois de travail à temps plein parmi les membres du groupe programme âgés de 40 ans ou plus, célibataires et ayant un revenu de moins de 20 000 \$ par année (voir l'annexe E pour toutes les estimations d'impacts sur les sous-groupes).

Combiner le PIEC à d'autres emplois

Les participants avaient la possibilité de quitter le PIEC à tout moment sans risquer de perdre leur admissibilité, pour autant que les prestations d'a.-e. ou d'aide sociale ne redeviennent pas leur source principale de revenu. Par conséquent, les participants étaient en droit de trouver d'autres emplois afin de compléter ou de remplacer leur revenu dans le cadre du PIEC. La présente section examine la mesure dans laquelle les participants — les membres du groupe programme ayant reçu au moins un dollar de revenu dans le cadre du PIEC — ont cherché un emploi non relié au PIEC à la suite d'une interruption de leur emploi dans le cadre du PIEC au cours des 18 premiers mois de leur période d'admissibilité. La mesure dans laquelle les participants ont combiné l'emploi dans le cadre du PIEC et un emploi non relié au PIEC est une indication de l'attrait relatif de l'offre du PIEC par rapport aux autres emplois et de l'intensité d'utilisation du programme. Il ne s'agit que de résultats préliminaires puisque la période de suivi n'est pas assez avancée pour pouvoir déterminer si les participants ont quitté le PIEC définitivement en vue d'occuper un autre emploi. Des rapports ultérieurs examineront la question plus en détail.

Parmi les participants de l'échantillon de l'a.-e., la plupart (73,3 %) ont occupé un emploi dans le cadre du PIEC sans interruption durant la période de 18 mois⁶, tandis que 15,9 % ont quitté le PIEC pour un autre emploi et que 10,8 % l'ont quitté mais n'ont pas travaillé durant cette interruption. Il semble que les participants de l'échantillon de l'aide sociale aient été plus enclins que ceux de l'échantillon de l'a.-e. à travailler sans interruption dans le cadre du PIEC; en effet, au 18^e mois, 76,5 % occupaient toujours leur emploi dans le cadre du PIEC. Au contraire des participants prestataires d'a.-e., les participants prestataires d'aide sociale qui ont quitté le PIEC ont été moins enclins à travailler durant l'interruption (18,0 % par rapport à 5,5 % qui ont trouvé un emploi non relié au PIEC), ce qui indique qu'une proportion plus élevée de participants de l'échantillon de l'aide sociale a quitté le PIEC pour d'autres activités que celles du marché du travail. Sur l'ensemble, bien qu'il semble y avoir une certaine transition entre le PIEC et d'autres emplois au 18^e mois, la plupart des participants ont travaillé sans interruption dans le cadre du PIEC et n'ont pas quitté le programme pour un autre emploi ou pour des activités autres que celles du marché du travail.

LES IMPACTS DU PIEC SUR LE REVENU MENSUEL

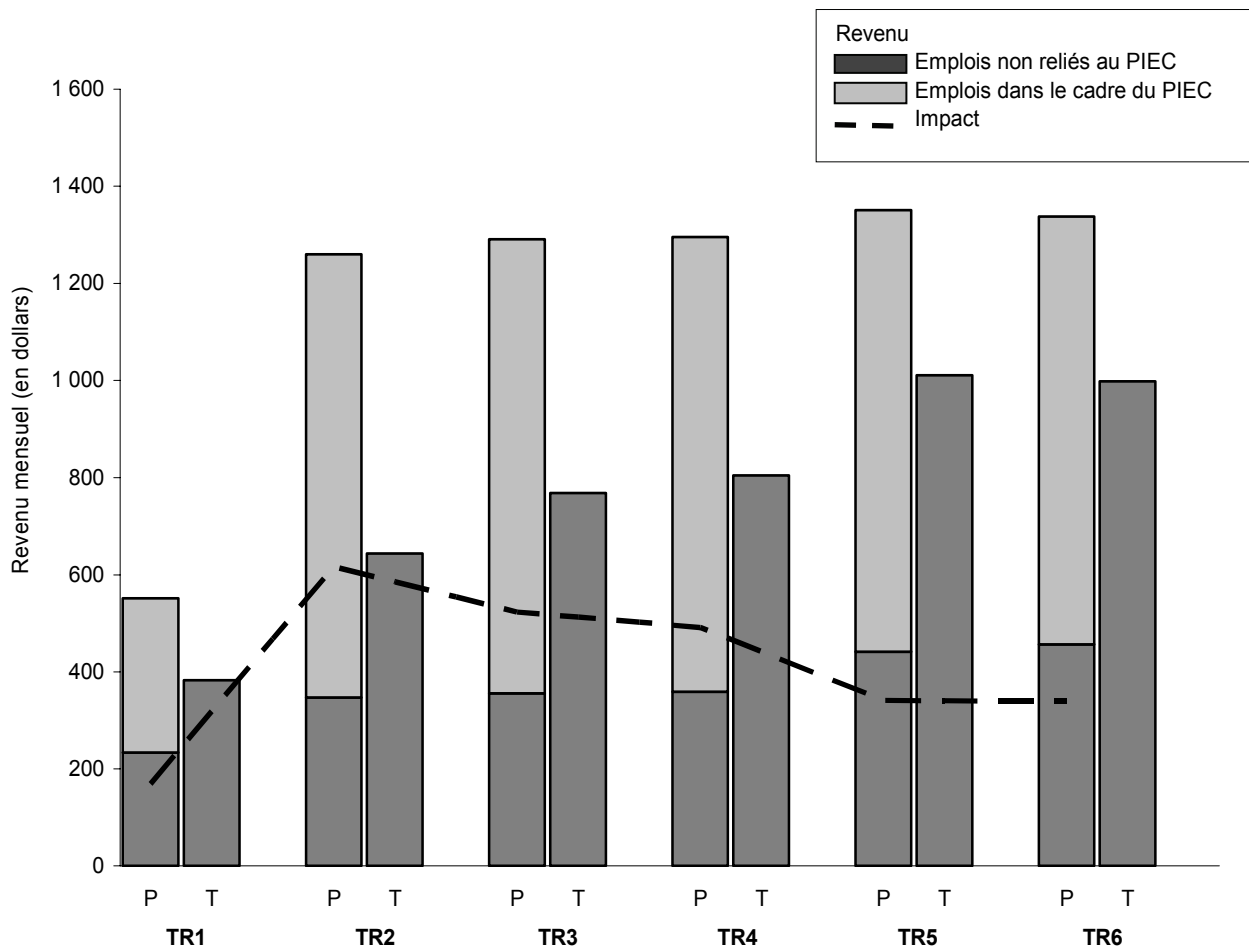
Les impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein ont été importants mais il est prévisible que son impact sur le revenu soit limité en raison du caractère fixe du « salaire communautaire » offert aux participants. Pour nombre d'entre eux, particulièrement les participants ayant un niveau de scolarisation plus élevé ou une grande expérience de travail,

⁶Aux fins de cette analyse, la participation sans interruption au PIEC signifie qu'un participant a reçu au moins un dollar de revenu pour chacun des 18 mois de sa participation au PIEC.

le salaire communautaire peut avoir été moins élevé que le salaire qu'ils auraient reçu s'ils avaient trouvé un emploi non relié au PIEC, le salaire communautaire ne tenant pas compte de leur compétence ni de leur expérience. Toutefois, l'offre d'emploi à temps plein du PIEC pour une durée maximale de trois ans peut avoir contribué à augmenter l'attrait d'un salaire communautaire moins élevé en échange d'un emploi stable. Par conséquent, il est normal que les impacts initiaux du PIEC sur le revenu mensuel aient été importants; cependant, les impacts ont diminué graduellement à mesure que les membres du groupe témoin ont trouvé des emplois mieux rémunérés et que leurs heures de travail ont augmenté au cours de la période de suivi.

Les figures 3.3a et 3.3b présentent le revenu des membres du groupe programme et du groupe témoin pour chacun des six trimestres suivant leur inscription. Pour les membres du groupe programme, leur revenu est divisé en deux parties : le revenu gagné dans le cadre du PIEC et le revenu d'emploi non relié au PIEC qu'ils ont déclaré recevoir. Le revenu des membres du groupe témoin est basé sur les emplois non reliés au PIEC qu'ils ont déclaré occuper durant la période de 18 mois.

Figure 3.3a : Revenu mensuel moyen pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC, par trimestre — Échantillon de l'a.e.

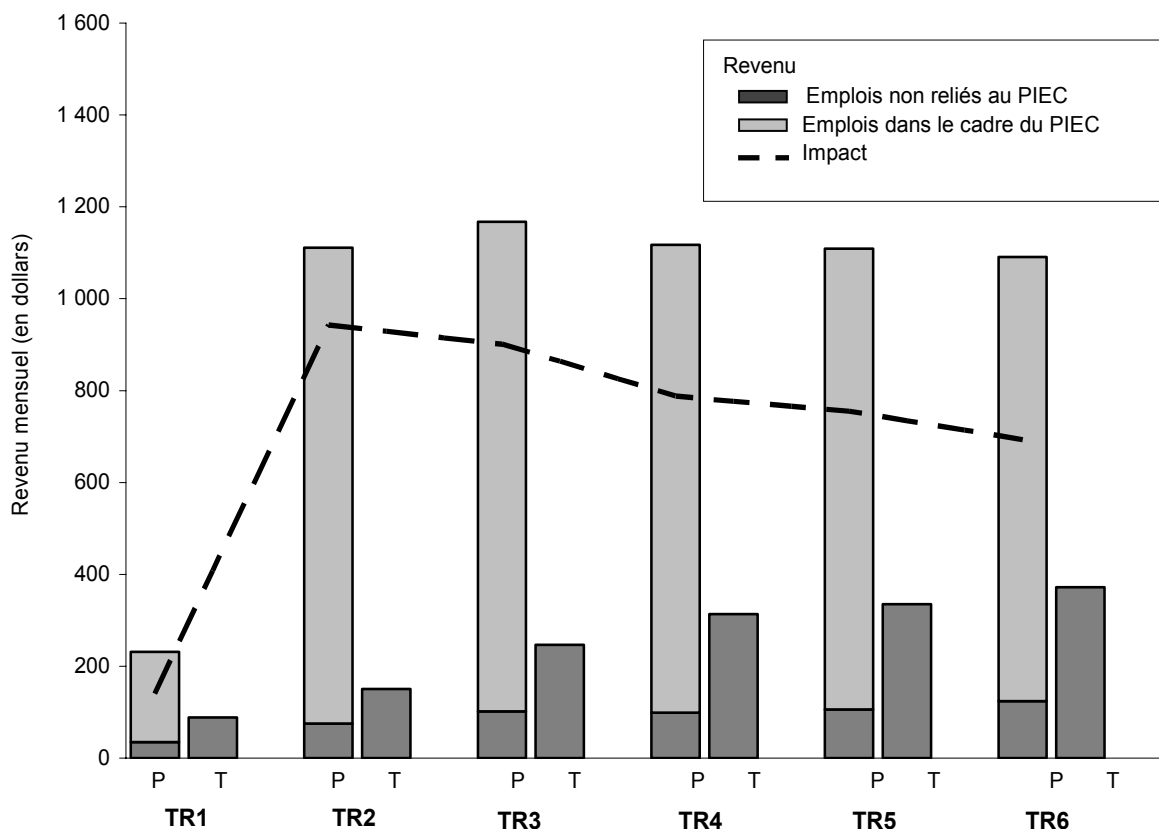


Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi après 18 mois et du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Note : P = groupe programme; T = groupe témoin; TR = trimestre.

Dès le deuxième trimestre de la période de suivi, le PIEC a permis d'augmenter le revenu mensuel des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. et de celui de l'aide sociale. Au deuxième trimestre, à la période où l'impact a été le plus important, le revenu des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. a doublé; en effet, ces derniers ont reçu en moyenne environ 1 250 \$ par mois durant ce trimestre comparativement à près de 650 \$ par mois pour le groupe témoin. Après ce deuxième trimestre, le revenu gagné dans le cadre du PIEC pour le groupe programme s'est stabilisé à environ 900 \$ par mois, et le revenu moyen du groupe témoin a repris du terrain en raison de l'augmentation de l'emploi sur le marché, qui a été plus rapide que l'augmentation de l'emploi non relié au PIEC du groupe programme.

Figure 3.3b : Revenu mensuel moyen pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC, par trimestre — Échantillon de l'aide sociale



Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi après 18 mois et du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Note : P = groupe programme; T = groupe témoin; TR = trimestre.

Le PIEC a eu un impact remarquable sur le revenu des membres de l'échantillon de l'aide sociale; en effet, le revenu mensuel des membres du groupe programme s'est élevé à environ 1 100 \$ au deuxième trimestre de la période de suivi, par rapport à 150 \$ pour le groupe témoin. Le revenu combiné des membres du groupe programme de l'aide sociale a atteint son maximum au troisième trimestre, bien avant celui de l'échantillon de l'a.-e., diminuant quelque peu durant les trois trimestres suivants en raison de petites diminutions de leur revenu dans le cadre du PIEC. Le revenu des membres du groupe témoin, bien que

relativement peu élevé, a augmenté de façon importante durant cette période. Au sixième trimestre, les impacts du PIEC sur le revenu combiné des membres du groupe programme de l'aide sociale sont tombés à 693 \$, alors qu'ils étaient de 943 \$ au deuxième trimestre.

La comparaison entre les deux échantillons est intéressante. Bien que le revenu combiné de l'échantillon de l'a.-e. (dans le cadre du PIEC et non relié au PIEC) ait été plus élevé que celui de l'échantillon de l'aide sociale, le revenu gagné dans le cadre du PIEC des membres du groupe programme de l'aide sociale a été, en moyenne, plus élevé. Au troisième trimestre, par exemple, les membres de l'échantillon du groupe programme de l'aide sociale recevaient en moyenne 1 065 \$ par mois en revenu d'emploi dans le cadre du PIEC tandis que les membres du groupe programme de l'a.-e. gagnaient en moyenne 935 \$. Comme il a été mentionné dans le chapitre précédent du présent rapport, le revenu moyen moins élevé de l'échantillon de l'a.-e. est dû principalement au niveau de participation moins élevé de ce groupe.

Les figures présentant l'impact sur le revenu indiquent que la participation au PIEC a remplacé certains emplois sur le marché du travail que les membres du groupe programme auraient autrement occupés, leur revenu mensuel moyen non relié au PIEC n'augmentant pas aussi rapidement que le revenu en fonction du marché du groupe témoin durant la période de 18 mois. Ce résultat n'est pas surprenant puisque les emplois dans le cadre du PIEC sont à temps plein et que les participants étaient moins susceptibles de chercher un emploi sur le marché du travail pendant leur participation au PIEC. Toutefois, à la fin du projet, ils peuvent avoir vécu une période de transition avec un revenu moins élevé, au moment où leur admissibilité à un emploi dans le cadre du PIEC a pris fin et où ils cherchaient un emploi offrant un horaire et un revenu similaires. Par contre, on s'attend à ce que les compétences, l'expérience et les contacts de travail que le PIEC a permis aux participants d'acquérir mèneront à de meilleurs emplois et, par conséquent, à de meilleurs résultats liés à l'emploi à long terme.

LES MESURES CUMULATIVES DES IMPACTS DU PIEC SUR 18 MOIS

Une autre façon d'examiner l'impact du PIEC sur l'emploi et le revenu consiste à examiner ses impacts cumulatifs sur la période de 18 mois en entier plutôt que son impact à un moment en particulier. Comme il a été mentionné ci-dessus, les offres d'emploi à temps plein dans le cadre du PIEC ont entraîné des impacts importants sur l'emploi à temps plein et sur le revenu peu de temps après l'inscription, qui se sont poursuivis durant les 18 premiers mois de la période de suivi. Toutefois, maintenant que nous approchons de la fin de la période de 36 mois, les impacts ponctuels pourraient diminuer si certains participants qui quittent le PIEC n'ont pas réussi à trouver immédiatement un emploi à temps plein. À l'encontre des estimations ponctuelles, l'impact cumulatif tiendra compte des ressources financières supplémentaires et de l'expérience de travail que le PIEC a fournies aux participants au cours de sa phase opérationnelle. Le tableau 3.3 illustre les impacts cumulatifs du PIEC sur l'emploi et le revenu au cours des 18 premiers mois. Le tableau présente d'abord les impacts sur le revenu gagné dans le cadre du PIEC, suivis des impacts sur le revenu d'emploi sur le marché du travail (emploi non relié au PIEC) et, pour terminer, les impacts sur le revenu combiné des emplois dans le cadre du PIEC et des emplois non reliés au PIEC.

Tableau 3.3 : Impacts cumulatifs du PIEC sur le revenu, les heures et le nombre de mois avec emploi, au 18^e mois

Résultat cumulatif	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Revenu cumulatif (en dollars)								
Revenu gagné dans le cadre du PIEC	14 681	0	14 681 ***	(381,5)	15 855	0	15 855 ***	(436,4)
Revenu non relié au PIEC	6 634	14 209	-7 576 ***	(1 015,8)	1 674	4 731	-3 057 ***	(691,6)
Total du revenu	21 312	14 209	7 103 ***	(951,2)	17 527	4 731	12 796 ***	(744,0)
Heures cumulatives								
Heures travaillées dans le cadre du PIEC	1 755	0	1 755 ***	(45,6)	1 862	0	1 862 ***	(51,1)
Heures travaillées dans le cadre d'un emploi non relié au PIEC	590	1 443	-852 ***	(74,3)	175	654	-479 ***	(74,4)
Total des heures	2 342	1 443	900 ***	(69,6)	2 037	654	1 383 ***	(82,7)
Mois cumulatifs avec emploi								
Nombre de mois avec un emploi dans le cadre du PIEC	12,4	0,0	12,4 ***	(0,3)	13,3	0,0	13,3 ***	(0,3)
Nombre de mois avec un emploi non relié au PIEC	4,4	9,9	-5,5 ***	(0,4)	1,5	5,0	-3,5 ***	(0,5)
Nombre total de mois avec un emploi	15,0	9,9	5,1 ***	(0,4)	14,0	5,0	9,0 ***	(0,5)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi après 18 mois et du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Notes : Le total du « nombre de mois avec un emploi » est plus élevé que la somme du « nombre de mois avec un emploi dans le cadre du PIEC » et du « nombre de mois avec un emploi non relié au PIEC » parce que, durant certains mois, les participants pouvaient recevoir un revenu d'un emploi dans le cadre du PIEC ainsi qu'un revenu d'un emploi non relié au PIEC.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

L'échantillon de l'a.-e.

Les résultats cumulatifs des deux échantillons indiquent que le PIEC a eu des impacts importants sur le revenu ainsi que sur les heures de travail et le nombre de mois avec un emploi des membres du groupe programme. En moyenne, les membres du groupe programme de l'a.-e. ont reçu du PIEC un revenu de 14 681 \$ pour 18 mois (une moyenne mensuelle de 816 \$) pour 1 755 heures de travail (ou 98 heures par mois) dans le cadre de projets du PIEC, ce qui a donné lieu à un impact cumulatif de 7 103 \$ en revenu (395 \$ par mois) pour 900 heures supplémentaires d'emploi (50 heures par mois) sur la période de 18 mois.

La partie du bas des résultats donne une estimation de l'impact du PIEC sur le nombre de mois durant lequel le participant a gagné un revenu d'au moins un dollar. En moyenne, les membres du groupe programme ont indiqué avoir occupé un emploi dans le cadre du PIEC durant 12,4 mois et, durant 5,5 mois de moins, avoir occupé un emploi non relié au PIEC. Dans l'ensemble, le PIEC a permis d'augmenter le nombre de mois de travail sur la période de 18 mois d'en moyenne 5,1 mois.

L'échantillon de l'aide sociale

La participation plus importante des membres de l'échantillon de l'aide sociale au projet du PIEC par rapport à celle des membres de l'échantillon de l'a.-e. apparaît clairement dans les impacts cumulatifs; en effet, le PIEC leur a versé un revenu moyen de 15 855 \$ (ou 881 \$ par mois) sur la période de 18 mois. Puisque le groupe témoin de l'échantillon de l'aide sociale a travaillé moins d'heures que le groupe témoin de l'a.-e., le PIEC a remplacé moins d'emplois sur le marché du travail pour les membres du groupe programme de l'aide sociale. L'impact cumulatif du PIEC sur le revenu des membres du groupe programme a été de 12 796 \$, ou 711 \$ par mois, tandis que son impact cumulatif sur le nombre d'heures a été de 1 383, ou 77 heures supplémentaires d'emploi par mois sur toute la période. Sur l'ensemble des 18 premiers mois de la période de suivi, le PIEC a permis d'augmenter de neuf mois en moyenne le nombre total de mois avec emploi des membres de l'échantillon de l'aide sociale.

LES IMPACTS DU PIEC SUR LES SALAIRES ET SUR LES HEURES AU 16^E MOIS

La présente section donne une comparaison de l'impact du PIEC sur les salaires et les heures de travail hebdomadaires moyens. Puisque le « salaire communautaire » versé par le PIEC était établi à un taux fixe pour tous les participants, indépendamment de leurs compétences ou de leur expérience, et que les participants devaient prendre part au travail ou à tout autre projet du PIEC pendant 35 heures par semaine, on s'attend à ce que le PIEC diminue les salaires moyens des participants plus aptes à travailler tout en augmentant les salaires et le nombre d'heures de travail des participants dont le degré d'attachement au marché du travail est moins grand.

Le tableau 3.4 présente l'impact estimé du PIEC sur la répartition générale des salaires horaires et des heures de travail hebdomadaires pour l'emploi dans le cadre du PIEC et l'emploi non relié au PIEC. Sur l'ensemble, le salaire communautaire fixe du PIEC et l'horaire de travail à temps plein obligatoire ont donné lieu à des salaires plus élevés et à un plus grand nombre d'heures de travail. Toutefois, il y a eu une diminution pour une proportion importante de participants qui auraient autrement reçu des salaires plus élevés et travaillé plus d'heures par semaine.

Pour les échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, l'impact sur le salaire le plus important a été pour la proportion de participants qui n'avaient pas d'emploi et qui recevaient entre deux et trois dollars de plus que le salaire minimum, ce qui équivaut au salaire communautaire versé aux participants au projet du PIEC. Chez les membres de l'échantillon de l'a.-e., l'augmentation de 51,1 points de pourcentage de la proportion recevant entre deux et trois dollars de plus que le salaire minimum était due en grande partie à la diminution de 23,6 points de pourcentage de la proportion de membres du groupe programme ne travaillant pas. Cette diminution a également entraîné une baisse de 7,7 points de pourcentage de la proportion de l'échantillon de l'a.-e. dont le salaire était de deux dollars de plus que le salaire minimum ou moins. Un impact important qu'il est bon de noter est que le PIEC a diminué de façon importante la proportion de personnes dans l'échantillon de l'a.-e. recevant un salaire élevé, diminuant de 16,1 points de pourcentage la proportion de prestataires recevant plus de trois dollars de plus que le salaire minimum. Ce résultat indique que, pour certains des participants prestataires d'a.-e. aptes à travailler, le PIEC a versé un salaire moins élevé que celui qu'ils auraient reçu autrement.

Tableau 3.4 : Impacts du PIEC sur la répartition des salaires et des heures (16^e mois)

Résultat cumulatif	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Taux de salaire horaire (en % dans chaque catégorie)								
Sans emploi	10,0	33,6	-23,6 ***	(2,6)	16,9	64,9	-48,0 ***	(4,0)
Salaire non dévoilé	1,1	4,0	-2,9 ***	(1,0)	0,0	3,5	-3,5 ***	(1,2)
Inférieur au salaire minimum	0,0	0,7	-0,7 *	(0,4)	0,8	0,9	0,0	(0,9)
Entre le salaire minimum et 0,99 \$ de plus que le salaire minimum	1,3	6,5	-5,3 ***	(1,3)	0,4	6,6	-6,2 ***	(1,7)
Entre 1,00 \$ et <2,00 \$ de plus que le salaire minimum	3,4	5,8	-2,4 *	(1,4)	2,5	7,5	-4,9 **	(2,0)
Entre 2,00 \$ et <3,00 \$ de plus que le salaire minimum	62,6	11,5	51,1 ***	(2,8)	68,4	5,7	62,7 ***	(3,4)
Entre 3,00 \$ et <6,00 \$ de plus que le salaire minimum	11,9	21,0	-9,1 ***	(2,5)	10,6	9,7	0,9	(2,8)
6,00 \$ ou plus au-dessus du salaire minimum	9,8	16,8	-7,0 ***	(2,3)	0,4	1,3	-0,9	(0,9)
Heures de travail hebdomadaires (en % dans chaque catégorie)								
Sans emploi	10,0	33,6	-23,6 ***	(2,6)	16,9	64,9	-48,0 ***	(4,0)
Heures par semaine non dévoilées	0,6	1,6	-1,0	(0,7)	0,0	1,8	-1,8 **	(0,9)
Moins de 30	5,3	14,7	-9,4 ***	(2,0)	4,6	10,5	-5,9 **	(2,4)
30	0,4	2,6	-2,1 ***	(0,8)	0,4	2,2	-1,8 *	(1,0)
31 à 34	4,7	2,8	1,9	(1,3)	5,1	1,8	3,3 *	(1,7)
35	44,0	4,2	39,8 ***	(2,6)	48,5	2,6	45,9 ***	(3,5)
36 à 39	1,3	4,9	-3,6 ***	(1,1)	0,0	2,2	-2,2 **	(1,0)
40 à 44	7,7	21,5	-13,8 ***	(2,3)	2,1	9,7	-7,5 ***	(2,1)
45 ou plus	12,8	13,1	-0,3	(2,2)	5,1	4,4	0,7	(2,0)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois et des données administratives.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Dans l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC a eu un impact encore plus important sur la proportion de personnes recevant des salaires d'environ deux à trois dollars de plus que le salaire minimum, l'augmentant de 62,7 points de pourcentage. L'augmentation était due en grande partie à la diminution de 48 points de pourcentage de la proportion ne travaillant pas. Cette diminution a également entraîné une diminution de 11,1 points de pourcentage de la proportion de prestataires recevant des salaires de deux dollars de plus que le salaire minimum et moins. Puisque le salaire communautaire du PIEC était en général plus élevé que le salaire du groupe témoin de l'aide sociale, le PIEC n'a pas eu d'impact significatif sur la proportion de membres du groupe programme occupant des emplois mieux rémunérés.

En examinant l'impact du PIEC sur la moyenne d'heures de travail hebdomadaires, on ne s'étonnera pas de constater que le PIEC a permis d'augmenter de 39,8 points de pourcentage

la proportion de membres de l'échantillon de l'a.-e. travaillant 35 heures par semaine, puisque cet horaire était obligatoire pour tous les participants durant le programme. Dans l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC a permis d'augmenter de 45,9 points de pourcentage la proportion de membres du groupe programme travaillant 35 heures par semaine. En revanche, le PIEC a supplanté des emplois avec un plus grand nombre d'heures, en particulier des emplois assurant entre 36 et 44 heures de travail par semaine. Dans l'échantillon de l'a.-e., le PIEC a diminué de 17,4 points de pourcentage la proportion de membres qui auraient autrement travaillé entre 36 et 44 heures par semaine tandis que, dans l'échantillon de l'aide sociale, cette proportion a diminué de 9,7 points de pourcentage. Dans les deux groupes, le PIEC n'a pas eu d'impact significatif sur la proportion de personnes travaillant 45 heures et plus par semaine.

Parmi les participants qui auraient autrement reçu un salaire comparable au salaire communautaire du PIEC, l'impact négatif sur les heures de travail hebdomadaires plus nombreuses peut représenter une diminution du revenu hebdomadaire qu'ils auraient autrement reçu. Cependant, pour de nombreux participants, une diminution de la proportion de ceux qui travaillaient plus d'heures par semaine peut être une indication que certains n'avaient pas besoin de travailler autant d'heures en raison du salaire communautaire relativement élevé du PIEC. Par conséquent, on ne sait pas exactement en ce moment si cet impact doit être interprété comme un résultat négatif du PIEC.

RÉSUMÉ

Le PIEC semble avoir été efficace en ce qui concerne l'augmentation des taux d'emploi, des taux d'emploi à temps plein et du revenu mensuel moyen des groupes programme de l'a.-e. et de l'aide sociale pendant les 18 premiers mois d'activités du programme. Il semble également qu'il a eu un effet général positif sur les salaires et les heures de travail hebdomadaires des membres des groupes programme, principalement en raison de son impact important sur la proportion plus petite de membres des groupes programme n'ayant pas d'emploi, ne travaillant que quelques heures ou dont le salaire est moins élevé. Le prochain chapitre examine en quoi l'impact positif du PIEC sur l'emploi a influé sur les conditions de vie des membres des groupes programme et de leurs familles, en mettant l'accent sur leurs perceptions de prestations d'a.-e. et d'aide sociale, leur revenu personnel et familial et leur bien-être en général par rapport au seuil du faible revenu défini par Statistique Canada.

Chapitre 4 :

Les impacts sur l'a.-e., l'aide sociale et le revenu personnel et celui du ménage

Le chapitre 3 a montré que le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) a contribué à une amélioration notable de la situation d'emploi et de revenu des membres du groupe programme. Ainsi, pour de nombreux participants, l'offre d'emploi à temps plein du PIEC s'avère une solution plus intéressante que les prestations d'assurance-emploi (a.-e.) ou d'aide sociale. Pour déterminer si les effets du PIEC sur le revenu personnel ont engendré une hausse du revenu total des membres du groupe programme, il est important de déterminer si les revenus gagnés dans le cadre du PIEC compensent les prestations d'a.-e. ou d'aide sociale non versées. Le revenu supplémentaire du PIEC a plutôt eu un effet sur les autres sources de revenu des participants et sur le revenu total du ménage. Par exemple, grâce aux emplois à temps plein de trois ans offerts aux participants du PIEC, les membres des familles des participants ont moins de pression pour se trouver rapidement un emploi. Ainsi, en plus d'évaluer l'impact du PIEC sur le revenu personnel et celui du ménage, le présent chapitre évalue les effets du PIEC sur le choix des conjoints des membres du groupe programme à se lancer ou non sur le marché du travail.

Dans le présent chapitre, nous examinons d'abord l'impact du PIEC sur une source de revenu importante des participants : les prestations ordinaires d'a.-e. et les prestations de base de l'aide sociale. Nous évaluons ensuite l'impact du PIEC sur d'autres sources de revenu des membres du groupe programme et leur revenu du ménage. Enfin, nous tentons de déterminer comment le revenu additionnel apporté par le PIEC a influencé les conditions de vie des participants et de leurs familles, en mesurant le revenu du ménage à l'aide d'un indicateur de situation de faible revenu, le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Les résultats sont fournis séparément pour les groupes de l'échantillon de l'a.-e. et de l'aide sociale du PIEC.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

- **Le PIEC a nettement réduit le recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale.** L'impact le plus notable du PIEC sur les prestataires d'a.-e. est survenu tôt dans la période de suivi, c'est-à-dire lorsque la probabilité de voir les membres du groupe programme recevoir de l'a.-e. était inférieure de 61 points de pourcentage à celle du groupe témoin. Cependant, l'impact a diminué rapidement à mesure que les membres du groupe témoin se sont retirés de l'a.-e. Le programme semble donc avoir encouragé les participants à quitter l'a.-e. plus tôt que prévu. Le PIEC a également eu une grande influence sur les prestataires d'aide sociale, réduisant environ de moitié la proportion des membres du groupe programme recevant des prestations d'aide sociale. Contrairement aux résultats observés sur l'a.-e., l'impact du PIEC sur les prestations d'aide sociale est resté le même pendant la période de 18 mois de suivi.

- **On observe un impact certain sur le revenu personnel des membres des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, et un effet positif net sur le revenu total du ménage des membres de l'échantillon de l'aide sociale.** Le PIEC a accru le revenu personnel annuel des membres du groupe programme de l'a.-e. de près de 2 800 \$, et celui des membres du groupe programme de l'aide sociale de près de 3 700 \$ au 18^e mois. Cependant, le PIEC a eu un effet négatif sur le revenu annuel des autres membres du ménage de l'échantillon de l'a.-e., menant à un effet net indéterminé sur le revenu total du ménage. L'effet positif du PIEC sur le revenu des autres membres des ménages de l'échantillon de l'aide sociale se traduit par un impact positif net de 5 500 \$ sur le revenu total du ménage sur une période de 12 mois.
- **Le PIEC a réduit le recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale, surtout au sein des ménages de l'échantillon de l'a.-e.** Un questionnaire sur les sources de revenu du ménage après le 18^e mois révèle que les ménages des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. étaient de moitié moins nombreux que les membres du groupe témoin à recevoir des prestations d'a.-e. ou d'aide sociale au cours des 12 derniers mois, et moins nombreux à toucher des indemnités pour accident du travail ou de l'assurance invalidité. L'impact du PIEC sur les autres sources de revenu des ménages de l'échantillon de l'aide sociale s'est limité à la réception de prestations d'aide sociale. Les ménages du groupe programme étaient plus susceptibles que le groupe témoin (dans une proportion un peu supérieure à la moitié) d'avoir reçu des prestations d'aide sociale au cours de la dernière année.
- **Le PIEC a eu un impact significatif sur l'augmentation du revenu familial des membres de l'échantillon de l'aide sociale au-dessus du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.** Le PIEC n'a pratiquement pas réduit l'incidence du faible revenu établi par le SFR sur les ménages des membres de l'échantillon de l'a.-e. Il a toutefois eu un impact notable et significatif sur le taux de faible revenu des ménages de l'échantillon de l'aide sociale. L'impact le plus notable a été observé dans la tranche de revenus les plus bas, dans laquelle les membres du groupe programme étaient moins susceptibles que les membres du groupe témoin, par une marge de 23 points de pourcentage, d'avoir un revenu du ménage inférieur à 50 % du SFR.

LES IMPACTS SUR LES PRESTATIONS D'A.-E. ET D'AIDE SOCIALE

Les critères de sélection du PIEC exigent que la source principale de revenu des membres des échantillons au moment de l'adhésion au programme consiste en prestations ordinaires d'assurance-emploi et en prestations de base d'aide sociale¹. Pour être admis au PIEC, les candidats devaient avoir perçu de l'a.-e. ou de l'aide sociale le mois précédant leur sélection, et les membres de l'échantillon de l'a.-e. devaient encore avoir droit à des prestations à venir (semaines de prestations restantes qu'ils pourraient toucher s'ils demeuraient sans emploi).

¹Une fois leur candidature acceptée, les membres potentiels des échantillons avaient huit semaines pour participer à l'étude. Mais en raison du décalage, certains membres n'étaient plus prestataires de l'a.-e. ou de l'aide sociale au moment de leur inscription.

Pour les prestataires d'aide sociale, les prestations étaient déterminées selon la composition du ménage et versées sur une base régulière pendant la période d'admissibilité du prestataire. Toutefois, le droit aux prestations ordinaires d'a.-e. est déterminé selon l'historique d'emploi du candidat et le taux de chômage de sa région de résidence. Les prestations d'aide sociale et d'a.-e. sont influencées par tous les autres revenus du prestataire. Par conséquent, en s'inscrivant au PIEC, les participants choisissent clairement les revenus qu'ils y gagneront au détriment des prestations². Étant donné le taux de participation élevé du groupe programme, surtout parmi l'échantillon de l'aide sociale, nous nous attendons à ce que le PIEC ait un impact notable sur les prestations d'a.-e. et d'aide sociale durant les 18 premiers mois de la période de suivi.

La perception de prestations d'a.-e. dans l'échantillon de l'a.-e.

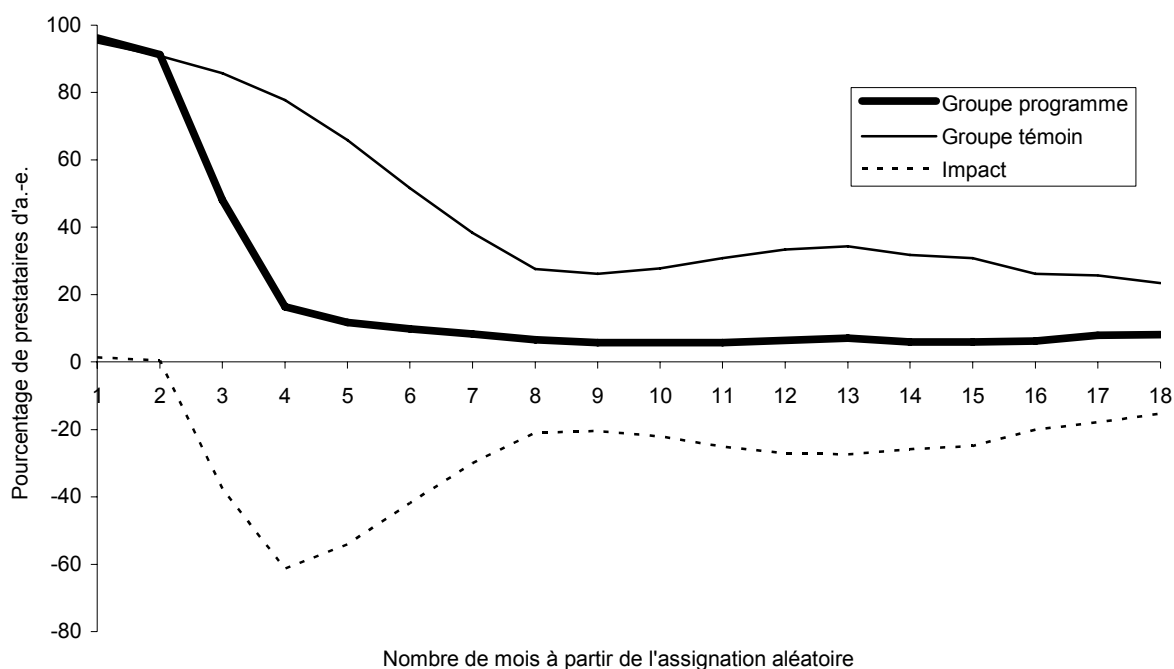
Les participants de l'échantillon de l'a.-e. étaient des prestataires qui avaient touché entre 10 et 13 semaines de prestations, et à qui il restait au moins 12 semaines de prestations à recevoir. Ils représentaient donc les chômeurs n'étant pas retournés sur le marché du travail peu après la perte de leur emploi, et risquant de demeurer sans emploi pendant un certain temps. Comme l'emploi dans le cadre du PIEC est assurable suivant le régime d'a.-e., une participation au programme représente un moindre risque puisque les participants ne perdent pas tout de suite les prestations dont ils devraient encore bénéficier³. De plus, les heures travaillées au sein du PIEC sont assurables en vue d'une future demande d'a.-e. Ainsi, l'impact du PIEC sur les prestations d'a.-e. devrait être plus notable dans la période suivant l'adhésion au programme, mais devrait décliner au retrait graduel des participants du PIEC (et à leur retour à l'a.-e.), au moment où les demandes des membres du groupe témoin prennent fin et où ils risquent de retourner sur le marché du travail.

La figure 4.1 montre que le PIEC a encouragé les participants à se retirer de l'a.-e. plus tôt que prévu. L'impact le plus notable sur les prestations d'a.-e. pour l'échantillon de l'a.-e. s'observe au 4^e mois à 61 points de pourcentage, alors que seulement 16 % des membres du groupe programme étaient prestataires, comparativement à 78 % des membres du groupe témoin. L'impact s'affaiblit à partir de ce sommet, en même temps que diminue le nombre de prestataires d'a.-e. du groupe témoin. Il est important de noter qu'une petite partie du groupe programme recevait mensuellement des prestations d'a.-e. puisque certains membres avaient refusé l'offre d'emploi du PIEC et avaient ainsi droit à leurs prestations d'a.-e. De plus, un petit groupe de participants ont quitté le PIEC pendant la période de suivi pour redevenir prestataires d'a.-e. (en réactivant leur dossier ou en faisant une nouvelle demande).

²Selon les conditions du PIEC, les participants qui retournent à leurs prestations ordinaires d'a.-e. ou à leurs prestations de base d'aide sociale ne sont plus admissibles au programme. Toutefois, le PIEC a permis aux participants de l'échantillon de l'aide sociale de percevoir les paiements d'aide sociale pour compléter leur revenu au sein du PIEC, à condition qu'ils ne considèrent pas les prestations de base d'aide sociale comme leur source principale de revenu (soit plus de la moitié de leur revenu total). Une description détaillée des programmes d'a.-e. et d'aide sociale se trouve aux annexes A et B.

³Selon les règles de l'a.-e., le prestataire a droit aux prestations non perçues s'il retourne sur le marché du travail à temps plein pendant le traitement de sa demande. Toutefois, toutes les prestations doivent être demandées dans l'année suivant le début de la demande.

Figure 4.1 : Pourcentage de prestataires ordinaires d'a.-e. — Échantillon de l'a.-e.



Source : Calculs fondés sur des données administratives de l'assurance-emploi.

Les prestations d'a.-e. du groupe témoin ont décliné régulièrement jusqu'au 8^e mois en raison de la fin de la période d'admissibilité aux prestations de certains membres. Au moment de l'inscription, la période maximale d'admissibilité des demandeurs d'a.-e. de la région du Cap-Breton était de 45 semaines, pour autant qu'ils aient accumulé assez d'heures de travail pour être admissibles aux prestations maximales. Puisque l'échantillon de l'a.-e. avait intégré le programme en ayant déjà bénéficié d'au moins 10 à 13 semaines de prestations, les demandeurs qualifiés pour les prestations maximales avaient environ 32 semaines ou huit mois de prestations à toucher à leur inscription, ce qui explique le déclin notable des prestations du groupe témoin au 8^e mois de la période de suivi. L'augmentation des prestations d'a.-e. parmi le groupe témoin au-delà du 8^e mois serait essentiellement la conséquence de nouvelles demandes d'a.-e.

Le tableau 4.1 donne une estimation de l'impact du PIEC sur les prestations mensuelles moyennes d'a.-e. et d'aide sociale parmi l'échantillon de l'a.-e. pendant les six premiers trimestres de la période de suivi. Au premier trimestre, les groupes programme et témoin ont chacun reçu des prestations d'a.-e. substantielles, soit des prestations mensuelles moyennes de 584 \$ pour le groupe programme et de 790 \$ pour le groupe témoin, un impact estimé de 205 \$. Tout comme l'impact du PIEC sur les prestations d'a.-e., l'impact le plus considérable est survenu au début du deuxième trimestre à 365 \$, pour ensuite décliner pendant la période de suivi. Le tableau montre que les membres des groupes programme et témoin ont connu une chute des prestations au troisième trimestre, en raison de la fin de la période d'admissibilité de certains membres qui étaient encore prestataires.

**Tableau 4.1 : Impacts du PIEC sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale
— Échantillon de l'a.-e.**

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (impact)		Erreur type
Prestations mensuelles moyennes d'a.-e. (en dollars)					
1 ^{er} trimestre	584	790	-205	***	(30)
2 ^e trimestre	95	460	-365	***	(25)
3 ^e trimestre	49	172	-123	***	(16)
4 ^e trimestre	52	247	-195	***	(23)
5 ^e trimestre	42	248	-206	***	(21)
6 ^e trimestre	56	171	-115	***	(19)
Prestations mensuelles moyennes d'aide sociale (en dollars)					
1 ^{er} trimestre	4	4	0		(2)
2 ^e trimestre	1	13	-12	***	(3)
3 ^e trimestre	0	28	-27	***	(5)
4 ^e trimestre	4	27	-24	***	(6)
5 ^e trimestre	2	24	-23	***	(5)
6 ^e trimestre	3	30	-27	***	(6)
Taille de l'échantillon	428	470			

Sources : Calculs fondés sur des données administratives de l'assurance-emploi et de l'aide sociale.

Notes : Les estimations de chacun des trimestres sont calculées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

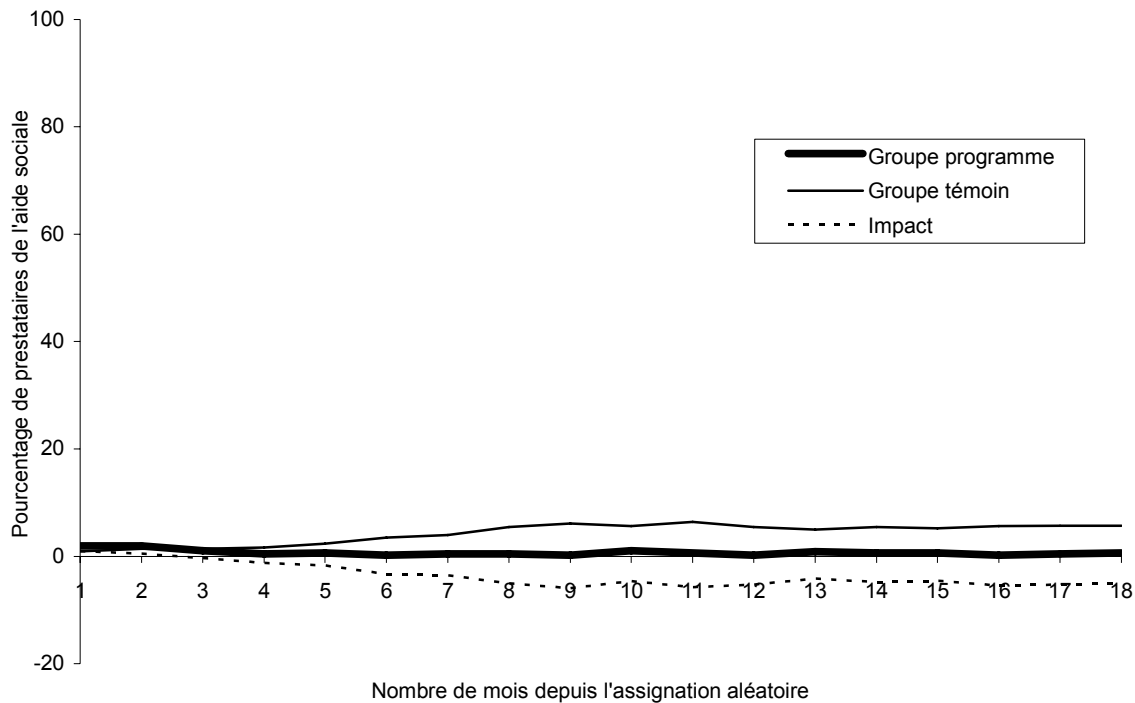
En plus de l'examen des impacts moyens sur les échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, une analyse additionnelle a été effectuée sur des sous-groupes pour évaluer les écarts entre les impacts observés dans les échantillons. Un ensemble de sous-groupes a été déterminé selon des caractéristiques démographiques et socio-économiques mesurées au moment de l'inscription. Les résultats de l'analyse des impacts sur le versement total des prestations d'a.-e. des sous-groupes pour les 18 premiers mois montrent que la réduction par le PIEC des montants d'a.-e. était plus efficace chez les hommes les plus âgés du groupe programme, et cumulant plus de 10 années d'expérience sur le marché du travail. En comparaison avec le groupe témoin, les réductions des versements totaux d'a.-e. étaient deux fois plus importantes pour les membres du groupe programme de 40 ans et plus que pour les membres de moins de 30 ans (4 622 \$ et 1 810 \$, respectivement). Elles étaient aussi presque deux fois plus importantes pour les hommes que pour les femmes (4 722 \$ et 2 517 \$, respectivement) et pour les membres cumulant plus de 10 ans d'expérience de travail (3 979 \$ contre 2 032 \$). L'estimation des impacts sur les sous-groupes est détaillée à l'annexe E.

La perception de prestations d'aide sociale parmi l'échantillon de l'a.-e.

L'aide sociale est un soutien financier important pour les prestataires d'a.-e. qui ont épuisé leurs prestations et ne peuvent trouver du travail. La deuxième partie du tableau 4.1 montre que les membres du groupe témoin de l'a.-e. auraient reçu, pendant les six premiers trimestres, des prestations d'aide sociale faibles mais croissantes. La figure 4.2 montre la fréquence de la réception d'aide sociale chez les membres de l'échantillon de l'a.-e. pour

chaque mois de la période de suivi. Le tableau confirme qu'une petite proportion des membres du groupe témoin a reçu des prestations d'aide sociale, alors que pratiquement aucun membre du groupe programme n'a reçu de telles prestations pour la même période. Les prestations d'aide sociale ont donc connu un impact négatif léger mais notable du 4^e au 18^e mois.

Figure 4.2 : Pourcentage de prestataires de l'aide sociale — Échantillon de l'a.-e.



Source : Calculs fondés sur des données administratives après 18 mois.

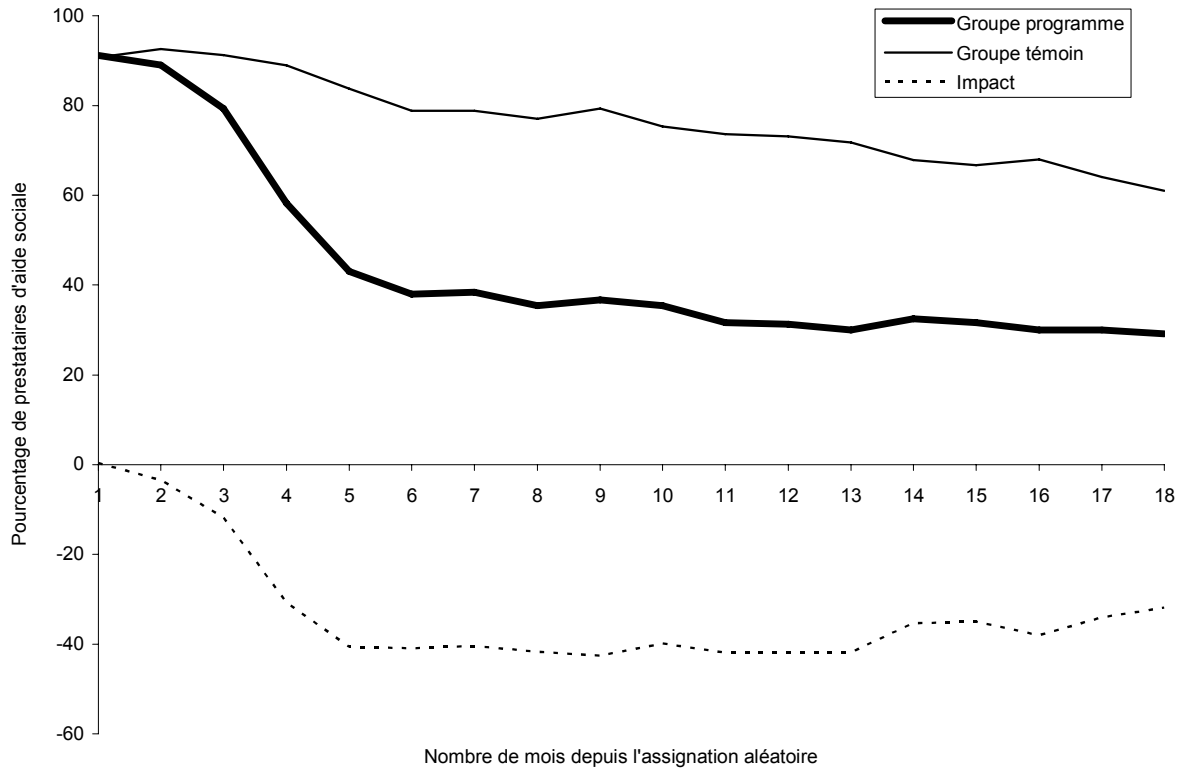
La perception de prestations d'aide sociale au sein de l'échantillon de l'aide sociale

Le PIEC étant plus intéressant pour les prestataires d'aide sociale, on s'attend à ce qu'il y ait un impact considérable sur les prestations d'aide sociale à mesure que les prestataires choisissent d'abandonner l'aide sociale pour participer au programme. Cependant, l'impact du programme sur les prestations d'aide sociale aura été limité quelque peu par des règles du PIEC qui permettent la perception de prestations d'aide sociale pendant la durée du programme (c.-à-d., les prestations mensuelles d'aide sociale qui ne dépassent pas 50 % du revenu total). On peut s'attendre à un retour de quelques participants de l'échantillon de l'aide sociale à leur ancienne source principale de revenu (les prestations d'aide sociale) et à ce que la plupart soient demeurés prestataires alors qu'ils participaient au PIEC.

La figure 4.3 traduit l'impact estimé du PIEC sur les prestations mensuelles d'aide sociale de base pour l'échantillon de l'aide sociale. Elle montre qu'au 5^e mois, le PIEC avait réduit de moitié la proportion de membres de l'échantillon de l'aide sociale touchant des prestations mensuelles d'aide sociale. Ce même mois, 43 % des membres du groupe

programme recevaient des prestations d'aide sociale contre 84 % des membres du groupe témoin, soit un impact estimé de 41 points de pourcentage. L'impact est demeuré sensiblement le même pendant la période de suivi, pour tomber à 32 points de pourcentage au 18^e mois.

Figure 4.3 : Pourcentage de prestataires d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale



Source : Calculs fondés sur des données administratives après 18 mois.

Le PIEC a permis aux participants d'augmenter leur revenu provenant du programme avec des prestations d'aide sociale, à condition qu'elles ne constituent pas leur principale source de revenu. On s'attend à ce que le PIEC ait un plus grand impact sur les prestations totales d'aide sociale que sur le pourcentage de prestataires pour un mois donné. Le tableau 4.2 montre l'impact du PIEC sur les prestations mensuelles moyennes d'aide sociale et d'a.-e. de l'échantillon de l'aide sociale pour les six premiers trimestres. Dans la première partie, on voit que l'impact du PIEC sur les prestations d'aide sociale a augmenté considérablement après le premier trimestre, pour atteindre un sommet de 353 \$ par mois au deuxième trimestre, soit presque trois fois les prestations moyennes perçues par le groupe programme. Les prestations perçues par le groupe témoin ont chuté de leur sommet de 525 \$ au premier trimestre à 348 \$ au sixième trimestre, comparativement aux prestations moyennes du groupe programme qui se sont maintenues à environ 100 \$ les quatre derniers trimestres.

Tableau 4.2 : Impacts du PIEC sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Prestations mensuelles moyennes d'aide sociale (en dollars)				
1 ^{er} trimestre	461	525	-64 ***	(24)
2 ^e trimestre	125	478	-353 ***	(23)
3 ^e trimestre	96	428	-332 ***	(23)
4 ^e trimestre	89	399	-309 ***	(23)
5 ^e trimestre	103	382	-278 ***	(24)
6 ^e trimestre	99	348	-249 ***	(24)
Prestations mensuelles moyennes d'a.-e. (en dollars)				
1 ^{er} trimestre	9	18	-9	(9)
2 ^e trimestre	3	27	-24 **	(10)
3 ^e trimestre	3	23	-21 ***	(7)
4 ^e trimestre	5	36	-31 ***	(11)
5 ^e trimestre	4	59	-55 ***	(14)
6 ^e trimestre	2	66	-64 ***	(15)
Taille de l'échantillon	237	228		

Source : Calculs fondés sur des données administratives après 18 mois.

Notes : Les estimations de chacun des trimestres sont calculées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

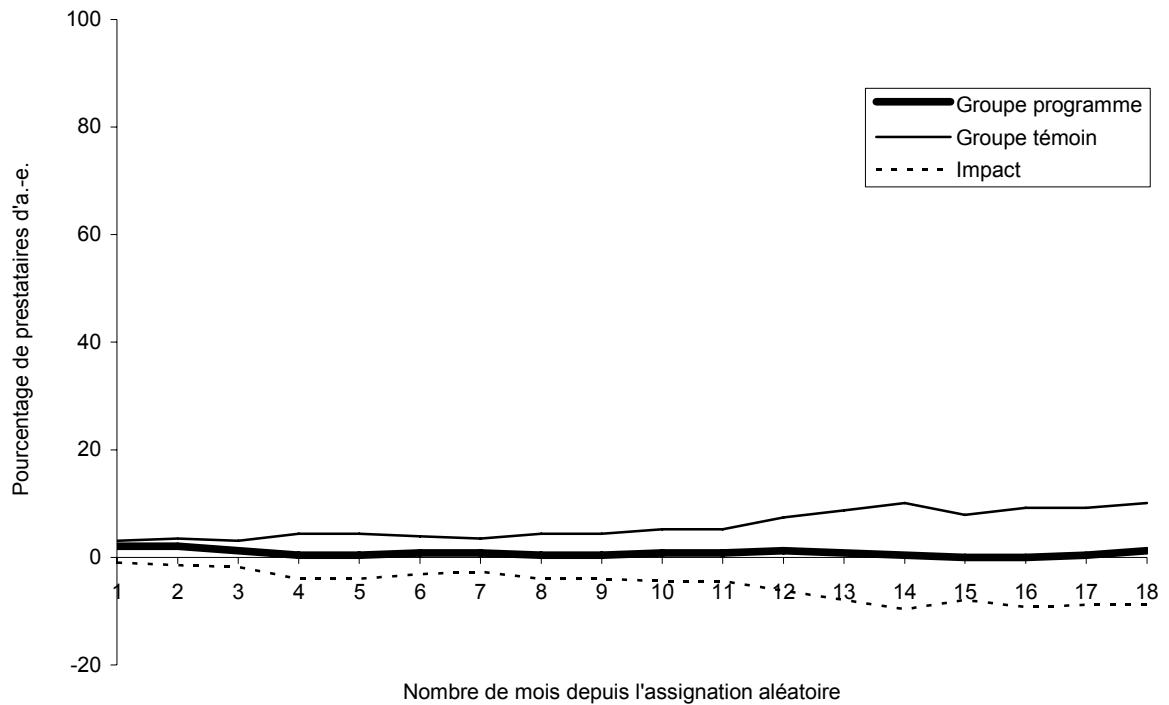
Si l'on compare l'impact du PIEC sur les prestations totales d'aide sociale selon diverses caractéristiques de départ, on constate qu'il y a peu de différences entre les sous-groupes au sein de l'échantillon de l'aide sociale. Comme on pouvait s'y attendre, on a relevé de plus grandes réductions dans les prestations d'aide sociale des membres du groupe programme de l'aide sociale cumulant le moins d'expérience de travail (l'estimation complète de l'impact sur les sous-groupes se trouve à l'annexe E).

La perception de prestations d'a.-e. au sein de l'échantillon de l'aide sociale

La deuxième partie du tableau 4.2 montre clairement que très peu de membres de l'échantillon de l'aide sociale ont reçu des prestations d'a.-e. durant la période étudiée. Les membres du groupe programme ont touché peu de prestations d'a.-e., et le montant alloué a commencé à décliner au sixième trimestre. Les membres du groupe témoin ont également reçu peu de prestations d'a.-e. au premier trimestre. Toutefois, les prestations ont plus que triplé au sixième trimestre, traduisant un impact significatif et grandissant sur les prestations d'a.-e. de cet échantillon durant la période étudiée.

Les prestations d'a.-e. de l'échantillon de l'aide sociale sont étudiées à la figure 4.4. On voit qu'au 14^e mois, 10 % des membres du groupe témoin ont reçu des prestations d'a.-e. contrairement à une quasi-absence de membres du groupe programme, ce qui implique un impact négatif important sur les prestations d'a.-e. Puisque l'emploi au sein du PIEC est assurable selon l'a.-e., les limites de l'admission aux prestations d'a.-e. des participants de l'échantillon de l'aide sociale après leur passage au sein du PIEC pourraient faire l'objet d'une étude.

Figure 4.4 : Pourcentage de prestataires ordinaires d'a.-e. — Échantillon de l'aide sociale



Source : Calculs fondés sur des données administratives après 18 mois.

LES IMPACTS SUR LE REVENU PERSONNEL ET CELUI DU MÉNAGE

Au-delà de l'impact du PIEC sur les transferts d'a.-e. et d'aide sociale aux participants, cette section étudie l'impact du programme sur les revenus personnel et familial. Le PIEC a offert à ses participants un salaire fixe pendant au plus trois ans. Il est important de voir de quelle façon le programme a influencé les autres sources de revenu de ses participants, et quel rôle il a joué dans les décisions financières prises dans les ménages des participants qui ont cessé de toucher leurs prestations d'a.-e. et d'aide sociale pour travailler à temps plein.

Le revenu personnel et celui du ménage de l'échantillon de l'a.-e.

Le tableau 4.3 donne une estimation de l'impact du PIEC sur le revenu personnel et celui du ménage, sur la participation des conjoints des membres du groupe programme à la vie active et sur les autres sources de revenu du ménage pendant les 12 mois précédant l'enquête après 18 mois. Le PIEC a eu un impact notable sur le revenu personnel des membres de l'échantillon de l'a.-e. en augmentant de près de 2 800 \$ leur revenu de 16 754 \$. En travaillant à temps plein au sein du PIEC, les participants au programme ont quant à eux obtenu un revenu supérieur aux prestations d'a.-e. ou au revenu qu'ils auraient trouvé sur le marché du travail.

Tableau 4.3 : Impacts du PIEC sur le revenu personnel et celui du ménage avant l'entrevue de suivi après 18 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Revenu personnel et familial (en dollars)								
Revenu individuel	19 520	16 754	2 766 ***	(701)	14 408	10 720	3 688 ***	(490)
Autre revenu du ménage	15 278	17 682	-2 404 **	(1 137)	5 732	3 856	1 876 **	(951)
Revenu total du ménage ^a	35 121	34 450	670	(1 328)	20 244	14 739	5 504 ***	(1 066)
Emploi du conjoint au cours des 12 derniers mois								
Conjoint sur le marché du travail (en %)	43,6	46,0	-2,4	(3,3)	14,4	6,6	7,8 ***	(2,8)
Nombre de mois de travail du conjoint	4,2	4,7	-0,4	(0,4)	1,3	0,6	0,7 **	(0,3)
Conjoint au travail à temps plein (en %)	36,8	40,4	-3,6	(3,3)	12,2	6,1	6,1 **	(2,7)
Conjoint au travail à temps partiel (en %)	6,2	5,4	0,8	(1,6)	1,7	0,4	1,3	(1,0)
Sources du revenu du ménage (en %)								
RPC / Pension de sécurité de la vieillesse / SRG	21,7	19,4	2,3	(2,7)	16,9	12,0	4,9	(3,3)
Indemnisation des accidentés du travail et assurance invalidité	8,2	13,4	-5,3 **	(2,1)	5,9	4,4	1,5	(2,1)
Revenu d'investissement (intérêt, REER, etc.)	12,5	14,2	-1,7	(2,3)	3,4	2,2	1,2	(1,5)
Revenu de l'aide sociale	4,3	9,1	-4,8 ***	(1,7)	37,6	80,5	-43,0 ***	(4,1)
Revenu de l'a.-e.	29,7	61,2	-31,5 ***	(3,2)	20,7	22,6	-1,9	(3,8)
Crédits d'impôt (TVH, déductions pour enfants, etc.)	66,2	68,4	-2,1	(3,2)	90,3	88,5	1,8	(2,9)
Autres sources de revenu	5,4	8,9	-3,5 **	(1,7)	16,0	22,6	-6,5 *	(3,7)
Aucun revenu des sources ci-dessus	14,6	7,0	7,7 ***	(2,1)	3,8	2,2	1,6	(1,6)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes. Cela peut causer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

^aLe revenu du ménage est la somme du revenu du membre de l'échantillon et des revenus de tous les autres membres du ménage de cette personne.

Le PIEC semble avoir eu un impact sur le revenu des membres des ménages de l'échantillon de l'a.-e., en réduisant de 2 404 \$ les autres revenus des ménages, comparativement aux résultats du groupe témoin. Cette diminution du revenu des autres membres des ménages fait contrepoids à l'augmentation du revenu personnel, si bien que l'impact du PIEC sur le revenu familial est presque nul. Toutefois, l'effet compensatoire du PIEC sur le revenu du ménage ne semble pas être lié directement au comportement des conjoints des membres du groupe programme face au marché du travail. Malgré l'absence de données sur les revenus des autres membres des ménages, le tableau 4.3 montre que le PIEC n'a pas atténué la participation à la vie active des conjoints des membres du groupe

programme pendant les 12 derniers mois, tant sur le plan de la proportion de conjoints sur le marché du travail que sur le nombre total d'heures travaillées par ces conjoints.

Un examen de l'impact du PIEC sur les diverses sources de revenu du ménage des membres de l'échantillon de l'a.-e. révèle que le revenu accru fourni par le PIEC semble avoir incité les autres membres du ménage à réclamer d'autres sources de revenu, en particulier des indemnités pour accidentés du travail ou de l'assurance invalidité mais aussi des pensions alimentaires, des bourses d'études ou des subventions. Les ménages des membres du groupe programme ont été moins susceptibles de recevoir des revenus de l'aide sociale, principalement parce que l'admissibilité aux prestations est basée sur le revenu du ménage, qui aurait été affecté par les gains des participants dans le cadre du PIEC. Les membres du groupe programme ont également reçu moins de revenus des sources mentionnées ci-dessus, ce qui suggère qu'ils ont moins cherché à augmenter leur revenu dans le cadre du PIEC.

Le revenu personnel et celui du ménage de l'échantillon de l'aide sociale

À l'image de la situation dans l'échantillon de l'a.-e., le PIEC a eu un impact significatif sur le revenu personnel des membres de l'échantillon de l'aide sociale, en haussant le revenu personnel des membres du groupe programme de près de 3 700 \$, ou approximativement d'un tiers du revenu de 10 720 \$ des membres du groupe témoin. Toutefois, contrairement à l'échantillon de l'a.-e., le PIEC a eu un impact positif sur le revenu du ménage des membres de l'échantillon de l'aide sociale, en augmentant leur revenu de 5 504 \$ comparativement au revenu total du ménage de 14 739 \$ des membres du groupe témoin.

Le PIEC a également eu un impact positif sur la proportion des conjoints des membres de l'échantillon de l'aide sociale sur le marché du travail. Dans la période de 12 mois précédant l'enquête après 18 mois, la proportion des membres du groupe programme dont le conjoint travaillait a plus que doublé avec 14,4 % des conjoints des membres du groupe programme sur le marché du travail pour la période donnée, et 6,6 % pour les membres du groupe témoin. Le nombre de mois travaillés par les conjoints durant la période de 12 mois a aussi augmenté de 0,7, comparativement à 0,6 pour le groupe témoin. Une grande partie de cette hausse est attribuable à des emplois à temps plein, la proportion des conjoints travaillant à temps plein s'étant accrue de 6,1 points de pourcentage, soit deux fois celle du groupe témoin.

Le PIEC ne semble pas avoir eu une influence importante sur la diversité des sources de revenu des membres du groupe programme de l'aide sociale. Comme prévu, l'impact le plus grand et le plus significatif du PIEC a été observé sur les prestations d'aide sociale du ménage, que les ménages des membres du groupe programme étaient moins susceptibles de toucher dans une proportion de 43 points de pourcentage par rapport au groupe témoin (81 %). Le PIEC a d'une certaine manière réduit le recours à d'autres sources telles les pensions alimentaires, les bourses d'études ou les subventions, mais cet impact de 6,5 points de pourcentage n'est significatif qu'à un niveau de 10 %. Puisque la participation au programme n'a pas eu d'impact significatif sur les autres sources de revenu des ménages, à l'exception des prestations d'aide sociale, l'effet positif du PIEC sur les « autres sources de revenu du ménage » semble être attribué à la participation croissante des conjoints des membres du groupe programme à la vie active.

LA SITUATION DE FAIBLE REVENU

En termes relatifs et absolus, l'impact du PIEC sur le revenu des membres de l'échantillon de l'aide sociale était plus important que sur celui des membres de l'échantillon de l'a.-e. à cause du grand écart entre les revenus des groupes témoins respectifs. Le revenu total du ménage des membres du groupe témoin de l'échantillon de l'aide sociale étant plus de deux fois inférieur à celui des membres du groupe programme (34 500 \$ contre 14 700 \$), il paraît évident que l'offre d'un revenu d'emploi fixe à temps plein aura un impact considérable sur la situation globale du revenu au sein de l'échantillon de l'aide sociale. Pour mesurer l'impact du PIEC sur le revenu du ménage, il faut calculer l'impact du programme sur la situation du revenu avec le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Le tableau 4.4 traduit l'impact du PIEC sur la situation de faible revenu du ménage selon le SFR. Il illustre la disparité des revenus moyens du ménage des deux échantillons : 69,5 % des membres du groupe témoin de l'a.-e. avaient un revenu du ménage supérieur au SFR comparativement à seulement 10,5 % de ceux du groupe témoin de l'aide sociale. Le PIEC a eu très peu d'effet sur la situation de faible revenu des ménages de l'échantillon de l'a.-e., réduisant cependant mais de très peu la proportion sous le SFR. Le PIEC a naturellement eu une plus grande influence sur la situation de faible revenu du ménage des membres de l'échantillon de l'aide sociale, en particulier aux niveaux de revenu les plus bas. La proportion inférieure au SFR a diminué de 18,2 points de pourcentage⁴ et le PIEC a réduit de 23,1 points de pourcentage la proportion de ceux dont le revenu du ménage était inférieur à 50 % du SFR. Les membres du groupe programme dont le revenu du ménage est le plus faible se sont approchés du SFR au lieu de le dépasser : une augmentation de 10,6 points de pourcentage pour la proportion qui se situe entre 75 et moins de 100 % du SFR, et une augmentation de 14,9 points de pourcentage pour la proportion qui se situe entre 100 et moins de 150 % du SFR.

Une analyse de sous-groupes a également été menée pour évaluer les écarts entre les impacts sur la situation de faible revenu d'une série de groupes déterminés par leurs caractéristiques à l'inscription. Selon cette analyse, les écarts sont très rares. Parmi les membres de l'échantillon de l'a.-e., le PIEC a eu un plus grand impact sur la réduction des situations de faible revenu des célibataires (11,6 points de pourcentage comparativement à un impact non significatif parmi les membres du groupe programme qui sont mariés) et pour les personnes cumulant moins de 10 années d'expérience sur le marché du travail (le PIEC a diminué la situation de faible revenu de 15,6 points de pourcentage mais le résultat est non significatif pour les membres du groupe programme qui cumulaient plus de 10 années d'expérience sur le marché du travail). Parmi les membres de l'échantillon de l'aide sociale, on n'observe qu'un écart significatif dans les impacts sur les sous-groupes : les membres du groupe programme sans enfants ont réduit de 28,7 points de pourcentage la proportion de revenu inférieur au SFR (par rapport au groupe témoin), comparativement à 10,4 points de pourcentage pour les membres vivant avec des enfants (les estimations d'impacts sur les sous-groupes se trouvent à l'annexe E).

⁴Lorsque les impacts du PIEC sur la situation de SFR sont corrigés en tenant compte des caractéristiques de référence d'une série de membres de l'échantillon, l'impact sur la décroissance de la situation de faible revenu des membres de l'échantillon de l'aide sociale est inférieur à l'impact avant correction. L'impact corrigé du PIEC sur le revenu du ménage inférieur au SFR est de 10,4 points de pourcentage, significatif au niveau de 5 % (les détails sur les impacts corrigés se trouvent à l'annexe D).

Tableau 4.4 : Impacts du PIEC sur la situation de faible revenu (SFR) des ménages avant l'entrevue de suivi après 18 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Revenu du ménage sous le SFR (en %) ^a	27,2	30,5	-3,3	(3,3)	71,4	89,5	-18,2 ***	(3,8)
Sous les 50 % du SFR	5,2	7,8	-2,7	(1,8)	15,0	38,1	-23,1 ***	(4,2)
Entre 50 et moins de 75 % du SFR	7,4	11,2	-3,8 *	(2,1)	29,1	34,8	-5,7	(4,5)
Entre 75 et moins de 100 % du SFR	14,6	11,5	3,1	(2,5)	27,2	16,7	10,6 ***	(4,0)
Revenu du ménage supérieur au SFR (en %)	72,8	69,5	3,3	(3,3)	28,6	10,5	18,2 ***	(3,8)
Entre 100 et moins de 150 % du SFR	28,7	23,8	4,9	(3,2)	21,1	6,2	14,9 ***	(3,3)
Entre 150 et moins de 175 % du SFR	10,4	13,2	-2,8	(2,3)	3,8	1,0	2,8 *	(1,5)
Entre 175 et moins de 200 % du SFR	7,9	10,6	-2,7	(2,1)	0,9	1,9	-1,0	(1,2)
200 % du SFR et plus	25,7	21,9	3,9	(3,1)	2,8	1,4	1,4	(1,4)
Taille de l'échantillon	404	357			213	210		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois.

Notes : Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

^aCalculé en comparant le revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu (SFR) défini par Statistique Canada en fonction du lieu de résidence et de la taille de la famille du membre de l'échantillon.

RÉSUMÉ

L'impact positif du PIEC s'est traduit par une réduction du recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale, et une augmentation du revenu personnel et de celui du ménage chez les membres du groupe programme. Le PIEC a également réduit de façon significative l'incidence de faible revenu, tel que mesuré par le SFR, surtout pour les participants de l'échantillon de l'aide sociale de la tranche des revenus les plus faibles. Bien que positif, l'impact du PIEC sur le faible revenu des membres de l'échantillon de l'a.-e. n'est pas significatif. Le chapitre suivant examine l'influence du PIEC sur le développement du capital social et le bénévolat des participants.

Chapitre 5 : Les impacts sur le capital social et le bénévolat

Afin d'améliorer l'employabilité à long terme des participants, le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) vise à leur permettre de développer leurs aptitudes par l'expérience de travail, et d'améliorer leur capital social par le développement des réseaux sociaux et des ressources à leur disposition. Les chapitres précédents ont montré que le PIEC a bel et bien eu des impacts importants sur l'emploi, les membres du groupe programme ayant pu profiter d'une longue période de stabilité et de variété dans les expériences de travail. Mais peut-on également l'associer au développement du capital social?

L'un des résultats les plus intéressants de l'étude du PIEC est cette notion de capital social et la possibilité qu'un programme d'emploi communautaire comme le PIEC puisse en soutenir la création. L'intérêt envers le capital social a énormément augmenté ces dernières années, surtout depuis la mise en œuvre du PIEC, et la mesure du capital social est facilitée par de nombreux développements théoriques et méthodologiques. Ce chapitre étudie quelques-uns de ces développements un peu plus en profondeur, surtout en ce qui concerne les mesures du capital social fondées sur les réseaux utilisées dans le PIEC. Il les distingue des résultats connexes portant sur le bénévolat et l'activité associative, qui ont été liés au capital social chez certains auteurs. Bien qu'il fasse cette distinction, ce chapitre ne néglige pas le bénévolat, qui est important sur le plan de sa relation avec le capital social et pour les personnes et les collectivités en général. Après un bref survol, le chapitre traite des impacts du PIEC sur les réseaux sociaux et sur l'ampleur du bénévolat dans le groupe programme. Comme dans les chapitres précédents, il s'agit d'impacts « en cours de programme » déterminés par des données provenant de la première enquête de suivi, que l'on a fait passer 18 mois seulement après l'inscription à l'étude.

La première section présente le concept du capital social et aborde ses définitions et ses indicateurs de mesure; la pertinence du capital social pour l'amélioration d'autres résultats comme l'emploi, le revenu et la satisfaction à l'égard de la vie; ainsi que les mécanismes par lesquels le PIEC peut influencer le capital social. Cette section se termine par une analyse des attentes des participants quant à la possibilité de développer leur capital social par le PIEC, qui ont été glanées au cours d'entrevues qualitatives tenues six mois seulement après l'inscription. La deuxième section présente les impacts du PIEC après 18 mois sur la taille des réseaux, les types de ressources disponibles, la densité des réseaux, la solidité des liens et l'hétérogénéité des réseaux. La troisième section étudie les impacts sur l'étendue du bénévolat encadré et informel chez les membres du groupe programme.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

- **Il n'y a pas d'impact significatif au plan statistique sur la taille moyenne des réseaux sociaux après 18 mois. Cependant, il y a des effets positifs sur la répartition, surtout dans l'échantillon de l'aide sociale, où le groupe programme est plus susceptible, à raison de près de 10 points de pourcentage, que le groupe témoin d'avoir plus de 10 contacts. Dans l'échantillon de l'assurance-emploi (a.-e.),**

on a relevé un impact positif limité chez les participants ayant les réseaux les plus petits, ces derniers étant moins nombreux, à raison de 2,1 points de pourcentage, que les membres du groupe témoin à avoir moins de trois contacts.

- **Les preuves suggèrent que ces impacts, surtout dans le sous-échantillon de l'aide sociale, peuvent résulter du développement du capital social instrumental**, puisque les effets distributifs significatifs ne sont perceptibles que dans les contacts pouvant donner des conseils spécialisés. Il n'y a pas d'impact significatif sur le capital social d'attachement, comme le révèle le nombre de contacts pouvant apporter du soutien aux tâches ménagères ou du soutien affectif.
- **Un impact positif sur la densité des réseaux a été observé dans l'échantillon complet, puisque les membres du groupe programme étaient moins nombreux, à raison de 5,5 points de pourcentage, à déclarer que TOUS leurs contacts se connaissaient, ce qui révèle un réseau moins dense chez certains.** Bien que cette réduction ait été observée dans les sous-échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale (5,4 points de pourcentage dans chacun), elle n'a pas vraiment de signification statistique vu la petite taille des échantillons.
- **On observe des changements minimes dans l'hétérogénéité des contacts dans les réseaux en ce qui concerne leur sexe, leur âge, leur lieu de travail et leur région de résidence.** Les impacts sur la proportion de contacts de sexe masculin travaillant au même endroit (que le répondant) révéleraient une augmentation de l'hétérogénéité. De même, les impacts sur la proportion de contacts ayant moins de 10 ans de différence avec le répondant révéleraient une augmentation de l'homogénéité.
- **Un impact positif sur l'étendue du bénévolat encadré a été observé chez les membres du groupe programme de l'a.-e.;** en effet, ils sont moins nombreux, à raison de 12 points de pourcentage, que dans le groupe témoin à n'avoir jamais fait de bénévolat au cours des 12 derniers mois. Un autre impact positif concerne le bénévolat encadré, dont la moyenne mensuelle d'heures travaillées a augmenté de 2,4 heures par rapport au groupe témoin. Dans l'échantillon de l'aide sociale, l'impact sur l'étendue ou la fréquence du bénévolat encadré ou informel était négligeable.

APERÇU : LE CAPITAL SOCIAL

Une méthode de mesure fondée sur les réseaux

Parmi les récents développements dans la conceptualisation du capital social, le plus important serait la tendance à l'utilisation de mesures fondées sur les réseaux qui sont bien définies. Bien que les réseaux de personnes aient été reconnus dans de nombreuses définitions du capital social, y compris chez Côté (2001), Putnam (2000) et Stone (2001), certains ont continué à ne pas faire de distinction entre ce qui constitue le capital social et ce qui est influencé par ce dernier ou ce qui l'influence. Par exemple, les concepts de confiance et de réciprocité ont été utilisés comme indicateurs du capital social, alors que, pour d'autres, comme Woolcock (2001), ils sont les conséquences du capital social. Toute mesure des réseaux sociaux caractérisée par des normes de confiance se distingue des actions collectives qui peuvent découler de ces réseaux. Par exemple, le bénévolat dans la collectivité ou la participation à des activités récréatives organisées peut découler des réseaux sociaux d'une

personne, mais il ne s'agirait ici que d'un résultat en particulier. Par conséquent, le fait d'examiner le nombre d'organismes bénévoles ou l'étendue du bénévolat et de considérer le tout comme du capital social fait confondre le concept et ses résultats.

Afin de lever cette ambiguïté, le PIEC adopte une définition du capital social faisant appel à une explication de micro-niveau, qui met l'accent sur le rôle des ressources au sein des réseaux et liens sociaux, et qui distingue ce rôle des autres résultats ou conséquences du capital social. Plus précisément, les enquêtes de suivi du PIEC auprès des participants sont conçues pour mesurer la taille totale des réseaux des participants, les différentes ressources accessibles dans ces réseaux, ainsi que leurs caractéristiques structurelles¹. Ces paramètres sont mesurés indépendamment de l'étendue du bénévolat ou des activités associatives, et d'autres résultats dignes d'intérêt comme l'emploi et le revenu, la santé et le bien-être, et la satisfaction à l'égard de la vie.

Les ressources dans les réseaux et leurs caractéristiques structurelles

Le type de ressources auxquelles on peut accéder à partir de son réseau de contacts, la force des liens dans ce réseau, ainsi que les caractéristiques structurelles du réseau, définissent l'orientation ou le type de capital social mesuré. En ce qui concerne le PIEC, les ressources qui sont mesurées sont potentiellement influencées par l'initiative et liées à des résultats dignes d'intérêt, comme l'aide pour se trouver un emploi, la disponibilité des conseils spécialisés, le soutien affectif et l'aide aux activités ménagères. Le nombre de contacts sur lesquels une personne peut compter pour le soutien affectif ou l'aide aux tâches ménagères est une mesure que l'on associerait au *capital social d'attachement* : il s'agit de ressources et de gestes de soutien provenant essentiellement de membres de la famille et d'amis proches. Le nombre de contacts pouvant offrir de l'aide à la recherche d'emploi ou des conseils spécialisés (p. ex., juridique, médical) est une mesure que l'on associerait davantage au *capital social d'acointances*, qui est généralement constitué de *liens faibles*², par exemple de simples connaissances. Une mesure apparentée de la force des liens dans le réseau est la proportion relative de contacts qui sont des membres de la famille, des amis ou des relations.

Un important sous-ensemble de liens d'acointances est apparenté à ce que l'on appelle *capital social instrumental* — dans le réseau d'une personne, ce sont les contacts ayant un statut socioéconomique supérieur. Ces *liens verticaux* donneraient aux personnes la capacité de transformer les ressources, les idées et l'information en gains économiques. Le PIEC est destiné à fournir des occasions d'augmenter le nombre de liens faibles associés au capital social d'acointances, et en particulier d'accroître le capital social instrumental. Le nombre de contacts dans le réseau donnant accès à des conseils spécialisés, par exemple des avocats et des médecins, est un indicateur de ces liens verticaux, puisque l'échantillon de recherche du PIEC se trouve normalement dans une tranche socioéconomique inférieure.

¹Van der Gaag, Snijders et Flap (2004) abordent trois façons généralement reconnues de mesurer le capital social « individuel » ou fondé sur les réseaux : 1) le générateur de postes — qui mesure la disponibilité potentielle des ressources selon le statut ou le « prestige professionnel » des membres du réseau, 2) le générateur de noms — qui mesure la disponibilité des ressources selon la personne avec laquelle on parle de diverses questions personnelles, 3) le générateur de ressources — qui mesure l'accès à des ressources sociales concrètes avec les réseaux.

²Les avantages des liens faibles ont été suggérés pour la première fois par Mark Granovetter dans « The Strength of Weak Ties » (*American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, mai 1973).

Mesurer la taille, la densité et l'homogénéité du réseau

Mesurer la taille du réseau :

Nombre de contacts donnant accès à des ressources particulières

« Inscrivez le nom des membres de votre famille, de vos ami(e)s intimes et de vos contacts qui pourraient facilement vous aider . . .

. . . à trouver un emploi en vous informant des possibilités d'emploi, en écrivant une lettre de référence pour vous ou en disant un mot en votre faveur à un employeur potentiel.

. . . pour les activités du ménage comme le soin des enfants, l'entretien ménager, les corvées ménagères ou les soins personnels.

. . . pour obtenir des avis spécialisés comme un avis financier, médical ou juridique.

. . . pour obtenir un soutien affectif comme de l'encouragement, du réconfort ou avis sur une question privée. »

Mesurer la densité du réseau : Interdépendance des contacts

« Maintenant, j'aimerais vous poser quelques questions générales sur les <nombre> contacts différents figurant sur votre feuille . . .

. . . Combien de ces contacts se connaissent, selon vous?

. . . Combien sont de la famille, des ami(e)s intimes ou des parents par alliance?

. . . Combien sont des ami(e)s intimes ou des personnes que vous considérez comme des ami(e)s intimes? »

Mesurer l'homogénéité du réseau : Similarité dans les caractéristiques des contacts

« . . . Combien de ces contacts sont des hommes?

. . . Combien ont 10 ans de plus ou de moins que vous?

. . . Combien vivent dans la même collectivité que vous?

. . . Combien ont sensiblement le même niveau d'instruction que vous?

. . . Combien sont des gens avec qui vous avez travaillé? »

En plus de quantifier la taille des réseaux et le type de ressources disponibles, le PIEC mesure les caractéristiques structurelles des réseaux en tant que tels. En particulier, la densité et l'homogénéité des contacts dans un réseau ont été reconnues comme des aspects importants du développement du capital social. Selon Woolcock et Narayan (2000) [traduction], « des réseaux moins denses et moins homogènes devraient aider les personnes à sortir de la pauvreté, à devenir moins vulnérables, à résoudre des conflits et (ou) à profiter de nouvelles occasions ». Johnson (2003) a formalisé les éléments de cette théorie dans un modèle de la formation du capital social. Ce modèle étudie la façon dont les caractéristiques des réseaux — comme la taille, l'homogénéité et la densité — évoluent et sont influencées par les facteurs décrits dans le modèle. La taille, l'homogénéité et la densité sont des aspects clairement définissables des réseaux sociaux, que l'on peut mesurer séparément des résultats connexes. Dans le PIEC, l'homogénéité est mesurée à l'aide de questions d'enquête évaluant

la similarité des contacts du réseau et du répondant d'après un ensemble de caractéristiques démographiques. La densité du réseau est évaluée au moyen de questions faisant la lumière sur la nature et l'interdépendance de ces relations. L'encadré de la page précédente donne quelques exemples de questions servant à mesurer la taille, la densité et l'homogénéité dans les enquêtes de suivi du PIEC.

Comment le PIEC pourrait-il influencer la création du capital social chez les participants?

Le principal mécanisme par lequel les participants au PIEC peuvent développer leur capital social est la série d'affectations dans lesquelles ils s'engagent au cours de leurs trois années d'admissibilité. De nombreux participants ont travaillé à plusieurs projets et ont été activement encouragés à accepter de nouvelles fonctions. La variété d'affectations offrait des occasions intéressantes d'établir de nouveaux contacts avec de nombreux acteurs communautaires — ceux qui sont directement associés au PIEC (autres participants, organismes parrains, organismes de formation), mais aussi avec les membres de la collectivité en général — par les résultats des projets eux-mêmes. À cela pourraient être associés des particuliers de la collectivité qui utilisent les produits et services des projets, ou d'autres organisations intervenant dans le processus.

D'un point de vue relationnel, c'est à l'amélioration du capital social d'accointances, et en particulier du capital social instrumental, que le PIEC est le plus efficace. Bien que les participants aient été sélectionnés au hasard partout dans la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB), seulement cinq collectivités participant au PIEC ont élaboré des projets et accueilli des travailleurs du PIEC. Le résultat, c'est que de nombreux participants ont été placés à l'extérieur de leur ville d'origine, dans des collectivités de la région industrielle du Cap-Breton, ce qui leur a donné l'occasion d'élargir leur réseau de contacts distants et d'améliorer leur capital social d'accointances. De plus, les participants ont eu l'occasion de développer leur capital social instrumental en rencontrant des particuliers, pouvant peut-être parrainer des projets, qui avaient de vastes réseaux sociaux et pouvaient appartenir à des couches socioéconomiques supérieures ou qui occupaient des postes conférant de l'autorité ou de l'influence.

Avant d'accueillir des travailleurs participant au PIEC, les organismes parrains devaient prouver aux conseils communautaires qu'ils avaient les ressources, financières et autres, pour mener le projet à bien. Dans bien des cas, des membres importants des collectivités, qui avaient facilement accès aux ressources communautaires et aux réseaux existants, se sont présentés pour parrainer des projets. Ainsi, les participants avaient la possibilité d'étendre leurs réseaux et d'accéder à des ressources non disponibles antérieurement, ce qu'ils n'auraient pas été en mesure de faire sans le PIEC.

Les attentes des participants relatives à l'amélioration des réseaux par le PIEC

Des entrevues qualitatives ont été effectuées avec les participants six mois environ après leur inscription au programme afin d'étudier, entre autres choses, leurs attentes par rapport au PIEC en matière d'avenir professionnel et de développement du réseau social. Ces entrevues révèlent que bon nombre de participants semblaient saisir l'importance du capital social et qu'ils étaient très désireux de le développer. Ils comprenaient la valeur de certains types de capital social, notamment le capital social d'accointances, qui était souvent décrit comme un

tremplin vers l'emploi. Ils étaient nombreux également à apprécier le potentiel de développement du PIEC à cause, par exemple, des liens professionnels créés dans les affectations du PIEC, qui, dans bien des cas, étaient à l'extérieur de leur collectivité. Comme l'indiquait un participant de l'a.-e.,

Pour beaucoup de monde, trouver une job ça dépend de ceux que tu connais. J'habite à Whitney Pier et presque tout le monde que je connais et qui pourrait me servir de contact professionnel habite à Whitney Pier, et c'est pour ça que je voudrais aller voir ailleurs S'il faut que j'aille à Glace Bay, j'ai pas de problème avec ça Peu importe où je vais, ça m'est égal, en autant que je me fasse des contacts professionnels. Je ne veux pas être limité.

Chose surprenante, les écarts apparents entre les populations de l'aide sociale et de l'a.-e. étaient encore une fois minimes à cet égard, puisque les participants des deux groupes reconnaissaient que le PIEC offrait une véritable occasion d'acquérir du capital social d'accointances. Un participant de l'aide sociale a été on ne peut plus clair lorsqu'il a déclaré :

Dans toutes les jobs que j'ai eues, tu te promenais dans le quartier et tu rencontrais du nouveau monde. Plus tu connais de monde, plus t'as de chances [de trouver un emploi]. [Le PIEC] c'est aussi bon que ça.

LES IMPACTS DU PIEC SUR LE CAPITAL SOCIAL APRÈS 18 MOIS

Cette section présente les impacts du PIEC sur le capital social 18 mois après l'inscription à l'étude. Étant donné que la période d'admissibilité au PIEC est de trois ans, il ne s'agit là que d'impacts « en cours de programme ». Bien que le PIEC ait pu donner lieu à une certaine amélioration du capital social après seulement 18 mois, on ne s'attendait pas à ce que les impacts soient observables après seulement la moitié de la période d'admissibilité. On peut s'attendre à ce que les impacts croissent avec le temps, puisque les participants ont des occasions plus nombreuses d'étendre leur réseau de contacts grâce aux mécanismes décrits plus haut. Comme l'affirmait un participant de l'aide sociale à l'entrevue après six mois, « les contacts, c'est un avantage... et puis, comme j'en ai encore long à faire dans le programme, on peut encore dire que je commence [à bâtir un réseau de contacts] ».

La taille des réseaux, les ressources disponibles

Le tableau 5.1 présente les impacts du PIEC sur la taille des réseaux sociaux des membres du groupe programme. Une analyse du type de ressources que l'on peut obtenir de ces contacts est présentée dans le deuxième volet du tableau, qui permet de faire une distinction initiale entre le développement du capital social d'attachement, d'accointances et instrumental. Des impacts sur le nombre moyen de contacts et la répartition entre les différentes catégories sont présentés. Il peut être important de considérer la répartition des contacts, puisque les impacts moyens peuvent dissimuler des écarts pertinents entre le groupe programme et le groupe témoin lorsqu'il y a beaucoup de variation dans l'échantillon.

Tableau 5.1 : Répartition des contacts totaux et des types de ressources

Pourcentage ayant un nombre donné de contacts	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Taille du réseau								
Moins de 3 contacts	1,9	4,0	-2,1 *	(1,1)	4,3	3,5	0,7	(1,8)
De 3 à 5 contacts	15,9	19,3	-3,4	(2,6)	17,0	22,1	-5,1	(3,7)
De 6 à 10 contacts	40,8	36,2	4,6	(3,3)	38,3	43,8	-5,5	(4,6)
Plus de 10 contacts	41,4	40,5	0,9	(3,3)	40,4	30,5	9,9 **	(4,4)
Moyenne	11,7	12,1	-0,4	(0,7)	12,0	11,3	0,7	(1,1)
Types de ressources								
Liées au capital social d'attachement								
Aide aux tâches ménagères								
Moins de 3 contacts	13,7	14,1	-0,4	(2,3)	19,9	20,3	-0,3	(3,7)
De 3 à 5 contacts	34,1	38,3	-4,2	(3,2)	42,8	44,5	-1,7	(4,6)
De 6 à 10 contacts	35,8	33,0	2,8	(3,2)	27,5	28,2	-0,7	(4,2)
Plus de 10 contacts	16,3	14,6	1,7	(2,4)	9,7	7,0	2,7	(2,6)
Moyenne	7,4	7,0	0,4	(0,4)	6,0	5,8	0,2	(0,5)
Soutien affectif								
Moins de 3 contacts	14,6	17,5	-2,9	(2,5)	16,2	19,8	-3,7	(3,6)
De 3 à 5 contacts	36,4	35,0	1,4	(3,2)	35,3	38,3	-3,0	(4,5)
De 6 à 10 contacts	33,0	31,4	1,6	(3,2)	34,0	28,2	5,8	(4,3)
Plus de 10 contacts	16,1	16,1	0,0	(2,5)	14,5	13,7	0,8	(3,2)
Moyenne	7,3	7,3	0,0	(0,5)	7,6	7,0	0,6	(0,8)
Liées au capital social d'accointances et instrumental								
Conseils spécialisés								
Moins de 3 contacts	37,3	38,1	-0,9	(3,3)	41,5	42,5	-1,0	(4,6)
De 3 à 5 contacts	39,4	39,8	-0,4	(3,3)	33,5	41,2	-7,7 *	(4,5)
De 6 à 10 contacts	20,3	17,0	3,3	(2,6)	19,5	12,4	7,1 **	(3,4)
Plus de 10 contacts	3,0	5,0	-2,0	(1,3)	5,5	4,0	1,5	(2,0)
Moyenne	3,9	4,2	-0,3	(0,2)	4,0	3,9	0,2	(0,4)
Aide à la recherche d'emploi								
Moins de 3 contacts	26,3	27,3	-0,9	(3,0)	28,0	33,2	-5,2	(4,3)
De 3 à 5 contacts	36,2	37,6	-1,4	(3,3)	38,6	38,1	0,4	(4,6)
De 6 à 10 contacts	25,1	23,9	1,1	(2,9)	25,4	19,7	5,7	(3,9)
Plus de 10 contacts	12,4	11,2	1,2	(2,2)	8,1	9,0	-0,9	(2,6)
Moyenne	5,9	5,9	0,0	(0,4)	5,5	5,5	0,0	(0,7)
Taille de l'échantillon	470	428	898		237	228	465	

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

L'échantillon de l'a.-e.

Les quatre premières colonnes du tableau 5.1 présentent les résultats de l'échantillon de l'a.-e. Le premier volet montre qu'il n'y a pas d'impact sur la taille moyenne des réseaux sociaux dans l'échantillon de l'a.-e., puisque les membres du groupe programme et du groupe témoin ont environ 12 contacts en moyenne (11,7 et 12,1 contacts pour le groupe de l'a.-e. et le groupe témoin, respectivement). En outre, on n'observe qu'un impact positif limité sur la proportion des membres du groupe programme de l'a.-e. ayant les réseaux sociaux les plus petits, ces derniers étant moins nombreux, à raison de 2,1 points de pourcentage, que les membres du groupe témoin à avoir moins de trois contacts. Le deuxième volet révèle également qu'il n'y a pas d'impact significatif chez les membres de l'échantillon de l'a.-e. quant au nombre de contacts associés à des types particuliers de ressources. Autant les membres du groupe programme que ceux du groupe témoin ont environ sept contacts pouvant apporter du soutien affectif et aider aux tâches ménagères, six contacts pouvant aider à trouver un emploi, et quatre contacts pouvant offrir des conseils spécialisés.

L'échantillon de l'aide sociale

Les quatre dernières colonnes du tableau 5.1 présentent les résultats de l'échantillon de l'aide sociale. Comme on l'a vu avec les résultats des membres de l'échantillon de l'a.-e., le premier volet montre qu'il n'y a pas d'impact significatif sur la taille moyenne des réseaux sociaux dans l'échantillon de l'aide sociale (12,0 et 11,3 contacts au total pour les membres du groupe programme de l'aide sociale et du groupe témoin, respectivement). Cependant, il y a un impact positif significatif sur la répartition des contacts, les membres du groupe programme de l'aide sociale étant plus susceptibles, à raison de 10 points de pourcentage, d'avoir 10 contacts ou plus par rapport au groupe témoin (40,4 % des membres du groupe programme de l'aide sociale ont 10 contacts ou plus, alors que seulement 30,5 % du groupe témoin ont 10 contacts ou plus)³. Les résultats du deuxième volet suggèrent que c'est le résultat du développement du capital social instrumental, puisque les impacts significatifs sont visibles seulement dans le nombre de contacts pouvant donner des conseils spécialisés. La proportion de l'échantillon de l'aide sociale ayant de 6 à 10 contacts est plus élevée, à raison de sept points de pourcentage environ, dans le groupe programme que dans le groupe témoin (bien qu'un impact égal mais opposé soit observable dans la catégorie 3 à 5 contacts, ce qui révélerait un léger mouvement ascendant dans la répartition). Il n'y avait pas d'impact analogue sur le capital social d'attachement, comme le révèle le nombre de contacts apportant du soutien aux tâches ménagères ou du soutien affectif.

Les caractéristiques structurelles des réseaux

Le tableau 5.2 présente les impacts du PIEC sur quelques-unes des caractéristiques structurelles des réseaux sociaux des membres du groupe programme. Le premier volet présente les impacts sur la densité des réseaux tels que mesurés par la proportion de contacts des répondants qui se connaissent. Le deuxième volet présente les impacts sur la force des liens dans le réseau tels que mesurés par la proportion de contacts des répondants qui sont

³Lorsqu'elle a été corrigée en fonction des caractéristiques de départ, l'importance de cet impact dans l'échantillon de l'aide sociale était moindre (7 points de pourcentage) que ce qui a été observé avec les impacts non corrigés (10 points de pourcentage) et n'avait plus de signification statistique. Voir l'annexe D pour de plus amples renseignements sur les impacts corrigés.

des parents, des amis ou des connaissances. Le troisième volet présente les impacts sur plusieurs caractéristiques démographiques des contacts des répondants.

Tableau 5.2 : Caractéristiques structurelles des réseaux sociaux

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Densité du réseau								
<i>Pourcentage des contacts qui se connaissent</i>								
Tous	38,4	43,8	-5,4	(3,3)	43,3	48,6	-5,4	(4,7)
La plupart	36,7	32,3	4,4	(3,2)	31,6	31,5	0,1	(4,4)
Certains	20,4	18,6	1,8	(2,7)	20,3	14,0	6,4 *	(3,5)
Peu	3,3	3,9	-0,7	(1,3)	4,3	4,1	0,3	(1,9)
Aucun	1,3	1,5	-0,2	(0,8)	0,4	1,8	-1,4	(1,0)
Force des liens								
<i>Pourcentage de contacts qui sont</i>								
Des parents	51,7	50,9	0,8	(1,7)	48,7	49,1	-0,4	(2,6)
Des amis	33,9	35,6	-1,7	(1,5)	36,5	38,0	-1,5	(2,3)
Des connaissances	10,5	9,1	1,4	(1,1)	12,7	12,2	0,5	(1,8)
Hétérogénéité du réseau								
<i>Pourcentage des contacts qui</i>								
Sont du même sexe que vous	59,8	62,4	-2,6	(1,6)	63,2	65,6	-2,4	(2,2)
Ont le même âge que vous à 10 ans près	62,0	58,7	3,3 *	(2,0)	56,9	55,1	1,8	(2,7)
Ont le même degré de scolarisation que vous	45,7	44,8	1,0	(2,3)	42,7	40,2	2,5	(3,1)
Travaillent avec vous	27,1	21,1	6,0 ***	(1,7)	26,5	21,7	4,8 *	(2,5)
Habitent dans votre collectivité	65,9	63,7	2,2	(2,3)	70,1	72,8	-2,7	(3,1)
Habitent ailleurs au Cap-Breton	23,9	23,7	0,2	(2,1)	22,1	20,8	1,4	(2,8)
Habitent à l'extérieur du Cap-Breton	6,2	7,5	-1,3	(1,0)	5,1	4,5	0,6	(1,3)
Taille de l'échantillon	470	428	898		237	228	465	

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

L'échantillon de l'a.-e.

Les quatre premières colonnes du tableau 5.2 présentent les résultats de l'échantillon de l'a.-e. Le premier volet montre que même s'il y a un écart de 5,4 points de pourcentage entre les membres du groupe programme de l'a.-e. et les membres du groupe témoin dans la proportion de ceux qui ont déclaré que tous leurs contacts se connaissent, ce n'est pas une preuve de réseaux moins denses puisque cet écart n'atteint pas le niveau de

signification statistique⁴. De même, dans le deuxième volet, le léger écart dans la proportion de contacts qui sont des connaissances, qui prouve la faiblesse des liens, n'est pas significatif au plan statistique. Le troisième volet montre quelques preuves de changements dans les caractéristiques des contacts du réseau dans l'échantillon de l'a.-e., en ce qui a trait à leur âge et leur lieu de travail. Les membres du groupe programme de l'a.-e. sont plus susceptibles, à raison de six points de pourcentage, de déclarer qu'ils travaillent avec leurs contacts, et plus susceptibles, à raison de trois points de pourcentage, de dire que leurs contacts ont moins de 10 ans de différence avec eux. Ces impacts, qui laissent supposer des effets sur l'hétérogénéité des réseaux, sont étudiés en profondeur dans le tableau 5.3.

L'échantillon de l'aide sociale

Les quatre dernières colonnes du tableau 5.2 présentent les résultats de l'échantillon de l'aide sociale. Le premier volet révèle une différence de 5,4 points de pourcentage entre le groupe programme et le groupe témoin dans la proportion de membres ayant déclaré que tous leurs contacts se connaissaient. On observe aussi une hausse du pourcentage des membres du groupe programme qui ont déclaré que certains seulement de leurs contacts se connaissaient (20,3 contre 14,0 % des membres du groupe programme et du groupe témoin, respectivement, résultat significatif au niveau de 10 %)⁵. Ainsi, les réseaux deviendraient moins denses chez certains, car il y a moins de membres du groupe programme dans la catégorie la plus dense. Comme dans l'échantillon de l'a.-e., le deuxième volet ne montre aucun impact sur la force des liens ayant atteint le niveau de signification statistique dans l'échantillon de l'aide sociale. Le troisième volet donne quelques preuves selon lesquelles les caractéristiques des contacts de réseau dans l'échantillon de l'aide sociale auraient évolué en ce qui concerne le lieu de travail (avec un impact de 4,8 points de pourcentage sur la proportion des membres du groupe programme de l'aide sociale qui travaillent avec leurs contacts). Ces preuves sont étudiées en détail ci-dessous.

L'hétérogénéité des réseaux : la répartition des caractéristiques

Le tableau précédent présentait les impacts sur le pourcentage moyen des contacts des membres de l'échantillon qui avaient diverses caractéristiques démographiques. Bien que ces impacts aient révélé certains changements dus au PIEC dans les caractéristiques des contacts des membres du groupe programme, ils n'impliquent pas une augmentation ou une baisse de l'hétérogénéité en tant que tels⁶. Le tableau 5.3 présente les impacts sur la répartition de l'échantillon dans la gamme des proportions, ce qui offre un meilleur aperçu des effets sur l'hétérogénéité du PIEC. Les impacts révélateurs d'un éloignement des extrêmes de la répartition peuvent être interprétés comme une augmentation de l'hétérogénéité; autrement

⁴Bien que cette différence n'ait pas de signification statistique, que ce soit dans le sous-échantillon de l'a.-e. ou dans celui de l'aide sociale, étant donné la petitesse des échantillons, une différence de 5,4 points de pourcentage est également observée dans l'échantillon complet et elle est significative au plan statistique car elle dépasse le niveau des 5 % (non montré dans le tableau).

⁵Lorsqu'elle a été corrigée en fonction des caractéristiques de référence, l'importance de cet impact dans l'échantillon de l'aide sociale était plus élevée (11,3 points de pourcentage) que ce qui a été observé avec les impacts non corrigés (6,4 points de pourcentage), et elle était significative puisqu'elle dépassait le niveau des 5 %. Voir l'annexe D pour de plus amples renseignements sur les impacts corrigés.

⁶Par exemple, si la proportion moyenne de l'échantillon ayant des contacts de sexe masculin est de 0,4, elle peut atteindre 0,5, ce qui révélerait une plus grande hétérogénéité si les membres de l'échantillon ayant une faible proportion l'augmentaient à 0,5 ou si les membres de l'échantillon ayant une proportion élevée baissaient cette dernière à 0,5 après 18 mois. Cependant, la moyenne globale pourrait passer de 0,4 à 0,5 si les membres de l'échantillon ayant une proportion élevée l'augmentaient encore plus, ce qui serait en fait une preuve d'une plus grande homogénéité chez certains.

dit, il y a plus de membres de l'échantillon dans les catégories du milieu et moins dans les catégories des extrêmes.

Tableau 5.3 : Hétérogénéité des réseaux — Répartition des caractéristiques des contacts

Caractéristiques des contacts	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Proportion des contacts qui								
<i>Sont du même sexe que vous</i>								
Moins du quart	6,1	7,0	-0,9	(1,7)	5,6	4,9	0,6	(2,1)
Du quart à moins de la moitié	19,3	14,7	4,7 *	(2,5)	21,0	12,6	8,5 **	(3,5)
De la moitié à moins des trois quarts	47,2	43,0	4,1	(3,4)	35,2	39,9	-4,7	(4,5)
Plus des trois quarts	27,4	35,3	-7,9 **	(3,1)	38,2	42,6	-4,4	(4,6)
Moyenne	59,8	62,4	-2,6	(1,6)	63,2	65,6	-2,4	(2,2)
<i>Ont moins de 10 ans de différence avec vous</i>								
Moins du quart	9,6	12,4	-2,8	(2,1)	13,4	11,5	1,8	(3,1)
Du quart à moins de la moitié	22,9	22,3	0,5	(2,8)	25,9	25,3	0,5	(4,1)
De la moitié à moins des trois quarts	29,4	30,6	-1,2	(3,1)	29,7	35,5	-5,7	(4,4)
Plus des trois quarts	38,1	34,7	3,4	(3,3)	31,0	27,6	3,4	(4,3)
Moyenne	62,0	58,7	3,3 *	(2,0)	56,9	55,1	1,8	(2,7)
<i>Ont le même niveau de scolarité que vous</i>								
Moins du quart	29,2	30,6	-1,4	(3,2)	32,6	31,8	0,8	(4,5)
Du quart à moins de la moitié	21,5	24,6	-3,1	(2,9)	25,2	29,5	-4,3	(4,3)
De la moitié à moins des trois quarts	25,8	21,5	4,3	(2,9)	21,6	22,1	-0,6	(4,0)
Plus des trois quarts	23,5	23,3	0,2	(2,9)	20,6	16,6	4,1	(3,7)
Moyenne	45,7	44,8	1,0	(2,3)	42,7	40,2	2,5	(3,1)
<i>Travaillent avec vous</i>								
Moins du quart	52,9	64,7	-11,7 ***	(3,3)	53,6	64,9	-11,2 **	(4,6)
Du quart à moins de la moitié	28,7	21,9	6,9 **	(2,9)	27,5	19,4	8,1 **	(4,0)
De la moitié à moins des trois quarts	10,6	9,6	1,0	(2,0)	11,2	9,0	2,1	(2,8)
Plus des trois quarts	7,8	3,8	3,9 **	(1,6)	7,7	6,8	1,0	(2,4)
Moyenne	27,1	21,1	6,0 ***	(1,7)	26,5	21,7	4,8 *	(2,5)
Taille de l'échantillon	470	428	898		237	228	465	

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

L'échantillon de l'a.-e.

Les impacts présentés dans les quatre premières colonnes du tableau 5.3 confirment qu'il y a des augmentations de l'hétérogénéité chez les contacts des membres du groupe programme de l'a.-e., en ce qui concerne le sexe et le lieu de travail. Les membres du groupe programme de l'a.-e. sont moins nombreux, à raison de huit points de pourcentage environ, que les membres du groupe témoin à avoir une base de contacts composée aux trois quarts de personnes du même sexe. De même, en ce qui concerne le lieu de travail des contacts du réseau, les membres du groupe programme sont moins nombreux, à raison de 12 points de

pourcentage, à se trouver au bas de la répartition (moins du quart des contacts travaillent avec le répondant). Ces deux impacts sont révélateurs de légères augmentations de l'hétérogénéité du réseau chez certains, puisqu'il n'y a pas d'impact compensateur à l'autre extrémité de la répartition, ce qui aurait révélé une plus grande homogénéité.

L'échantillon de l'aide sociale

Les impacts présentés dans les quatre dernières colonnes du tableau 5.3 laissent également supposer qu'il y a des augmentations de l'hétérogénéité des contacts des membres du groupe programme de l'aide sociale, en ce qui concerne le sexe et le lieu de travail. Les membres du groupe programme sont moins nombreux, à raison de neuf points de pourcentage environ, que les membres du groupe témoin à avoir une base de contacts composée de plus de la moitié de personnes du même sexe. De plus, les membres du groupe programme de l'aide sociale sont moins nombreux, à raison de 11 points de pourcentage environ, que les membres du groupe témoin à se trouver dans la catégorie la plus homogène (avec moins du quart des contacts).

L'indicateur de l'hétérogénéité

Au lieu de considérer la moyenne globale ou la répartition de chaque caractéristique de contact, on peut obtenir un indicateur d'hétérogénéité accrue pour chaque membre de l'échantillon. Il est calculé en comparant la proportion de contacts ayant en commun une caractéristique donnée avec le répondant qui a été présentée dans l'enquête de référence, avec la proportion après 18 mois. Si la proportion a décliné, cela indique que le répondant se différencie de son réseau. Ce peut être le signe d'une hétérogénéité à la hausse, lorsque les membres de l'échantillon étaient très similaires à leurs contacts au départ (p. ex., des contacts pour la plupart originaires de la même collectivité que le répondant au départ, alors que c'était moins vrai après 18 mois). Cependant, le fait d'être très différencié de son réseau peut être un signe d'hétérogénéité moindre si ces groupes sont sous-représentés (p. ex., avoir trop peu de contacts du même sexe ou du même âge). En cette matière, le seuil d'équilibre dans le réseau varierait en fonction de la caractéristique et pourrait être fixé à un niveau reflétant une notion d'équilibre fondée sur le bon sens ou une répartition que l'on considérerait comme raisonnable pour cette caractéristique⁷. Si la proportion, qui était sous un seuil donné à la date de départ, augmentait vers le seuil après 18 mois, ou si elle était au-dessus du seuil et baissait vers ce dernier après 18 mois, l'indicateur aurait une valeur de un et il y aurait ainsi une hausse de l'hétérogénéité. L'indicateur aurait une valeur de zéro dans l'un ou l'autre des cas opposés, et il y aurait ainsi une augmentation de l'homogénéité. Ces valeurs peuvent être combinées, avec un indicateur d'augmentation de l'hétérogénéité pour *toute* caractéristique individuelle (c.-à-d. qu'au moins une caractéristique est plus hétérogène).

⁷Le seuil est établi à 0,5 pour le sexe, puisque le point d'hétérogénéité maximale est celui où une personne a un réseau également composé d'hommes et de femmes. Pour ce qui est des autres caractéristiques, une différenciation plus marquée par rapport au répondant (une proportion moindre de contacts ayant les mêmes caractéristiques) signifierait généralement une plus grande hétérogénéité, mais jusqu'à un certain point seulement. Le seuil est fixé à 0,25, mais les résultats ne varient pas substantiellement lorsque les seuils sont compris entre 0,2 et 0,33 (ce sont les proportions médianes chez ceux qui travaillent dans l'échantillon de recherche de référence, pour chacune des caractéristiques). Pour chaque répondant, des changements dans ses proportions entre la date de départ et les 18 mois, vers 0,50 pour le sexe et 0,25 pour les autres caractéristiques, sont des indicateurs d'une augmentation de l'hétérogénéité. Les changements de moins de 0,05 ne sont pas comptés.

Les impacts sur ces indicateurs confirment que, concernant l'échantillon de l'a.-e., il y a une augmentation significative de l'hétérogénéité relativement à la caractéristique du *sexe*. Les membres du groupe programme sont plus susceptibles, à raison de huit points de pourcentage, de connaître une augmentation de l'hétérogénéité du réseau (39 %) en ce qui concerne le *sexe*, comparativement au groupe témoin (31 %). Cependant, les membres du groupe programme sont plus susceptibles, à raison de quatre points de pourcentage, de connaître une baisse de l'hétérogénéité en ce qui concerne la scolarité de leurs contacts (13 et 17 % pour le groupe programme et le groupe témoin, respectivement). Il n'y avait pas d'impact statistiquement significatif sur cet indicateur de l'hétérogénéité en ce qui concerne l'échantillon de l'aide sociale.

Les écarts entre sous-groupes dans les impacts sur le capital social

En plus des sous-échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, les impacts concernant un certain nombre de sous-groupes supplémentaires ont été évalués d'après une série de caractéristiques démographiques de l'échantillon tirées de l'enquête de référence. Un petit nombre d'écarts significatifs dans les impacts sur les sous-groupes ont été constatés relativement à la taille des réseaux sociaux (telle que mesurée par la proportion de répondants ayant plus de 10 contacts) et à la densité des réseaux (telle que mesurée par le pourcentage des répondants ayant déclaré que tous leurs contacts se connaissaient). Aucun impact significatif sur les sous-groupes en ce qui a trait à l'hétérogénéité n'a été observé. Seuls les faits saillants sont décrits ci-dessous. Les tableaux complets des impacts sur les sous-groupes sont présentés à l'annexe E.

Bien qu'un impact minime sur la taille du réseau ait été observé concernant l'échantillon de l'a.-e. dans son ensemble, une augmentation significative de la proportion ayant plus de 10 contacts a été constatée chez les membres du groupe programme de l'a.-e. à faible revenu (moins de 20 000 \$ par année à la date de référence). Le groupe à faible revenu affichait un impact de neuf points de pourcentage (un écart significatif par rapport au groupe à revenu plus élevé au niveau de 5 %). C'était en fait l'impact sur la taille du réseau qui était le plus grand et le seul à être significatif pour tous les sous-groupes de l'a.-e. Dans l'échantillon de l'aide sociale, on a observé la plus forte augmentation en points de pourcentage de la proportion ayant plus de 10 contacts chez ceux qui avaient des réseaux extrêmement denses à la date de référence (ceux qui ont dit que tous leurs contacts se connaissaient). Les membres du groupe programme de l'aide sociale ayant des réseaux plus denses à la date de référence ont connu une augmentation de 18 points de pourcentage dans la proportion ayant plus de 10 contacts (significativement différent au niveau de 10 % par rapport à l'impact zéro observé dans le sous-groupe moins dense). Il n'y avait aucun autre écart significatif dans les impacts sur la taille du réseau, les autres sous-groupes connaissant l'augmentation observée dans l'échantillon complet de l'aide sociale.

Des écarts dans les impacts sur la densité du réseau ont été constatés entre les hommes et les femmes, et ce, aussi bien dans les échantillons de l'a.-e. que de l'aide sociale. Dans l'échantillon de l'a.-e., c'est parmi les membres de sexe masculin du groupe programme que la réduction de la densité du réseau s'est produite; par rapport au groupe témoin, cette réduction est de 14 points de pourcentage chez ceux qui ont déclaré que tous leurs contacts se connaissaient (statistiquement différent au niveau de 1 % par rapport à l'impact non significatif observé pour les femmes dans l'échantillon de l'a.-e.). Dans l'échantillon de l'aide sociale, ce sont les femmes qui ont connu la réduction de la densité du réseau. Un

impact de 12 points de pourcentage a été observé, ce qui est statistiquement différent de l'impact non significatif sur les hommes dans l'échantillon de l'aide sociale.

LES IMPACTS DU PIEC SUR LE BÉNÉVOLAT APRÈS 18 MOIS

Bien qu'une distinction ait été faite entre le capital social et le bénévolat, ce dernier est néanmoins important, pas seulement dans sa relation avec le capital social, mais aussi dans l'étude du PIEC en général. Le bénévolat profite autant à la personne qui en fait qu'à la collectivité en général. Par exemple, certaines personnes font du bénévolat par altruisme ou pour leur satisfaction personnelle d'avoir contribué à la société, pendant que d'autres en font pour leur avancement professionnel parce que cela leur permet de développer leurs aptitudes, d'accumuler de l'expérience ou de se faire des contacts professionnels. Parallèlement, les collectivités en profitent, puisque les bénévoles affectent des ressources considérables à l'atteinte des objectifs des organismes et groupes communautaires. Le bénévolat peut également aider à réduire l'exclusion sociale, ce qui a des effets positifs sur la santé et le bien-être (Crawford, 2003).

On peut définir le bénévolat comme le fait d'accomplir librement un travail ou d'effectuer gratuitement un service. Cependant, cette définition ne se limite pas aux activités de bénévolat encadré, qui dépendent d'organismes ou de groupes. Le bénévolat informel désigne les activités non rémunérées dans lesquelles des personnes s'engagent *par elles-mêmes*, par opposition aux activités dépendant d'un organisme ou d'un groupe. Ce peut être, par exemple, diverses formes de soutien apporté à des amis proches ou à des connaissances.

Le PIEC peut influencer l'étendue du bénévolat encadré et informel chez les membres du groupe programme. Il se peut qu'avec la hausse de l'emploi attribuable au PIEC dans le groupe programme, il y ait moins de temps disponible pour faire du bénévolat, y compris des tâches informelles de soutien pour des parents ou des amis. D'un autre côté, les possibilités de bénévolat et l'intérêt pour le bénévolat pourraient se développer puisque les emplois du PIEC sont offerts dans l'économie sociale, et particulièrement dans les organismes du secteur bénévole. Le fait de mettre les membres du groupe programme en contact avec les organismes parrains du secteur bénévole peut se traduire par une sensibilisation accrue et même par une adhésion aux objectifs organisationnels de ces organismes parrains.

Le bénévolat encadré

Le tableau 5.4 présente les impacts du PIEC sur l'étendue du bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes. Le premier volet présente les impacts sur la fréquence du bénévolat exprimés en proportion de l'échantillon qui fait du bénévolat sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, ou qui en fait moins fréquemment. Le deuxième volet présente les impacts sur les différentes activités encadrées dans lesquelles les répondants sont engagés lorsqu'ils font du bénévolat. Le troisième volet indique les impacts sur les heures réelles de bénévolat. Le dernier volet donne les impacts sur le nombre d'organismes profitant de ce bénévolat.

Tableau 5.4 : Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Fréquence du bénévolat encadré								
<i>À quelle fréquence avez-vous participé à des activités de bénévolat au cours des 12 derniers mois?</i>								
Tous les jours	3,2	1,9	1,3	(1,1)	0,4	1,3	-0,9	(0,9)
Quelques fois par semaine	9,2	8,9	0,2	(1,9)	5,9	6,1	-0,2	(2,2)
Environ une fois par semaine	11,1	6,6	4,5**	(1,9)	12,7	8,8	3,9	(2,9)
Environ une fois par mois	14,9	11,8	3,2	(2,3)	9,3	8,3	0,9	(2,6)
Moins d'une fois par mois	13,4	10,6	2,8	(2,2)	8,9	7,9	1,0	(2,6)
Jamais	48,2	60,2	-12,0***	(3,3)	62,9	67,5	-4,7	(4,4)
Types de bénévolat encadré non rémunéré								
<i>Avez-vous aidé un groupe ou une organisation</i>								
À faire du porte-à-porte, une campagne ou une sollicitation de fonds	29,3	20,6	8,7***	(2,9)	20,5	15,8	4,7	(3,6)
Comme membre d'un conseil d'administration ou d'un comité	16,9	11,8	5,1**	(2,4)	14,1	10,1	4,0	(3,0)
À fournir de l'information ou à sensibiliser le public	16,5	9,5	7,0***	(2,3)	10,7	11,4	-0,7	(2,9)
À organiser ou superviser des activités	32,5	21,7	10,7***	(3,0)	25,2	17,1	8,1**	(3,8)
À enseigner ou à encadrer un entraînement pour un organisme	15,4	9,9	5,5**	(2,2)	12,4	6,6	5,8**	(2,7)
À faire du travail de bureau ou à remplir des tâches administratives	15,2	11,6	3,6	(2,3)	6,8	9,2	-2,4	(2,5)
À fournir des soins, du soutien moral ou des conseils	14,5	10,4	4,1*	(2,2)	10,3	9,6	0,6	(2,8)
À recueillir, servir ou distribuer de la nourriture	19,4	12,5	6,9***	(2,5)	15,0	12,3	2,7	(3,2)
À assurer des services de transport	16,0	12,1	4,0*	(2,3)	7,3	5,3	2,0	(2,3)
Autres activités	17,3	13,9	3,4	(2,4)	12,8	14,5	-1,7	(3,2)
Heures de bénévolat encadré								
Nombre moyen d'heures par mois	8,8	6,4	2,4**	(1,1)	6,7	6,4	0,4	(1,4)
<i>Pourcentage de l'échantillon qui a fait du bénévolat</i>								
>0 à 5 heures par mois	15,5	11,7	3,8*	(2,3)	7,6	6,6	1,0	(2,4)
>5 à 15 heures par mois	17,0	13,3	3,7	(2,4)	11,8	11,4	0,4	(3,0)
>15 heures par mois	18,1	12,6	5,5**	(2,4)	13,5	12,7	0,8	(3,1)
N'a pas fait de bénévolat	48,5	61,4	-12,9***	(3,3)	64,6	67,5	-3,0	(4,4)
<i>Changement dans le nombre d'heures de bénévolat au cours des 12 derniers mois</i>								
Augmentation	12,4	6,3	6,1***	(1,9)	11,4	7,9	3,5	(2,7)
Pas de changement	77,2	86,0	-8,8***	(2,6)	82,2	82,5	-0,3	(3,5)
Diminution	10,4	7,7	2,7	(1,9)	6,4	9,6	-3,3	(2,5)

(suite)

Tableau 5.4 : Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes (suite)

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Nombre d'organismes								
Nombre moyen d'organismes ayant bénéficié du bénévolat	1,0	0,7	0,3***	(0,1)	0,7	0,6	0,0	(0,1)
<i>Pourcentage de l'échantillon qui a fait du bénévolat pour</i>								
1 organisme	23,4	20,3	3,1	(2,8)	19,8	15,8	4,0	(3,6)
2 ou 3 organismes	22,8	13,8	9,0***	(2,6)	13,5	13,6	-0,1	(3,2)
4 organismes ou plus	5,1	4,2	0,9	(1,4)	2,5	3,1	-0,5	(1,5)
N'a pas fait de bénévolat	48,7	61,7	-13,0***	(3,3)	64,1	67,5	-3,4	(4,4)
Taille de l'échantillon	470	428	898		237	228	465	

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

L'échantillon de l'a.-e.

Le premier volet du tableau 5.4 révèle que le PIEC a eu un impact positif sur l'étendue du bénévolat encadré chez les membres du groupe programme de l'a.-e., avec une baisse de 12 points de pourcentage par rapport au groupe témoin dans la proportion de ceux qui ont déclaré qu'ils n'avaient *jamais* fait de bénévolat au cours des 12 derniers mois (48 % pour le groupe programme contre 60 % pour le groupe témoin)⁸. Un autre impact positif concerne la fréquence du bénévolat encadré chez les membres du groupe programme de l'a.-e., qui a augmenté de 2,4 heures par mois en moyenne par rapport au groupe témoin. De plus, la proportion du groupe programme de l'a.-e. ayant déclaré faire du bénévolat à peu près à chaque semaine a augmenté d'environ cinq points de pourcentage par rapport au groupe témoin, comme a augmenté la proportion ayant fait plus de 15 heures de bénévolat par mois.

Le deuxième volet du tableau 5.4 montre qu'il y a eu des impacts sur différents types de bénévolat informel chez les membres du groupe programme de l'a.-e., comme les activités d'organisation et de supervision, le porte-à-porte ou les sollicitations de fonds, l'enseignement ou la formation, la prestation de soins ou de services de soutien, et le fait d'être membre d'un comité ou du conseil d'un organisme. Le dernier volet montre que cette activité bénévole accrue a profité à plus d'un organisme, puisqu'un impact de neuf points de pourcentage a été observé dans la proportion des répondants ayant déclaré qu'ils avaient fait du bénévolat pour deux à trois organismes.

⁸Lorsqu'elle a été corrigée en fonction des caractéristiques de référence, l'importance de l'impact sur le bénévolat dans l'échantillon de l'a.-e. était plus grande que ce qui a été observé avec les impacts non corrigés. Par exemple, l'impact corrigé sur la proportion ayant déclaré ne jamais avoir fait de bénévolat était une réduction de 17 points de pourcentage dans le groupe programme de l'a.-e. par rapport au groupe témoin (comparativement à un impact non corrigé de 12 points de pourcentage). Voir l'annexe D pour de plus amples renseignements sur les impacts corrigés.

L'échantillon de l'aide sociale

Les quatre dernières colonnes du tableau 5.4 montrent qu'il n'y a pas eu d'impact significatif au plan statistique sur l'étendue ou la fréquence du bénévolat encadré dans l'échantillon de l'aide sociale. Cependant, le deuxième volet montre des impacts positifs statistiquement significatifs sur certains types d'activités bénévoles encadrées, comme une augmentation de la proportion du groupe programme qui a mené bénévolement des activités d'organisation ou de supervision, et de formation ou d'enseignement.

Le bénévolat informel

Le tableau 5.5 présente les impacts du PIEC sur l'étendue du bénévolat informel dépendant de l'initiative de la personne plutôt que d'un organisme ou un groupe.

Tableau 5.5 : Impacts sur le bénévolat informel

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Fréquence du bénévolat informel								
<i>À quelle fréquence avez-vous participé à des activités bénévoles au cours des 12 derniers mois?</i>								
Tous les jours	6,8	5,2	1,7	(1,6)	7,2	7,0	0,1	(2,4)
Quelques fois par semaine	19,2	20,0	-0,8	(2,7)	22,4	24,2	-1,9	(3,9)
Environ une fois par semaine	18,6	18,4	0,2	(2,6)	15,2	14,5	0,7	(3,3)
Environ une fois par mois	20,3	18,1	2,2	(2,6)	13,5	15,9	-2,4	(3,3)
Moins d'une fois par mois	11,5	9,6	1,9	(2,1)	4,2	5,3	-1,1	(2,0)
Jamais	23,5	28,7	-5,2 *	(2,9)	37,6	33,0	4,5	(4,4)
Types de bénévolat informel non rémunéré								
<i>De votre propre initiative, vous avez aidé quelqu'un</i>								
en faisant des travaux ménagers ou la cuisine	38,0	35,6	2,4	(3,2)	39,7	44,3	-4,6	(4,6)
en faisant de menus travaux comme du jardinage ou de la peinture	57,3	50,4	6,9 **	(3,3)	46,0	50,9	-4,9	(4,6)
en faisant des emplettes ou comme chauffeur	54,1	48,7	5,3	(3,3)	40,5	43,4	-2,9	(4,6)
en gardant des enfants	33,1	34,0	-0,8	(3,2)	34,6	42,1	-7,5 *	(4,5)
en prenant soin des malades ou des personnes âgées	30,1	27,2	3,0	(3,0)	30,4	28,5	1,9	(4,2)
en rédigeant des lettres ou en remplissant des formulaires	31,8	28,1	3,7	(3,1)	30,0	32,0	-2,1	(4,3)
en enseignant ou en agissant comme entraîneur	18,6	15,2	3,4	(2,5)	13,1	12,7	0,4	(3,1)
Autres activités	8,9	10,0	-1,1	(2,0)	7,2	7,0	0,2	(2,4)
Heures de bénévolat informel								
Nombre moyen d'heures par mois	11,2	11,7	-0,5	(1,1)	12,6	11,8	0,7	(1,7)
<i>Pourcentage de l'échantillon qui a fait du bénévolat</i>								
De >0 à 10 heures par mois	41,3	35,1	6,2 *	(3,3)	26,1	28,6	-2,5	(4,3)
De >10 à 20 heures par mois	20,2	17,5	2,6	(2,7)	15,0	19,0	-4,0	(3,6)
>20 heures par mois	13,2	16,5	-3,3	(2,4)	19,5	16,7	2,8	(3,7)
N'a pas fait de bénévolat	25,3	30,9	-5,5 *	(3,1)	39,4	35,7	3,7	(4,7)

(suite)

Tableau 5.5 : Impacts sur le bénévolat informel (suite)

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
<i>Changement dans le nombre d'heures de bénévolat au cours des 12 derniers mois</i>								
Augmentation	13,9	14,1	-0,2	(2,3)	17,0	13,2	3,8	(3,3)
Pas de changement	75,2	76,0	-0,8	(2,9)	74,0	74,0	0,0	(4,1)
Diminution	10,9	9,9	1,0	(2,1)	8,9	12,8	-3,8	(2,9)
Taille de l'échantillon	470	428	898		237	228	465	

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Le premier volet ne révèle qu'un impact positif minime sur l'étendue du bénévolat informel chez les membres du groupe programme de l'a.-e., avec une baisse de 5,2 points de pourcentage par rapport au groupe témoin dans la proportion de ceux qui ont déclaré qu'ils n'avaient *jamais* fait de bénévolat au cours des 12 derniers mois (23,5 % pour le groupe programme de l'a.-e. contre 28,7 % pour le groupe témoin de l'a.-e.). Cependant, la différence dans la fréquence du bénévolat exprimée en heures travaillées bénévolement chaque mois était négligeable chez les membres du groupe programme de l'a.-e. (11,2 % contre 11,7 % pour les membres du groupe témoin de l'a.-e.). Des augmentations ont été observées dans les différents types de bénévolat informel parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., mais seul l'impact de 6,9 points de pourcentage sur les travaux d'extérieur a atteint le niveau de signification statistique.

Il n'y avait pas d'impact statistiquement significatif sur l'étendue ou la fréquence du bénévolat informel dans l'échantillon de l'aide sociale. Cependant, en ce qui concerne les types d'activités menées par les bénévoles, le deuxième volet révèle un impact négatif, puisque les membres du groupe programme de l'aide sociale étaient moins nombreux, à raison de 7,5 points de pourcentage, que ceux du groupe témoin à avoir déclaré qu'ils avaient gardé des enfants sans rémunération.

RÉSUMÉ

Les attentes étaient faibles concernant l'étendue des impacts « en cours de programme » sur le capital social après seulement 18 mois. Les résultats des futures enquêtes de suivi diront si ces impacts auront crû dans la seconde moitié de la période d'admissibilité des membres du groupe programme (19^e au 36^e mois), et s'ils se seront atténués après la fin du PIEC. Néanmoins, ce chapitre a montré que le PIEC avait donné lieu à des impacts limités sur le capital social après seulement la moitié de la période d'admissibilité, comme des améliorations dans la taille, la densité et l'hétérogénéité des réseaux. Le bénévolat a également pris de l'ampleur, en particulier chez les membres du groupe programme de l'a.-e., même si les membres des groupes programme consacraient une plus grande partie de leur temps à l'emploi.

Bien que ces impacts soient limités, peuvent-ils être associés à des améliorations dans d'autres secteurs, comme la santé et la satisfaction à l'égard de la vie, comme on l'a théorisé (Putnam, 2001; Helliwell, 2001)? Le chapitre suivant présente plusieurs autres impacts du PIEC, notamment sur la santé et le bien-être, la mobilité résidentielle, l'éducation et les attitudes par rapport au travail et à la famille.

Chapitre 6 : Les autres impacts

Bien qu'on s'attende à ce que les principaux impacts du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) sur les personnes aient été reliés à l'emploi, au revenu et à la quantité et la durée des prestations d'assurance-emploi (a.-e.) et d'aide sociale reçues, l'évaluation du PIEC ne se limite pas aux seules circonstances économiques. Ainsi, le chapitre précédent a démontré que le PIEC a eu des impacts limités sur les réseaux sociaux et l'ampleur du bénévolat. Le PIEC pourrait avoir des impacts analogues sur toute une gamme d'autres aspects de la vie des membres du groupe programme. Dans le présent chapitre, nous examinons l'impact du PIEC sur la santé et le bien-être, la mobilité résidentielle, l'éducation, les compétences professionnelles et les attitudes à l'égard du travail des membres du groupe programme, ainsi que sur les paiements de transfert.

Chacune des sections débute par un résumé des manières dont le PIEC a pu exercer une influence sur ces résultats. Toutefois, à l'origine, on ne s'attendait guère à ce que ces aspects de la vie des membres du groupe programme soient touchés après 18 mois seulement de participation au programme. Le présent chapitre vise plutôt à donner un bref aperçu de la gamme de résultats susceptibles de présenter de l'intérêt dans les rapports futurs, qui couvriront l'ensemble de la période d'admissibilité au PIEC.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

- **Le PIEC n'a eu aucun effet sur la santé physique telle que l'évaluent eux-mêmes les membres du groupe programme, mais a eu un faible impact favorable sur leur bien-être subjectif.** Parmi les membres de l'échantillon de l'a.-e., on a observé une baisse dans la proportion de membres du groupe programme qui ont signalé leur insatisfaction à l'égard de la vie et une hausse de la note moyenne de satisfaction à l'égard de la vie. Par rapport au groupe témoin, les membres du groupe programme de l'aide sociale ont aussi connu une augmentation de leur note de satisfaction à l'égard de la vie.
- **Le PIEC n'a eu aucun effet sur la migration de sortie des participants, mais a entraîné des variations dans les mouvements au sein des collectivités et vers d'autres régions du Cap-Breton.** Il y a eu une augmentation de la mobilité résidentielle parmi les membres du groupe programme de l'a.-e. au sein de leur collectivité et une baisse de mouvement vers d'autres collectivités du Cap-Breton. D'autre part, par rapport à leurs homologues du groupe témoin, les membres du groupe programme de l'aide sociale étaient plus susceptibles de déménager dans une autre collectivité du Cap-Breton.
- **Les membres du groupe programme étaient moins portés à s'inscrire à une formation non dispensée par le PIEC au cours de leurs 18 premiers mois de participation au PIEC.** Le PIEC a aussi eu un effet négatif sur les cours suivis en

vue d'obtenir un certificat d'aptitudes professionnelles ou de formation professionnelle ou un diplôme ou certificat d'études collégiales.

- **Le PIEC a eu des effets mitigés sur les mesures des compétences professionnelles.** Quelques-unes seulement des neuf mesures des compétences professionnelles ont révélé des écarts statistiquement significatifs entre le groupe programme et le groupe témoin, et on dispose d'indications à l'effet qu'il y a eu des impacts tant négatifs que positifs sur les compétences non traditionnelles mesurées durant l'enquête.
- **Le PIEC semble avoir renforcé certaines des convictions positives existantes chez les membres du groupe programme à l'égard de mesures particulières liées au travail et aux paiements de transfert.** Les membres du groupe programme avaient tendance à passer de « d'accord » à « totalement d'accord » pour trois des questions mesurant l'attitude à l'égard du travail et de la perception des paiements de transfert.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SUBJECTIF

Pourquoi le PIEC aurait-il pu influencer sur le bien-être physique et psychologique des membres du groupe programme? Le PIEC offre une période de trois ans d'emploi et de revenu stables à des personnes qui, dans une région caractérisée par un taux de chômage élevé chronique, n'ont eu que des liens ténus avec le travail. Un grand nombre de travaux de recherche font le lien entre les résultats atteints sur le plan de la santé et le niveau de revenu (voir une analyse documentaire dans Feinstein, 1993). Bien que le fait que le lien entre le revenu et la santé soit un lien de causalité, de causalité inverse ou qu'il mesure un autre élément fasse l'objet de nombreux débats, on considère que le lien entre l'emploi et la santé, beaucoup plus que les effets du revenu, est l'un des principaux éléments déterminants de la santé :

L'emploi procure un horaire structuré, des occasions de partager des expériences avec d'autres et de s'engager envers des objectifs qui dépassent les intérêts personnels. Il donne, en outre, un sentiment de fierté et d'identité. En cas de chômage, le ménage dépend inévitablement des transferts sociaux (assurance-emploi ou aide sociale). Cette dépendance accroît les tensions liées à la baisse du revenu, à une perte de respect social et à la peur du lendemain. (Forum national sur la santé, 2004)

La relation positive qui existe entre la santé et l'emploi peut se vérifier dans un certain nombre de résultats critiques dont les améliorations du capital social (Putnam, 2001; Helliwell, 2001) et de l'inclusion sociale (Crawford, 2003). Nous avons vu dans les chapitres précédents que le PIEC a eu des impacts marqués sur l'emploi et le revenu, ainsi que des effets moins prononcés sur les réseaux sociaux et l'ampleur du bénévolat au sein du groupe programme (deux mesures pertinentes pour le capital social et les réductions dans l'isolement social). Se peut-il que ces impacts, ou d'autres aspects du PIEC, contribuent aux effets sur la santé et le bien-être?

Pour mesurer le bien-être « subjectif », l'évaluation du PIEC a recours à un indicateur d'utilisation très courante, l'échelle de satisfaction à l'égard de la vie (Pavot et Diener, 1993;

Diener, 2000)¹. Bien qu'il ait été démontré qu'elle est liée au revenu, cette échelle a pour but de mesurer la vie dans son ensemble, sur la base des normes utilisées par les répondants. Par conséquent, les personnes peuvent fort bien inclure implicitement parmi les facteurs de pondération de ce qui les rend heureux, la stabilité d'emploi et de revenu attribuable au PIEC, de même que tout autre impact positif connexe.

Comme le montre le tableau 6.1, 18 mois après l'inscription, le PIEC n'avait aucun impact notable sur les limites liées à la santé physique et à l'activité telles que les ont évaluées les membres du groupe programme eux-mêmes. Le PIEC a cependant entraîné une baisse de l'insatisfaction à l'égard de la vie². Bien qu'on n'ait pas recueilli les impacts sur les mesures de la santé physique au cours des entrevues après 18 mois, il convient de signaler qu'en général, une proportion relativement élevée de membres de l'échantillon du PIEC ont affirmé être en bonne, très bonne ou en excellente santé, ce qui suggère qu'il y a peu de place à amélioration. Les paragraphes suivants présentent les résultats sur les plans de la santé, des limitations fonctionnelles et du bien-être subjectif tels que les ont évalués eux-mêmes les membres de l'échantillon de l'a.-e. et ceux de l'échantillon de l'aide sociale à l'étape des 18 mois.

L'échantillon de l'a.-e.

Au sein de l'échantillon de l'a.-e., l'immense majorité des membres des groupes programme et témoin ont qualifié leur état de santé de bon, très bon ou excellent. Dans chacun des groupes, 20 % environ ont qualifié leur santé de bonne tandis qu'un peu plus de 70 % l'ont qualifiée de très bonne ou excellente.

La proportion de limitations fonctionnelles des membres de l'échantillon de l'a.-e. est, elle aussi, assez faible. Soixante-quatorze pour cent des membres du groupe programme et 76 % de ceux du groupe témoin ont affirmé n'avoir aucun problème d'audition, de vision, de communication ou de déplacement. Environ 85 % des membres tant du groupe programme que du groupe témoin ont affirmé ne devoir réduire leurs activités ni à domicile, ni au travail, ni à l'école, ni ailleurs. Moins de 5 % ont signalé devoir réduire souvent leurs activités à domicile, au travail, à l'école ou dans leurs loisirs en raison de problèmes de santé physique ou mentale.

¹L'échelle de satisfaction de vie (ESV) comprend cinq énoncés, auxquels les personnes interrogées peuvent répondre à l'aide de l'échelle de cinq points suivante : fortement en désaccord, en désaccord, ni d'accord ni en désaccord, d'accord et totalement d'accord. Les énoncés sont les suivants :

- 1) En général, ma vie se rapproche de mon idéal.
- 2) Mes conditions de vie sont excellentes.
- 3) Je suis satisfait de ma vie.
- 4) Jusqu'à présent, tout ce qui est important pour moi, je l'ai obtenu.
- 5) Si ma vie était à recommencer, je ne changerais pas grand-chose.

Une analyse factorielle confirmatoire a été menée à l'aide des cinq questions servant à cerner une dimension unique. On a ensuite calculé une note d'ESV en faisant la somme des cinq points. Une note de 15 correspond au point neutre, qui indique qu'une personne est aussi satisfaite qu'insatisfaite, tandis que les notes comprises entre 5 et 9 indiquent une personne extrêmement insatisfaite, les notes 10 à 14, une personne insatisfaite, les notes 16 à 20, une personne satisfaite et les notes 21 à 25, une personne extrêmement satisfaite de la vie.

²Si l'on corrige les impacts du PIEC sur la satisfaction à l'égard de la vie en tenant compte d'une série de caractéristiques de référence des membres de l'échantillon, les impacts n'atteignent pas le degré de signification statistique (voir les estimations d'impacts corrigés à l'annexe D).

Tableau 6.1 : Impacts du PIEC sur la santé et le bien-être subjectif, à l'entrevue de suivi après 18 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Santé								
Tous les problèmes de santé	31,9	30,4	1,5	(3,1)	33,8	33,8	0,0	(4,4)
En général, ma santé est								
Excellente	28,4	30,8	-2,3	(3,1)	20,3	26,3	-6,0	(3,9)
Très bonne	44,7	41,5	3,1	(3,3)	41,5	37,3	4,2	(4,5)
Bonne	20,9	21,4	-0,4	(2,7)	26,7	23,7	3,0	(4,0)
Passable	4,1	4,9	-0,9	(1,4)	8,1	11,4	-3,4	(2,7)
Mauvaise/médiocre	1,9	1,4	0,5	(0,9)	3,4	1,3	2,1	(1,4)
Difficultés à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, etc.								
Oui, parfois	16,5	14,8	1,7	(2,4)	13,9	14,0	-0,1	(3,2)
Oui, souvent	9,4	9,2	0,2	(1,9)	8,9	9,6	-0,8	(2,7)
Non	74,1	76,1	-1,9	(2,9)	77,2	76,3	0,9	(3,9)
État physique ou mental ou problème de santé limitant l'activité à la maison								
Oui, parfois	9,4	10,3	-0,9	(2,0)	10,1	10,5	-0,4	(2,8)
Oui, souvent	4,3	4,7	-0,4	(1,4)	5,5	7,0	-1,5	(2,2)
Non	86,3	85,0	1,3	(2,3)	84,4	82,5	1,9	(3,5)
État physique ou mental ou problème de santé limitant l'activité au travail ou à l'école								
Oui, parfois	10,7	10,8	-0,1	(2,1)	11,0	10,5	0,5	(2,9)
Oui, souvent	3,8	4,7	-0,8	(1,4)	8,5	7,0	1,5	(2,5)
Non	85,5	84,5	1,0	(2,4)	80,5	82,5	-1,9	(3,6)
État physique ou mental ou problème de santé limitant l'activité dans d'autres cadres								
Oui, parfois	7,7	8,7	-1,0	(1,8)	8,9	9,2	-0,3	(2,7)
Oui, souvent	3,2	4,7	-1,5	(1,3)	6,8	5,3	1,5	(2,2)
Non	89,1	86,6	2,5	(2,2)	84,4	85,5	-1,1	(3,3)
Satisfaction à l'égard de la vie								
Extrêmement satisfait	15,7	12,4	3,4	(2,3)	10,5	7,0	3,5	(2,6)
Satisfait	57,2	52,3	4,9	(3,3)	45,1	39,9	5,2	(4,6)
Aussi satisfait qu'insatisfait	5,7	6,1	-0,3	(1,6)	2,5	4,8	-2,3	(1,7)
Insatisfait	18,5	24,3	-5,8 **	(2,7)	36,7	42,1	-5,4	(4,5)
Extrêmement insatisfait	1,7	3,3	-1,6	(1,0)	5,1	5,7	-0,6	(2,1)
Note moyenne	17,5	16,9	0,6 **	(0,3)	15,8	14,9	0,8 **	(0,4)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes. Cela peut créer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne concernent que les répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences dans les résultats entre les groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

La majorité des membres des groupes programme et témoin se sont dits satisfaits ou extrêmement satisfaits de leur vie (72,9 % des membres du groupe programme et 64,7 % des membres du groupe témoin). De plus, le PIEC a entraîné une baisse de 5,8 % dans la proportion des membres du groupe programme insatisfaits de leur vie. En moyenne, les membres du groupe programme avaient une meilleure note de satisfaction à l'égard de la vie (17,5 % contre 16,9 %) que les membres du groupe témoin, ce qui est statistiquement significatif au niveau de 5 %.

L'échantillon de l'aide sociale

Si nous examinons les quatre dernières colonnes du tableau 6.1, les résultats obtenus pour les membres de l'échantillon de l'aide sociale ne présentent pas d'écarts significatifs sur le plan statistique en ce qui a trait aux mesures recueillies concernant la santé physique. Les rapports sur l'état de santé général étaient positifs tant pour les membres du groupe programme que pour ceux du groupe témoin. Par exemple, seuls 11,5 % des membres du groupe programme et 12,7 % des membres du groupe témoin ont qualifié leur santé de passable ou mauvaise. Pour toutes les mesures des limitations à l'activité, les personnes faisant partie tant du groupe programme que du groupe témoin semblaient très bien aller. Rares sont celles qui ont signalé avoir des problèmes sur ce plan dans des environnements comme la maison ou le travail.

Le PIEC semble avoir eu un impact faible mais favorable sur la satisfaction à l'égard de la vie signalée par les membres du groupe programme à l'étape des 18 mois. Ainsi, en moyenne, les membres du groupe programme avaient une meilleure note de satisfaction à l'égard de la vie (15,8 % pour les membres du groupe programme contre 14,9 % pour les membres du groupe témoin), ce qui est statistiquement significatif au niveau de 5 %. Bien qu'elles ne soient pas significatives sur le plan statistique, d'autres conclusions indiquent que, par rapport au groupe témoin, une proportion plus élevée de membres du groupe programme ont signalé être satisfaits ou extrêmement satisfaits, tandis qu'un plus petit nombre ont affirmé être insatisfaits ou extrêmement insatisfaits.

Une analyse additionnelle de sous-groupes a également été effectuée, au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, afin d'évaluer les écarts dans les impacts sur l'ampleur de la satisfaction à l'égard de la vie dans toute une gamme de caractéristiques de référence au moment de l'inscription. Cette analyse n'a révélé que quelques écarts dans les impacts sur les sous-groupes au sein de l'échantillon de l'a.-e. Le PIEC a eu un impact plus marqué sur la satisfaction à l'égard de la vie des membres du groupe programme de l'a.-e. qui gagnaient moins de 20 000 \$ par année ou avaient des réseaux sociaux très denses (les membres de ces groupes étaient plus portés, dans une mesure de 17 points de pourcentage environ, à être satisfaits de leur vie que les membres du groupe témoin, alors qu'il n'y avait pas d'impact significatif parmi ceux qui gagnaient plus de 20 000 \$ par année ou qui avaient des réseaux moins denses au moment de l'inscription). Voir les résultats complets des impacts sur les sous-groupes à l'annexe E.

LA MOBILITÉ

La population de la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) a tendance à baisser, la population totale ayant connu une diminution de 7,6 % entre 1996 et 2001 (Statistique Canada, 2006). Une des principales raisons de cette baisse est le taux élevé de migration de sortie chez les jeunes dans la vingtaine et la trentaine, peut-être due au manque de possibilités économiques. Dans quelle mesure le PIEC augmente ou diminue-t-il les taux de migration des participants?

D'une part, les membres du groupe programme qui, avant le PIEC, pouvaient avoir envisagé de quitter le Cap-Breton pour se trouver un emploi, ont pu être moins portés à le faire pendant les trois années pendant lesquelles le PIEC leur garantissait un emploi stable. De surcroît, en moyenne, les membres du groupe programme du PIEC ne font pas partie du groupe d'âge généralement davantage porté à se lancer dans la migration de sortie. D'autre

part, le PIEC est temporaire et, pour continuer à travailler au terme de leur période d'admissibilité, la seule autre option qui s'offre aux participants pourrait être de chercher de l'emploi ailleurs qu'au Cap-Breton. De plus, compte tenu de leurs nouvelles acquisitions sur le plan des compétences et des réseaux sociaux grâce au PIEC, ils peuvent être davantage enclins à chercher de l'emploi ailleurs.

Bien que, pour les membres du groupe programme, la stimulation à quitter le Cap-Breton pendant qu'ils sont actifs dans le cadre du PIEC risque d'être moins grande, ils peuvent envisager de déménager au sein de leur collectivité ou vers une autre collectivité du Cap-Breton (tout en maintenant leur admissibilité). Comptant sur la stabilité d'emploi et de revenu que leur donne le PIEC, les membres du groupe programme peuvent déménager pour des raisons comme un meilleur logement et (ou) une plus grande proximité des affectations à un projet communautaire dans le cadre du PIEC.

Les résultats donnés au tableau 6.2 présentent les premières conclusions sur la mobilité des participants au PIEC pendant les 18 premiers mois.

Tableau 6.2 : Impacts du PIEC sur la mobilité, à l'entrevue de suivi après 18 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Pourcentage de répondants ayant déménagé	15,7	15,7	0,1	(2,4)	32,9	24,1	8,8 **	(4,2)
À l'intérieur de la collectivité	9,4	6,1	3,3 *	(1,8)	19,0	16,2	2,8	(3,5)
Dans une autre collectivité du Cap-Breton	4,5	7,3	-2,8 *	(1,6)	11,9	5,8	6,2 **	(2,6)
À l'extérieur du Cap-Breton	1,9	2,3	-0,4	(1,0)	2,1	2,2	-0,1	(1,4)
Raisons invoquées pour déménager								
Liées au travail (du répondant ou de son partenaire)	2,4	3,5	-1,2	(1,1)	2,6	1,8	0,8	(1,4)
Raison familiale	3,8	5,2	-1,3	(1,4)	5,2	4,0	1,2	(2,0)
Logement	7,1	3,8	3,3 **	(1,5)	18,1	13,8	4,3	(3,4)
Autres	2,6	2,8	-0,3	(1,1)	6,5	4,4	2,0	(2,1)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes. Cela peut créer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne concernent que les répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences dans les résultats entre les groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

L'échantillon de l'a.-e.

Si nous examinons les résultats de l'échantillon de l'a.-e., nous constatons que le PIEC n'a pas eu d'effets sur la migration de sortie, mais qu'il a eu de faibles impacts sur le mouvement à l'intérieur des collectivités du Cap-Breton et entre celles-ci. Par rapport au groupe témoin, une proportion plus élevée de membres du groupe programme ont déménagé au sein de leur collectivité (9,4 % des membres du groupe programme contre 6,1 % des membres du groupe témoin). Sur le plan des mouvements entre collectivités, les résultats

étaient à l'opposé : une proportion plus faible de membres du groupe programme que de membres du groupe témoin ont déménagé dans une autre collectivité du Cap-Breton.

Les membres des groupes programme et témoin ont invoqué plusieurs raisons pour déménager : recherche d'un emploi, nouvel emploi, rapprochement du lieu de travail, nouveau travail du ou de la partenaire, séparation ou divorce, logement moins cher ou meilleur, achat d'une maison ou fréquentation de l'école, notamment. Les raisons les plus fréquemment invoquées par les membres du groupe programme de l'a.-e. étaient liées au logement. Cette mesure a donné lieu à un écart de 3,3 points de pourcentage entre les membres des groupes programme et témoin et était significative sur le plan statistique au niveau de 5 %.

L'échantillon de l'aide sociale

Le PIEC semble aussi avoir exercé une influence sur les changements de domicile des membres de l'échantillon de l'aide sociale. Les membres du groupe programme ont été davantage portés à déménager, par une marge de près de 10 points de pourcentage, que les membres du groupe témoin (32,9 % des membres du groupe programme et 24,1 % des membres du groupe témoin). Bien que la majorité des personnes qui ont déménagé aussi bien dans le groupe programme que dans le groupe témoin sont demeurées dans leur collectivité de résidence au moment de l'inscription, le PIEC a favorisé un mouvement plus intense vers d'autres collectivités du Cap-Breton parmi les membres du groupe programme (11,9 % contre 5,8 % pour les membres du groupe témoin), soit un écart de 6,2 points de pourcentage, pour un écart significatif au niveau de 5 %. Le PIEC ne semble pas avoir eu d'effet sur la migration de sortie parmi les membres de l'échantillon de l'aide sociale.

Les membres de l'échantillon de l'aide sociale ont invoqué plusieurs raisons pour déménager après leur inscription au PIEC : rapprochement du travail, logement moins cher ou meilleur ou achat d'une maison, notamment. Il convient de noter le faible impact positif du PIEC sur les membres du groupe programme, qui, à raison de trois points de pourcentage, étaient plus susceptibles d'avoir acheté une maison par rapport aux membres du groupe témoin (résultat non illustré)³.

L'ÉDUCATION

Conformément au règlement du PIEC, les membres du groupe programme pouvaient prendre un congé (non rémunéré) du PIEC pour suivre des cours sans perdre leur admissibilité au PIEC. Comme beaucoup d'adultes sur le marché du travail, les membres du groupe programme du PIEC peuvent aussi opter pour une combinaison de travail à temps plein avec des cours et de la formation. Les conclusions reprises au tableau 6.3 indiquent que, pendant les 18 premiers mois du PIEC, plusieurs participants se sont inscrits à des cours et à des séances de formation. Toutefois, les membres du groupe témoin ont été davantage portés à suivre des cours (33,6 % de l'échantillon de l'a.-e. et 31,6 % de l'échantillon de l'aide sociale) que ceux du groupe programme (27,7 % de l'échantillon de l'a.-e. et 21,5 % de l'échantillon de l'aide sociale).

³En raison de la petite taille d'échantillon de certaines des raisons invoquées, elles ont été regroupées selon les thèmes reliés au travail, à la famille, au logement et autres. L'analyse des catégories distinctes, avant le regroupement, dénote un faible impact positif sur « l'achat d'une maison » au sein de l'échantillon de l'aide sociale (3,9 % des membres du groupe programme par rapport à 0,9 % des membres du groupe témoin).

Tableau 6.3 : Impacts du PIEC sur la formation non offerte par le PIEC, à l'entrevue de suivi après 18 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Formation non offerte par le PIEC depuis l'inscription	27,7	33,6	-5,9 *	(3,1)	21,5	31,6	-10,1 **	(4,1)
Cours suivis en vue de								
Améliorer ses compétences professionnelles	20,0	20,4	-0,4	(2,7)	13,5	15,4	-1,8	(3,3)
Obtenir un diplôme d'études secondaires	2,6	2,3	0,2	(1,0)	5,9	7,5	-1,5	(2,3)
Obtenir un certificat ou un diplôme d'apprenti	1,3	1,4	-0,1	(0,8)	1,3	0,9	0,4	(1,0)
Obtenir un certificat ou un diplôme d'études professionnelles / d'une école de métiers	3,4	8,9	-5,5 ***	(1,6)	3,0	5,3	-2,3	(1,8)
Obtenir un diplôme ou certificat d'études collégiales	2,1	4,9	-2,8 **	(1,2)	1,7	6,6	-4,9 ***	(1,8)
Obtenir un diplôme universitaire	1,9	1,6	0,3	(0,9)	0,8	1,8	-0,9	(1,0)
Satisfaire un intérêt personnel ou acquérir des connaissances pratiques	14,0	11,3	2,8	(2,2)	10,1	14,0	-3,9	(3,0)
Satisfaire des exigences d'emploi	3,2	3,5	-0,3	(1,2)	1,3	1,3	-0,1	(1,0)
Autres raisons	1,9	2,6	-0,7	(1,0)	0,4	0,9	-0,5	(0,7)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes. Cela peut créer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne concernent que les répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences dans les résultats entre les groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Si l'on peut assister à ce genre de résultats, c'est en raison des contraintes de temps imposées aux membres du groupe programme, qui devaient travailler pendant 35 heures par semaine à des affectations à un projet communautaire du PIEC. S'il se peut que des membres du groupe témoin aient été en mesure de négocier des horaires et des heures de travail plus flexibles, y compris des horaires à temps partiel, avec leurs employeurs afin de suivre leurs cours tout en travaillant, cette option n'était pas offerte aux participants au PIEC. En plus des exigences strictes de demeurer disponibles pendant 35 heures par semaine, il se peut que les membres du groupe programme aient perdu leur admissibilité à des programmes d'enseignement ou de formation offerts aux prestataires d'a.-e. et d'aide sociale. Le tableau ci-dessus présente les impacts sur les types de cours suivis pour les membres des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale.

L'échantillon de l'a.-e.

Parmi les membres de l'échantillon de l'a.-e., le PIEC a donné lieu à une diminution du nombre de cours suivis par les membres du groupe programme en vue d'obtenir un certificat d'études professionnelles ou un diplôme d'études collégiales. Seuls 3,4 % des membres du groupe programme ont signalé avoir suivi des cours en vue d'un certificat d'études

professionnelles ou d'une école de métiers, tandis que 8,9 % des membres du groupe témoin se sont inscrits à ce genre de cours. Environ 2 % des membres du groupe programme et 4,9 % des membres du groupe témoin ont suivi des cours en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'études collégiales, ce qui représente un impact négatif d'environ trois points de pourcentage.

La plupart des cours suivis par les membres de l'échantillon l'ont été en vue d'améliorer leurs compétences professionnelles, de satisfaire un intérêt personnel ou d'acquérir des connaissances pratiques et ce, en des proportions semblables pour les membres du groupe programme et ceux du groupe témoin. Par exemple, environ 20 % des membres des groupes programme et témoin ont affirmé suivre des cours pour améliorer leurs compétences professionnelles, un peu plus de la moitié de ce pourcentage (14,0 % des membres du groupe programme et 11,3 % des membres du groupe témoin) ont suivi des cours pour satisfaire un intérêt personnel, tandis que des proportions nettement moindres ont suivi des cours en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade.

L'échantillon de l'aide sociale

Les résultats obtenus pour l'échantillon de l'aide sociale indiquent que le PIEC a entraîné une diminution d'environ cinq points de pourcentage par rapport au groupe témoin, du nombre de membres du groupe programme s'inscrivant à des cours en vue d'obtenir un diplôme ou un certificat d'études collégiales. Comme dans le cas de l'échantillon de l'a.-e., les membres de l'échantillon de l'aide sociale étaient davantage portés à s'inscrire à des cours pour améliorer leurs compétences professionnelles ou satisfaire un intérêt personnel.

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le PIEC a placé les participants dans une vaste gamme d'affectations à des projets communautaires dont on s'attendait qu'ils retirent un vaste éventail de compétences. Celles-ci comprennent les compétences nécessaires pour occuper un emploi en particulier, des compétences traditionnelles comme l'alphabétisme, des notions de calcul et les communications, et des compétences plus universelles comme la capacité de travailler en équipe, la résolution de problèmes et l'adaptation au changement. Pour mesurer certaines de ces compétences générales, l'évaluation du PIEC a eu recours à un sous-ensemble de neuf questions tirées de *Working: Assessing Skills, Habits, and Style*⁴, qui porte sur des aspects comme la responsabilité, le travail d'équipe, la persistance, le sens de la qualité, l'apprentissage continu, l'adaptation au changement, la résolution de problèmes, le traitement de l'information et la pensée systémique. Chacun des aspects a été noté sur une échelle de 1 (me ressemble presque toujours) à 5 (ne me ressemble presque jamais).

⁴*Working: Assessing Skills, Habits, and Style* (Miles et Grummon, 1996) est un questionnaire en 50 points permettant de mesurer la présence de neuf aspects du travail : la responsabilité, le travail d'équipe, la persistance, le sens de la qualité, l'apprentissage continu, l'adaptation au changement, la résolution de problèmes, le traitement de l'information et la pensée systémique. Les auteurs soulignent qu'il s'agit d'un outil statistiquement valable et mis à l'épreuve. Les membres du groupe programme du PIEC ont répondu aux 50 questions pendant la semaine d'évaluation. La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) a effectué une analyse factorielle exploratoire sur un sous-échantillon des données recueillies au cours de la semaine d'évaluation afin de confirmer les neuf aspects et de trouver le point qui reflète le mieux chacun d'entre eux. Ces neuf questions ont été utilisées dans les enquêtes par téléphone subséquentes du PIEC. Cette version abrégée du questionnaire était nécessaire pour réduire les contraintes de temps imposées aux répondants à l'enquête tout en abordant les neuf aspects de la version longue du questionnaire.

Le tableau 6.4 présente les résultats pour chacun de ces aspects des compétences pour les échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, révélant à la fois des impacts positifs et négatifs. Comme on s'attendait à ce que le PIEC élargisse l'éventail des compétences générales des participants en raison de la diversité des projets, les raisons sous-tendant les impacts négatifs de ces mesures sont plutôt surprenantes et nébuleuses.

L'échantillon de l'a.-e.

Si l'on examine les résultats de l'échantillon de l'a.-e. au tableau 6.4 (les quatre premières colonnes), le PIEC a eu un impact sur trois des compétences générales mesurées : la responsabilité, l'apprentissage continu et l'adaptation au changement. Il semble que le PIEC ait causé une baisse du degré de mécontentement à l'égard de problèmes que l'on essaie de résoudre. C'est ce que vient révéler la baisse de 6,1 points de pourcentage parmi les membres du groupe programme, par rapport à ceux du groupe témoin, qui ont affirmé que l'énoncé « Ça m'embête vraiment quand il y a un problème que personne n'essaie de régler » leur ressemblait « presque toujours » ou « pas mal ».

Le PIEC a donné des résultats plus favorables pour les indicateurs de mesure de l'apprentissage continu et de l'adaptation au changement. Par exemple, les membres du groupe programme étaient davantage portés à présenter des caractéristiques d'apprenants continus. Par rapport au groupe témoin, un nombre plus restreint de membres du groupe programme (un écart de 11,1 points de pourcentage) ont affirmé préférer savoir ce que ça leur apportera avant de faire de nouveaux apprentissages. Simultanément, davantage de membres du groupe programme ont affirmé que cela leur ressemblait « à l'occasion » ou « presque jamais » (38,0 % des membres du groupe programme et 30,3 % de ceux du groupe témoin). Quand on leur a lu l'énoncé « Vous faites habituellement ce que vous aimez plutôt que d'essayer quelque chose de différent », moins de membres du groupe programme que du groupe témoin, par une marge de 5,3 points de pourcentage, ont affirmé que ça leur ressemblait « presque toujours » ou « pas mal », ce qui indique peut-être une plus grande ouverture au changement parmi ces membres du groupe programme.

L'échantillon de l'aide sociale

Comme l'indiquent les quatre dernières colonnes du tableau 6.4, parmi les membres de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC semble avoir eu un impact positif sur l'apprentissage continu et l'adaptation au changement, mais un impact négatif sur la résolution de problèmes et la pensée systémique⁵.

En ce qui a trait à l'apprentissage continu, moins de membres du groupe programme que du groupe témoin, par une marge de 10,1 points de pourcentage, ont dit préférer « savoir ce que ça leur apportera » avant de faire de nouveaux apprentissages. Interrogés sur leur adaptation au changement, une plus grande proportion de membres du groupe programme ont affirmé que l'énoncé « Vous faites habituellement ce que vous aimez plutôt que d'essayer quelque chose de différent » leur ressemblait « à l'occasion » ou « presque jamais ». On a

⁵Quand on corrige les impacts sur les compétences professionnelles en fonction d'une série de caractéristiques de référence des membres de l'échantillon, les impacts négatifs sur les aspects de la responsabilité, de la résolution de problèmes et de la pensée systémique n'atteignent pas le niveau de signification statistique. Cependant, les impacts sur les aspects de l'adaptation au changement et de l'apprentissage continu demeurent positifs et statistiquement significatifs. (Voir les estimations des impacts corrigés à l'annexe D.)

observé un écart de huit points de pourcentage entre les deux groupes sur cet aspect, qui était statistiquement significatif au niveau de 10 %.

Tableau 6.4 : Impacts du PIEC sur les compétences professionnelles, à l'entrevue de suivi après 18 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Ça vous embête vraiment quand il y a un problème que personne n'essaie de régler.								
Presque toujours / pas mal comme moi	78,1	84,2	-6,1 **	(2,6)	75,9	78,8	-2,8	(3,9)
Modérément comme moi	14,7	8,7	6,0 ***	(2,2)	13,1	12,4	0,7	(3,1)
À l'occasion / presque jamais comme moi	7,2	7,1	0,2	(1,7)	11,0	8,8	2,1	(2,8)
Vous préférez apprendre avec d'autres gens.								
Presque toujours / pas mal comme moi	74,6	74,6	0,0	(2,9)	74,6	73,9	0,7	(4,1)
Modérément comme moi	17,1	15,1	2,0	(2,5)	12,7	15,0	-2,3	(3,2)
À l'occasion / presque jamais comme moi	8,3	10,4	-2,0	(1,9)	12,7	11,1	1,6	(3,0)
Vous poursuivez jusqu'au bout ce que vous faites qu'importe ce que ça exige.								
Presque toujours / pas mal comme moi	88,5	88,2	0,3	(2,1)	83,1	87,7	-4,5	(3,3)
Modérément comme moi	9,4	8,7	0,6	(1,9)	10,1	7,9	2,2	(2,7)
À l'occasion / presque jamais comme moi	2,1	3,1	-0,9	(1,1)	6,8	4,4	2,3	(2,1)
Vous ne pouvez cesser de penser à une chose tant que vous n'avez pas la certitude qu'elle a été bien faite.								
Presque toujours / pas mal comme moi	91,1	92,7	-1,7	(1,8)	90,7	89,0	1,7	(2,8)
Modérément comme moi	7,7	5,6	2,0	(1,7)	4,7	8,4	-3,7	(2,3)
À l'occasion / presque jamais comme moi	1,3	1,6	-0,4	(0,8)	4,7	2,6	2,0	(1,7)
Vous préférez savoir ce que ça vous rapportera avant de consacrer beaucoup d'efforts à apprendre quelque chose.								
Presque toujours / pas mal comme moi	37,8	48,9	-11,1 ***	(3,3)	39,2	49,3	-10,1 **	(4,6)
Modérément comme moi	24,1	20,8	3,3	(2,8)	17,7	18,5	-0,8	(3,6)
À l'occasion / presque jamais comme moi	38,0	30,3	7,8 **	(3,2)	43,0	32,2	10,9 **	(4,5)
Vous faites habituellement ce que vous aimez plutôt que d'essayer quelque chose de différent.								
Presque toujours / pas mal comme moi	31,0	36,3	-5,3 *	(3,2)	33,9	38,8	-4,9	(4,5)
Modérément comme moi	25,4	26,2	-0,8	(2,9)	23,3	26,4	-3,1	(4,0)
À l'occasion / presque jamais comme moi	43,6	37,5	6,1 *	(3,3)	42,8	34,8	8,0 *	(4,5)
Vous établissez un plan détaillé avant de vous attaquer à un problème complexe.								
Presque toujours / pas mal comme moi	62,3	62,1	0,1	(3,3)	49,8	61,5	-11,7 **	(4,6)
Modérément comme moi	17,7	18,4	-0,7	(2,6)	24,1	20,4	3,7	(3,9)
À l'occasion / presque jamais comme moi	20,0	19,5	0,5	(2,7)	26,2	18,1	8,0 **	(3,9)

(suite)

Tableau 6.4 : Impacts du PIEC sur les compétences professionnelles, à l'entrevue de suivi après 18 mois (suite)

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Vous comprenez de nouvelles choses en voyant comment elles s'accordent avec ce que vous savez déjà.								
Presque toujours / pas mal comme moi	85,3	85,6	-0,3	(2,4)	79,3	83,9	-4,5	(3,6)
Modérément comme moi	11,1	9,2	1,8	(2,0)	15,2	13,0	2,2	(3,3)
À l'occasion / presque jamais comme moi	3,6	5,2	-1,6	(1,4)	5,5	3,1	2,3	(1,9)
Vous savez comment vous y prendre pour que les choses se fassent à l'intérieur d'un système ou d'une organisation.								
Presque toujours / pas mal comme moi	86,2	84,7	1,5	(2,4)	79,3	87,2	-7,9 **	(3,5)
Modérément comme moi	11,7	11,6	0,1	(2,1)	14,3	9,7	4,7	(3,0)
À l'occasion / presque jamais comme moi	2,1	3,8	-1,6	(1,1)	6,3	3,1	3,2	(2,0)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes. Cela peut créer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne concernent que les répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences dans les résultats entre les groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les réponses aux questions dont on attendait qu'elles cernent les caractéristiques de ceux qui résolvent des problèmes et ont une pensée systémique démontrent une baisse dans la proportion des membres du groupe programme de l'échantillon de l'aide sociale qui se perçoivent eux-mêmes comme compétents dans ces domaines. Si la moitié environ des membres du groupe programme (49,8 %) ont affirmé établir un plan détaillé avant de s'attaquer à un problème complexe, un peu plus des trois cinquièmes des membres du groupe témoin (61,5 %) feraient de même — un impact négatif de plus de 10 points de pourcentage. Cela se combine à une augmentation de huit points de pourcentage dans la proportion des membres du groupe programme, par rapport à ceux du groupe témoin, qui ont affirmé que cela leur ressemblait « à l'occasion » ou « presque jamais ».

La vaste majorité des membres des groupes programme et témoin ont affirmé savoir comment s'y prendre pour que les choses se fassent à l'intérieur d'un système ou d'une organisation. Cependant, en comparant les réponses, on observe une baisse de 7,9 points de pourcentage dans la proportion de membres du groupe programme qui affirmaient avoir du savoir-faire. Si 79,3 % des membres du groupe programme ont affirmé que ça leur ressemble « presque toujours » ou « pas mal » de savoir comment s'y prendre pour que les choses se fassent à l'intérieur d'un système ou d'une organisation, 87,2 % des membres du groupe témoin avaient tendance à donner cette même description d'eux-mêmes.

LES CONVICTIONS RELATIVES AU TRAVAIL ET AUX PAIEMENTS DE TRANSFERT

Comme de nombreux membres de l'échantillon de l'aide sociale avaient un lien très ténu avec la main-d'œuvre active, il se peut que leur attitude à l'endroit du travail ait été influencée par le fait d'avoir un emploi à temps plein stable pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Les membres de l'échantillon de l'a.-e. n'avaient pas occupé d'emploi pendant 10 à 13 semaines lorsqu'ils ont été choisis pour le PIEC, de sorte qu'eux aussi peuvent avoir changé d'attitude à l'égard du travail en réintégrant la main-d'œuvre active. Cependant, bien que les participants au PIEC aient été choisis de façon aléatoire, le PIEC est un programme volontaire, de sorte que ceux qui ont accepté d'y prendre part peuvent l'avoir fait parce que leur attitude à l'égard du travail était déjà extrêmement positive.

L'enquête après 18 mois renfermait cinq questions susceptibles de révéler si le PIEC avait entraîné un changement d'attitude à l'égard du travail et du bien-être. Le tableau 6.5 présente les conclusions relatives à ces questions. Les résultats indiquent qu'il est possible d'attribuer au PIEC des impacts sur certaines convictions individuelles. L'analyse ci-dessous met ces changements en évidence tant pour les membres de l'échantillon de l'a.-e. que pour ceux de l'échantillon de l'aide sociale.

L'échantillon de l'a.-e.

Le PIEC semble avoir exercé une influence sur l'intensité de la conviction des membres du groupe programme à l'égard de trois indicateurs de mesure des attitudes liés au travail. Le premier est la réponse à la question de savoir si les participants aiment aller au travail; le deuxième porte sur leur sentiment envers le fait d'avoir un travail; et le troisième sur le soutien de la famille pour que le participant ait un emploi. L'immense majorité des membres des groupes programme et témoin était d'accord ou totalement d'accord avec chacune des trois questions.

L'examen des résultats indique une baisse dans la proportion des membres du groupe programme s'étant déclarés « d'accord » avec ces énoncés et une hausse dans la proportion de ceux qui se sont déclarés « totalement d'accord ». Cela semble indiquer un renforcement de l'intensité de cette conviction. Si nous examinons les résultats pour chacun des énoncés et les répondants qui se sont dits « totalement d'accord », nous constatons un écart de 11,1 points de pourcentage entre les deux groupes dans les réactions à l'énoncé « J'aime aller au travail », un écart de 10,6 points de pourcentage dans le cas de « Quand j'ai un emploi, je suis plus heureux (heureuse) » et un écart de 8,1 points de pourcentage dans les réactions à l'énoncé « Ma famille me supporte pour que j'aie un emploi ». On a observé des baisses correspondantes dans les proportions indiquant un accord ou un désaccord avec ces énoncés.

L'échantillon de l'aide sociale

Les convictions des membres de l'échantillon de l'aide sociale étaient assez semblables à celles des membres de l'échantillon de l'a.-e. La vaste majorité des répondants était en accord avec les énoncés. Le PIEC semble également avoir exercé une influence positive sur l'intensité de leurs convictions à l'égard du travail et de leurs sentiments à l'endroit du bien-être. En plus d'avoir entraîné une augmentation dans le nombre de personnes totalement en accord avec les énoncés « J'aime aller au travail », « Quand j'ai un emploi, je suis plus heureux (heureuse) » et « Ma famille me supporte pour que j'aie un emploi », le PIEC a donné lieu à une baisse de la proportion de membres du groupe programme qui se sont dits en

désaccord avec l'énoncé « Il est mal pour une personne de demeurer bénéficiaire d'aide sociale si elle peut se trouver un emploi, même un emploi qu'elle n'aime pas ». Si 15,1 % des membres du groupe témoin se sont dits en désaccord avec cet énoncé, seuls 9,9 % des membres du groupe programme étaient du même avis, soit un écart de 5,2 points de pourcentage statistiquement significatif au niveau de 10 %.

Tableau 6.5 : Impacts du PIEC sur les attitudes à l'égard du travail et des paiements de transfert, à l'entrevue de suivi après 18 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
J'aime aller au travail.								
Totalement d'accord	44,4	33,3	11,1 ***	(3,3)	36,7	21,9	14,8 ***	(4,2)
D'accord	54,1	62,6	-8,6 ***	(3,3)	59,1	76,3	-17,2 ***	(4,3)
En désaccord	1,1	3,8	-2,7 ***	(1,0)	3,4	1,8	1,6	(1,5)
Totalement en désaccord	0,4	0,2	0,2	(0,4)	0,8	0,0	0,8	(0,6)
Quand j'ai un emploi, je suis plus heureux(se).								
Totalement d'accord	51,1	40,4	10,6 ***	(3,3)	42,1	32,4	9,7 **	(4,5)
D'accord	47,9	56,7	-8,9 ***	(3,3)	56,2	64,9	-8,7 *	(4,6)
En désaccord	1,1	2,8	-1,8 *	(0,9)	1,3	2,7	-1,4	(1,3)
Totalement en désaccord	0,0	0,0	0,0		0,4	0,0	0,4	(0,4)
Ma famille me supporte pour que j'aie un emploi.								
Totalement d'accord	50,3	42,2	8,1 **	(3,3)	44,7	34,5	10,2 **	(4,5)
D'accord	48,2	56,8	-8,7 ***	(3,3)	53,2	63,7	-10,5 **	(4,6)
En désaccord	1,5	0,9	0,6	(0,7)	2,1	1,8	0,4	(1,3)
Totalement en désaccord	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	
Il est mal pour une personne de demeurer bénéficiaire d'aide sociale si elle peut se trouver un emploi, même un emploi qu'elle n'aime pas.								
Totalement d'accord	43,4	44,6	-1,1	(3,4)	34,8	32,4	2,3	(4,4)
D'accord	48,0	47,9	0,1	(3,4)	52,4	51,1	1,2	(4,7)
En désaccord	7,0	7,0	0,0	(1,7)	9,9	15,1	-5,2 *	(3,1)
Totalement en désaccord	1,5	0,5	1,0	(0,7)	3,0	1,3	1,7	(1,4)
Il est mal pour une personne de demeurer bénéficiaire d'assurance-emploi si elle peut se trouver un emploi, même un emploi qu'elle n'aime pas.								
Totalement d'accord	31,3	34,9	-3,5	(3,2)	26,0	26,2	-0,2	(4,1)
D'accord	50,2	51,1	-0,9	(3,4)	55,8	56,0	-0,2	(4,7)
En désaccord	16,9	13,6	3,3	(2,5)	16,0	16,4	-0,4	(3,5)
Totalement en désaccord	1,6	0,5	1,1	(0,7)	2,2	1,3	0,8	(1,2)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes. Cela peut créer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne concernent que les répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences dans les résultats entre les groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

RÉSUMÉ

Nous devrions avoir une meilleure idée des résultats présentés dans ce chapitre lorsque nous examinerons les effets à plus long terme du PIEC. Par exemple, il se peut que l'on obtienne des résultats assez différents sur la migration de sortie lorsque la période d'admissibilité aura pris fin et que les personnes voudront continuer à travailler. Il se peut aussi que trois années d'emploi stable dans diverses affectations à des projets élargissent le réseau des personnes et leur ensemble de compétences traditionnelles et non traditionnelles. Cela peut avoir eu une incidence sur leurs décisions concernant le travail et leur perception des paiements de transfert. L'analyse de l'enquête après 40 mois, qui a été effectuée peu de temps après l'expiration de la période d'admissibilité au PIEC, fournira d'autres données sur les effets à plus long terme du PIEC sur ces résultats.

Chapitre 7 : Conclusions

Le présent chapitre renferme un court résumé des principaux impacts du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) sur les membres du groupe programme, observés au long des 18 premiers mois du projet. Bien qu'il ne s'agisse là que de conclusions préliminaires au terme de la première moitié de la période d'admissibilité au PIEC, il est intéressant de les remettre en contexte par rapport aux hypothèses initiales de l'étude. C'est pourquoi la section qui suit réexamine les grandes hypothèses dont la validité est vérifiée à l'aide de l'étude d'impacts sur les participants, et résume les principales conclusions liées à ces hypothèses. Pour conclure ce chapitre, nous soulevons certaines grandes questions concernant ces premières conclusions sur le plan de ce qu'on peut s'attendre à voir à la longue, une fois que les participants auront traversé et dépassé la période complète d'admissibilité au PIEC.

LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE ET LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

L'étude du PIEC porte sur une grande question de recherche :

Existe-t-il un moyen rentable de verser des paiements de transfert aux chômeurs, qui leur assurerait du travail et qui, parallèlement, produirait des résultats souhaitables pour les collectivités?

Cette vaste question en intègre un certain nombre d'autres, qui ont été reformulées sous la forme d'hypothèses de recherche en fonction de l'étude et réparties entre celles qui concernent les résultats pour les particuliers, les résultats pour les collectivités et la rentabilité du programme¹. Le présent rapport porte sur les hypothèses relatives aux résultats pour les particuliers qui ont pris part à l'étude :

- un nombre important de chômeurs accepteront de participer à un projet qui leur offre une longue période d'emploi stable dans le cadre de différents projets communautaires;
- cette participation constituera une période d'emploi stable permettant aux personnes de développer leurs compétences et de renforcer leurs réseaux sociaux, ce qui les mènera à de meilleurs résultats sur le marché du travail et à une meilleure qualité de vie au terme du programme.

Les résultats présentés dans ce rapport viennent confirmer la première de ces hypothèses et peuvent commencer à répondre à la deuxième.

¹Voir *Le Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre* (2003).

Première hypothèse

Un nombre important de chômeurs accepteront de participer au PIEC.

Cette hypothèse se vérifie en observant la réaction des personnes admissibles à l'offre du PIEC aussi bien au moment où l'offre est faite que pendant les 18 premiers mois de leur admissibilité. Chacune des observations suivantes vient appuyer cette hypothèse :

- un nombre important de personnes admissibles quittent l'assurance-emploi (a.-e.) ou l'aide sociale pour accepter l'offre du PIEC;
- celles qui adhèrent au PIEC demeurent actives au sein du projet pendant une bonne partie de leur période initiale d'admissibilité de 18 mois et, parmi celles qui quittent le PIEC, la plupart le font pour occuper un autre emploi;
- on constate un degré élevé de satisfaction à l'égard de leur emploi parmi les participants.

Le recrutement s'est bien déroulé, la réponse à l'offre a été positive.

En ce qui a trait à l'acceptation de l'offre, les résultats donnés au chapitre 2 confirment l'existence d'un intérêt suffisant parmi ceux qui l'ont reçue pour justifier la poursuite du projet : le PIEC est parvenu à recruter des prestataires d'a.-e. et d'aide sociale pour participer au projet. Bien que le taux de présence aux séances d'information ait été faible (27 % parmi les prestataires d'a.-e. et 69 % parmi les bénéficiaires d'aide sociale), la grande majorité des personnes venues assister à une séance d'information ont signé un formulaire d'inscription. Sur les 1 620 prestataires d'a.-e. qui ont assisté à une séance d'information, 1 006 ont signé le formulaire d'inscription et 516 des 557 prestataires d'aide sociale présents ont fait de même. À la fin de la période d'inscription, 998 prestataires d'a.-e. et 516 prestataires d'aide sociale admissibles se sont inscrits au projet.

Les taux de participation au PIEC ont été élevés.

Au-delà de l'acceptation initiale de l'offre, un important indicateur de l'utilisation réelle de l'intervention a été la mesure dans laquelle les participants au projet étaient *actifs*. Les résultats donnés au chapitre 3 confirment que la grande majorité des participants prestataires d'a.-e. et d'aide sociale sont demeurés actifs pendant les 18 premiers mois de leur admissibilité. Au plus fort du projet, plus de 80 % des personnes y avaient une participation active (77 % des membres de l'échantillon de l'a.-e.; 89 % des membres de l'échantillon de l'aide sociale). Près des trois quarts ont eu une participation active continue au PIEC, sans la moindre interruption. Parmi ceux qui n'étaient pas actifs, beaucoup ont quitté le PIEC pour accepter un autre emploi et seule une très faible proportion est retournée aux prestations ordinaires d'a.-e. ou aux prestations de base d'aide sociale.

La satisfaction à l'égard du programme a été élevée.

La satisfaction des participants à l'égard du programme constitue un autre indicateur direct de la perception qu'ils avaient de l'offre du PIEC. L'enquête après 18 mois comprenait un module dans lequel on demandait aux répondants membres du groupe programme quel était leur degré de satisfaction à l'égard des différents éléments du projet. D'après les résultats, l'immense majorité des répondants était satisfaite du PIEC (93 % des répondants

prestataires d'a.-e. et 92 % des répondants prestataires d'aide sociale). Quand on leur a demandé ce qui leur plaisait dans le PIEC, la réponse la plus fréquente a été « avoir un emploi rémunéré » — pour 47 % des répondants prestataires d'a.-e. et 53 % des répondants prestataires d'aide sociale. D'importantes proportions de personnes ont mentionné « rencontrer des gens au travail » (38 % des répondants prestataires d'a.-e. et 31 % des répondants prestataires d'aide sociale), « améliorer ses compétences professionnelles » (41 % des répondants prestataires d'a.-e. et 37 % des répondants prestataires d'aide sociale) et « obtenir de l'expérience de travail » (34 % des répondants prestataires d'a.-e. et 35 % des répondants prestataires d'aide sociale) parmi les aspects du PIEC qui leur plaisaient. L'annexe C donne les résultats complets des taux de satisfaction à l'égard du programme.

Les résultats relatifs à l'acceptation du programme, aux taux de participation pendant les 18 mois et à la satisfaction à l'égard du programme tendent tous à confirmer que l'offre du PIEC représentait un intérêt réel pour de nombreux chômeurs membres du groupe admissible. Chez les prestataires d'a.-e. admissibles, le refus était principalement attribuable au salaire relativement faible du PIEC ou au fait qu'ils avaient trouvé un emploi ou qu'ils s'attendaient à retourner à un emploi antérieur. Les motifs de refus les plus courants chez les prestataires d'aide sociale étaient liés à des questions personnelles, familiales ou de santé.

Deuxième hypothèse

Cette participation constituera une période d'emploi stable permettant aux personnes de développer leurs compétences et de renforcer leurs réseaux sociaux, ce qui les mènera à de meilleurs résultats sur le marché du travail et à une meilleure qualité de vie au terme du programme.

La façon de vérifier la deuxième hypothèse de recherche consiste à examiner les résultats liés aux impacts. Bien qu'on ne puisse évaluer les résultats post-programme avant d'avoir réalisé des enquêtes de suivi additionnelles (après 40 et 54 mois), les impacts après 18 mois sont importants en eux-mêmes et ils peuvent donner un indice sur les impacts possibles à long terme. La présente section résume six grandes conclusions présentées précédemment dans le présent rapport étant donné qu'elles sont liées à cette hypothèse.

On a observé des impacts positifs importants sur l'emploi et le revenu tant chez les membres du groupe programme de l'a.-e. que chez ceux de l'aide sociale.

Les impacts sur l'emploi ont atteint un sommet de près de 45 points de pourcentage pour le sous-échantillon de l'a.-e. et de 75 points de pourcentage pour celui de l'aide sociale. Bien que les impacts aient commencé à diminuer depuis ce sommet, ils sont demeurés en permanence à un niveau élevé pendant les 18 mois, ce qui suggère que le PIEC a, en fait, permis d'atteindre une période plus importante et plus stable d'emploi. La plupart de ces emplois étaient à temps plein, avec un impact maximal sur le taux d'emploi à temps plein pendant le 5^e mois à 57 points de pourcentage pour l'échantillon de l'a.-e. et à 80 points de pourcentage pour l'échantillon de l'aide sociale. Le PIEC a aussi eu un impact remarquable sur le revenu mensuel des membres du groupe programme de l'aide sociale, qui ont obtenu un revenu mensuel moyen de plus de 1 100 \$ au deuxième trimestre de la période de suivi, comparativement à 150 \$ pour le groupe témoin. À son impact maximal, le PIEC a doublé le revenu des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e.

Le PIEC a nettement réduit le recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale.

L'impact le plus perceptible du PIEC sur les prestataires d'a.-e. est survenu tôt dans la période de suivi, ce qui suggère que le programme a encouragé les participants à quitter l'a.-e. plus rapidement qu'ils ne l'auraient fait autrement. Au 4^e mois, la probabilité de voir les membres du groupe programme recevoir de l'a.-e. était inférieure de 61 points de pourcentage à celle du groupe témoin. Cet impact a cependant diminué rapidement à mesure que les membres du groupe témoin ont eux aussi commencé à quitter l'a.-e. et, au 18^e mois, le PIEC avait réduit la perception d'a.-e. de 15 points de pourcentage seulement. Il a également eu une grande incidence sur la perception de l'aide sociale, réduisant à peu près de moitié la proportion des membres du groupe programme qui recevaient des prestations d'aide sociale. À l'encontre de l'a.-e. cependant, la baisse de la perception de l'aide sociale s'est maintenue pendant toute la période de suivi de 18 mois. Au 18^e mois, on observait encore une réduction de 32 points de pourcentage dans le taux de perception d'aide sociale au sein du groupe programme.

Le PIEC a eu un impact positif sur les salaires de nombreux membres des groupes programme de l'a.-e. et de l'aide sociale.

Le PIEC a accru de 51 et 63 points de pourcentage respectivement la proportion de membres de l'échantillon de l'a.-e. et de ceux de l'échantillon de l'aide sociale recevant un salaire supérieur de deux à trois dollars au salaire minimum. Cette augmentation est principalement attribuable à la baisse de la proportion de personnes qui n'auraient sinon pas occupé d'emploi (24 % de l'échantillon de l'a.-e. et 48 % de l'échantillon de l'aide sociale) mais, de façon plus notable, de celle de personnes qui auraient sinon reçu un salaire moins élevé (8 % de l'échantillon de l'a.-e. et 11 % de celui de l'aide sociale).

Cependant, le PIEC a réduit de 16 points de pourcentage la proportion de participants dans l'échantillon de l'a.-e. qui ont reçu un salaire horaire supérieur de plus de trois dollars au salaire minimum, rétrécissant ainsi l'écart entre les salaires horaires reçus pendant la période de suivi. On n'a observé aucun effet négatif sur la perception de salaires élevés dans l'échantillon de l'aide sociale.

Le PIEC a eu un impact significatif sur l'augmentation du revenu familial des membres de l'échantillon de l'aide sociale au-dessus du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Le PIEC a eu un effet notable sur le revenu du ménage des membres du groupe programme de l'aide sociale, le faisant augmenter de plus de 5 500 \$, ce qui est près de 40 % de plus que le revenu du ménage des membres du groupe témoin. Cela s'est traduit par un impact significatif sur le taux de faible revenu parmi les ménages recevant de l'aide sociale, qui étaient moins susceptibles, par une marge de 18 points de pourcentage, d'avoir un revenu sous le SFR par rapport au groupe témoin. L'effet le plus notable est survenu dans la tranche des plus bas revenus, dans laquelle les membres du groupe programme étaient moins susceptibles que les membres du groupe témoin, par une marge de 23 points de pourcentage, d'avoir un revenu du ménage inférieur à 50 % du SFR. Parmi les participants prestataires d'a.-e., bien que le PIEC ait eu un effet positif sur le revenu personnel, il a semblé réduire le montant du revenu des autres membres du ménage, de sorte que l'effet du PIEC sur le revenu familial total, tout en étant positif, n'est pas statistiquement significatif au niveau de signification de 10 %.

On a observé certains impacts faibles tout en étant statistiquement significatifs sur la taille, la densité et l'hétérogénéité des réseaux sociaux des membres des groupes programme.

Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le groupe programme est plus susceptible que le groupe témoin, par une marge de près de 10 points de pourcentage, d'avoir plus de 10 contacts. Les données recueillies suggèrent que ces impacts peuvent être attribuables à la création de capital social instrumental, étant donné qu'on n'observe des effets significatifs que sur les contacts pouvant offrir des conseils spécialisés. On a décelé un impact positif sur la densité des réseaux dans l'échantillon complet, puisque, par une marge de 5,5 points de pourcentage de moins, les membres du groupe programme ont signalé que tous leurs contacts se connaissaient, ce qui reflète un réseau moins dense pour certains. On observe de légères hausses dans l'hétérogénéité du réseau, surtout au sein de l'échantillon de l'a.-e., en ce qui a trait au sexe et au lieu de travail.

On a observé un certain nombre d'autres impacts positifs limités, par exemple, sur le bénévolat encadré, la satisfaction à l'égard de la vie, les attitudes à l'égard du travail et la mobilité résidentielle.

On a observé un impact positif sur l'ampleur du bénévolat encadré parmi les membres du groupe programme de l'a.-e.; une proportion moindre (marge de 12 points de pourcentage par rapport au groupe témoin) a signalé ne jamais avoir fait de bénévolat au cours des 12 derniers mois. On a également observé une hausse de 2,4 heures de bénévolat par mois parmi les membres du groupe programme de l'a.-e. Le PIEC a aussi eu un impact faible mais favorable sur le bien-être subjectif et la satisfaction à l'égard de la vie. Parmi les membres de l'échantillon de l'a.-e., on a observé une baisse dans la proportion des membres du groupe programme qui ont signalé être insatisfaits de la vie et une hausse de leur note moyenne de satisfaction à l'égard de la vie par rapport aux membres du groupe témoin. En moyenne, les membres du groupe programme de l'aide sociale ont également connu une hausse de leur note de satisfaction. Le PIEC semble aussi avoir renforcé certaines des convictions positives actuelles parmi les membres de l'échantillon à propos d'indicateurs particuliers liés au travail et aux paiements de transfert. En ce qui a trait à la mobilité, le PIEC n'a pas eu d'impact sur la migration de sortie après 18 mois, mais a entraîné de faibles changements dans le mouvement résidentiel des membres du groupe programme au sein des collectivités et vers d'autres régions du Cap-Breton.

LE SUIVI POSTÉRIEUR AU PROGRAMME

Les résultats des impacts après 18 mois montrent que, comme il en avait été fait l'hypothèse, le PIEC a entraîné une importante période de stabilité dans l'emploi à temps plein pour les membres du groupe programme de l'a.-e. et ceux de l'aide sociale, bien au-delà de ce qu'ils auraient pu connaître sans bénéficier du programme. Les impacts sur le revenu ont été importants, tout comme les réductions du recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale. Cela s'est traduit en une hausse du revenu, particulièrement pour l'échantillon de l'aide sociale, où l'on a observé de fortes réductions dans le taux de faible revenu. Des impacts faibles mais positifs sur les réseaux sociaux, la satisfaction à l'égard de la vie et les attitudes à l'égard du travail ont accompagné cette meilleure stabilité de revenu et d'emploi.

Mais les impacts du PIEC après 18 mois se traduiront-ils par des améliorations à long terme de l'employabilité et de la qualité de vie? Ce n'est qu'à la longue qu'on peut aborder les questions d'expériences de travail postérieures au programme des membres du groupe programme. L'encadré ci-dessous présente plusieurs résultats critiques que nous suivrons de près dans les rapports de suivi après 40 et 54 mois après l'assignation aléatoire.

Sélection de résultats dignes d'intérêt lors du suivi après 40 et 54 mois

Les activités de recherche d'emploi

Au cours des trois derniers mois d'admissibilité, on a offert aux participants de l'aide à la recherche d'emploi et à l'élaboration d'un dossier de présentation. On les a aussi encouragés à se lancer dans une recherche active d'emploi sur le marché du travail pendant cette période. En quoi les attitudes de recherche d'emploi des membres du groupe programme changent-elles lorsqu'ils bénéficient de cette aide et à la lumière de la fin imminente du PIEC? Quelle ardeur mettent-ils à chercher du travail? Parviennent-ils à en trouver?

L'emploi, le revenu et les salaires

De nombreux membres du groupe programme se trouveront-ils rapidement de l'emploi sur le marché du travail au terme de leur période d'admissibilité au PIEC de 36 mois? Si ce n'est pas le cas, les impacts sur l'emploi peuvent paraître négatifs peu après la fin de leur période d'admissibilité (après 40 mois), étant donné que les taux d'emploi dans le groupe témoin continueront de grimper. Combien de temps faudra-t-il aux membres du groupe programme pour accéder au marché du travail? Leur taux d'emploi sera-t-il supérieur à celui du groupe témoin, à la longue, au moment du dernier suivi (après 54 mois)? L'expérience de travail supplémentaire acquise grâce au PIEC se traduira-t-elle en revenus ou salaires supérieurs à long terme?

Le revenu, la pauvreté et les difficultés de subsistance

Beaucoup de membres du groupe programme, surtout au sein de l'échantillon de l'aide sociale, en étaient arrivés à une forte dépendance vis-à-vis du PIEC comme source principale de revenu. Arrivés au terme de leur période d'admissibilité au PIEC après 36 mois, quelles difficultés de subsistance les membres du groupe programme et leurs familles auront-ils connues? Pour répondre à cette question, nous avons ajouté des modules plus approfondis sur les difficultés de subsistance aux instruments des enquêtes de suivi subséquentes.

Le capital social et le bien-être

On a observé des impacts relativement faibles sur le capital social après 18 mois. Dix-huit mois supplémentaires d'admissibilité au programme auront-ils offert des occasions supplémentaires de renforcement des réseaux? Cela se sera-t-il traduit par des impacts plus marqués sur le capital social lors des suivis futurs? Et cela aura-t-il entraîné une amélioration de l'employabilité à long terme et du bien-être et de la satisfaction à l'égard de la vie comme l'hypothèse en avait été posée?

Ces questions, ainsi que d'autres questions liées à l'expérience du marché du travail postérieure au programme des membres du groupe programme, seront abordées dans les futurs rapports. Le prochain rapport prévu sera fondé sur les données de l'enquête de suivi après 40 mois, soit quatre mois après la fin de la période d'admissibilité au PIEC. Les données de l'enquête de suivi définitive après 54 mois, menée plus d'un an et demi après la fin du programme, serviront à évaluer les impacts à plus long terme du PIEC.

Annexe A : Le régime d'a.-e.

Le régime d'assurance-emploi (a.-e.) fournit un soutien du revenu aux personnes qui ont un lien avec le marché du travail. Il est régi par la *Loi sur l'assurance-emploi*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1996, en remplacement de la *Loi sur l'assurance-chômage*.

Les particuliers qui ont payé des primes d'a.-e., la plupart du temps par le biais de retenues salariales, et dont la rémunération est interrompue peuvent présenter une demande de prestations d'a.-e. Le type de prestations demandé sera déterminé par la cause de la perte de l'emploi ou de l'impossibilité de travailler. Les personnes qui perdent leur emploi sans responsabilité de leur part — p. ex., à cause d'une pénurie de travail ou de licenciements saisonniers ou collectifs — ont droit à des prestations ordinaires. Les femmes enceintes, les personnes qui s'occupent d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté, ou qui sont malades reçoivent respectivement des prestations de maternité, de soins parentaux et (ou) de maladie. De plus, des prestations spéciales sont offertes aux pêcheurs sans travail.

Les critères d'admissibilité varient selon le type de prestations. Étant donné que les participants au PIEC sont sélectionnés parmi une liste de personnes qui touchent des prestations ordinaires d'a.-e., la présente annexe se concentrera sur les conditions d'admissibilité, le processus de demande, la période d'admissibilité et les montants associés aux prestations ordinaires d'a.-e. La dernière section de l'annexe renferme des statistiques concernant le recours à l'a.-e. et les taux de chômage dans la région industrielle du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse.

L'ADMISSIBILITÉ

Des prestations ordinaires sont versées aux personnes qui ont perdu leur emploi sans responsabilité de leur part (p. ex., à cause d'une pénurie de travail, de licenciements saisonniers ou collectifs, ou d'un départ volontaire avec motif valable) et qui sont libres pour travailler, aptes au travail et à la recherche de travail.

Pour être admissible à des prestations ordinaires, le demandeur doit démontrer :

- qu'il ou elle est sans emploi et sans rémunération depuis au moins sept jours consécutifs; et
- qu'il ou elle a travaillé pendant le nombre requis d'heures assurables durant la période de référence.

La période de référence est soit la période de 52 semaines précédant immédiatement la date de début de la demande soit la période écoulée depuis le début d'une demande antérieure au cours des 52 dernières semaines. Dans certaines circonstances, la période de référence peut être étendue jusqu'à 104 semaines. Seules les heures assurables qui se situent à l'intérieur de la période de référence servent à déterminer l'admissibilité aux prestations.

La plupart des gens doivent avoir accumulé entre 420 et 700 heures de travail assurables au cours de leur période de référence pour être admissibles à des prestations ordinaires d'a.-e. Le nombre d'heures requis est fonction du taux de chômage de la région économique où réside le demandeur au moment où la période de prestations débute (voir le tableau A.1). Toutefois, un total de 910 heures de travail assurables au cours de la période de référence est nécessaire lorsque le demandeur est

- un nouveau venu (un « entrant ») parmi la population active; ou
- une personne qui revient (un « rentrant ») sur le marché du travail (après une absence de deux ans ou plus)¹.

Des pénalités associées à une demande antérieure d'a.-e. peuvent également accroître le nombre d'heures requises pour être admissible à des prestations d'a.-e.

Tableau A.1 : Heures assurables requises

Taux de chômage régional	Nombre d'heures requises d'emploi assurable au cours des 52 dernières semaines
De 0 % à 6 %	700
De 6,1 % à 7 %	665
De 7,1 % à 8 %	630
De 8,1 % à 9 %	595
De 9,1 % à 10 %	560
De 10,1 % à 11 %	525
De 11,1 % à 12 %	490
De 12,1 % à 13 %	455
13,1 % et plus	420

LE PROCESSUS DE DEMANDE

Pour recevoir des prestations ordinaires, le demandeur doit présenter une demande d'a.-e. en ligne ou en personne à son Centre de ressources humaines du Canada (CRHC). Le demandeur doit également présenter le Relevé d'emploi (RE) fourni par l'employeur. Si le demandeur ne reçoit pas son RE dans un délai raisonnable, le CRHC l'aidera à l'obtenir. En l'absence d'un RE, les demandeurs doivent soumettre une autre preuve d'emploi, par exemple des talons de chèque de paye, des chèques de paye annulés ou un feuillet T4.

Les renseignements requis au moment de remplir une demande de prestations d'a.-e. sont les suivants :

- Numéro d'assurance sociale (NAS);

¹Plus précisément, un demandeur est considéré comme un « entrant » ou un « rentrant » (DEREMPA) sur le marché du travail lorsqu'il n'a pas accumulé au moins 490 heures de participation à la population active durant la période de 52 semaines qui précède sa période de référence. Un certain nombre d'activités reliées à l'emploi sont considérées comme une participation à la population active; les plus fréquentes sont les heures de travail assurables et les semaines où sont versées des prestations d'a.-e. (dans cette deuxième catégorie, la participation à la population active est calculée selon un régime de 35 heures par semaine). Une période de deux ans sans participation à la population active signifie généralement (mais non toujours) que le demandeur sera une DEREMPA et qu'il devra avoir accumulé 910 heures pour être admissible à des prestations d'a.-e.

- Relevé d'emploi (RE) de chaque emploi occupé pendant les 52 dernières semaines²;
- preuve d'identité telle que permis de conduire, certificat de naissance ou passeport, si la personne présente sa demande en personne;
- renseignements bancaires complets, tels ceux qui figurent sur un chèque, un relevé bancaire ou un chèque en blanc personnalisé (annulé) correspondant à un compte courant (afin que les prestations puissent être virées automatiquement au compte);
- compte rendu détaillé des circonstances entourant chaque démission ou congédiement si le demandeur a démissionné ou a été congédié d'un emploi au cours des 52 dernières semaines;
- précisions concernant l'emploi le plus récent, y compris le salaire brut (salaire total avant retenues et comprenant pourboires et commissions) au cours des 26 dernières semaines, le salaire brut pour la dernière semaine de travail et tout montant reçu ou à recevoir par suite de la cessation d'emploi (p. ex., paye de vacances, indemnité de départ, prestations de retraite, indemnité de préavis).

Si le CRHC reçoit tous les renseignements requis et que la personne est admissible aux prestations, le premier versement se fera dans les 28 jours suivant la date de début de la demande. Les demandeurs ont une période d'attente de deux semaines sans versement de prestations d'a.-e., qui coïncide en général avec les deux premières semaines de la demande. Si un client rouvre une demande antérieure de prestations pour laquelle une période d'attente a déjà été imposée, une autre période d'attente ne sera pas nécessaire.

LE CALCUL DES PRESTATIONS

Les prestations ordinaires sont versées pour une période pouvant aller de 14 à 45 semaines. Le nombre exact de semaines est déterminé à la date de début de la période de versement et est fonction du taux de chômage de la région économique dans laquelle vit le demandeur et du nombre de semaines assurables qu'il a accumulées pendant la période de référence.

Le taux de prestations de base est de 55 % de la moyenne de ses gains assurés, jusqu'à concurrence de 413 \$ par semaine. Les prestations d'a.-e. sont considérées comme un revenu imposable; par conséquent, des retenues sont faites au titre de l'impôt provincial (le cas échéant) et fédéral. Le demandeur a droit à un taux de prestations plus élevé s'il vit dans une famille à faible revenu (à l'heure actuelle, un revenu de moins de 25 921 \$ par année) avec enfants, et si le demandeur ou sa conjointe (dans le cas d'une femme, son conjoint) est admissible à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Le montant de prestations hebdomadaires dépend des gains totaux du client au cours des 26 semaines précédentes, du nombre de semaines travaillées pendant cette période, du taux de chômage de la région économique et du dénominateur minimal qui s'applique à ce taux de chômage. La moyenne de la rémunération hebdomadaire assurable est calculée en divisant

²Les demandeurs doivent présenter des RE de chaque emploi occupé pendant les 104 dernières semaines s'ils doivent démontrer qu'ils ont une participation à la population active suffisante pour ne pas être considérés comme des « entrants » ou des « reentrants ».

les gains totaux des 26 dernières semaines par le nombre de semaines travaillées au cours des 26 dernières semaines ou par le dénominateur minimal, selon celui des deux nombres qui est le plus élevé (voir le tableau A.2 ci-dessous). Le résultat multiplié par 55 % est le montant de prestations hebdomadaires.

Tableau A.2 : Dénominateur minimal par taux de chômage

Taux de chômage régional	Dénominateur minimal
De 0 % à 6 %	22
De 6,1 % à 7 %	21
De 7,1 % à 8 %	20
De 8,1 % à 9 %	19
De 9,1 % à 10 %	18
De 10,1 % à 11 %	17
De 11,1 % à 12 %	16
De 12,1 % à 13 %	15
13,1 % et plus	14

Annexe B : **Le programme d'aide sociale de la Nouvelle-Écosse**

SOUTIEN DE L'EMPLOI ET AIDE SOCIALE

Le Programme de soutien de l'emploi et d'aide sociale de la Nouvelle-Écosse offre de l'aide aux adultes dans le besoin sur le plan financier, selon leur situation personnelle et la taille de leur famille. Depuis le mois d'août 2001, l'aide sociale en Nouvelle-Écosse est régie par une nouvelle loi sur le soutien à l'emploi et l'aide sociale (SEAS), la *Employment Support and Income Assistance (ESIA) Act*, qui cherchait principalement à aider les gens dans le besoin tout en promouvant l'autosuffisance et l'autonomie¹.

Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse. La ESIA ne couvrait plus les prestations aux enfants faisant partie du programme d'aide sociale. L'aide aux enfants est plutôt fournie par l'entremise de la Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse (PENE), un montant non imposable entièrement intégré à la Prestation nationale pour enfants de manière à ce qu'il n'y ait qu'un versement mensuel, non imposable pour toutes les familles à faible revenu.

Soutiens à l'emploi. Les soutiens comprennent le paiement prolongé de médicaments d'ordonnance jusqu'à 12 mois après l'entrée du prestataire sur le marché du travail. On prévoit également une contribution aux frais de garde d'enfants, qui peut atteindre 400 \$ par mois selon les dépenses réelles engagées. Les frais de transport liés à l'emploi sont également remboursés jusqu'à concurrence de 150 \$ par mois (de nouveau, en fonction des dépenses réelles engagées). Les prestataires d'aide sociale ont accès à des cours de formation, notamment à des programmes d'alphabétisation et de perfectionnement éducationnel. Une mesure incitative permet aux clients de garder jusqu'à 150 \$ sur toute allocation de formation qu'ils pourraient recevoir, compte tenu des dépenses admissibles, comme celles liées au transport et à la garde d'enfants.

Incitatif à la rémunération. Les prestataires d'aide sociale peuvent conserver 30 % de tous les revenus nets perçus pendant qu'ils recevaient de l'aide sociale. Les prestataires bénéficiant d'un soutien en milieu de travail ont le droit d'exempter la première tranche de 150 \$ par mois de leur revenu net. Le montant des prestations d'aide sociale, y compris les montants versés pour la garde d'enfants, le transport et d'autres besoins spéciaux liés à l'emploi, est réduit de 70 % du montant net du revenu gagné.

Remboursement des articles achetés pour le travail. Un prestataire d'aide sociale peut recevoir un remboursement des articles achetés aux fins d'emploi, sous réserve de l'approbation du travailleur en service social individualisé ou de son superviseur. Ces articles sont les suivants (le montant indiqué entre parenthèses peut être approuvé par le travailleur en service social individualisé sur une période de 12 mois; le superviseur du

¹Les taux de l'aide sociale et du soutien à l'emploi mentionnés dans la présente annexe sont le reflet des politiques et règlements du programme d'aide sociale de la Nouvelle-Écosse au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur le soutien à l'emploi et l'aide sociale en août 2001.

travailleur social pourra, dans des circonstances exceptionnelles, approuver des montants supérieurs) :

- vêtements pour le travail, par exemple uniformes, bottes de travail, vêtements imperméables, combinaisons et tenues de bureau (jusqu'à concurrence de 200 \$);
- matériel et articles de sécurité, par exemple casques de protection, protecteurs d'oreilles, lunettes protectrices, harnais de sécurité, gants de protection, masques et masques de soudage (jusqu'à concurrence de 300 \$);
- outils, y compris scies à chaîne, outils de mécanicien, outils de menuiserie, outils électroniques, échelles et ceintures à outils (jusqu'à concurrence de 500 \$);
- frais directement liés au retour à l'emploi, par exemple frais de permis de conduire, frais de vérification de casier judiciaire ou de registre de l'enfance maltraitée, et examen médical (jusqu'à concurrence de 200 \$);
- cotisations à des associations professionnelles et permis d'exercer, y compris cotisations syndicales, cotisations à un ordre professionnel, demandes d'autorisation d'exercer et frais de renouvellement de permis (jusqu'à concurrence de 500 \$);
- cours de formation liés au travail, y compris les cours de premiers soins, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), la réanimation cardio-respiratoire (RCR), le contrôle de la circulation et la formation en intervention en cas de crise non violente (jusqu'à 200 \$);
- un soutien peut être offert pour une formation de courte durée en vue de l'acquisition de compétences précises : p. ex., cours d'introduction à l'informatique, cours en vue de l'obtention d'un diplôme de formation générale, cours de rattrapage scolaire, programmes de perfectionnement professionnel, programmes de formation continue et frais d'inscription (jusqu'à concurrence de 500 \$);
- achat de produits personnels et de toilette (jusqu'à concurrence de 50 \$);
- livres et fournitures nécessaires pour un programme d'études approuvé (jusqu'à concurrence de 700 \$);
- frais de programmes approuvés d'enrichissement personnel, y compris cours d'affirmation de soi, programmes de développement de l'estime de soi, de gestion de la colère, de perfectionnement professionnel, et counselling individuel non offert par les services de santé provinciaux (jusqu'à concurrence de 300 \$ par activité avec un maximum de 600 \$);
- toutes les mesures de soutien et l'équipement reliés à un handicap si le client n'est pas admissible aux mesures de soutien par l'entremise d'autres programmes et si les mesures de soutien sont nécessaires en vue d'un retour à l'emploi, y compris préparation à l'emploi, tutorat, équipement ergonomique, fauteuils spéciaux et aides médicales (jusqu'à concurrence de 500 \$);
- évaluations psychopédagogiques (jusqu'à concurrence de 1 000 \$);
- autres coûts reliés à l'emploi découlant de la participation à des activités d'amélioration de l'employabilité, non prévus ailleurs sur cette liste ou par d'autres politiques et programmes (jusqu'à concurrence de 500 \$).

Évaluation de l'aptitude à l'emploi. Tous les clients doivent subir une évaluation de leur employabilité. Pour certains, cela signifie qu'ils ne seront pas jugés aptes à participer au marché du travail ordinaire. Le programme fournira à ces personnes un soutien continu qui consistera principalement en des mesures de soutien pour améliorer leur qualité de vie.

Prestations d'aide. La structure des prestations comprend ce qui suit :

- une allocation personnelle de 180 \$ par mois pour chaque adulte du ménage;
- une allocation de logement payée aux tarifs suivants :
 - 235 \$ pour une personne,
 - 550 \$ pour un ménage de deux personnes,
 - 600 \$ pour un ménage de trois personnes ou plus;
- pour les célibataires, un montant supplémentaire ne dépassant pas 300 \$ peut être versé en plus de l'allocation de logement si cette personne
 - est handicapée,
 - fuit une situation de violence,
 - a une maladie chronique physique ou mentale qui limite sa participation à des activités d'employabilité,
 - a plus de 55 ans,
 - a entre 16 et 19 ans.

Admissibilité à des prestations spéciales. Des prestations pour besoins spéciaux sont offertes à tous les prestataires du programme qui répondent aux critères d'admissibilité.

En plus d'administrer les versements d'aide sociale aux clients et l'évaluation des services appropriés, la division chargée des services de SEAS doit, par l'intermédiaire de la section des services de soutien à l'emploi (SSE), mettre sur pied des initiatives reliées à l'emploi destinées aux assistés sociaux. Les programmes de SSE visent à aider les prestataires d'aide sociale à intégrer le marché du travail en les encourageant à l'autonomie et en leur donnant accès à des programmes de rattrapage et de formation, ainsi qu'à des possibilités d'emploi. La section des SSE fournit aux prestataires tous les services nécessaires pour être aptes à l'emploi le plus rapidement possible et au moindre coût possible (ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, Services d'aide sociale et de soutien de l'emploi, 2002).

Le principe directeur du programme du SEAS est l'autonomie, à laquelle le prestataire doit parvenir grâce au soutien, à l'information et aux possibilités qu'on lui offre. Parmi les services offerts par la section des SSE, mentionnons l'orientation et l'évaluation professionnelles, divers cours de courte durée (y compris des clubs de recherche d'emploi, la rédaction de curriculum vitae et de l'information sur le marché du travail), la promotion de l'apprentissage continu, l'évaluation et la reconnaissance des acquis, un programme d'élaboration de dossier de présentation, des programmes axés sur les jeunes et les entrepreneurs éventuels, des services de perfectionnement professionnel, les services offerts par les centres de recherche d'emploi, des services en matière d'emploi pour les personnes handicapées et de l'information et de l'aide pour trouver les programmes de formation et de

rattrapage scolaire appropriés. Ces services sont offerts à tous les prestataires d'aide sociale qui sont aptes à l'emploi ou qui pourraient avoir besoin d'aide pour le devenir.

Le personnel des SSE est formé de conseillers en emploi (parfois appelés « conseillers professionnels » ou « conseillers en réadaptation professionnelle »). Leur principale fonction consiste à fournir de l'information et des conseils aux participants au programme des SSE, et à les aiguiller vers une évaluation professionnelle, divers ateliers de travail et des services de perfectionnement professionnel. Le rôle de ces conseillers est de fournir aux gens les moyens qui leur permettraient de se mettre en valeur sur le marché du travail et de les aider à surmonter les obstacles à l'emploi. Pour sa part, le participant doit se fixer un objectif et le poursuivre, de lui-même ou avec l'aide d'un prospecteur d'emplois. Le personnel des SSE comprend également des techniciens en évaluation qui effectuent divers types d'évaluations professionnelles (p. ex., mesures des aptitudes, des intérêts scolaires, des valeurs, du vocabulaire et de l'aptitude à l'emploi) ainsi que des prospecteurs d'emplois qui travaillent aussi bien avec les employeurs qu'avec les participants aptes à l'emploi pour essayer d'organiser des affectations (ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, 2001).

Après qu'ils ont rempli une évaluation de l'employabilité, les clients sont répartis dans diverses catégories au moyen d'une échelle de participation aux mesures d'employabilité (PE) :

Code de PE 1 — clients en attente d'une évaluation. Le temps d'attente total entre l'émission du premier chèque d'aide sociale et l'évaluation de l'employabilité ne devrait pas dépasser huit semaines.

Code de PE 2 — personnes tenues de participer à des SSE. Ces personnes ont rempli une évaluation de l'employabilité et un plan d'emploi est dressé.

Code de PE 3 — clients qui sont temporairement dispensés de participer à des SSE. Une évaluation de l'employabilité a été effectuée et, à la lumière des résultats, on a déterminé que le client n'était pas tenu de participer aux SSE à ce moment précis; la situation doit être réexaminée au bout de six mois.

Code de PE 4 — clients qui ne sont pas tenus de participer à des SSE. L'évaluation de l'employabilité a été effectuée et, à la lumière des résultats, ces personnes sont dispensées, et le seront vraisemblablement à l'avenir, de participer à des activités liées à l'emploi.

Code de PE 5 — personnes qui ne se sont pas présentées à leur rendez-vous d'évaluation de l'employabilité.

Code de PE 6 — code temporaire désignant les personnes qui étaient des bénéficiaires approuvés des prestations familiales à long terme avant l'entrée en vigueur de la loi sur le soutien à l'emploi et l'aide sociale, en août 2001, et dont l'employabilité n'a jamais été évaluée.

Aux fins du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC), on a décidé que les prestataires d'aide sociale qui avaient reçu un code de PE 2 pourraient participer au projet.

Annexe C : **La satisfaction à l'égard du programme**

Cette annexe renferme les résultats du module de degré de satisfaction à l'égard du programme de l'enquête de suivi après 18 mois. Dans ce module, on a demandé aux membres admissibles du groupe programme¹ quel était leur degré de satisfaction à l'égard du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC), notamment quels étaient les aspects du programme qui leur plaisaient ou déplaisaient et en quoi ils pensaient que l'on pouvait améliorer le programme. Les résultats sont présentés séparément pour les prestataires de l'assurance-emploi (a.-e.) et de l'aide sociale.

Comme le montre le tableau C.1, l'immense majorité des répondants étaient satisfaits, très satisfaits ou entièrement satisfaits du PIEC (93,3 % des répondants prestataires d'a.-e. et 91,5 % des répondants prestataires d'aide sociale). À la question « Qu'aimez-vous du PIEC », la réponse la plus fréquente était « Avoir un emploi rémunéré » (47,0 % des répondants prestataires d'a.-e. et 53,1 % des répondants prestataires d'aide sociale). D'importantes proportions de personnes ont également répondu « Rencontrer des gens au travail » (37,6 % des répondants prestataires d'a.-e. et 30,8 % des répondants prestataires d'aide sociale), « Améliorer mes compétences professionnelles » (41,1 % des répondants prestataires d'a.-e. et 37,4 % des répondants prestataires d'aide sociale) et « Obtenir de l'expérience de travail » (34,1 % des répondants prestataires d'a.-e. et 35,1 % des répondants prestataires d'aide sociale) parmi les aspects du PIEC qu'ils aimaient.

Les réponses à la question « Qu'est-ce qui vous déplaît le PLUS à propos du PIEC? » indiquent qu'aucune facette du PIEC ne se démarque comme déplaisant à une grande proportion de participants. Parmi les répondants prestataires d'a.-e., les aspects le plus souvent évoqués étaient la faible rémunération des emplois (19,1 %) et le fait de ne pas pouvoir améliorer ses capacités professionnelles (12,1 %). Les répondants prestataires d'aide sociale ont souvent évoqué le fait de ne pas pouvoir améliorer leurs capacités professionnelles (11,9 %) en réponse à cette question.

À la question « Quelle(s) amélioration(s) aimeriez-vous voir apportée(s) au PIEC? », la réponse la plus fréquente parmi les répondants prestataires d'a.-e. était « Une formation plus longue » (28,0 %). Les répondants prestataires d'aide sociale auraient préféré plus d'emplois permanents (23,6 %). Environ 19 % des répondants prestataires d'a.-e. auraient eux aussi souhaité que le PIEC offre davantage d'emplois permanents. Étant donné que presque tous les projets du PIEC impliquaient des organismes du secteur du bénévolat, on ne sera pas surpris d'apprendre que quelque 3 % seulement des répondants (3,0 % des répondants prestataires d'a.-e. et 3,9 % des répondants prestataires d'aide sociale) auraient souhaité que le PIEC offre davantage de travail contribuant à la communauté.

¹Le module de degré de satisfaction à l'égard du programme de l'enquête de suivi après 18 mois n'a été proposé qu'aux membres du groupe programme qui avaient signé une Entente de participation au projet (EPP), puisqu'ils étaient les seuls à pouvoir participer à des projets communautaires ou à des activités auxiliaires du PIEC.

Tableau C.1 : Satisfaction à l'égard du programme au 18^e mois suivant l'inscription, parmi les répondants du groupe programme qui ont signé une Entente de participation au projet

	a.-e.	Aide sociale
Degré de satisfaction envers la participation au PIEC (en %)		
Entièrement satisfait(e)	25,9	33,0
Très satisfait(e)	39,6	27,8
Satisfait(e)	27,8	30,7
Pas très satisfait(e)	3,2	4,3
Insatisfait(e)	3,5	4,3
Ce que les répondants ont aimé du PIEC (en %)		
Avoir un emploi rémunéré	47,0	53,1
Faire des contributions à la communauté	13,4	7,1
Rencontrer des gens au travail	37,6	30,8
Faire un travail intéressant	17,7	15,6
Se faire de nouveaux amis	22,3	13,7
Améliorer leurs compétences professionnelles	41,1	37,4
Obtenir de l'expérience de travail	34,1	35,1
Autre	32,3	26,1
N'a aimé aucun aspect du PIEC	2,7	5,2
Ce que les répondants ont le PLUS aimé du PIEC (en %)		
Avoir un emploi rémunéré	27,4	40,5
Faire des contributions à la communauté	4,2	+++
Rencontrer des gens au travail	13,0	11,0
Faire un travail intéressant	5,0	3,5
Se faire de nouveaux amis	4,4	+++
Améliorer leurs compétences professionnelles	10,5	11,0
Obtenir de l'expérience de travail	8,0	8,5
Autre	27,4	21,5
Ce que les répondants n'ont pas aimé du PIEC (en %)		
Emploi peu rémunéré	13,7	5,7
Ne pas pouvoir faire de contributions envers la communauté	1,6	0,0
Ne pas pouvoir obtenir d'expérience de travail	4,0	6,2
Ne pas pouvoir améliorer leurs capacités professionnelles	8,1	8,5
Ne pas faire un travail intéressant	4,3	6,6
Programme nouveau mais non permanent	7,5	9,0
Règlements et procédures	10,8	10,9
Ont aimé tous les aspects	39,3	38,4
Autre	26,9	27,0
Ce que les répondants ont le MOINS aimé du PIEC (en %)		
Emploi peu rémunéré	19,1	6,4
Ne pas pouvoir obtenir d'expérience de travail	2,8	4,0
Ne pas pouvoir améliorer leurs capacités professionnelles	12,1	11,9
Ne pas faire un travail intéressant	3,3	7,9
Autre	62,8	69,8
Améliorations que les répondants voudraient voir apporter (en %)		
Surveillance accrue	4,1	2,4
Formation plus longue	28,0	21,2
Plus d'expérience de travail	8,2	7,7
Plus grande charge de travail	3,3	8,2
Avoir du travail plus stimulant	8,2	9,6
Plus d'emplois permanents	18,5	23,6
Plus de travail qui contribue à la communauté	3,0	3,9
Meilleures prestations	4,9	5,3
Meilleure rémunération	8,2	6,3
Autre	23,9	21,2
Aucune amélioration	22,0	25,5
Taille de l'échantillon^a	373	212

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes.

+++ indique que les statistiques sont fondées sur une taille d'échantillon inférieure à cinq répondants. Afin de protéger la confidentialité des personnes ayant pris part à l'étude, les statistiques fondées sur des tailles d'échantillon inférieures à cinq répondants ne sont pas publiées par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA).

^aCes questions ne devaient être posées qu'aux membres du groupe programme qui avaient rempli l'Entente de participation au projet (EPP). En raison d'une erreur administrative commise par Statistique Canada, on n'a pas posé ces questions à 41 des 626 personnes qui avaient signé une EPP et ont répondu à l'enquête de suivi après 18 mois.

Annexe D :

Les estimations des impacts corrigés par régression

Cette annexe présente les estimations des impacts corrigés par régression pour toute une série de résultats analysés dans le présent rapport. La première section porte sur l'approche fondamentale des impacts corrigés par régression et la logique qui sous-tend leur utilisation en plus de comparer leur valeur à celle des impacts sans corrections. La deuxième section présente, de façon résumée, certaines des grandes différences entre les deux estimations en ce qui a trait aux résultats de ce rapport et renferme une série de tableaux d'impacts corrigés par régression correspondant aux évaluations non corrigées analysées dans les chapitres du rapport.

Les estimations des impacts corrigés et non corrigés

Ce rapport présente les impacts « non corrigés » du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC), évalués en calculant l'écart entre les niveaux moyens des résultats du groupe programme et du groupe témoin. Une autre méthode consiste toutefois à estimer une régression dans laquelle le résultat est modélisé sous forme de fonction linéaire du groupe de recherche des répondants et plusieurs caractéristiques socio-économiques et démographiques mesurées avant l'assignation aléatoire. Bien que cette dernière permette de s'assurer de l'absence d'écarts systématiques entre les groupes programme et témoin, il peut arriver que de tels écarts se produisent, surtout dans les plus petits échantillons. La régression « corrige » les estimations d'impacts pour tenir compte de ces différences au départ entre les membres des groupes programme et témoin.

Dans les études avec assignation aléatoire, ces deux approches donnent des résultats valables. Le recours à des estimations corrigées par régression présente toutefois des avantages.

- Étant donné qu'on peut tenir compte des différences au départ entre les membres des groupes programme et témoin, les estimations des impacts corrigés par régression risquent d'être plus précises que les écarts moyens non corrigés dans les résultats.
- Même en l'absence d'écarts statistiquement significatifs entre les groupes programme et témoin au départ, la correction par régression peut améliorer la précision des estimations d'impacts sur le plan statistique. Les erreurs types d'estimations des impacts corrigés par régression du traitement peuvent être plus faibles (quand on tient compte de la corrélation entre les caractéristiques et le résultat dans la régression), ce qui donne lieu à une efficacité statistique plus grande.

Le recours à la correction par régression présente toutefois aussi des inconvénients, qui rendent préférable l'utilisation d'estimations d'impacts non corrigés.

- Les estimations des impacts corrigés sont, en général, mieux comprises.
- Les estimations des impacts corrigés peuvent dépendre de la forme fonctionnelle et de la méthode de régression choisies. En général, le résultat est modélisé sous forme de fonction linéaire de l'état et des caractéristiques de départ du groupe traité à l'aide de la méthode des moindres carrés ordinaires. Toutefois, dans le cas des variables

dépendantes fictives, on préférera parfois une spécification logit ou probit, surtout si la variable du résultat est très asymétrique¹. Cela rend plus difficile l'interprétation des impacts corrigés par rapport aux estimations non corrigées, qui constituent les écarts dans les résultats moyens entre les groupes programme et témoin.

- Pour bon nombre de résultats, l'amélioration de la précision statistique atteinte grâce à la correction par régression est généralement très faible (Meyer, 1995).

Les estimations des impacts corrigés du PIEC

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, on a eu recours avec succès à l'assignation aléatoire pour le PIEC sans donner lieu à des écarts systématiques entre les groupes programme et témoin. On a toutefois observé certains écarts légers aléatoires qui justifient que l'on envisage le recours à des impacts corrigés par régression. Les tableaux 1.1 et 1.2 du chapitre 1 présentent les caractéristiques de référence des membres des échantillons de l'assurance-emploi (a.-e.) et de l'aide sociale, respectivement, qui ont répondu à l'enquête de suivi après 18 mois. Cette analyse a révélé que les membres du groupe programme de l'a.-e. sont plus susceptibles d'être des femmes que des hommes, de vivre dans des ménages sans enfants, et moins susceptibles d'avoir un revenu de ménage de 30 000 \$ ou plus comparativement aux membres du groupe témoin. Les membres du groupe programme de l'a.-e. semblent aussi avoir des réseaux sociaux plus restreints et faire beaucoup moins de bénévolat que leurs homologues du groupe témoin. Parmi les membres de l'échantillon de l'aide sociale, les écarts marqués étaient moins nombreux, bien que les membres du groupe programme semblent beaucoup plus ouverts à déménager pour obtenir un emploi et qu'ils soient aussi plus susceptibles de vivre au sein de ménages sans enfants par rapport aux membres du groupe témoin.

Pour tenir compte de ces écarts, on a estimé les impacts corrigés en effectuant une régression de chacun des résultats intéressants sur une variable du groupe expérimental et une série de caractéristiques socio-économiques et démographiques mesurées avant l'assignation aléatoire. En plus des caractéristiques où l'on avait relevé des écarts, on a inclus dans les régressions une gamme d'autres variables de référence. En tout, 18 caractéristiques (les variables indépendantes) ont été soumises à une régression pour chacun des résultats observés au bout de 18 mois (la variable dépendante), en tenant compte tant des variables continues que binaires, qui ont toutes été mesurées dans le cadre de l'enquête de référence effectuée avant l'assignation aléatoire :

- groupe à l'étude
- sexe

¹Par exemple, si une très grande (ou une très petite) proportion de l'échantillon présente une variable dépendante égale à un, les prévisions de probabilités tirées des moindres carrés ordinaires peuvent être supérieures à un (ou encore négatives), ce qui fausse les estimations, ce qui n'est pas le cas avec les modèles probit ou logit. Toutefois, aux fins du calcul des impacts corrigés par régression dans le contexte d'une conception à assignation aléatoire à grande échelle, la méthode des moindres carrés ordinaires offre une bonne approximation pour la plupart des impacts corrigés. Étant donné la taille importante de l'échantillon et le fait que les covariables de la régression corrigée ont une capacité d'explication très restreinte au-delà de la variable du groupe expérimental (en raison de l'assignation aléatoire), on relève un léger biais par rapport à la spécification linéaire pour la plupart des résultats. Néanmoins, les impacts corrigés du PIEC ont également été estimés avec les modèles logit et probit d'un choix de résultats présentant des variables dépendantes factices afin de confirmer que les estimations linéaires étaient raisonnables. Dans la plupart des cas, il y a un faible écart entre les estimations d'impacts corrigés à l'aide des modèles montés avec la méthode des moindres carrés ordinaires, probit ou logit. De plus, lorsqu'ils diffèrent, les modèles probit et logit donnent des impacts souvent plus proches des estimations des impacts non corrigés. Dans la présente annexe, seules les estimations des impacts corrigés par régression linéaire sont présentées.

- âge
- situation de famille
- ménage sans enfants
- plus jeune enfant du ménage ayant moins de cinq ans
- taille totale du ménage
- répondant n'ayant pas obtenu de diplôme d'études secondaires
- limitations d'activités ou état de santé moyen/médiocre signalé
- travail rémunéré à la période de référence
- nombre d'années d'emploi rémunéré depuis l'âge de 16 ans
- 10 contacts ou plus (réseaux sociaux)
- participe à certaines activités de bénévolat encadré
- participe à certaines activités de bénévolat informel
- a vécu toute sa vie au Cap-Breton
- vit à son domicile actuel depuis plus de cinq ans
- est prêt(e) à déménager pour travailler
- est prêt(e) à accepter une baisse de salaire ou un emploi différent ou dans un secteur différent
- revenu du ménage inférieur à 30 000 \$ (a.-e.) ou à 10 000 \$ (aide sociale)

Les tableaux D.1 à D.12 présentent les estimations des impacts corrigés qui en résultent pour un choix de résultats et qui correspondent chacun à un tableau des impacts non corrigés présentés antérieurement aux chapitres 3 à 6.

Essentiellement, il n'existe que peu d'écarts entre les estimations des impacts corrigés et non corrigés. Les signes des impacts corrigés correspondent toujours aux estimations non corrigées. Il peut arriver que leur ampleur diffère, tout comme les erreurs types. Dans la plupart des cas, cette différence est peu importante, tout comme l'est le niveau de signification statistique. Cependant, pour quelques résultats, qui font l'objet de notes de bas de page dans l'ensemble du texte, l'ampleur de l'écart d'impact entre les estimations corrigées et non corrigées est non négligeable. Dans la même veine, on observe des écarts dans le degré de signification de l'estimation de l'impact, certains impacts gagnant en signification et d'autres perdant en signification avec la correction par régression.

En ce qui a trait aux résultats liés à l'emploi signalés au chapitre 3, on observe de rares écarts entre les estimations des impacts corrigés et non corrigés. Les impacts sur les taux d'emploi et le revenu sont semblables, bien que les impacts corrigés sur les salaires soient d'une ampleur légèrement plus faible que les estimations non corrigées au sein de l'échantillon de l'aide sociale. De plus, les impacts négatifs sur les heures de travail au-delà de 35 heures par semaine au sein de l'échantillon de l'a.-e. cessent d'être statistiquement significatifs après la correction par régression. En ce qui a trait aux impacts sur les transferts et le revenu signalés au chapitre 4, on observe là aussi de rares écarts. Les impacts corrigés

sur la perception de paiements de transfert au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale sont semblables aux estimations non corrigées. Toutefois, les impacts corrigés sur l'incidence d'un faible revenu parmi l'échantillon de l'aide sociale sont d'ampleur plus faible que les estimations non corrigées (l'impact corrigé du PIEC sur les revenus des ménages inférieurs aux seuils de faible revenu de Statistique Canada est de 10,4 points de pourcentage, alors que l'impact non corrigé est de 18,2 points de pourcentage, des mesures significatives aux niveaux de 5 % et de 1 % respectivement).

On ne sera pas surpris de constater que certains des résultats présentant des écarts entre les groupes programme et témoin dans les conditions de départ soient ceux qui sont le plus touchés par la correction par régression, y compris les impacts sur le capital social et le bénévolat analysés au chapitre 5. En ce qui concerne les réseaux sociaux, le faible impact positif observé au sein de l'échantillon de l'aide sociale sur la proportion de répondants ayant plus de 10 contacts était plus petit (6,1 points de pourcentage) et n'était plus statistiquement significatif après la correction par régression (comparativement à une estimation d'impact non corrigé de 9,9 points de pourcentage significative au niveau de 5 %). Cependant, les faibles baisses observées au sein de l'échantillon de l'a.-e. dans la proportion de membres du groupe programme ayant moins de trois contacts et entre trois et cinq contacts étaient plus importantes à la suite de la correction par régression (à 3,4 et 6,1 points de pourcentage respectivement contre un impact non corrigé de 2,1 et de 3,4 points de pourcentage seulement respectivement). En ce qui a trait au bénévolat, les impacts observés au sein de l'échantillon de l'a.-e. étaient également plus importants après la correction par régression puisque moins de membres du groupe programme (dans une mesure de 17,4 points de pourcentage) ont signalé ne jamais faire de bénévolat pour un groupe ou un organisme (comparativement à un impact non corrigé de 12 points de pourcentage).

En ce qui a trait aux autres résultats analysés au chapitre 6, on relève également quelques écarts dans l'ampleur des impacts corrigés et non corrigés et leur niveau de signification statistique. Bien que les impacts corrigés sur la satisfaction à l'égard de la vie et la note moyenne sur l'échelle de satisfaction soient d'ampleur semblable aux estimations non corrigées, ils n'atteignent pas le niveau de signification statistique. De plus, en ce qui a trait aux mesures de compétences professionnelles, les impacts négatifs sur les dimensions de la responsabilité, de la résolution de problèmes et de la pensée systémique n'atteignent pas le niveau de signification statistique une fois la correction par régression effectuée. Toutefois, les impacts sur les dimensions de l'adaptation au changement et de l'apprentissage continu demeurent positifs et statistiquement significatifs.

Les tableaux D.1 à D.12 présentent les estimations des impacts corrigés pour un choix de résultats parmi ceux qui ont été analysés dans les chapitres précédents.

Tableau D.1 : Impacts du PIEC sur l'emploi à temps partiel et à temps plein — Échantillon de l'a.-e. (tableau 3.2a, impacts corrigés)

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Taux d'emploi (en %)				
1 ^{er} trimestre	52,5	38,7	13,8 ***	(4,2)
2 ^e trimestre	89,1	53,8	35,3 ***	(4,1)
3 ^e trimestre	89,1	62,3	26,8 ***	(4,1)
4 ^e trimestre	89,8	62,2	27,7 ***	(4,0)
5 ^e trimestre	90,3	66,0	24,3 ***	(4,0)
6 ^e trimestre	89,7	65,1	24,6 ***	(4,0)
Taux d'emploi à temps plein (en %)^a				
1 ^{er} trimestre	46,3	22,5	23,9 ***	(3,7)
2 ^e trimestre	87,9	37,0	50,8 ***	(4,1)
3 ^e trimestre	88,0	44,5	43,5 ***	(4,3)
4 ^e trimestre	87,9	45,8	42,1 ***	(4,3)
5 ^e trimestre	87,6	50,8	36,7 ***	(4,3)
6 ^e trimestre	87,0	52,0	35,0 ***	(4,3)
Taux d'emploi à temps partiel (en %)^b				
1 ^{er} trimestre	5,3	13,2	-7,9 ***	(2,8)
2 ^e trimestre	1,4	13,8	-12,4 ***	(2,7)
3 ^e trimestre	1,3	15,2	-13,9 ***	(2,8)
4 ^e trimestre	1,9	14,1	-12,2 ***	(2,8)
5 ^e trimestre	2,7	12,5	-9,9 ***	(2,7)
6 ^e trimestre	2,6	10,5	-7,9 ***	(2,5)
Taille de l'échantillon (total = 898)				
	470	428		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois et du système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

Notes : Les estimations pour chacun des trimestres sont calculées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

^aUn « emploi à temps plein » se définit comme un emploi à raison de 30 heures ou plus par semaine normalement ou comme plusieurs emplois représentant 30 heures par semaine ou plus en moyenne pendant un mois civil.

^bUn « emploi à temps partiel » se définit comme un emploi à raison de moins de 30 heures par semaine normalement ou comme plusieurs emplois représentant moins de 30 heures par semaine en moyenne pendant un mois civil.

Tableau D.2 : Impacts du PIEC sur l'emploi à temps partiel et à temps plein — Échantillon de l'aide sociale (tableau 3.2b, impacts corrigés)

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Taux d'emploi (en %)				
1 ^{er} trimestre	29,7	15,4	14,3 ***	(3,6)
2 ^e trimestre	90,4	24,0	66,4 ***	(4,3)
3 ^e trimestre	90,9	35,2	55,6 ***	(4,8)
4 ^e trimestre	87,4	40,9	46,6 ***	(5,1)
5 ^e trimestre	83,6	42,1	41,5 ***	(5,6)
6 ^e trimestre	80,7	44,6	36,1 ***	(5,8)
Taux d'emploi à temps plein (en %)^a				
1 ^{er} trimestre	27,7	8,7	19,0 ***	(3,2)
2 ^e trimestre	90,6	15,4	75,2 ***	(3,8)
3 ^e trimestre	90,6	24,1	66,5 ***	(4,5)
4 ^e trimestre	87,9	27,8	60,1 ***	(4,8)
5 ^e trimestre	83,7	28,7	55,0 ***	(5,2)
6 ^e trimestre	80,7	31,4	49,3 ***	(5,5)
Taux d'emploi à temps partiel (en %)^b				
1 ^{er} trimestre	1,5	5,8	-4,3 *	(2,4)
2 ^e trimestre	-0,1	7,2	-7,3 ***	(2,5)
3 ^e trimestre	0,5	9,1	-8,6 ***	(2,8)
4 ^e trimestre	-0,3	11,6	-11,9 ***	(3,0)
5 ^e trimestre	0,0	11,7	-11,7 ***	(3,2)
6 ^e trimestre	0,1	10,8	-10,7 ***	(3,0)
Taille de l'échantillon (total = 465)				
	237	228		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois et du système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

Notes : Les estimations pour chacun des trimestres sont calculées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

^aUn « emploi à temps plein » se définit comme un emploi à raison de 30 heures ou plus par semaine normalement ou comme plusieurs emplois représentant 30 heures par semaine ou plus en moyenne pendant un mois civil.

^bUn « emploi à temps partiel » se définit comme un emploi à raison de moins de 30 heures par semaine normalement ou comme plusieurs emplois représentant moins de 30 heures par semaine en moyenne pendant un mois civil.

**Tableau D.3 : Impacts du PIEC sur la répartition des salaires et des heures (16^e mois)
(tableau 3.4, impacts corrigés)**

Résultat cumulatif	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Taux de salaire horaire (en % dans chacune des catégories)								
Sans emploi	9,6	34,2	-24,6 ***	(4,3)	19,1	56,4	-37,3 ***	(6,0)
Salaire non dévoilé	0,0	4,7	-4,7 ***	(1,6)	-0,1	4,0	-4,1 **	(2,0)
Inférieur au salaire minimum	0,0	0,0	0,0		2,3	1,2	1,1	(1,7)
Entre le minimum et 0,99 \$ de plus que le minimum	2,0	7,1	-5,1 **	(2,3)	-0,5	7,6	-8,1 ***	(2,6)
Entre 1,00 \$ et <2,00 \$ de plus que le minimum	4,5	5,3	-0,8	(2,3)	3,2	7,5	-4,3	(3,1)
Entre 2,00 \$ et <3,00 \$ de plus que le minimum	58,2	11,7	46,5 ***	(4,4)	63,7	7,9	55,9 ***	(5,2)
Entre 3,00 \$ et <6,00 \$ de plus que le minimum	15,3	21,2	-5,9	(4,2)	12,6	13,6	-1,1	(4,6)
6,00 \$ ou plus au-dessus du salaire minimum	10,3	15,8	-5,5	(3,6)	-0,3	1,8	-2,1 *	(1,2)
Heures de travail hebdomadaires (en % dans chacune des catégories)								
Sans emploi	9,6	34,2	-24,6 ***	(4,3)	19,1	56,4	-37,3 ***	(6,0)
Heures par semaine non dévoilées	0,0	2,6	-2,6 **	(1,2)	-0,1	1,7	-1,8	(1,3)
Moins de 30	5,2	14,6	-9,4 ***	(3,2)	5,5	12,7	-7,2 *	(4,0)
30	0,8	1,9	-1,1	(1,3)	-0,1	4,0	-4,1 **	(1,9)
31 à 34	5,5	4,5	1,1	(2,4)	3,4	3,4	-0,1	(2,5)
35	40,1	4,9	35,2 ***	(4,0)	43,7	2,3	41,4 ***	(4,9)
36 à 39	1,9	5,1	-3,3	(2,0)	-0,4	2,7	-3,1 **	(1,5)
40 à 44	10,2	23,2	-13,0 ***	(4,1)	2,8	13,4	-10,6 ***	(3,7)
45 ou plus	14,8	8,7	6,1 *	(3,4)	6,2	3,4	2,8	(2,9)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois et des données administratives.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes. Cela peut causer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau D.4 : Impacts du PIEC sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale — Échantillon de l'a.-e. (tableau 4.1, impacts corrigés)

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Prestations mensuelles moyennes d'a.-e. (en dollars)				
1 ^{er} trimestre	600	728	-128 ***	(40)
2 ^e trimestre	90	417	-327 ***	(36)
3 ^e trimestre	30	179	-149 ***	(25)
4 ^e trimestre	31	238	-208 ***	(36)
5 ^e trimestre	42	237	-195 ***	(35)
6 ^e trimestre	61	159	-98 ***	(31)
Prestations mensuelles moyennes d'aide sociale (en dollars)				
1 ^{er} trimestre	7	6	1	(4)
2 ^e trimestre	1	20	-18 **	(7)
3 ^e trimestre	4	39	-36 ***	(11)
4 ^e trimestre	13	38	-26 **	(13)
5 ^e trimestre	3	39	-35 ***	(11)
6 ^e trimestre	3	35	-31 ***	(11)
Taille de l'échantillon	428	470		

Sources : Calculs fondés sur des données administratives de l'assurance-emploi et de l'aide sociale.

Notes : Les estimations pour chacun des trimestres sont calculées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau D.5 : Impacts du PIEC sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale (tableau 4.2, impacts corrigés)

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Prestations mensuelles moyennes d'aide sociale (en dollars)				
1 ^{er} trimestre	526	560	-34	(35)
2 ^e trimestre	170	526	-356 ***	(34)
3 ^e trimestre	128	461	-333 ***	(35)
4 ^e trimestre	107	424	-317 ***	(35)
5 ^e trimestre	122	411	-289 ***	(36)
6 ^e trimestre	116	377	-261 ***	(36)
Prestations mensuelles moyennes d'a.-e. (en dollars)				
1 ^{er} trimestre	4	19	-15	(11)
2 ^e trimestre	2	32	-30 **	(15)
3 ^e trimestre	2	27	-25 *	(13)
4 ^e trimestre	7	31	-25 *	(13)
5 ^e trimestre	3	46	-43 **	(17)
6 ^e trimestre	9	65	-56 **	(23)
Taille de l'échantillon	237	228		

Source : Calculs fondés sur des données administratives après 18 mois.

Notes : Les estimations pour chacun des trimestres sont calculées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau D.6 : Impacts du PIEC sur le revenu personnel et celui du ménage (tableau 4.3, impacts corrigés)

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Revenu personnel et familial (en dollars)								
Revenu individuel	18 170	17 052	1 118	(972)	15 183	12 253	2 930 ***	(696)
Autre revenu du ménage	16 744	18 448	-1 704	(1 664)	4 708	3 038	1 671	(1 134)
Revenu total du ménage ^a	34 659	35 510	-851	(1 832)	20 002	15 305	4 697 ***	(1 297)
Emploi du conjoint au cours des 12 derniers mois								
Conjoint sur le marché du travail (en %)	58,1	54,0	4,1	(4,5)	20,1	9,4	10,7 **	(4,5)
Nombre de mois de travail du conjoint	5,6	5,6	0,0	(0,5)	1,8	0,8	1,0 **	(0,4)
Conjoint au travail à temps plein (en %)	53,6	48,1	5,6	(4,6)	17,8	9,0	8,8 **	(4,2)
Conjoint au travail à temps partiel (en %)	3,9	5,9	-2,0	(2,3)	2,3	0,4	1,9	(1,5)
Sources de revenu du ménage (en %)								
RPC / pension de la sécurité de la vieillesse / SRG	10,4	12,6	-2,2	(3,5)	7,1	5,8	1,3	(3,4)
Indemnisation des accidentés du travail ou assurance-invalidité	8,4	12,8	-4,4	(3,4)	5,7	3,0	2,7	(2,8)
Revenu d'investissement (intérêt, REER, etc.)	7,4	11,6	-4,2	(3,2)	3,6	0,9	2,7	(1,9)
Revenu de l'aide sociale	4,5	12,0	-7,5 **	(2,9)	46,2	79,3	-33,1 ***	(6,1)
Revenu de l'a.-e.	29,9	66,4	-36,6 ***	(5,2)	26,9	26,0	0,9	(6,1)
Crédits d'impôts (TVH, déductions pour enfants, etc.)	74,3	78,8	-4,5	(4,5)	91,8	94,5	-2,7	(3,4)
Autres sources	11,4	14,4	-3,0	(3,6)	24,1	30,8	-6,7	(6,0)
Aucun revenu des sources ci-dessus	15,4	3,3	12,1 ***	(3,1)	4,1	0,4	3,6 *	(2,0)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes. Cela peut causer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

^aLe revenu du ménage est la somme du revenu du membre de l'échantillon et des revenus de tous les autres membres du ménage de cette personne.

Tableau D.7 : Impacts du PIEC sur la situation de faible revenu (SFR) des ménages avant l'entrevue de suivi après 18 mois (tableau 4.4, impacts corrigés)

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Revenu du ménage sous le SFR (en %)^a	33,7	37,8	-4,1	(5,3)	80,6	91,0	-10,4 **	(4,7)
Sous les 50 % du SFR	7,8	7,9	-0,1	(3,2)	18,4	33,2	-14,8 **	(5,9)
Entre 50 % et moins de 75 % du SFR	8,9	13,8	-4,8	(3,6)	38,7	40,7	-2,0	(6,9)
Entre 75 % et moins de 100 % du SFR	17,0	16,2	0,8	(4,4)	23,5	17,1	6,4	(5,5)
Revenu du ménage supérieur au SFR (en %)	66,3	62,2	4,1	(5,3)	19,4	9,0	10,4 **	(4,7)
Entre 100 % et moins de 150 % du SFR	33,9	22,4	11,6 **	(5,4)	14,8	6,3	8,5 **	(4,2)
Entre 150 % et moins de 175 % du SFR	11,8	11,0	0,8	(3,7)	1,5	1,2	0,2	(1,6)
Entre 175 % et moins de 200 % du SFR	4,9	8,7	-3,9	(2,9)	2,0	1,6	0,4	(1,9)
200 % du SFR et plus	15,7	20,1	-4,4	(4,3)	1,1	-0,1	1,3	(0,9)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 18 mois.

Notes : Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

^aCalculé en comparant le revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu (SFR) défini par Statistique Canada en fonction du lieu de résidence et de la taille de la famille du membre de l'échantillon.

Tableau D.8 : Répartition des contacts totaux et des types de ressources (tableau 5.1, impacts corrigés)

Pourcentage ayant un nombre donné de contacts	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Taille du réseau								
Moins de 3 contacts	0,5	3,9	-3,4 **	(1,6)	5,1	2,7	2,4	(2,6)
De 3 à 5 contacts	9,5	15,6	-6,1 *	(3,6)	16,9	17,2	-0,3	(5,2)
De 6 à 10 contacts	46,0	40,1	5,9	(5,4)	40,1	48,3	-8,2	(6,8)
Plus de 10 contacts	44,0	40,4	3,6	(5,3)	37,9	31,8	6,1	(6,4)
Moyenne	12,4	12,1	0,3	(1,0)	11,6	10,6	1,0	(1,4)
Types de ressources								
Liées au capital social d'attachement								
Aide pour les tâches ménagères								
Moins de 3 contacts	11,7	12,6	-0,9	(3,5)	21,2	17,3	3,9	(5,3)
De 3 à 5 contacts	28,6	35,7	-7,1	(5,1)	46,1	45,8	0,3	(6,7)
De 6 à 10 contacts	41,3	36,5	4,8	(5,4)	25,3	30,6	-5,3	(5,9)
Plus de 10 contacts	18,4	15,2	3,2	(3,9)	7,4	6,3	1,1	(3,4)
Moyenne	7,9	7,3	0,6	(0,7)	5,7	5,8	-0,1	(0,7)
Soutien affectif								
Moins de 3 contacts	11,0	13,3	-2,4	(3,5)	15,0	16,5	-1,5	(5,0)
De 3 à 5 contacts	38,1	37,3	0,7	(5,3)	40,8	38,8	2,0	(6,7)
De 6 à 10 contacts	34,1	36,1	-2,1	(5,2)	31,5	30,9	0,5	(6,3)
Plus de 10 contacts	16,9	13,3	3,7	(3,9)	12,7	13,8	-1,1	(4,5)
Moyenne	7,6	7,2	0,4	(0,7)	7,2	6,7	0,6	(1,1)
Liées au capital social d'accointances et instrumental								
Conseils spécialisés								
Moins de 3 contacts	33,3	35,9	-2,7	(5,3)	48,1	42,0	6,0	(6,5)
De 3 à 5 contacts	42,3	43,5	-1,2	(5,5)	30,3	40,8	-10,5 *	(6,3)
De 6 à 10 contacts	21,1	16,0	5,1	(4,2)	16,2	13,9	2,3	(4,7)
Plus de 10 contacts	3,3	4,6	-1,3	(2,1)	5,4	3,2	2,2	(2,8)
Moyenne	4,0	4,0	0,0	(0,3)	3,7	3,8	-0,1	(0,5)
Aide à la recherche d'emploi								
Moins de 3 contacts	22,3	27,2	-4,9	(4,6)	33,7	28,6	5,1	(6,1)
De 3 à 5 contacts	34,9	36,2	-1,3	(5,2)	36,5	38,4	-2,0	(6,7)
De 6 à 10 contacts	30,9	24,8	6,1	(4,9)	23,8	24,4	-0,6	(5,7)
Plus de 10 contacts	11,9	11,8	0,1	(3,6)	6,0	8,5	-2,5	(3,5)
Moyenne	6,0	5,9	0,1	(0,6)	5,1	5,1	-0,1	(0,6)
Taille de l'échantillon	470	428	898		237	228	465	

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau D.9 : Caractéristiques structurelles des réseaux sociaux (tableau 5.2, impacts corrigés)

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Densité du réseau								
<i>Pourcentage de contacts qui se connaissent</i>								
Tous	37,5	41,6	-4,1	(5,4)	40,8	51,4	-10,6	(6,9)
La plupart	36,6	31,4	5,2	(5,2)	32,0	35,5	-3,5	(6,5)
Certains	19,7	21,6	-1,8	(4,5)	19,6	8,3	11,3 **	(4,7)
Peu	4,3	3,8	0,5	(2,2)	7,5	2,5	5,0 *	(3,0)
Aucun	1,8	1,6	0,2	(1,5)	0,1	2,3	-2,2	(1,6)
Force des liens								
<i>Pourcentage de contacts qui sont</i>								
Des parents	52,8	50,6	2,2	(2,8)	45,7	49,4	-3,7	(3,6)
Des amis	31,0	35,4	-4,4 *	(2,4)	38,9	38,1	0,7	(3,3)
Des connaissances	11,3	9,4	1,9	(1,8)	14,4	12,2	2,2	(2,7)
Hétérogénéité du réseau								
<i>Pourcentage de contacts qui</i>								
Sont du même sexe que vous	62,8	61,3	1,5	(2,2)	63,8	67,2	-3,4	(2,6)
Ont le même âge que vous à 10 ans près	60,5	61,0	-0,5	(2,9)	58,5	54,8	3,7	(3,7)
Ont le même degré de scolarisation que vous	44,8	43,5	1,3	(3,4)	44,1	39,6	4,5	(4,4)
Travaillent avec vous	25,0	20,4	4,6 *	(2,6)	24,9	22,9	2,0	(3,6)
Habitent dans votre collectivité	65,2	65,1	0,1	(3,7)	71,5	73,2	-1,8	(4,4)
Habitent ailleurs au Cap-Breton	25,8	24,8	1,0	(3,5)	22,0	20,4	1,5	(4,0)
Habitent en dehors du Cap-Breton	5,0	5,8	-0,7	(1,2)	5,3	4,0	1,3	(1,9)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau D.10 : Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes (tableau 5.4, impacts corrigés)

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Fréquence du bénévolat encadré								
<i>À quelle fréquence avez-vous participé à des activités bénévoles au cours des 12 derniers mois?</i>								
Tous les jours	3,0	0,5	2,5 *	(1,4)	1,1	1,4	-0,3	(1,5)
Quelques fois par semaine	10,9	10,3	0,7	(3,3)	6,7	6,8	-0,1	(3,5)
Environ une fois par semaine	15,1	7,6	7,5 **	(3,4)	13,2	9,1	4,0	(4,3)
Environ une fois par mois	16,1	14,1	2,0	(3,8)	12,4	9,0	3,5	(4,3)
Moins d'une fois par mois	14,4	9,8	4,7	(3,5)	10,6	9,0	1,7	(4,1)
Jamais	40,4	57,8	-17,4 ***	(4,9)	55,9	64,7	-8,8	(6,6)
Types de bénévolat encadré non rémunéré								
<i>A aidé un groupe ou une organisation</i>								
À faire du porte-à-porte, une campagne ou une sollicitation de fonds	34,4	22,9	11,5 **	(4,7)	29,2	18,4	10,7 *	(5,7)
Comme membre d'un conseil d'administration ou d'un comité	19,2	12,8	6,4 *	(3,8)	21,9	10,4	11,5 **	(4,8)
À fournir de l'information ou à sensibiliser le public	18,3	8,9	9,4 ***	(3,6)	16,7	13,3	3,4	(4,9)
À organiser ou superviser des activités	40,0	25,7	14,3 ***	(4,7)	32,7	17,7	15,0 **	(5,8)
À enseigner ou à encadrer un entraînement pour un organisme	19,8	9,7	10,1 ***	(3,7)	16,4	7,3	9,1 **	(4,3)
À faire du travail de bureau ou à remplir des tâches administratives	20,0	12,6	7,5 *	(3,9)	13,9	10,2	3,6	(4,5)
À fournir des soins, du soutien moral ou des conseils	15,8	10,1	5,8	(3,5)	14,7	10,3	4,4	(4,4)
À recueillir, servir ou distribuer de la nourriture	19,7	12,4	7,3 *	(3,9)	19,2	13,6	5,6	(4,8)
À assurer des services de transport	19,7	15,0	4,6	(4,0)	12,0	4,7	7,2 *	(3,8)
Autres activités	21,6	18,1	3,5	(4,3)	17,6	14,1	3,5	(5,0)
Heures de bénévolat encadré								
Nombre moyen d'heures par mois	9,7	6,2	3,5 **	(1,5)	8,8	6,1	2,8	(2,4)
<i>Pourcentage de l'échantillon qui a fait du bénévolat</i>								
De >0 à 5 heures par mois	16,1	13,0	3,1	(3,8)	13,3	9,6	3,7	(4,4)
De >5 à 15 heures par mois	20,8	16,2	4,6	(4,1)	10,9	14,1	-3,1	(4,6)
>15 heures par mois	21,6	11,3	10,3 ***	(3,8)	16,1	10,3	5,8	(4,5)
N'a pas fait de bénévolat	41,4	59,5	-18,0 ***	(4,9)	59,6	66,0	-6,4	(6,7)
<i>Changement dans le nombre d'heures de bénévolat au cours des 12 derniers mois</i>								
Augmentation	16,0	6,6	9,5 ***	(3,3)	14,2	9,1	5,1	(4,4)
Pas de changement	72,7	83,1	-10,4 **	(4,2)	74,8	80,5	-5,7	(5,7)
Diminution	11,2	10,3	0,9	(3,3)	11,0	10,4	0,6	(4,3)

(suite)

Tableau D.10 : Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes (tableau 5.4, impacts corrigés) (suite)

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Nombre d'organismes								
Nombre moyen d'organismes ayant bénéficié du bénévolat	1,3	0,8	0,4 ***	(0,1)	0,9	0,8	0,1	(0,2)
<i>Pourcentage de l'échantillon qui a fait du bénévolat</i>								
1 organisme	20,7	20,1	0,6	(4,4)	21,1	14,1	7,0	(5,2)
2 ou 3 organismes	30,7	14,8	15,9 ***	(4,3)	17,8	17,8	0,1	(5,3)
4 organismes ou plus	6,6	6,1	0,4	(2,6)	4,2	3,5	0,6	(2,6)
N'a pas fait de bénévolat	42,0	59,0	-17,0 ***	(4,9)	56,9	64,6	-7,7	(6,6)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau D.11 : Impacts du PIEC sur la santé et le bien-être subjectif, à l'entrevue de suivi après 18 mois (tableau 6.1, impacts corrigés)

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Santé								
Limitation due à la santé	32,2	25,5	6,7	(4,5)	32,4	28,9	3,5	(6,1)
En général la santé est								
Excellente	31,2	30,7	0,5	(5,0)	22,6	27,3	-4,6	(5,7)
Très bonne	49,7	44,7	5,0	(5,5)	40,1	42,3	-2,2	(6,8)
Bonne	14,7	19,1	-4,4	(4,1)	29,2	20,8	8,4	(5,9)
Passable	3,3	5,0	-1,7	(2,2)	5,7	8,5	-2,8	(3,5)
Mauvaise	1,2	0,5	0,7	(1,0)	2,4	1,1	1,3	(1,7)
Difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, etc.								
Oui, parfois	16,1	13,5	2,6	(3,7)	13,5	12,0	1,4	(4,5)
Oui, souvent	8,2	9,5	-1,3	(3,1)	7,8	5,9	2,0	(3,5)
Non	75,7	76,9	-1,3	(4,4)	78,7	82,1	-3,4	(5,3)
État physique ou mental ou problème de santé limitant les activités à la maison								
Oui, parfois	7,7	10,5	-2,8	(3,1)	11,6	8,1	3,5	(3,9)
Oui, souvent	5,0	3,4	1,6	(2,1)	3,6	5,6	-2,0	(2,8)
Non	87,3	86,0	1,3	(3,6)	84,8	86,3	-1,5	(4,5)
État physique ou mental ou problème de santé limitant les activités au travail ou à l'école								
Oui, parfois	7,1	8,4	-1,3	(2,9)	10,5	10,7	-0,1	(4,2)
Oui, souvent	5,4	4,1	1,3	(2,3)	6,3	5,6	0,6	(3,2)
Non	87,5	87,5	0,0	(3,5)	83,2	83,7	-0,5	(4,9)
État physique ou mental ou problème de santé limitant d'autres activités								
Oui, parfois	5,8	8,5	-2,7	(2,8)	10,6	9,8	0,8	(4,0)
Oui, souvent	4,4	3,4	1,0	(2,1)	6,6	3,0	3,7	(2,8)
Non	89,8	88,1	1,7	(3,3)	82,8	87,3	-4,5	(4,6)
Satisfaction envers la vie								
Extrêmement satisfait	18,7	12,5	6,2	(3,9)	10,5	6,7	3,8	(3,8)
Satisfait	51,4	50,0	1,4	(5,4)	47,7	44,8	2,9	(6,9)
Également satisfait/insatisfait	5,7	6,9	-1,2	(2,6)	3,8	4,6	-0,8	(2,7)
Insatisfait	20,7	24,8	-4,1	(4,5)	36,2	38,3	-2,1	(6,7)
Extrêmement insatisfait	1,9	4,6	-2,7	(1,9)	1,9	4,7	-2,8	(2,5)
Note moyenne	17,5	16,8	0,7	(0,4)	15,9	15,3	0,6	(0,5)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes. Cela peut entraîner de faibles écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau D.12 : Impacts du PIEC sur les compétences professionnelles, à l'entrevue de suivi après 18 mois (tableau 6.4, impacts corrigés)

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Ça vous embête vraiment quand il y a un problème que personne n'essaie de régler.								
Presque toujours / pas mal	80,5	85,6	-5,1	(4,1)	84,1	82,1	2,0	(5,2)
Modérément	11,5	7,5	4,0	(3,2)	6,9	11,5	-4,6	(4,0)
À l'occasion / presque jamais	8,0	7,0	1,1	(2,9)	9,0	6,4	2,6	(3,6)
Vous préférez apprendre avec d'autres gens.								
Presque toujours / pas mal	76,1	72,5	3,6	(4,7)	72,3	74,0	-1,7	(6,1)
Modérément	17,3	17,7	-0,4	(4,1)	14,6	12,8	1,8	(4,8)
À l'occasion / presque jamais	6,7	9,8	-3,2	(3,0)	13,2	13,2	0,0	(4,6)
Vous poursuivez jusqu'au bout ce que vous faites qu'importe ce que ça exige.								
Presque toujours / pas mal	92,2	88,2	4,0	(3,2)	85,4	91,3	-6,0	(4,3)
Modérément	7,3	9,7	-2,3	(3,0)	10,4	6,0	4,3	(3,6)
À l'occasion / presque jamais	0,5	2,2	-1,7	(1,3)	4,3	2,6	1,7	(2,4)
Vous ne pouvez cesser de penser à une chose tant que vous n'avez pas la certitude qu'elle a été bien faite.								
Presque toujours / pas mal	92,3	93,8	-1,6	(2,8)	94,7	90,3	4,4	(3,5)
Modérément	7,0	3,7	3,4	(2,4)	4,1	8,3	-4,2	(3,3)
À l'occasion / presque jamais	0,7	2,5	-1,8	(1,4)	1,2	1,3	-0,2	(1,6)
Vous préférez savoir ce que ça vous rapportera avant de consacrer beaucoup d'efforts à apprendre quelque chose.								
Presque toujours / pas mal	37,8	40,2	-2,3	(5,3)	28,2	42,1	-13,9 **	(6,5)
Modérément	21,8	24,6	-2,9	(4,6)	25,6	19,0	6,6	(5,7)
À l'occasion / presque jamais	40,4	35,2	5,2	(5,2)	46,3	39,0	7,3	(6,9)
Vous faites habituellement ce que vous aimez plutôt que d'essayer quelque chose de différent.								
Presque toujours / pas mal	22,0	34,4	-12,3 **	(4,9)	27,8	37,6	-9,7	(6,3)
Modérément	33,9	26,3	7,6	(5,0)	22,4	28,1	-5,7	(6,0)
À l'occasion / presque jamais	44,1	39,3	4,8	(5,3)	49,8	34,3	15,4 **	(6,6)
Vous établissez un plan détaillé avant de vous attaquer à un problème complexe.								
Presque toujours / pas mal	68,6	59,6	9,0 *	(5,1)	46,5	55,1	-8,6	(6,9)
Modérément	17,3	19,6	-2,3	(4,1)	27,3	24,7	2,6	(6,0)
À l'occasion / presque jamais	14,2	20,8	-6,7	(4,1)	26,2	20,2	6,0	(5,7)
Vous comprenez de nouvelles choses en voyant comment elles s'accordent avec ce que vous savez déjà.								
Presque toujours / pas mal	85,9	84,4	1,5	(3,9)	82,3	84,4	-2,2	(5,2)
Modérément	8,8	10,9	-2,1	(3,3)	12,0	13,4	-1,4	(4,6)
À l'occasion / presque jamais	5,3	4,7	0,6	(2,4)	5,7	2,1	3,6	(2,6)
Vous savez comment vous y prendre pour que les choses se fassent à l'intérieur d'un système ou d'une organisation.								
Presque toujours / pas mal	87,0	88,6	-1,6	(3,5)	82,6	89,8	-7,2	(4,6)
Modérément	11,2	7,8	3,4	(3,1)	12,6	8,0	4,6	(4,1)
À l'occasion / presque jamais	1,8	3,6	-1,8	(1,8)	4,8	2,2	2,5	(2,5)
Taille de l'échantillon	470	428			237	228		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes. Cela peut entraîner de faibles écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 18 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Annexe E :

Les impacts sur les sous-groupes

Les résultats concernant les impacts après 18 mois présentés dans ce rapport montrent que le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) a permis aux membres des groupes programme de l'assurance-emploi (a.-e.) et de l'aide sociale de bénéficier d'un emploi stable à temps plein durant une période beaucoup plus importante que s'ils n'avaient pas participé au programme. Il en est résulté de grands impacts sur le revenu et une diminution notable des prestations d'a.-e. et d'aide sociale. Les membres du groupe programme ont également rapporté une hausse du revenu du ménage, particulièrement dans l'échantillon de l'aide sociale, où le taux de faible revenu a considérablement baissé comparativement au groupe témoin. D'autres impacts positifs ont été observés, entre autres sur les réseaux sociaux, le bénévolat, la satisfaction à l'égard de la vie et les attitudes par rapport au travail.

Ces impacts montrent les effets moyens du PIEC sur les membres des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale. Mais ces impacts se sont-ils fait sentir également dans chaque échantillon d'étude ou se sont-ils concentrés dans certains sous-groupes? Cette question en sous-tend une autre : l'absence de certains impacts sur d'autres résultats est-elle observée chez toutes les personnes de chaque échantillon, ou le phénomène affecte-t-il seulement certains sous-groupes dans un même groupe programme? Une évaluation des impacts sur un nombre de sous-groupes donné a été effectuée pour répondre à ces questions.

L'ANALYSE DES SOUS-GROUPES

La nature expérimentale de l'analyse exige une définition des sous-groupes basée sur les caractéristiques mesurées avant l'assignation aléatoire. Plusieurs catégories de sous-groupes ont été définies à partir des mesures de l'enquête de référence : caractéristiques démographiques (sexe et âge), structure familiale (état civil, enfants dans le ménage), scolarité (diplôme d'études secondaires ou l'équivalent), emploi et revenu (expérience de travail à partir de 16 ans, revenu annuel de départ), obstacles à l'emploi (problèmes physiques ou émotionnels restreignant l'activité professionnelle) et réseaux sociaux (taille et densité des réseaux de départ). Chacune de ces catégories a été divisée en deux sous-groupes, à l'exception de l'âge des répondants qui se divise en trois sous-groupes. Le choix et le nombre de sous-groupes par catégorie ont été influencés par les limites imposées par l'échantillon de recherche de l'enquête après 18 mois, spécialement celui des répondants prestataires de l'aide sociale¹.

Les tableaux E.1 à E.8 présentent les écarts entre les impacts du PIEC observés sur certains résultats dans les sous-groupes décrits ci-dessus. L'impact d'une caractéristique donnée dans chaque sous-groupe est calculé en faisant la moyenne entre les résultats des

¹L'analyse au sein du plus petit échantillon de l'aide sociale était limitée dans sa capacité à définir des sous-groupes à effectifs suffisants pour éviter des erreurs types fréquentes et avoir une efficacité statistique intéressante. Le plus petit sous-groupe de l'échantillon de l'aide sociale est celui de la catégorie « état civil », dans lequel un peu moins de 100 répondants à l'enquête après 18 mois étaient mariés ou en union libre au moment de leur inscription au programme.

membres du groupe programme et ceux des membres du groupe témoin qui présentent cette caractéristique à l'inscription. Pour des raisons de concision, les moyennes du groupe programme n'ont pas été incluses dans les tableaux. Les moyennes du groupe témoin et l'impact (écart entre les groupes programme et témoin) se trouvent respectivement dans les deuxième et troisième colonnes. Comme pour les résultats des échantillons globaux, des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Cependant, en raison des différences attribuables au hasard, un test de discordance a été appliqué aux écarts entre les sous-groupes selon les impacts estimés pour déterminer la force de ces impacts sur les différents sous-groupes. Les résultats de chaque test de discordance sont dans la colonne à droite des écarts types. L'abréviation « n. s. » (non significatif) indique que la variation des impacts estimés dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative (c'est-à-dire que les écarts observés seraient facilement attribuables au hasard et ne devraient pas être considérés comme une indication de l'écart réel entre les impacts dans les sous-groupes). Les croix indiquent que la variation est statistiquement significative, à savoir que l'écart établi entre les sous-groupes en raison de l'impact du PIEC est réel et suffisamment sûr. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %.

LES ÉCARTS ENTRE LES IMPACTS OBSERVÉS DANS LES SOUS-GROUPES

Les tableaux E.1 à E.8 ne présentent qu'une idée des écarts entre les impacts observés dans les différents sous-groupes 18 mois après l'assignation aléatoire. Des rapports à venir détailleront ces écarts en faisant état des résultats sur les trois années d'admissibilité au PIEC.

L'emploi et le revenu

Les impacts du PIEC sur l'emploi montrent que l'efficacité du programme au terme des 18 premiers mois en ce qui a trait à l'augmentation de l'emploi et du revenu est sensiblement la même d'un groupe à l'autre sur la base d'une série de caractéristiques de départ. Toutefois, on observe un écart important dans l'échantillon de l'a.-e. sur l'emploi à temps plein : l'impact du PIEC sur le nombre de mois travaillés à temps plein a été légèrement plus important chez les membres du groupe programme de 40 ans et plus, célibataires et avec un revenu inférieur à 20 000 \$ par année.

Le versement de paiements de transfert

Les impacts sur le versement de paiements de transfert ne sont pas tout à fait les mêmes dans tous les sous-groupes de l'échantillon de l'a.-e. La baisse des prestations d'a.-e. grâce au PIEC semble avoir été particulièrement bénéfique aux membres du groupe programme les plus vieux, de sexe masculin et ayant plus de 10 années d'expérience sur le marché du travail. Les réductions en versements totaux d'a.-e. étaient deux fois plus importantes pour les membres du groupe programme de l'a.-e. de 40 ans ou plus que pour ceux de moins de 30 ans (4 622 \$ et 1 810 \$ respectivement). Ces réductions étaient également deux fois plus importantes pour les hommes que pour les femmes (4 722 \$ et 2 517 \$ respectivement) et

pour ceux cumulant plus de 10 années d'expérience sur le marché du travail (3 979 \$ contre 2 032 \$).

Le revenu

La situation de faible revenu telle que définie par le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada a subi des impacts dans l'échantillon de l'aide sociale, mais pas dans celui de l'a.-e. Ces impacts ne montrent aucun écart notable entre les sous-groupes de l'échantillon de l'aide sociale et sont répartis équitablement. Toutefois, malgré l'absence d'impacts significatifs au sein de l'échantillon global de l'a.-e., des écarts significatifs ont été observés entre certains sous-groupes de cet échantillon, qui ont vécu une réduction de la situation de faible revenu similaire aux membres de l'échantillon de l'aide sociale. Les membres du groupe programme de l'a.-e., célibataires (célibataires, séparés ou divorcés) ou ayant une expérience limitée (moins de 10 années) sur le marché du travail au moment de l'inscription, ont subi des réductions statistiquement significatives comparativement aux revenus inférieurs au SFR (11,6 et 15,6 points de pourcentage, comparativement à leurs groupes témoins respectifs).

Le capital social

Malgré un faible impact sur la taille des réseaux sociaux dans l'échantillon global de l'a.-e., on a observé une hausse significative du pourcentage des membres à faible revenu du groupe programme de l'a.-e. ayant plus de 10 contacts (revenu de départ inférieur à 20 000 \$ par année). L'impact sur le groupe ayant le plus faible revenu était de neuf points de pourcentage (écart significatif par rapport au groupe ayant le revenu plus élevé au niveau de 5 %), et représente ainsi le plus grand et le seul impact significatif sur la taille du réseau de tous les sous-groupes de l'a.-e. Parmi l'échantillon de l'aide sociale, la plus forte augmentation (18 points de pourcentage) dans le sous-groupe ayant plus de 10 contacts a été répertoriée chez les membres qui avaient un réseau de référence très dense (tous les contacts se connaissaient), une mesure statistiquement significative au niveau de 10 % par rapport à l'impact nul observé dans le sous-groupe ayant le réseau le moins dense. Aucun autre écart significatif n'a été observé entre les impacts sur la taille des réseaux. La majorité des autres sous-groupes ont subi des hausses similaires à celle de l'échantillon global de l'aide sociale.

Des écarts entre les impacts sur la densité des réseaux ont été observés entre les hommes et les femmes de chacun des échantillons. Parmi l'échantillon de l'a.-e., les hommes du groupe programme ont subi la plus grande baisse de densité de leur réseau social par rapport au groupe témoin, soit 14 points de pourcentage pour les membres dont les contacts se connaissaient (une mesure statistiquement significative au niveau de 1 % par rapport à l'impact non significatif observé parmi les femmes de l'échantillon de l'a.-e.). On a observé le contraire parmi l'échantillon de l'aide sociale : les femmes ont connu des réductions de densité de leur réseau social de 12 points de pourcentage, une mesure statistiquement significative par rapport à l'impact nul observé chez les hommes de ce même échantillon.

Le bien-être et les attitudes

On a observé des écarts entre les impacts sur la satisfaction à l'égard de la vie dans les sous-groupes de l'échantillon de l'a.-e. Le plus grand impact du PIEC sur la satisfaction par rapport à la vie a touché les membres du groupe programme de l'a.-e. dont le revenu de

départ était inférieur à 20 000 \$ par année ou qui avaient un réseau social très dense (ces groupes étaient plus susceptibles que le groupe témoin, par une marge de 17 points de pourcentage environ, d'être satisfaits de leur existence; il n'y a pas eu d'impacts significatifs chez les membres qui, à l'inscription, avaient un revenu supérieur à 20 000 \$ ou un réseau moins dense). Il y a également eu des écarts significatifs entre les impacts relevant de l'attitude par rapport au travail dans les différents sous-groupes. Parmi l'échantillon de l'a.-e., l'impact positif observé chez les membres qui étaient entièrement d'accord avec l'affirmation « J'aime aller travailler » était surtout attribuable aux femmes et aux membres qui, à l'inscription, avaient plus de 40 ans, ceux qui avaient des enfants et ceux qui avaient au moins un problème de santé restreignant leur activité professionnelle.

Tableau E.1 : Impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein, par sous-groupe

Sous-groupe	Nombre total de mois travaillés à temps plein (du 1 ^{er} au 18 ^e mois)							
	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n. s.				n. s.
Homme	504	7,4	7,4 ***	(0,5)	170	3,4	11,0 ***	(0,7)
Femme	394	7,9	6,5 ***	(0,6)	295	3,3	10,3 ***	(0,6)
Âge du répondant à l'inscription				†				n. s.
Moins de 30 ans	167	8,1	6,1 ***	(0,8)	142	2,9	10,6 ***	(0,8)
De 30 à 39 ans	215	8,3	6,0 ***	(0,8)	149	4,0	10,4 ***	(0,8)
40 ans et plus	516	7,2	7,7 ***	(0,5)	174	3,1	10,8 ***	(0,8)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				†				n. s.
Marié ou en union libre	545	7,9	6,5 ***	(0,5)	88	3,5	10,9 ***	(1,0)
Célibataire, séparé ou divorcé	352	7,2	7,8 ***	(0,6)	373	3,3	10,5 ***	(0,5)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n. s.				n. s.
1 enfant ou plus	406	7,7	7,0 ***	(0,5)	293	3,5	10,4 ***	(0,6)
Aucun enfant	492	7,6	7,0 ***	(0,5)	171	2,9	10,9 ***	(0,7)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n. s.				n. s.
Oui	617	7,2	7,3 ***	(0,4)	280	3,5	10,1 ***	(0,6)
Non	273	8,6	6,3 ***	(0,7)	180	3,0	11,3 ***	(0,7)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n. s.				n. s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	179	6,8	7,9 ***	(0,8)	158	2,7	10,7 ***	(0,8)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans ou plus pour l'aide sociale)	687	7,9	6,7 ***	(0,4)	292	3,7	10,5 ***	(0,5)
Revenu annuel à l'inscription				†				n. s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	369	7,5	7,7 ***	(0,5)	272	3,0	10,5 ***	(0,6)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	525	7,8	6,4 ***	(0,5)	192	3,8	10,5 ***	(0,7)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n. s.				n. s.
Oui	258	7,8	6,4 ***	(0,7)	164	3,4	10,8 ***	(0,7)
Non	640	7,6	7,2 ***	(0,4)	301	3,3	10,5 ***	(0,6)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n. s.				n. s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	532	7,3	7,3 ***	(0,5)	311	2,7	10,9 ***	(0,5)
10 contacts ou plus à l'inscription	364	8,1	6,5 ***	(0,6)	152	4,6	9,9 ***	(0,8)
Densité du réseau				†				n. s.
Tous les contacts se connaissent	325	7,1	7,8 ***	(0,6)	230	3,3	10,6 ***	(0,7)
Certains contacts ne se connaissent pas	567	8,0	6,5 ***	(0,5)	229	3,4	10,7 ***	(0,6)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Des tests de discordance ont été appliqués aux écarts entre les sous-groupes selon les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %.

L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau E.2 : Impacts du PIEC sur les versements totaux d'a.-e., par sous-groupe

Sous-groupe	Versements totaux d'a.-e. du 1 ^{er} au 18 ^e mois (en dollars)							
	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				†††				n. s.
Homme	504	7 817,5	-4 777,2 ***	(373,1)	170	788,0	-706,0 ***	(223,0)
Femme	394	4 551,7	-2 516,9 ***	(284,0)	295	632,5	-558,1 ***	(158,2)
Âge du répondant à l'inscription				†††				n. s.
Moins de 30 ans	167	4 188,2	-1 809,9 ***	(433,7)	142	394,7	-371,0 *	(188,4)
De 30 à 39 ans	215	5 500,2	-2 627,0 ***	(539,2)	149	489,7	-415,3 **	(176,3)
40 ans et plus	516	7 236,3	-4 622,2 ***	(343,4)	174	1 076,2	-949,0 ***	(265,7)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n. s.				n. s.
Marié ou en union libre	545	6 410,7	-3 493,7 ***	(338,0)	88	851,5	-827,0 ***	(302,5)
Célibataire, séparé ou divorcé	352	5 992,8	-3 765,2 ***	(385,4)	373	655,8	-567,4 ***	(144,5)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n. s.				n. s.
1 enfant ou plus	406	5 961,8	-3 365,7 ***	(372,3)	293	667,0	-626,6 ***	(163,0)
Aucun enfant	492	6 541,1	-3 879,5 ***	(350,9)	171	726,7	-595,8 ***	(215,7)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n. s.				n. s.
Oui	617	5 925,8	-3 406,6 ***	(290,8)	280	790,3	-680,5 ***	(193,6)
Non	273	6 976,5	-4 118,3 ***	(511,6)	180	507,5	-478,9 ***	(142,9)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				†††				n. s.
Employé pendant 0 à 9 ans (0 à 5 ans pour l'aide sociale)	179	4 092,6	-2 031,5 ***	(382,6)	158	336,4	-322,0 **	(143,0)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans ou plus pour l'aide sociale)	687	6 772,9	-3 978,6 ***	(307,5)	292	790,0	-670,7 ***	(176,1)
Revenu annuel à l'inscription				n. s.				†
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	369	5 398,9	-3 429,3 ***	(313,7)	272	481,4	-430,6 ***	(133,7)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	525	6 866,1	-3 763,6 ***	(368,8)	192	1 011,9	-900,2 ***	(246,6)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n. s.				n. s.
Oui	258	6 625,3	-4 005,6 ***	(517,7)	164	832,7	-806,0 ***	(234,1)
Non	640	6 130,2	-3 490,1 ***	(291,7)	301	611,8	-505,1 ***	(153,5)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n. s.				n. s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	532	6 466,0	-3 741,2 ***	(336,1)	311	798,8	-704,0 ***	(176,9)
10 contacts ou plus à l'inscription	364	6 004,0	-3 499,7 ***	(395,8)	152	458,6	-415,1 ***	(155,5)
Densité du réseau				†				n. s.
Tous les contacts se connaissent	325	6 864,1	-4 249,3 ***	(427,7)	230	560,3	-439,4 **	(182,2)
Certains contacts ne se connaissent pas	567	5 923,7	-3 279,9 ***	(318,9)	229	829,4	-804,9 ***	(186,9)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Des tests de discordance ont été appliqués aux écarts entre les sous-groupes selon les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %.

L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau E.3 : Impacts du PIEC sur les versements totaux d'aide sociale, par sous-groupe

Sous-groupe	Versements totaux d'aide sociale du 1 ^{er} au 18 ^e mois (en dollars)							
	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n. s.				n. s.
Homme	504	286,5	-243,6 ***	(75,1)	170	6 694,6	-4 518,9 ***	(565,2)
Femme	394	475,3	-438,5 ***	(122,1)	295	8 195,4	-4 809,7 ***	(442,8)
Âge du répondant à l'inscription				††				n. s.
Moins de 30 ans	167	726,5	-656,5 ***	(232,8)	142	8 303,8	-5 362,0 ***	(621,7)
De 30 à 39 ans	215	614,8	-524,9 ***	(168,1)	149	8 154,3	-5 007,0 ***	(626,7)
40 ans et plus	516	167,4	-157,9 ***	(56,3)	174	6 787,6	-4 074,5 ***	(581,3)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				†††				n. s.
Marié ou en union libre	545	93,9	-55,2	(51,9)	88	8 675,3	-5 133,1 ***	(990,0)
Célibataire, séparé ou divorcé	352	855,0	-812,2 ***	(148,7)	373	7 454,1	-4 704,5 ***	(372,0)
Enfants dans le ménage à l'inscription				††				n. s.
1 enfant ou plus	406	578,0	-516,0 ***	(131,5)	293	8 491,3	-4 889,6 ***	(466,1)
Aucun enfant	492	187,7	-163,1 ***	(58,8)	171	5 977,5	-4 033,0 ***	(476,8)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n. s.				n. s.
Oui	617	309,2	-291,1 ***	(74,4)	280	7 344,3	-4 398,3 ***	(451,6)
Non	273	547,4	-457,5 ***	(147,6)	180	8 214,4	-5 327,7 ***	(580,9)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n. s.				†
Employé pendant 0 à 9 ans (0 à 5 ans pour l'aide sociale)	179	385,4	-316,0 *	(162,2)	158	9 382,0	-5 763,4 ***	(617,0)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans ou plus pour l'aide sociale)	687	370,2	-343,3 ***	(76,8)	292	6 874,4	-4 364,8 ***	(425,2)
Revenu annuel à l'inscription				†††				n. s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	369	643,5	-592,4 ***	(128,7)	272	7 555,5	-4 725,9 ***	(430,6)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	525	200,3	-167,5 **	(71,8)	192	7 801,3	-4 761,1 ***	(600,0)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n. s.				n. s.
Oui	258	332,9	-288,7 **	(128,8)	164	7 343,0	-4 663,2 ***	(564,0)
Non	640	392,1	-353,4 ***	(80,5)	301	7 844,9	-4 783,8 ***	(451,1)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				†				n. s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	532	503,8	-443,7 ***	(103,7)	311	7 741,2	-4 712,0 ***	(429,8)
10 contacts ou plus à l'inscription	364	216,9	-209,3 ***	(72,6)	152	7 542,3	-4 958,3 ***	(616,2)
Densité du réseau				n. s.				††
Tous les contacts se connaissent	325	575,7	-497,1 ***	(143,8)	230	8 226,5	-5 460,0 ***	(503,6)
Certains contacts ne se connaissent pas	567	257,5	-240,7 ***	(66,6)	229	7 054,8	-4 058,0 ***	(493,9)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Des tests de discordance ont été appliqués aux écarts entre les sous-groupes selon les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %.

L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau E.4 : Impacts du PIEC sur la situation de faible revenu, par sous-groupe

Sous-groupe	Pourcentage ayant un revenu du ménage inférieur au seuil de faible revenu							
	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n. s.				n. s.
Homme	427	25,1	0,3	(4,2)	147	81,7	-22,5 ***	(7,4)
Femme	334	36,8	-7,0	(5,2)	276	93,5	-15,4 ***	(4,1)
Âge du répondant à l'inscription				n. s.				n. s.
Moins de 30 ans	138	44,8	-11,0	(8,3)	122	87,5	-13,3 *	(7,2)
De 30 à 39 ans	191	36,0	-3,6	(6,9)	143	93,2	-15,0 ***	(5,7)
40 ans et plus	432	23,4	-0,4	(4,1)	158	87,5	-24,7 ***	(6,6)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				††				n. s.
Marié ou en union libre	469	20,6	2,3	(3,8)	78	91,7	-22,6 **	(8,9)
Célibataire, séparé ou divorcé	291	46,0	-11,6 **	(5,7)	341	89,0	-17,6 ***	(4,2)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n. s.				††
1 enfant ou plus	344	38,0	-4,5	(5,2)	276	91,8	-10,4 **	(4,0)
Aucun enfant	417	23,7	-1,2	(4,2)	146	84,1	-28,7 ***	(7,5)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n. s.				n. s.
Oui	515	28,9	-1,7	(4,0)	254	90,2	-17,2 ***	(4,7)
Non	239	35,5	-8,2	(6,0)	165	88,3	-20,1 ***	(6,4)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				†				n. s.
Employé pendant 0 à 9 ans (0 à 5 ans pour l'aide sociale)	148	48,5	-15,6 *	(8,1)	146	90,8	-13,0 **	(6,1)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans ou plus pour l'aide sociale)	586	25,5	0,5	(3,6)	262	88,2	-22,4 ***	(5,0)
Revenu annuel à l'inscription				n. s.				n. s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	316	52,7	-7,5	(5,6)	245	90,6	-19,4 ***	(4,9)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	445	15,2	-1,1	(3,4)	177	87,8	-16,2 ***	(6,0)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n. s.				n. s.
Oui	222	28,1	-0,4	(6,1)	140	86,4	-14,7 **	(6,9)
Non	539	31,4	-4,4	(3,9)	283	91,0	-19,8 ***	(4,5)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n. s.				n. s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	456	36,8	-7,8 *	(4,4)	284	91,5	-18,8 ***	(4,4)
10 contacts ou plus à l'inscription	304	22,4	1,2	(4,9)	139	85,5	-16,9 **	(7,1)
Densité du réseau				n. s.				n. s.
Tous les contacts se connaissent	277	33,9	-3,1	(5,7)	208	89,4	-18,3 ***	(5,4)
Certains contacts ne se connaissent pas	478	28,5	-3,7	(4,1)	212	89,5	-18,5 ***	(5,4)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Des tests de discordance ont été appliqués aux écarts entre les sous-groupes selon les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %.

L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau E.5 : Impacts du PIEC sur les réseaux sociaux, par sous-groupe

Sous-groupe	Pourcentage ayant plus de 10 contacts							
	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n. s.				n. s.
Homme	494	39,0	2,0	(4,5)	166	36,4	3,0	(7,6)
Femme	392	42,1	0,0	(5,0)	295	27,5	13,6 **	(5,5)
Âge du répondant à l'inscription				n. s.				n. s.
Moins de 30 ans	164	46,2	0,4	(7,8)	141	32,3	13,7 *	(8,2)
De 30 à 39 ans	211	44,9	-1,5	(6,9)	149	30,3	2,6	(7,7)
40 ans et plus	511	36,9	2,1	(4,3)	171	29,4	12,5 *	(7,3)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n. s.				n. s.
Marié ou en union libre	535	42,5	-1,7	(4,3)	85	36,8	7,8	(10,8)
Célibataire, séparé ou divorcé	350	37,3	4,9	(5,3)	372	29,4	9,5 *	(4,9)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n. s.				n. s.
1 enfant ou plus	396	40,0	4,9	(5,0)	290	29,4	8,5	(5,5)
Aucun enfant	490	40,9	-2,0	(4,5)	170	32,9	11,5	(7,6)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n. s.				n. s.
Oui	608	40,9	2,6	(4,0)	277	30,6	8,5	(5,7)
Non	270	39,2	-2,0	(6,0)	179	30,9	13,0 *	(7,3)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n. s.				n. s.
Employé pendant 0 à 9 ans (0 à 5 ans pour l'aide sociale)	177	46,3	-4,0	(7,5)	158	31,4	3,8	(7,6)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans ou plus pour l'aide sociale)	678	39,1	3,4	(3,8)	288	31,3	12,7 **	(5,7)
Revenu annuel à l'inscription				††				n. s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	366	31,8	9,1 *	(5,0)	269	32,4	9,8 *	(5,9)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	516	46,0	-4,6	(4,4)	191	28,1	10,2	(6,8)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n. s.				n. s.
Oui	254	44,0	2,2	(6,3)	162	29,0	8,3	(7,4)
Non	632	39,2	0,0	(3,9)	299	31,3	11,0 **	(5,6)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n. s.				n. s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	525	27,8	5,2	(4,1)	311	22,7	8,5 *	(5,0)
10 contacts ou plus à l'inscription	359	56,5	-0,4	(5,3)	150	47,2	11,8	(8,2)
Densité du réseau				n. s.				†
Tous les contacts se connaissent	318	40,7	-4,8	(5,5)	229	27,2	18,0 ***	(6,3)
Certains contacts ne se connaissent pas	562	40,9	3,8	(4,2)	228	34,2	1,7	(6,4)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Des tests de discordance ont été appliqués aux écarts entre les sous-groupes selon les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %.

L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau E.6 : Impacts du PIEC sur la densité des réseaux sociaux, par sous-groupe

Sous-groupe	Pourcentage dont tous les contacts se connaissent							
	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				†††				†
Homme	488	51,4	-14,2 ***	(4,5)	163	42,7	6,2	(7,9)
Femme	383	35,2	4,9	(5,0)	290	51,7	-11,8 **	(5,8)
Âge du répondant à l'inscription				n. s.				†
Moins de 30 ans	165	43,0	-4,7	(7,7)	140	43,1	8,9	(8,5)
De 30 à 39 ans	205	36,6	2,7	(6,8)	146	55,4	-16,5 **	(8,2)
40 ans et plus	501	46,6	-8,6 *	(4,4)	167	47,0	-7,7	(7,7)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n. s.				n. s.
Marié ou en union libre	526	44,1	-1,5	(4,3)	84	51,4	-2,4	(11,1)
Célibataire, séparé ou divorcé	344	43,2	-11,0 **	(5,2)	365	47,8	-5,3	(5,2)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n. s.				n. s.
1 enfant ou plus	390	42,1	-4,8	(5,0)	286	51,3	-8,0	(5,9)
Aucun enfant	481	45,1	-5,9	(4,5)	166	42,9	-0,2	(7,8)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n. s.				n. s.
Oui	603	41,0	-6,4	(4,0)	274	46,5	-2,5	(6,0)
Non	260	51,7	-4,5	(6,3)	174	53,2	-9,0	(7,6)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n. s.				n. s.
Employé pendant 0 à 9 ans (0 à 5 ans pour l'aide sociale)	175	39,7	-3,7	(7,4)	155	53,6	-8,3	(8,1)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans ou plus pour l'aide sociale)	669	43,8	-3,8	(3,8)	283	45,8	-4,1	(5,9)
Revenu annuel à l'inscription				n. s.				n. s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	357	47,0	-10,2 *	(5,2)	261	49,2	-6,6	(6,2)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	510	41,4	-1,5	(4,4)	191	47,2	-3,1	(7,3)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n. s.				n. s.
Oui	252	43,9	-5,3	(6,3)	160	46,7	-5,5	(7,9)
Non	619	43,6	-5,3	(4,0)	293	49,7	-5,1	(5,8)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n. s.				n. s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	513	45,8	-4,8	(4,4)	304	51,0	-5,2	(5,7)
10 contacts ou plus à l'inscription	356	41,1	-7,2	(5,1)	149	43,7	-5,2	(8,1)
Densité du réseau				n. s.				n. s.
Tous les contacts se connaissent	315	56,1	0,1	(5,7)	226	55,8	0,9	(6,6)
Certains contacts ne se connaissent pas	551	36,9	-10,1 **	(4,0)	223	41,7	-10,4	(6,4)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Des tests de discordance ont été appliqués aux écarts entre les sous-groupes selon les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %.

L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau E.7 : Impacts du PIEC sur la satisfaction à l'égard de la vie, par sous-groupe

Sous-groupe	Pourcentage satisfait ou entièrement satisfait selon l'échelle de satisfaction à l'égard de la vie							
	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n. s.				n. s.
Homme	495	61,6	12,3 ***	(4,2)	170	46,8	0,4	(7,7)
Femme	391	70,3	3,3	(4,6)	294	47,3	13,7 **	(5,8)
Âge du répondant à l'inscription				n. s.				
Moins de 30 ans	166	76,0	1,1	(6,6)	142	60,0	-2,9	(8,4)
De 30 à 39 ans	211	69,4	5,8	(6,2)	148	45,3	16,3 **	(8,2)
40 ans et plus	509	61,1	11,0 ***	(4,2)	174	39,1	10,3	(7,5)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n. s.				n. s.
Marié ou en union libre	537	71,6	7,5 **	(3,7)	88	59,0	-3,9	(10,7)
Célibataire, séparé ou divorcé	348	56,4	9,7 *	(5,2)	372	44,9	10,2 **	(5,2)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n. s.				n. s.
1 enfant ou plus	401	65,4	7,1	(4,6)	292	52,9	6,8	(5,8)
Aucun enfant	485	66,2	8,5 **	(4,1)	171	35,1	15,4 **	(7,6)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n. s.				n. s.
Oui	608	67,0	7,2 *	(3,7)	280	47,3	12,4 **	(5,9)
Non	270	62,6	9,5 *	(5,7)	179	47,5	4,0	(7,6)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n. s.				n. s.
Employé pendant 0 à 9 ans (0 à 5 ans pour l'aide sociale)	178	68,8	1,7	(7,0)	158	52,9	7,4	(8,0)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans ou plus pour l'aide sociale)	677	64,7	10,8 ***	(3,5)	291	43,9	9,2	(5,9)
Revenu annuel à l'inscription				††				n. s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	366	52,7	17,4 ***	(5,0)	272	47,1	11,1 *	(6,0)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	516	74,4	1,9	(3,8)	191	47,7	4,7	(7,3)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n. s.				n. s.
Oui	257	66,1	2,2	(5,9)	163	38,2	13,6 *	(7,8)
Non	629	65,7	10,6 ***	(3,6)	301	51,7	6,3	(5,7)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n. s.				n. s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	524	60,1	10,7 **	(4,2)	310	48,4	3,9	(5,7)
10 contacts ou plus à l'inscription	360	72,9	5,6	(4,5)	152	45,2	18,1 **	(8,0)
Densité du réseau				††				n. s.
Tous les contacts se connaissent	320	58,2	17,3 ***	(5,2)	229	52,6	6,5	(6,6)
Certains contacts ne se connaissent pas	560	69,9	3,0	(3,8)	229	42,3	11,1 *	(6,6)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Des tests de discordance ont été appliqués aux écarts entre les sous-groupes selon les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %.

L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau E.8 : Impacts du PIEC sur l'attitude par rapport au travail, par sous-groupe

Sous-groupe	Pourcentage entièrement d'accord avec l'affirmation « J'aime aller travailler »							
	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Écart (impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				†				n. s.
Homme	499	32,6	6,6	(4,3)	170	19,0	8,5	(6,5)
Femme	392	34,2	18,0 ***	(4,9)	295	23,5	19,0 ***	(5,4)
Âge du répondant à l'inscription				n. s.				
Moins de 30 ans	166	30,4	5,3	(7,4)	142	21,5	4,4	(7,2)
De 30 à 39 ans	213	36,0	9,1	(6,8)	149	21,1	26,9 ***	(7,5)
40 ans et plus	512	33,2	13,8 ***	(4,3)	174	23,0	13,8 **	(6,9)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				†††				n. s.
Marié ou en union libre	539	29,2	21,0 ***	(4,1)	88	28,2	2,4	(9,9)
Célibataire, séparé ou divorcé	351	39,9	-3,6	(5,2)	373	20,7	17,1 ***	(4,6)
Enfants dans le ménage à l'inscription				††				n. s.
1 enfant ou plus	401	31,4	19,4 ***	(4,8)	293	22,1	20,4 ***	(5,3)
Aucun enfant	490	35,2	4,7	(4,4)	171	21,6	7,2	(6,8)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n. s.				n. s.
Oui	612	34,2	13,4 ***	(4,0)	280	24,0	17,8 ***	(5,5)
Non	271	32,3	5,2	(5,8)	180	18,5	11,8 *	(6,5)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n. s.				†
Employé pendant 0 à 9 ans (0 à 5 ans pour l'aide sociale)	177	32,9	10,0	(7,4)	158	17,1	26,0 ***	(7,2)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans ou plus pour l'aide sociale)	682	33,5	10,4 ***	(3,7)	292	24,2	8,7 *	(5,3)
Revenu annuel à l'inscription				†††				n. s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	368	41,5	0,6	(5,2)	272	20,3	12,6 **	(5,3)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	519	27,2	18,5 ***	(4,2)	192	23,6	18,2 ***	(6,7)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				††				n. s.
Oui	257	26,8	22,2 ***	(6,0)	164	19,5	19,6 ***	(7,0)
Non	634	35,7	6,7 *	(3,9)	301	23,2	12,2 **	(5,2)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n. s.				n. s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	527	32,5	9,2 **	(4,2)	311	17,5	16,2 ***	(4,9)
10 contacts ou plus à l'inscription	362	34,4	14,7 ***	(5,1)	152	31,5	10,3	(7,8)
Densité du réseau				n. s.				n. s.
Tous les contacts se connaissent	321	32,4	7,3	(5,4)	230	21,7	11,3 *	(5,9)
Certains contacts ne se connaissent pas	564	33,9	13,1 ***	(4,1)	229	22,5	16,5 ***	(6,0)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Des tests de discordance ont été appliqués aux écarts entre les sous-groupes selon les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %.

L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Bibliographie

- BERRY, J., K. PORTNEY et K. THOMSON. *The rebirth of urban democracy*, Washington, The Brookings Institute, 1993.
- BORZAGA, C. « Social enterprises: A local tool for welfare-to-work policies », dans *The local dimension of welfare-to-work: An international survey*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 1999.
- BOURDIEU, P. « The forms of capital », dans J. G. Richardson (dir.), *Handbook of theory and research for the sociology of education*, New York, Greenwood Press, 1986.
- CONFERENCE OF RELIGIOUS OF IRELAND. *Part-time job opportunities: Final report 1994–1997*, Dublin, Justice Commission, Conference of Religious of Ireland, 1998.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. *Un autre regard sur la réforme du bien-être social*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1997.
- CÔTÉ, S. La contribution des capacités humaines et sociales, *Isuma*, vol. 2, n° 1, p. 25–33.
- CRAWFORD, C. *Towards a common approach to thinking about and measuring social inclusion*, Toronto, Institut Roehrer, 2003.
- DIENER, E. « Subjective well-being: The science of happiness and a proposal for a national index », *American Psychologist*, vol. 55, n° 1, p. 34–43, 2000.
- EISEN, A. « Survey of neighbourhood-based, comprehensive community empowerment initiatives », *Health Education Quarterly*, n° 21, p. 235–252, 1994.
- FEINSTEIN, J. S. « The relationship between socioeconomic status and health: A review of the literature », *The Milbank Quarterly*, vol. 71, n° 2, p. 279–322, 1993.
- FISHER, R. « Neighbourhood organizing: The importance of historical context », dans D. Keating, N. Krumholz et P. Star (dir.), *Revitalizing urban neighbourhoods*, Lawrence (Kansas), University Press of Kansas, 1995.
- FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ. *La santé au Canada : un héritage à faire fructifier — Volume II, Rapport de synthèse du Groupe de travail sur les déterminants de la santé*, 2004. Consulté le 30 juin 2006 à l'adresse http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/pubs/care-soins/1997-nfoh-fnss-v2/legacy_heritage4_f.html
- GRANOVETTER, M. « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, p. 1360–1380, 1973.
- GREENWOOD, J., C. NICHOLSON, D. GYARMATI, D. KYTE, M. MACINNIS et R. FORD. *Le projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2003.
- HELLIWELL, J. F. « Social capital, the economy and well-being » [version électronique], *The Review of Economic Performance and Social Progress*, n° 1, p. 43–60, 2001.
- JOHNSON, C. « Toward a new generation of community jobs programs », dans *1997 entrepreneurial economy review*, Washington, Corporation for Enterprise Development, 1997.
- JOHNSON, C. *A model of social capital formation* (document de travail 03-01 de la SRSA), Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2003.

- KNACK, S. et P. KEEFER. « Does social capital have an economic payoff? A cross-country investigation », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 112, n° 4, p. 1251–1288, 1997.
- MATHIEU, R. (avec CRÉMIEUX, P.-Y., D. G. TREMBLAY, V. VAN SCHENDEL et C. JETTÉ). *L'impact économique et social du secteur communautaire dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal* (document de consultation), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1996.
- MCGREGOR, A., S. CLARK, Z. FERGUSON et J. SCULLION. *The social economy and economic inclusion in lowland Scotland*, Glasgow, Community Enterprise in Strathclyde, 1997.
- MEYER, B. « Lessons from the US unemployment insurance experiments », *Journal of Economic Literature*, n° 33, p. 91–131, 1995.
- MILES, C. et P. GRUMMON. *Working: Assessing skills, habits, and style*, Lansing (Michigan), H & H Publishing Co., Inc., 1996.
- MOHR, L. B. *Impact analysis for program evaluation*, 2^e éd., Thousand Oaks (Californie), Sage Publications, 1995.
- NINACS, W. A. *A review of the theory and practice of social economy / économie sociale in Canada* (document de travail 02-02 de la SRSA), Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2002.
- NOUVELLE-ÉCOSSE, MINISTÈRE DES FINANCES, DIVISION DES STATISTIQUES. *Nova Scotia Statistical Review* (23^e éd.), 2005. Consulté le 31 mai 2006 à l'adresse www.gov.ns.ca/finance/publish/statsrev/2005/sr2005.pdf
- NOUVELLE-ÉCOSSE, MINISTÈRE DES FINANCES. *Nova Scotia community counts* [demande d'accès aux données], 2006. Consulté le 5 juin 2006 à l'adresse <http://www.gov.ns.ca/finance/communitycounts>
- NOUVELLE-ÉCOSSE, MINISTÈRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES. *Employment support and income assistance regulations. Nova Scotia employment support and income assistance manual*, Halifax, chez l'auteur, 2001.
- NOUVELLE-ÉCOSSE, MINISTÈRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, SERVICES DE SOUTIEN DU REVENU ET DE SOUTIEN À L'EMPLOI. *Welfare to work. Phase I, Provincial and territorial summaries*, Halifax, chez l'auteur, 2002.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Perspectives de l'emploi*, Paris, chez l'auteur, 1989.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Labour market policies for the 1990s*, Paris, chez l'auteur, 1990.
- ORR, L. L. *Social experiments: Evaluating public programs with experimental methods*, Thousand Oaks (Californie), Sage Publications, 1999.
- PAVOT, W. et E. DIENER. « Review of the Satisfaction With Life Scale », *Psychological Assessment*, vol. 5, n° 2, p. 164–172, 1993.
- PUTNAM, R. D. « The prosperous community: Social capital and public life », *The American Prospect*, vol. 4, n° 13, p. 35–42, 1993.
- PUTNAM, R. D. *Bowling alone: The collapse and revival of American community*, New York, Simon and Schuster, 2000.
- PUTNAM, R. « Social capital: Measurement and consequences », *Isuma*, vol. 2, n° 1, p. 41–51, 2001.

- RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Revue du marché du travail 2004 — Cap-Breton*, 2005. Consulté le 31 mai 2006 à l'adresse <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/ne/imt/revues2003/cb2003.shtml>
- SMOCK, K. *Comprehensive community initiatives: A new generation of urban revitalization strategies*, 1997. Consulté le 31 mai 2006 à l'adresse <http://comm-org.wisc.edu/papers97/smock/cciweb2.htm>
- Statistique Canada. *Profils de communautés de 2001*, 2006. Consulté le 5 avril 2006 à l'adresse <http://www12.statcan.ca/english/profil01/CP01/index.cfm?lang=F>
- STONE, W. *Measuring social capital: Towards a theoretically informed measurement framework for researching social capital in family and community life*, document de recherche n° 24 de l'AIFS, Melbourne, Australian Institute of Family Studies, 2001.
- VAN DER GAAG, M., T. SNIJDERS et H. FLAP. *Position generator measures and their relationship to other social capital measures*, 2004. Consulté le 30 juin 2006 à l'adresse http://www.xs4all.nl/~gaag/work/PG_comparison.pdf
- WOOLCOCK, M. « The place of social capital in understanding social and economic outcomes », *Isuma*, vol. 2, n° 1, p. 11–17, 2001.
- WOOLCOCK, M. et D. NARAYAN. « Social capital: Implications for development theory, research and policy », *World Bank Research Observer*, n° 15, p. 225–249, 2000.

Publications au sujet des projets de la SRSA

Les rapports de la SRSA sont publiés dans les deux langues officielles. Les documents de travail de la SRSA sont publiés dans la langue de l'auteur(e) uniquement.

Projet d'autosuffisance (PAS)

Symposium « Rendre le travail payant » (mars 2006).

Human Capital and Search Behaviour (document de travail 06-10 publié en anglais seulement), par Audra Bowlus, Lance Lochner, Christopher Robinson et Yahong Zhang (mars 2006).

The Effect of the Self-Sufficiency Project on Children (document de travail 06-09 publié en anglais seulement), par Piotr Wilk, Michael H. Boyle, Martin D. Dooley et Ellen Lipman (mars 2006).

Educational Upgrading and its Consequences Among Welfare Recipients: Empirical Evidence From the Self-Sufficiency Project (document de travail 06-08 publié en anglais seulement), par Chris Riddell et W. Craig Riddell (mars 2006).

An Analysis of the Impact of SSP on Wages (document de travail 06-07 publié en anglais seulement), par Jeffrey Zabel, Saul Schwartz et Stephen Donald (mars 2006).

An Econometric Analysis of the Incremental Impact of SSP Plus (document de travail 06-06 publié en anglais seulement), par Jeffrey Zabel, Saul Schwartz et Stephen Donald (mars 2006).

The Effects of Human Capital and Earnings Supplements on Income Assistance Dependence in Canada (document de travail 06-05 publié en anglais seulement), par Jorgen Hansen (mars 2006).

Evaluating Search and Matching Models Using Experimental Data (document de travail 06-04 publié en anglais seulement), par Jeremy Lise, Shannon Seitz et Jeffrey Smith (mars 2006).

Understanding the Dynamic Effects of the Self-Sufficiency Project Applicant Study (document de travail 06-03 publié en anglais seulement), par David Card et Dean R. Hyslop (février 2006).

The Value of Non-market Time Lost During the Self-Sufficiency Project (document de travail 06-02 publié en anglais seulement), par David H. Greenberg et Philip K. Robins (février 2006).

Distributional Impacts of the Self-Sufficiency Project (document de travail 06-01 publié en anglais seulement), par Marianne P. Bitler, Jonah B. Gelbach et Hilary W. Hoynes (février 2006).

Estimating the Effects of a Time-Limited Earnings Subsidy for Welfare-Leavers (document de travail 05-02 publié en anglais seulement), par David Card et Dean R. Hyslop (février 2005).

Can Work Alter Welfare Recipients' Beliefs? (document de travail 05-01 publié en anglais seulement), par Peter Gottschalk (février 2005).

Out-of-School Time-Use During Middle Childhood in a Low-Income Sample: Do Combinations of Activities Affect Achievement and Behaviour? (document de travail 04-06 publié en anglais seulement), par Pamela Morris et Ariel Kalil (juillet 2004).

An Econometric Analysis of the Impact of the Self-Sufficiency Project on Unemployment and Employment Durations (document de travail 04-05 publié en anglais seulement), par Jeffrey Zabel, Saul Schwartz et Stephen Donald (juillet 2004).

Sustaining: Making the Transition From Welfare to Work (document de travail 04-03 publié en anglais seulement), par Wendy Bancroft (juillet 2004).

- New Evidence From the Self-Sufficiency Project on the Potential of Earnings Supplements to Increase Labour Force Attachment Among Welfare Recipients* (document de travail 04-02 publié en anglais seulement), par Kelly Foley (février 2004).
- Employment, Earnings Supplements, and Mental Health: A Controlled Experiment* (document de travail 04-01 publié en anglais seulement), par Pierre Cremieux, Paul Greenberg, Ronald Kessler, Philip Merrigan et Marc Van Audenrode (février 2004).
- Equilibrium Policy Experiments and the Evaluation of Social Programs* (document de travail 03-06 publié en anglais seulement), par Jeremy Lise, Shannon Seitz et Jeffrey Smith (octobre 2003).
- Assessing the Impact of Non-response on the Treatment Effect in the Canadian Self-Sufficiency Project* (document de travail 03-05 publié en anglais seulement), par Thierry Kamionka et Guy Lacroix (octobre 2003).
- Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer? Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des requérantes de l'aide sociale*, par Reuben Ford, David Gyarmati, Kelly Foley et Doug Tatttrie avec Liza Jimenez (octobre 2003).
- Do Earnings Subsidies Affect Job Choice? The Impact of SSP Supplement Payments on Wage Growth* (document de travail 03-02 publié en anglais seulement), par Helen Connolly et Peter Gottschalk (janvier 2003).
- Leaving Welfare for a Job: How Did SSP Affect the Kinds of Jobs Welfare Recipients Were Willing to Accept?* (document de travail 02-03 publié en anglais seulement), par Kelly Foley et Saul Schwartz (août 2002).
- Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date*, par Charles Michalopoulos, Doug Tatttrie, Cynthia Miller, Philip K. Robins, Pamela Morris, David Gyarmati, Cindy Redcross, Kelly Foley et Reuben Ford (juillet 2002).
- Quand les incitatifs financiers à l'emploi s'autofinancent : Résultats provisoires de l'étude sur les requérantes du Projet d'autosuffisance*, par Charles Michalopoulos et Tracey Hoy (novembre 2001).
- Le PAS-plus après 36 mois : Effets de l'ajout de services en matière d'emploi sur les incitatifs financiers à l'emploi*, par Ying Lei et Charles Michalopoulos (juillet 2001).
- Measuring Wage Growth Among Former Welfare Recipients* (document de travail 01-02 publié en anglais seulement), par David Card, Charles Michalopoulos et Philip K. Robins (juillet 2001).
- How an Earnings Supplement Can Affect the Marital Behaviour of Welfare Recipients: Evidence from the Self-Sufficiency Project* (document de travail 01-01 publié en anglais seulement), par Kristen Harknett et Lisa A. Gennetian (mai 2001).
- Le Projet d'autosuffisance après 36 mois : effets d'un incitatif financier sur l'emploi et le revenu*, par Charles Michalopoulos, David Card, Lisa A. Gennetian, Kristen Harknett et Philip K. Robins (juin 2000).
- Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : effets sur les enfants d'un programme ayant augmenté l'emploi et le revenu des parents*, par Pamela Morris et Charles Michalopoulos (juin 2000).
- Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? Résultat de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance*, par Gail Quets, Philip K. Robins, Elsie C. Pan, Charles Michalopoulos et David Card (mai 1999).
- Quand les incitatifs financiers à l'emploi font leurs frais : Premières constatations de l'étude sur les demandeuses du Projet d'autosuffisance*, par Charles Michalopoulos, Philip K. Robins et David Card (mai 1999).
- Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, par Winston Lin, Philip K. Robins, David Card, Kristen Harknett, Susanna Lui-Gurr [avec Elsie C. Pan, Tod Mijanovich, Gail Quets, Patrick Villeneuve] (septembre 1998).

Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance, par Gordon Berlin, Wendy Bancroft, David Card, Winston Lin et Philip K. Robins (mars 1998).

Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance (document de travail 97-01-F; également disponible en anglais), par David Card, Philip K. Robins et Winston Lin (août 1997).

Quand le travail est plus payant que l'aide sociale : Sommaire des rapports sur le Projet d'autosuffisance — mise en oeuvre, groupes de discussion et impacts des dix-huit premiers mois (mars 1996).

Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance, par David Card et Philip K. Robins (février 1996).

Créer une solution de rechange à l'aide sociale : Le point sur la première année du Projet d'autosuffisance — mise en oeuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts, par Tod Mijanovich et David Long (décembre 1995).

La lutte pour l'autosuffisance : Les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir, par Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon (décembre 1995).

Rendre le travail plus payant que l'assistance sociale : Aperçu préliminaire du Projet d'autosuffisance, par Susanna Lui-Gurr, Sheila Currie Vernon et Tod Mijanovich (octobre 1994).

Projet de supplément de revenu (PSR)

Employment Insurance and Family Response to Unemployment: Canadian Evidence from the SLID (document de travail 04-04 publié en anglais seulement), par Rick Audas et Ted McDonald (mai 2004).

Pour mieux comprendre le recours à l'assurance-emploi : Rapport final du Projet de supplément de revenu, par Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent (mars 2004).

The Dynamics of Reliance on EI Benefits: Evidence From the SLID (document de travail 03-08 publié en anglais seulement), par Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent (décembre 2003).

Who Benefits From Unemployment Insurance in Canada: Regions, Industries, or Individual Firms? (document de travail 03-07 publié en anglais seulement), par Miles Corak et Wen-Hao Chen (novembre 2003).

Seasonal Employment and Reliance on Employment Insurance: Evidence From the SLID (document de travail 03-04 publié en anglais seulement), par Shawn de Raaf, Costa Kapsalis et Carole Vincent (juin 2003).

Employment Insurance and Geographic Mobility: Evidence From the SLID (document de travail 03-03 publié en anglais seulement), par Rick Audas et James Ted McDonald (avril 2003).

The Impact of the Allowable Earnings Provision on EI Dependency: The Earnings Supplement Project (document de travail 02-05 publié en anglais seulement), par David Gray et Shawn de Raaf (novembre 2002).

Le recours fréquent à l'assurance-emploi au Canada : Le Projet de supplément de revenu, par Saul Schwartz, Wendy Bancroft, David Gyarmati et Claudia Nicholson (mars 2001).

Comptes rendus sur le recours fréquent à l'assurance-emploi : Le Projet de supplément de revenu, sous la direction de Saul Schwartz et Abdurrahman Aydemir (mars 2001).

Résultats de l'essai d'une incitation au réemploi pour les travailleurs déplacés : Le Projet de supplément de revenu, par Howard Bloom, Saul Schwartz, Susanna Gurr et Suk-Won Lee (mai 1999).

Incitatif financier pour encourager le réemploi des réitérants de l'assurance-emploi : Le Projet de supplément de revenu, par Doug Tattrie (mai 1999).

Mise en oeuvre du Projet de supplément de revenu : Projet-pilote d'incitation au réemploi, par Howard Bloom, Barbara Fink, Susanna Lui-Gurr, Wendy Bancroft et Doug Tattrie (octobre 1997).

Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC)

Le Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre, par John Greenwood, Claudia Nicholson, David Gyarmati, Darrell Kyte, Melanie MacInnis et Reuben Ford (décembre 2003).

A Model of Social Capital Formation (document de travail 03-01 publié en anglais seulement), par Cathleen Johnson (janvier 2003).

A Review of the Theory and Practice of Social Economy/Economie Sociale in Canada (document de travail 02-02 publié en anglais seulement), par William A. Ninacs avec le concours de Michael Toye (août 2002).

\$avoir en banque

Conception et mise en œuvre d'un programme d'aide à l'épargne pour les pauvres : Le projet \$avoir en banque, par Paul Kingwell, Michael Dowie, Barbara Holler, Carole Vincent, David Gyarmati et Hongmei Cao (août 2005).

Aider les gens à s'aider eux-mêmes : Un aperçu préliminaire de \$avoir en banque, par Paul Kingwell, Michael Dowie et Barbara Holler, avec Liza Jimenez (mai 2004).

Études de nature économique

Fostering Adult Education: A Laboratory Experiment on the Efficient Use of Loans, Grants, and Saving Incentives (document de travail 03-09 publié en anglais seulement), par Cathleen Johnson, Claude Montmarquette et Catherine Eckel (décembre 2003).

Will the Working Poor Invest in Human Capital? A Laboratory Experiment (document de travail 02-01 publié en anglais seulement), par Catherine Eckel, Cathleen Johnson et Claude Montmarquette (février 2002).

Autres études

A Literature Review of Experience-Rating Employment Insurance in Canada (document de travail 05-03 publié en anglais seulement), par Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent (mai 2005).

L'étude de faisabilité sur les mesures de soutien aux personnes handicapées : Rapport final, par Doug Tattrie, Colin Stuart, Roy Hanes, Reuben Ford et David Gyarmati (juin 2003).

How Random Must Random Assignment Be in Random Assignment Experiments? (document technique 03-01 publié en anglais seulement), par Paul Gustafson (février 2003).

Preparing for Tomorrow's Social Policy Agenda: New Priorities for Policy Research and Development That Emerge From an Examination of the Economic Well-Being of the Working-Age Population (document de travail 02-04 publié en anglais seulement), par Peter Hicks (novembre 2002).

The Jobs Partnership Program Pilot: Pathways, Pitfalls, and Progress in the First Year (rapport de recherche sur les processus publié en anglais seulement), par Wendy Bancroft, Susanna Gurr et David Gyarmati (octobre 2001).

BladeRunners et Café Picasso : Évaluation par étude de cas de deux programmes de formation des jeunes défavorisés en milieu de travail, par Sheila Currie, Kelly Foley, Saul Schwartz et Musu Taylor-Lewis (mars 2001).

Transitions: Programs to Encourage British Columbia Students to Stay in School (document de travail 99-01 publié en anglais seulement), par Reuben Ford, Susanna Gurr, Robert J. Ivry et Musu Taylor-Lewis (juin 1999).